

L'UNIVERSITÉ LAVAL

ET LES FÊTES

DU

CINQUANTENAIRE

PAR

L'ABBÉ CAMILLE ROY
Licencié ès lettres et Docteur en philosophie
Professeur à l'Université Laval

PUBLIÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF D'ORGANISATION
DES FÊTES JUBILAIRES



QUÉBEC
TYP. DUSSAULT & PROULX

1903

L'UNIVERSITÉ LAVAL

ET LES

FÊTES DU CINQUANTENAIRE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

ET LES FÊTES

DU

CINQUANTENAIRE

PAR

L'ABBÉ CAMILLE ROY
Licencié ès lettres et Docteur en philosophie
Professeur à l'Université Laval

PUBLIÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF D'ORGANISATION
DES FÊTES JUBILAIRES



QUÉBEC
TYP. DUSSAULT & PROULX

1903

À LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE

DE

L'ABBÉ LOUIS-JACQUES CASAULT

FONDATEUR ET PREMIER RECTEUR

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

CE LIVRE

EST PIEUSEMENT DÉDIÉ

PAR L'AUTEUR

1336-61

Imprimatur.

† L.-N. ARCH. DE QUÉBEC.

Cum ex Seminarii Quebecensis præscripto recognitum fuerit opus cui titulus est *L'Université Laval et les fêtes du Cinquantenaire, par l'abbé Camille Roy*, nihil obstat quin typis mandetur.

O.-E. MATHIEU, ptre.,
Sup. Sem. Queb.

AU LECTEUR

LORSQUE nous avons accepté, sur la demande qu'on avait bien voulu nous en faire, d'écrire le compte rendu des fêtes du cinquantenaire de l'Université Laval, nous avons pensé que quelques pages consacrées à l'histoire de cette Université pourraient utilement servir de préface au récit que nous allions entreprendre. Dans nos prévisions, cette préface ne devait guère dépasser vingt pages. Notre inexpérience ne nous avait pas averti des surprises qui sont inséparables de toutes recherches historiques, et des complications imprevues qu'elles entraînent.

Pour écrire vingt pages d'histoire, il fallut consulter bien des documents, et c'est au fur et à mesure que nous feuilletions les *Annuaires* et que nous parcourrions les archives de l'Université, que nous avons vu peu à peu s'élargir le champ de notre étude, et s'ouvrir sous notre regard bien des perspectives nouvelles. Dès lors, il nous a paru que peut-être nous serions agréable aux dévoués organisateurs des fêtes du cinquantenaire et aux anciens élèves de l'Université, si nous prenions soin de leur faire part de tous les renseignements que nous avions recueillis à l'occasion de notre travail, si nous essayions de tracer d'une façon plus complète les grandes lignes d'une histoire

qui n'avait pas encore été écrite. On a bien voulu agréer notre nouveau projet, et voilà comment vingt pages d'histoire se sont multipliées, et en ont formé plus de deux cents.

Ceci explique déjà, dans quelque mesure, les lacunes, les imperfections que l'on pourra constater dans la première partie de ce livre, et pourquoi surtout l'on ne trouvera pas ici une histoire complète de l'Université Laval.

D'autre part, l'on sait que cette histoire de l'Université Laval a été parfois assez mouvementée, remplie à certaines heures de luttes qui, dans notre jeune pays, ont pris souvent une importance et des proportions démesurées. Or, comme le livre que nous écrivions devait être avant tout un souvenir de fêtes qui furent agréables à tous, nous nous sommes cru dispensé de le transformer en un plaidoyer où seraient exposées et discutées des questions susceptibles encore de diviser les esprits, et que tout le monde d'ailleurs souhaite laisser à jamais ensevelies dans le passé. C'est pourquoi on ne trouvera rien dans ces pages qui fasse revivre les ardentes polémiques d'autrefois.

Nous ne croyons pas utile de donner la bibliographie des ouvrages ou des documents que nous avons consultés. Les principales et presque uniques sources où nous avons puisé sont les *Annuaires* et les registres de l'Université Laval. Nous avons indiqué au fur et à mesure au bas des pages les autres publications qui nous ont été de quelque secours.

Nous remercions ici tous ceux qui ont bien voulu ajouter à ces sources d'information le concours précieux de leurs souvenirs personnels.

C. R.

Le 24 juin 1903.

L'UNIVERSITÉ LAVAL
ET LES FÊTES DU CINQUANTENAIRE

PREMIÈRE PARTIE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

CHAPITRE I

L'UNIVERSITÉ LAVAL ET SES ORIGINES

L'Université Laval est une œuvre nationale ; elle complète notre système d'instruction publique.—Les étapes de l'enseignement au Canada.—Le besoin que l'on avait d'une Université en 1850.—L'influence qu'exerçait alors le Séminaire de Québec.—Sur la demande des évêques, le Séminaire de Québec accepte de fonder l'Université.—Négociations conduites par M. Casault à Québec, à Londres et à Rome.—La charte royale et l'indult pontifical.—Mandements des évêques.

Le 24 juin 1902, on célébrait à Québec le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Université Laval. Groupés autour de l'*Alma Mater*, les anciens élèves et les élèves actuels donnaient à notre Université, jeune d'un demi siècle, le plus éclatant témoignage de leur sympathie et de leur filial dévouement.

Les élèves ne furent pas seuls d'ailleurs à fêter ces noces d'or du haut enseignement dans notre province, et l'on n'a pas oublié que les solennités du 24 juin ont plutôt pris le caractère d'une démonstration vraiment nationale. Toutes les classes de notre société canadienne ont pris part à ce jubilé, et ont contribué puissamment, par leur zèle intelligent et généreux, à lui donner un prestige et un éclat que l'Université n'avait pas osé espérer.

Ce fut donc, en définitive, une fête patriotique que celle du cinquantenaire. Et les citoyens de Québec, pour faire ressortir sans doute davantage le sens très noble qu'ils attachaient à cet anniversaire, ont bien voulu qu'il fût célébré le jour même qui ramène tous les ans parmi nous les traditionnelles démonstrations de la Saint-Jean-Baptiste. La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, qui personnifie dans ses membres ce que nos vertus civiques ont de plus pur et de plus élevé, et qui devait cette même année fêter ses noces de diamant, s'associa à ce sentiment populaire, et fixa au 23 juin les solennités de son propre jubilé. Et cette union de la Société Saint-Jean-Baptiste et de l'Université fut, pendant ces jours mémorables, le plus significatif symbole des aspirations de l'une et de l'autre, et comme le mariage renouvelé de l'éducation et du patriotisme.

Ce que donc on a le plus manifestement mis en lumière pendant les fêtes du 23, du 24 et du 25 juin, c'est cette idée particulièrement chère aux maîtres de l'Université Laval que l'œuvre qu'ils accomplissent est une œuvre éminemment nationale.

Œuvre nationale, l'Université l'est en quelque sorte par définition, comme elle l'est encore et surtout par ses travaux. Elle est comme le naturel aboutissement de

toutes les tentatives qui ont été faites pour donner à la population canadienne une culture suffisante et honorable; elle est surtout, par le décisif témoignage de ses longs et utiles labeurs, le plus beau monument de notre activité intellectuelle et patriotique.

Au reste, toute maison d'éducation, si modeste qu'elle soit, est non seulement une manifestation de la vie de l'esprit qui cherche à se répandre et à se multiplier, mais aussi, et dans une mesure relative, un effort vers le développement et le progrès de la société au milieu de laquelle elle a pris naissance: elle est, de ce seul chef, une œuvre d'intérêt public.

L'éducation forme le citoyen; et ne fût-elle qu'élémentaire en ses procédés et dans son fond, qu'elle contribue puissamment encore à préparer l'individu au rôle social qu'il doit jouer parmi les siens. Aussi, voit-on l'histoire de l'éducation commencer ici avec l'établissement de la Nouvelle-France, et plonger en quelque sorte ses racines jusque dans les couches les plus lointaines et les plus profondes de notre vie nationale.

Dans une colonie nouvelle, dans un pays où tout est à créer et à organiser, comme l'était le nôtre quand nos pères y vinrent introduire la civilisation, il est essentiel que les questions économiques n'absorbent pas toute l'attention, et que, dans une mesure suffisante, l'instruction soit assurée aux travailleurs. On le comprit bien à une époque où l'esprit français donnait la pleine mesure de sa puissance, et produisait ses fruits les plus savoureux et les plus sains.

Au surplus, l'œuvre d'expansion nationale qu'entreprit la France de Henri IV, de Richelieu, et de Colbert, ne fut pas uniquement, on le sait, une œuvre d'exploitation;

ce fut aussi, et on l'a assez souvent répété, une œuvre de civilisation. Et parce que la civilisation ne va pas sans une culture suffisante et large des esprits, on devait s'inquiéter de bonne heure de procurer cette culture, non seulement aux indiens qu'on venait évangéliser, mais aux fils des Français qui venaient travailler à cette évangélisation.

L'école élémentaire et l'école industrielle; le collège classique et l'Université, voilà en tous pays sous quelles formes successives et variées se traduit cette préoccupation constante de fournir aux enfants et à la jeunesse les moyens d'éducation et d'instruction dont ils ont besoin. Au Canada, l'on devait retrouver aux différentes époques de l'élaboration de notre vie sociale, et au fur et à mesure que l'heure convenable devait sonner, ces institutions nécessaires.

Qui fut le premier ouvrier de ce grand travail? Il est à peine besoin de le rappeler ici. C'est au prêtre que revinrent la charge et l'honneur de pourvoir à l'éducation et à l'instruction des habitants de la colonie. Le missionnaire qui était dans cette Nouvelle-France le héraut officiel du christianisme, se constitua en même temps l'apôtre de l'éducation, l'instructeur de ces enfants et de ces jeunes gens sur qui reposait, avec les espoirs légitimes de la mère patrie, le succès d'une des plus vastes entreprises coloniales que la France ait tentées.

Nous ne voulons pas ici insister sur ce fait que le clergé qui, en 1852, couronnait par l'établissement d'une université nos œuvres d'éducation, est bien celui-là même que nous voyons, aux différentes époques de notre histoire, organiser tour à tour l'enseignement élémentaire et l'enseignement secondaire. Ce clergé, on peut le trouver encombrant aujourd'hui, et celui qui ne songe pas assez aux

faibles ressources dont il dispose peut le juger bien lent à perfectionner ses œuvres : en ce temps-là, il fut un admirable initiateur.

Sans nous attarder à retracer ici même les grandes lignes de l'œuvre accomplie par le clergé canadien dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, nous croyons utile de marquer tout au moins les dates principales et comme les étapes successives par lesquelles devait passer notre enseignement national avant d'aboutir à l'Université. Ce sera comme une façon de décrire les origines lointaines de cette institution. L'enseignement élémentaire devait, en effet, trouver son prolongement naturel dans l'enseiguement secondaire, comme plus tard celui-ci devait appeler et déterminer la fondation de l'enseignement universitaire. Un même zèle d'ailleurs et une même pensée ont inspiré ces créations diverses, un même principe de vie a dirigé cette lente et féconde évolution.

Les récollets furent au Canada nos premiers instituteurs. Arrivés ici en 1615, sept ans après la fondation de Québec, ils ouvrirent aussitôt des écoles où ils réunissaient les petit sauvages. Dès 1616, le Frère Pacifique Duplessis tenait école là où plus tard l'on devait fonder Trois-Rivières, pendant que le Père Joseph Le Caron apprenait à lire et à écrire aux enfants sauvages de Tadoussac. En 1618, le Père le Caron racontait au Père provincial de Paris comment quelques-uns de ses petits écoliers savaient déjà lire et écrire. Le Frère Pacifique et le Père Le Caron sont donc regardés à bon droit comme les vrais fondateurs de l'école canadienne.[1]

Mais l'école organisée dès les premiers jours de la colo-

---

(1) Dr Meilleur, *Mémorial de l'Education au Bas-Canada*, p. 18-19.

nie était surtout en faveur des petits sauvages que l'on voulait instruire et faire chrétiens. Plus tard seulement, des familles françaises s'établirent ici en nombre suffisant pour que l'on songeât à créer pour leurs enfants des écoles spéciales. Aux jésuites revient l'honneur d'avoir les premiers travaillé à organiser ces écoles. Dès leur arrivée à Québec, en 1625, ils s'appliquèrent à cette tâche, mai, ils ne devaient voir se réaliser leurs projets que dix ans après. Le malheureux état où se trouvait la colonie, et la prise de Québec par les Anglais, en 1629, furent les causes principales de ce retard. Ce ne fut donc qu'en 1635, trois ans après la reddition du Canada à la France, que le P. Charles Lallemant ouvrit la première école élémentaire destinée aux Français de la colonie. [1]

Plus tard, Mgr de Laval fonda lui-même à Saint-Joachim la première école industrielle que nous ayons eue au Canada. Les enfants et les jeunes gens s'y instruisaient des arts et métiers, et des méthodes d'agriculture; une ferme modèle était annexée à l'école. Quelques jeunes gens se préparaient là aussi à devenir des instituteurs, si bien que l'école industrielle de Saint-Joachim peut être regardée comme notre première école normale élémentaire.

On imagine facilement au prix de quelles difficultés devait se développer au Canada l'enseignement destiné aux enfants, difficultés qui se compliquaient et se multipliaient à mesure même que la colonie devenait plus peuplée. Lorsque les colons se furent établis sur différents points du pays, et après même que de nombreuses paroisses furent organisées, il devint extrêmement difficile de pour-

---

(1) Dr Meilleur, *Mémorial de l'Education au Bas-Canada*, p. 35-36.

voir à l'éducation d'enfants dispersés sur une trop grande étendue de territoire. Et malgré les efforts considérables que fit toujours le clergé missionnaire ou paroissial pour assurer au plus grand nombre possible de ces enfants le bienfait de l'instruction, trop longtemps et trop souvent on ne put suffisamment les grouper pour les placer tous sous la direction d'un maître. Le zèle des éducateurs fut ainsi paralysé par l'effet de circonstances incontrôlables; et il faudra tenir rigoureusement compte de ces difficultés invincibles quand on s'avisera de faire l'histoire de notre enseignement élémentaire, et de vérifier certaines accusations que parfois et trop légèrement on a portées contre le clergé, contre ceux que les circonstances et leur zèle ont faits en ce pays les promoteurs et les directeurs de cet enseignement.

L'école française ouverte à Québec par le Père Charles Lallemant, en 1635, devait être aussi le berceau de notre enseignement secondaire. Personne n'ignore que ce fut surtout à la munificence du R. P. René Rohault, fils du marquis de Gamache, que l'on dut alors l'établissement du Collège de Québec. Dans ce Collège on ne donna d'abord, il est vrai, que des leçons de lecture et d'écriture aux petits français ; mais ensuite, à la demande des parents, l'on y enseigna les premiers éléments du latin. Peu à peu cet enseignement se développa, et l'on organisa avec le temps le cours classique complet. Et quand Mgr de Laval arriva à Québec, en 1659, il y trouva des jeunes gens qui avaient fait chez les jésuites leurs classes de lettres [1].

A côté du Collège des jésuites devait bientôt s'élever

---

(1) Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, I, p. 209-211.

le Petit Séminaire de Québec, que Mgr de Laval fonda en 1668. Déjà, en 1663, les prêtres des Missions étrangères de Paris avaient ouvert, à Québec, sur la demande de Mgr de Laval, un séminaire où l'on préparait les jeunes clercs au sacerdoce. C'est à ces mêmes prêtres que le premier évêque de Québec confia aussi l'œuvre du Petit Séminaire. On ne reçut tout d'abord dans ce Petit Séminaire que les enfants qui donnaient quelques signes de vocation sacerdotale. On leur apprenait à lire et à écrire, le catéchisme, les prières, le chant grégorien, le service des autels [1], et c'est au Collège des jésuites que ces élèves allaient prendre les leçons du cours classique.

Cette organisation fut maintenue jusqu'à l'époque de la conquête. En 1759, alors que la guerre avait déterminé déjà une grande disette dans le pays, on ouvrit au Petit Séminaire des classes en faveur des élèves trop pauvres pour continuer leurs études au dehors [2]. Puis, les tristes événements dont Québec fut le théâtre pendant les derniers jours de la domination française, obligèrent le Séminaire à fermer ses cours. En 1763, ces cours furent rouverts, et quand, en 1768, les jésuites furent réduits à n'avoir plus le local, ni le nombre de professeurs suffisant pour donner l'enseignement classique [3], le Petit Séminaire se trouva tout préparé pour continuer leur œuvre.

On le voit donc, les années 1663 et 1668 sont des dates particulièrement mémorables dans l'histoire de notre enseignement, et elles méritaient d'être rappelées à l'occasion de cette courte monographie que nous voulons faire de l'Université. C'est en 1663 que fut fondé le plus ancien

(1) Meilleur, *op. cit.* p. 72.
(2) Meilleur, *op. cit.*, p. 74.
(3) Meilleur, *op. cit.*, p. 79.

Séminaire de l'Amérique du Nord ; et c'est de ce Séminaire que, près de deux siècles plus tard, devait sortir l'Université. En 1663, Mgr de Laval jetait donc en terre ce grain de sénevé qui devait germer, croître, se développer et devenir l'arbre fécond de *toutes sciences.*

Peut-être Mgr de Laval avait-il lui-même prévu cet accroissement et ces transformations. Préoccupé de faire de la Nouvelle-France une colonie qui fût digne des gloires du règne du Louis XIV, soucieux de lui assurer tous les progrès et toutes les activités, non seulement de la vie économique, mais aussi de la vie intellectuelle et morale, nul doute que plus d'une fois il a plongé bien loin dans l'avenir son regard de politique et d'apôtre, et qu'il s'est plu souvent à imaginer sur le rocher de Québec une ville populeuse et prospère, où se mêleraient dans une harmonieuse complexité toutes les agitations des grandes capitales européennes. Ce rêve, que racontait un jour en une gracieuse fiction le regretté cardinal Taschereau, Mgr de Laval l'a vraiment rêvé sans doute ; et les œuvres d'éducation qu'il avait si diligemment fondées, il se plut à les voir couronnées un jour de l'auréole universitaire.

Certes, il a fallu que de longues années, que des siècles mêmes s'écoulassent, avant que l'on pût organiser dans notre province une université française. On ne saurait s'en étonner quand on se rappelle par quelles épreuves et par quelles souffrances devait passer le petit peuple que la France avait ici établi.

Une université n'est possible que dans les milieux où elle a chance de recruter un nombre suffisant d'élèves, et par conséquent dans les milieux où la population est suffisamment dense, et où cette population peut assez librement se livrer aux travaux de l'esprit.

Or, on sait combien le progrès numérique de notre population fut ralenti par les événements qui nous livrèrent à la domination anglaise. Les colons canadiens, décimés par la guerre, séparés de la France, ne durent plus compter désormais que sur eux-mêmes pour conserver et développer leur vie nationale. L'émigration française n'apporta plus au Canada les éléments nouveaux qu'elle y avait déversés chaque année; la colonie française ne reçut plus de l'extérieur ces émigrés qui avaient activé son existence ; le rameau violemment détaché du tronc, n'en reçut plus la sève qui jusque là l'avait nourri. Et si, par bonheur, ce rameau ne devait pas mourir d'un accident où sa vie fut si rudement compromise, il devait pourtant en éprouver du dommage, et comme une langueur qui l'empêcherait de grandir et de se développer aussi vite qu'on l'avait d'abord espéré. Les 60,000 Français restés au Canada après la conquête, ne devaient que peu à peu et lentement former une nation assez nombreuse et assez prospère pour que les arts et la science y prissent une place considérable.

C'est pourquoi, pendant plus d'un siècle après les tragiques événements de 1760, l'enseignement secondaire devait suffire aux besoins de la population canadienne-française. Le clergé qui était chargé de distribuer cet enseignement s'efforça sans doute de le multiplier le plus possible. Il importait de former et de renouveler sans cesse ici des générations d'hommes instruits, dont l'esprit élevé dans le commerce des lettres, capable d'idées générales et de vues désintéressées, fût apte à bien comprendre, à bien poser, et à bien résoudre tous les difficiles problèmes politiques et sociaux que faisaient surgir à chaque instant les circonstances toutes particulières au milieu desquelles se déroulaient nos destinées.

Des collèges classiques furent donc, à la fin du XVIIIe et pendant la première moitié du XIXe siècle établis sur divers points de notre Province. Le Collège de Montréal en 1773; ceux de Nicolet en 1804; de St-Hyacinthe en 1812; de Ste-Thérèse en 1825; de Ste-Anne en 1827; de L'Assomption en 1832; de Joliette en 1846; le Collège Masson en 1847; ceux de Ste-Marie en 1848; de Rigaud en 1850; de Sherbrooke en 1852, furent les centres principaux où se manifesta l'activité intellectuelle d'un peuple jeune, mais avide de science, curieux d'idées, et admirateur des choses de l'art. Et ces nombreuses maisons, qui préparaient dans la retraite et par une vigoureuse discipline de l'esprit, les hommes de la vie politique et les hommes de la vie religieuse, attestent aussi combien et jusqu'à quel point le clergé qui fonda la plupart de ces collèges, était soucieux de répandre partout l'instruction, et de conserver à la race canadienne ces traditions de vie intellectuelle et scientifique qui sont le plus bel héritage que nous ait légué la France.

Mais, à mesure que le Bas-Canada se développa, que la prospérité matérielle s'y affermit davantage, que les familles s'y multiplièrent, des aspirations plus élevées furent permises à notre peuple, et des besoins nouveaux se firent ici sentir.

Si les maisons d'enseignement secondaire étaient assez nombreuses pour suffire aux exigences de notre situation, on commençait à regretter l'absence d'une université qui eût permis à nos jeunes gens de compléter leurs études littéraires et scientifiques, et surtout de suivre sous une direction compétente des cours de droit et de médecine.

Les écoles de médecine établies à Montréal et à Québec procuraient sans doute aux futurs médecins le très

grand avantage de prendre quelques leçons sous la conduite d'habiles praticiens, mais elles ne pouvaient donner aux études médicales tout le développement qu'il convenait qu'elles eussent en effet.

Quant aux études de droit, les clercs ne les purent jamais faire, avant que l'on eût fondé à Montréal, en 1851, une Ecole de droit, que dans les bureaux des avocats, et l'on comprend aisément que malgré toute la bonne volonté des patrons, les futurs avocats ne pouvaient acquérir de cette façon toutes les connaissances théoriques qui leur étaient nécessaires, ni surtout cette formation intellectuelle bien précise que l'on doit exiger des hommes du barreau.

C'est pourquoi, s'il faut en croire le témoignage de ceux qui ont appartenu à la génération de 1850, les professions libérales étaient loin d'avoir réalisé en ce temps-là le niveau convenable au-dessous duquel il n'est pas bon que l'on descende. On n'exigeait des candidats à l'étude que des connaissances très superficielles, qu'une culture de l'esprit trop élémentaire, et les années de préparation à la pratique de l'une ou l'autre profession ne pouvaient donner à l'étudiant toute la science qu'on lui eût souhaité. On devenait trop facilement médecin ou avocat, et c'est pour cela sans doute que déjà retentissait à travers le pays l'éternelle plainte que "les professions sont encombrées ; " c'est pour cela surtout que tant d'incapables pouvaient se glisser dans les rangs des avocats et des médecins. "Je le demande, disait en 1862 le Dr H. Larue, quel discernement peuvent apporter plus tard dans l'exercice de leurs fonctions, cette foule de jeunes gens qui se lancent chaque année dans l'étude de ces sciences difficiles, les uns par caprice, les autres par simple vanité ou par pure indifférence, et dont tout le bagage de connaissances se borne à la

lecture, à l'écriture, et à quelques notions imparfaites de l'arithmétique et de la géographie ! [1]."

La fondation d'une université ne pouvait sans doute faire disparaître du jour au lendemain ces graves anomalies, ni faire cesser un état de choses dont les lois elles-mêmes du pays étaient en grande partie responsables ; mais l'existence d'une université pouvait amener peu à peu nos députés à modifier toute la législation qui avait pour but de régler les conditions d'admission à l'étude et à l'exercice des professions libérales ; elle pouvait aussi déterminer dans notre pays un plus fort courant de vie intellectuelle, et par là même faire naître des exigences qui entraîneraient fatalement le relèvement des études de droit et de médecine.

Aussi s'inquiétait-on sérieusement, vers le milieu du siècle dernier, de fonder cette institution, cette université où l'on préparerait aux différentes carrières libérales les jeunes Canadiens-Français.

Le Bas-Canada comptait alors une population d'environ 800,000 âmes, et vraiment le temps était arrivé de fournir aux jeunes gens de cette partie du pays des moyens d'instruction plus variés et plus perfectionnés.

Mgr Hubert, en 1789, avait déjà souhaité de doter le Bas-Canada d'une université, et il regrettait vivement de ne pouvoir donner son concours au projet d'une université mixte que le conseil législatif de Lord Dorchester avait alors proposé d'établir à Québec [2]. Mgr Plessis, qui s'occupa si activement d'assurer à ses compatriotes toute

(1) *Eloge funèbre de M. Casault*, premier recteur, prononcé le 8 janvier 1863, à l'Université Laval.

(2) Consulter sur ce sujet le *Rapport du Commitè du Conseil sur l'objet d'augmenter les Moiens d'Education*.—Québec, 1790.

l'influence possible, rêva lui aussi d'une pareille institution. Mais on ne savait encore comment réaliser une entreprise aussi difficile.

La fondation d'une université exigeait des sommes considérables ; elle supposait aussi pour diriger l'établissement un groupe d'hommes qui fussent particulièrement adonnés aux travaux de l'enseignement, et qui pussent se consacrer librement à l'œuvre nouvelle. Aussi est-ce encore sur notre clergé national, jusque là si diligent et si actif pour accroître par tous les moyens nos œuvres d'éducation, que l'on jeta les yeux ; c'est de lui que l'on attendit l'initiative et l'impulsion.

C'est en particulier sur le Séminaire de Québec que, vers 1850, se portèrent tous les regards. Premier né de tous nos établissements d'éducation ; créateur lui-même et soutien généreux de tant d'autres établissements de ce genre ; dirigé par des prêtres éminents qui incarnaient fidèlement tout l'esprit et tout le dévouement de leur vénérable fondateur; pourvu des biens considérables que lui avait légués Mgr de Laval, il apparut à tous comme une des corporations les plus dignes de prendre charge d'une université, assez forte pour soutenir le fardeau d'une si grande entreprise, assez féconde pour l'alimenter et la développer.

Au surplus, si tous les regards se portaient alors si volontiers et comme instinctivement sur le Séminaire de Québec, c'est que cette institution avait, depuis quelques années, à sa tête des hommes qui représentèrent vers le milieu du siècle dernier ce que peut-être notre esprit national avait de plus élevé, ce que notre patriotisme avait de plus large et de plus éclairé. Certes, nous savons bien qu'il est difficile de comparer entre eux les hommes d'une époque qui en compta de si illustres et de si dévoués aux

intérêts souvent menacés du peuple canadien ; mais qui n'a entendu rappeler la mémoire des Demers, des Holmes, et des Casault, et qui n'a entendu raconter quelques traits qui caractérisent l'influence si considérable qu'ils eurent sur leurs contemporains. D'autres, sans doute, jouèrent un rôle plus brillant, parce qu'ils étaient placés sur une scène plus large et plus élevée ; mais quand on a la bonne fortune d'interroger les quelques survivants de tous ceux qui vers 1840 et 1850 étaient déjà lancés dans la vie active, on est étonné de les entendre définir le prestige que pouvaient avoir auprès de la classe instruite de ce temps, auprès des politiques et des magistrats, ces prêtres que nous venons de nommer ; on ne peut se défendre d'une profonde émotion quand on saisit sur les lèvres de ces derniers témoins l'expression sincère d'une admiration que l'extrême vieillesse n'a pu refroidir. Demers a été vraiment l'oracle de toute une génération ; juges, prêtres, hommes d'Etat s'empressaient à sa chambre pour lui demander une direction ; un jour le gouverneur général suspendit la séance de son conseil pour envoyer consulter celui qu'on appelait le *Père* Demers [1] ; Holmes qui était de vingt ans plus jeune que M. Demers [2], exerça une influence aussi active, et, grâce à sa grande puissance oratoire, il jouit d'une réputation peut-être plus considérable encore ; à côté d'eux grandissait l'abbé Casault qui devait continuer ces deux hommes et réaliser quelques-uns de leurs plus chers projets.

On ne peut dire qui eut le premier, à l'époque où nous nous reportons, l'idée de fonder une université cana-

---

(1) Voir *Notice sur M. Jérôme Demers*, par le docteur N.-E. Dionne, publiée dans l'Annuaire 1894-1895, p. 115.

(2) M. Demers est né en 1774, et M. Holmes en 1799.

dienne-française. Cette idée flottait un peu dans l'air, elle germait dans plusieurs esprits ; mais il paraît évident que les innovations introduites au Séminaire par Demers, Holmes et Casault, que la forte impulsion qu'ils donnaient aux études classiques, que l'autorité avec laquelle ils avaient attiré sur le vieux Séminaire l'attention de toute l'élite de la population canadienne, prépara le grand mouvement qui allait amener la création de l'Université Laval. C'est du moins ce que pensait lui-même et ce qu'écrivait un jour un des hommes publics les plus distingués qui aient appartenu à cette génération et dont le témoignage ne peut être suspect, l'honorable P.-J.-O. Chauveau [1].

Nous savons d'ailleurs que l'abbé Holmes ne cessait d'entretenir ses collègues du projet d'une université, et que c'est avec l'abbé Casault surtout qu'il aimait à deviser de cette grave affaire. Tous deux, plusieurs années avant la fondation de l'Université, étudiaient sérieusement les questions pratiques qui sont relatives à l'établissement d'une telle institution ; et ils peuvent être comptés à bon droit parmi les principaux initiateurs de l'œuvre universitaire.

Seulement, on ne voulut pas agir avec une aveugle précipitation ; on ne se dissimulait pas d'ailleurs les difficultés qu'il faudrait surmonter pour réaliser le projet de l'Université. Aussi quand, en 1849, on pressentit à ce propos les directeurs du Séminaire, on rencontra d'abord chez ces Messieurs quelques hésitations. On comprend, du reste, qu'ils ne pouvaient, sans y regarder à deux fois, s'aventurer en une telle affaire. Le Séminaire de Québec avait été fondé par Mgr de Laval pour procurer aux clercs

(1) Voir l'*Etude littéraire et biographique* que P.-J.-O. Chauveau a consacrée à l'abbé John Holmes, imprimée à Québec, chez Côté, 1876.

une solide et intelligente formation ecclésiastique ; il avait également mission de donner aux enfants et aux jeunes gens une bonne culture classique : pouvait-il, sans compromettre ces devoirs essentiels, et sans quelque peu nuire à sa destination primitive, se transformer en université, et organiser à ses frais l'enseignement supérieur des arts, du droit, de la médecine et de la théologie ? Recruter un personnel suffisant et compétent pour toutes les classes de l'enseignement secondaire et de la théologie élémentaire, n'était-il pas déjà chose assez difficile pour qu'il fût permis de redouter des charges nouvelles et autrement considérables encore ?

Telle fut la question que se posèrent nettement les Messieurs du Séminaire, et certes on ne peut les blâmer d'y avoir mûrement réfléchi avant de lui donner une définitive solution.

Ajoutons que l'on redoutait encore au Séminaire les susceptibilités que pouvait éveiller ailleurs l'érection d'une université à Québec, et que l'on craignait de montrer quelques prétentions injustifiables.

Heureusement, des circonstances nouvelles, bien propres à dissiper toutes craintes de ce genre, vinrent rassurer les Messieurs du Séminaire. Mgr Bourget, évêque de Montréal, prit lui-même l'initiative de solliciter la fondation à Québec d'une université. On sait avec quel zèle, avec quelle ardeur Mgr Bourget se consacrait aux œuvres qu'il avait entreprises, avec quelle persistance il conduisait à leur terme les projets et les travaux qu'il croyait utiles à la grandeur et à la prospérité de son pays. Or, en 1851, comme on préparait la réunion à Québec du premier concile provincial, Mgr Bourget écrivit à Mgr Turgeon, archevêque de Québec, pour lui proposer de mettre au nombre

des questions que l'on soumettrait aux Pères du concile, celle de la fondation d'une université. Après avoir démontré l'opportunité et la nécessité où l'on était de faire pour le Bas-Canada ce qui déjà avait été fait pour le Haut; après avoir exprimé l'espoir que le gouvernement ne mettrait aucun obstacle à l'érection d'une université nouvelle, attendu surtout qu'on ne lui demanderait aucune subvention, Mgr Bourget voulait bien ajouter ceci:

" N'est-il pas certain que le Séminaire de Québec serait, *plaudentibus omnibus*, choisi pour être l'Université Catholique de notre Amérique Britannique? Quelle force nous aurions dans une pareille institution, après que nous aurions obtenu, comme de droit, la sanction pontificale! C'est une idée comme une autre, que j'envoie à la bonne aventure. Elle fera ou ne fera pas son chemin: c'est une autre chose. Je la dépose pour ce qu'elle vaut aux pieds de Votre Grâce." (1)

Une pareille démarche de la part de Monseigneur de Montréal pouvait encourager les directeurs du Séminaire de Québec. Quelques jours après ils répondaient à Mgr Turgeon, qui leur avait communiqué la lettre de Mgr Bourget, que sans être pleinement rassurés sur l'issue d'une si considérable entreprise, ils étaient prêts à seconder l'épiscopat, et que " Nos Seigneurs les Evêques trouveront le Séminaire toujours disposé à faire ce que pourra exiger de lui le bien de la religion et du pays." (2)

Quelques semaines après, le concile se réunissait à Québec. Les évêques assemblés ne crurent pas devoir prendre sur eux de s'occuper directement de la fondation

(1) Lettre du 31 mars 1851.

(2) Extrait du *Registre des Délibérations du Conseil du Séminaire de Québec*, 4 avril 1851.

d'une université. Ils émirent seulement le vœu que l'on travaillât activement à procurer aux catholiques de la Province les établissements scolaires, collégiaux et *universitaires* dont ils auraient besoin. (1)

Ce fut Mgr Turgeon, archevêque de Québec, qui se chargea de presser la réalisation des vœux du concile. Et à partir de ce moment, on le voit travailler sans relâche à assurer la fondation d'une université à Québec. Il insiste auprès des Messieurs du Séminaire, pour qu'ils prennent sur eux la responsabilité de cette organisation. Et ce n'est pas sans de nouvelles craintes que l'on discute, au Séminaire, ce projet. Et rien ne prouve mieux le parfait désintéressement des directeurs de cette maison, et leur prévoyante sagesse, que la correspondance échangée à cette époque entre Mgr l'archevêque et Monsieur L.-J. Casault, supérieur du Séminaire.

" Tous les directeurs du Séminaire, écrit Monsieur Casault, le 20 mars 1852, sont persuadés que l'existence d'une université catholique dans le pays serait une chose excellente pour la gloire de Dieu ; mais ils ne sont pas aussi sûrs que le bien de la religion et celui de notre maison demandent que ce soit le Séminaire de Québec qui devienne cette université. Ils ne peuvent se cacher qu'avec des moyens pécuniaires assez bornés, un personnel insuffisant même pour l'œuvre dont ils sont maintenant chargés, il leur serait impossible, d'ici à bien longtemps, sans une protection toute particulière de Dieu, de remplir les devoirs que leur imposerait le grand nom d'université...

" Cependant, afin qu'on ne nous accuse pas d'avoir,

---

(1) *Décret XV du Premier Concile Provincial de Québec*, août 1851.

par notre défaut d'énergie et notre manque de confiance dans la providence, fait échouer un projet propre à la gloire de Dieu, nous déclarons que si Nos Seigneurs les Evêques de la Province, après avoir considéré le projet, jugent que dans l'intérêt de la religion, il est à propos que le Séminaire devienne université, non seulement nous y consentirons, mais que nous ferons encore, pour répondre à leur désir, tous les efforts que pourront nous permettre les moyens que nous avons à notre disposition."

Quelques jours après cette lettre, sur de nouvelles instances de Mgr l'archevêque Turgeon, le conseil du Séminaire acceptait définitivement de fonder l'université.

On se mit immédiatement à l'œuvre, et l'on s'inquiéta d'abord d'obtenir du gouvernement royal une charte, et du Souverain Pontife les privilèges canoniques.

Pour obtenir la charte royale, il fallait nécessairement se présenter à Londres avec une recommandation du gouverneur général du Canada. Or, à cette époque, le Canada était placé sous le gouvernement de Lord Elgin, et l'on sait avec quelle largeur d'esprit, et quelle indépendance de caractère Lord Elgin présidait à l'administration de ce pays. Désireux d'être agréable aux Canadiens-Français, ne craignant nullement de voir ici s'accroître et s'affermir leur influence, Lord Elgin répondit avec une grande bienveillance aux premières ouvertures que lui fit à propos de l'université Mgr Turgeon. Il voulut seulement être bien renseigné sur le projet des Messieurs du Séminaire, et sur leurs moyens de le mettre à exécution; il voulut aussi savoir si l'université que l'on voulait établir à Québec servirait pour tous les catholiques du Bas-Canada. Lord Elgin estimait, en effet, que la multiplicité des universités anglaises que l'on établissait au Canada, était de

nature à disperser et affaiblir les forces intellectuelles dont on pouvait disposer, et il voulut s'assurer que les Canadiens-Français et les catholiques n'imiteraient pas ce funeste exemple. "Je suis bien d'avis, disait-il un jour à M. Casault, supérieur du Séminaire, que les catholiques doivent avoir leur université de même que les autres dénominations religieuses ont la leur. Mais je ne voudrais pas que le gouvernement vînt à recevoir d'autres demandes analogues pour les catholiques." (1)

Après que sur ces différents points on lui eut donné les explications suffisantes, Lord Elgin s'empressa d'appuyer auprès du ministre des colonies la requête des Messieurs du Séminaire. Deux ordres en conseil furent successivement votés les 12 mai et 4 juin 1852, qui recommandaient auprès des autorités impériales le projet de la nouvelle université.

Monsieur Casault, supérieur du Séminaire, partit le 15 mai 1852 pour Londres et Rome, accompagné de M. l'abbé Th.-E. Hamel, alors séminariste, comme secrétaire; il était chargé de présenter au ministre des colonies et au Souverain Pontife les requêtes du Séminaire et de l'épiscopat canadien. Monsieur Casault n'eut pas de peine à obtenir du gouvernement de Sa Majesté la Reine Victoria, la charte qu'il sollicitait. Sir John Pakington, ministre des colonies, avisé par lord Elgin, se montra très favorable au projet, et dès le 9 août 1852 arrivait à Québec, au palais du gouverneur, la nouvelle officielle qu'une charte royale était accordée, qui conférait aux directeurs du Séminaire les privilèges d'une université.

---

(1) Voir *Plaidoyers de MM. Hamel et Lacoste devant le comité des bills privés en faveur de l'Université Laval, 1881*, p. 8.

A Rome, M. Casault présenta au Souverain Pontife une supplique signée par l'archevêque et les évêques de la province ecclésiastique du Haut et du Bas-Canada, demandant pour le Séminaire de Québec les pouvoirs ordinaires d'une université catholique, et en particulier celui de conférer les diplômes en théologie et en droit canon. Pie IX ne voulut pas accorder tout de suite ce que l'on demandait. L'Angleterre, à ce moment-là, refusait de reconnaître les titres ecclésiastiques donnés par le Saint-Siège ; elle ne voulait pas non plus accorder l'existence légale à l'Université catholique de Dublin, et l'on craignait à Rome que la fondation d'une université catholique à Québec ne fût impossible. C'est pourquoi on exprima le désir que l'on s'assurât d'abord de l'octroi d'une charte royale avant de solliciter des privilèges canoniques. Aussi, dès que l'on eut reçu à Québec, à la fin de décembre 1852, le document officiel émané de Londres, on en fit parvenir une copie authentique à Rome, et le 6 mars 1853, le Saint Père envoyait un bref qui accordait à l'archevêque de Québec le pouvoir de conférer les degrés en théologie à ceux qui auraient fait à l'Université de Québec leurs études ecclésiastiques.

L'Université était donc née. Les Messieurs du Séminaire, désireux de la baptiser d'un nom qui fût bien accueilli par tous, soucieux aussi de faire rejaillir jusque sur le fondateur du Séminaire la gloire dont elle pourrait briller, l'appelèrent du nom de Laval. Aucun autre nom ne pouvait mieux rappeler, avec les lointaines origines du Séminaire et de l'Université, l'esprit qui devait animer l'institution nouvelle, et les aspirations qu'elle s'efforcerait de réaliser.

Les prêtres actifs et entreprenants qui formaient, en

1852, le conseil d'administration du Séminaire de Québec, qui furent considérés comme les fondateurs de l'Université, et que l'on voit inscrits dans la charte royale, sont: Messieurs les abbés L.-J. Casault, supérieur, Antoine Parant, Joseph Aubry, John Holmes, Léon Gingras, Louis Gingras, Michel Forgues, Elzéar-Alexandre Taschereau, Edouard-John Horan.

D'autres noms méritent aussi d'être conservés dans le souvenir des anciens élèves de l'Université, noms de personnages illustres pour qui l'Université elle-même n'a cessé de témoigner sa vive et respectueuse reconnaissance. Ce sont les noms de Sa Sainteté le Pape Pie IX, et de Sa Majesté la Reine Victoria qui ont donné à l'Université son existence officielle.

A toutes ces mémoires qui lui sont chères, l'Université unit toujours celle de Son Excellence Lord Elgin qui a si puissamment favorisé sa création.

Les évêques qui voulurent bien confier aux Messieurs du Séminaire le soin de fonder l'Université, les aider de leur influent patronage et signer la requête qui fut adressée au Souverain Pontife, sont Nos Seigneurs Pierre-Flavien Turgeon, archevêque de Québec, Ignace Bourget, évêque de Montréal, Joseph-Eugène Guigues, évêque de Bytown (Ottawa), Patrick Phelan, évêque de Carrha, administrateur de Kingston, Charles-François Baillargeon, évêque de Tloa, coadjuteur de Mgr de Québec. Mgr Armand-Frs-Marie de Charbonnel, évêque de Toronto, qui n'avait pu signer avec ses collègues, envoya séparément sa supplique à Rome en faveur du projet d'université. Toronto et Kingston faisaient alors partie de la seule province ecclésiastique qu'il y eût pour le Haut et le Bas-Canada.

Les évêques dont nous venons de rappeler les noms,

ne se contentèrent pas d'avoir favorisé la fondation de l'Université ; ils veillèrent avec une sollicitude toute paternelle sur ses débuts, et ils s'empressèrent de la recommander à leurs peuples. Dans les lettres pastorales qu'ils écrivirent alors, ils saluèrent avec joie et de vifs espoirs la création de l'Université Laval.

" Nous espérons, disait Mgr Turgeon dans son mandement du 8 décembre 1853, que cette création devra produire un redoublement d'efforts dans nos maisons de haute éducation. En effet, le Conseil Universitaire a déjà offert à toutes, en faveur de leurs élèves, les avantages que la charte lui permet d'accorder à la jeunesse du pays... Et bientôt, nous aurons la satisfaction de voir régner entre les différentes maisons d'éducation une émulation louable, qui tournera au profit des études ; chaque année, entre les élèves, se renouvelleront des luttes pacifiques, toujours d'une grande utilité, même pour ceux qui n'y trouveront pas la victoire.

" Au sein de l'Université, nos jeunes compatriotes, guidés par des maîtres chrétiens, pourront boire les eaux de la science, sans craindre d'y trouver mêlés les poisons de l'erreur. Là, le jeune lévite pénétrera dans les profondeurs de la théologie, éclairé dans sa marche par le flambeau de la foi ; là, le jurisconsulte ne s'occupera pas à créer de vaines théories, mais il étudiera les grands principes du droit qui découlent de la justice éternelle ; le médecin y apprendra à reconnaître dans l'homme, non la matière organisée par le hasard, mais le roi de la terre, le chef-d'œuvre du créateur, l'image créée à sa ressemblance et l'objet de ses plus chères prédilections ; le philosophe s'accoutumera à adorer la main du Dieu Tout-puissant, dans les merveilleux secrets de la nature. Tous y pourront

puiser, avec les nobles inspirations de la science, cet amour de la patrie qui rend le savant utile à ses compatriotes, ces vertus chrétiennes qui honorent les plus belles intelligences, cette foi pure et ferme qui empêche l'esprit humain de s'égarer dans les voies du doute et de l'irréligion...

" Nous avons la ferme confiance que tous nos diocésains comprendront l'importance de cette œuvre nationale et religieuse, et qu'ils seconderont de tout leur pouvoir les généreux fondateurs de l'Université Laval, pour la faire prospérer et la rendre de plus en plus utile aux grands intérêts de l'ordre, de la morale et des saines études."

Mgr Bourget ne fut ni moins enthousiaste, ni moins éloquent. Il avait si ardemment souhaité la création de cette Université Laval, qu'il commence par une parole et comme par un cri de vive satisfaction la lettre pastorale que, le vingt-sept décembre 1853, il adressait à son clergé et à ses fidèles pour ordonner la lecture dans toutes les églises de son diocèse de la lettre de Mgr l'archevêque Turgeon :

" Nous avons enfin, N. T. C. F., une *Université Catholique*. Cest la nouvelle que nous annonce notre vénérable métropolitain, dans sa belle lettre du huit décembre courant...

" D'abord remarquons, N. T. C. F., que c'est quelque chose de bien consolant, pour nous tous, que d'apprendre que notre jeune Canada se trouve maintenant doté d'une de ces grandes institutions, qui font la gloire littéraire des vieux pays de l'Europe ; et c'est pour la religion de notre Pays, toujours si *Catholique*, un inestimable bonheur que de fonder encore pour la Patrie ce précieux établissement, qui couronne si heureusement tous ses sacrifices pour l'éducation.

" Cette institution naissante porte le nom d'*Université-Laval*, nom célèbre, inscrit sur son Frontispice, et qui ne peut manquer de fixer les regards des élèves, chaque fois qu'ils en franchiront le seuil, et de les remplir d'une noble ardeur ; et déjà il inspire à ceux qui le lisent de loin une juste confiance. Car qui doute que les enfants du Pays, qui vont fréquenter les Cours de cette Université, ne soient continuellement et puissamment excités à travailler de toutes leurs forces à s'illustrer, sous les douces et vives influences de ce nom chéri, qui donna à l'ancienne France tant de grands hommes, et qui rappelle à la *Nouvelle* tant de ravissants souvenirs. Cette *Université* va être dirigée par l'esprit du fondateur de l'Eglise du Canada, dont elle porte le nom ; et c'est là surtout ce qui fait sa gloire et assure son succès. Car elle est confiée à des hommes pieux et savants, qui ont reçu de leur père le feu sacré de l'enseignement religieux, lequel, entre leurs mains ne s'est jamais éteint. Toujours ils ont été les dépositaires fidèles de la science sacrée, et du zèle ardent que les élèves du sanctuaire n'ont cessé de puiser à cette source abondante...

" Tous ceux qui ont à cœur l'honneur de notre Pays, applaudissent, N. T. C. F., au choix que l'on a fait du Doyen de nos Séminaires pour diriger la nouvelle Université, parce qu'ils estiment avec raison que c'est une récompense grandement méritée, pour les services immenses qu'il a rendus aux Lettres...

Et Mgr de Montréal terminait en résumant ainsi l'éloge qu'il faisait de l'Université : " Pour Nous, en vous écrivant aujourd'hui, Nous n'avions qu'un but ; c'était de témoigner publiquement de toute la confiance que Nous portons à l'*Université-Laval*, et Nous avons tâché de le

remplir, en vous faisant observer que tout dans cette grande œuvre est de nature à rassurer. Car son organisation est régulière; son *Nom* est influent, sa Vocation est sublime; ses Professeurs sont habiles; ses Protecteurs sont puissants; son but est Divin; et Elle a pour la diriger du haut du Ciel, la Bienheureuse Vierge Marie, qui y brille de tout l'éclat de son incomparable pureté, et qui sera pour elle la véritable *Etoile de la Mer*, conduisant sûrement au port tous ceux qui tiennent leurs regards tendrement fixés sur cet astre lumineux."

Les évêques des nouveaux diocèses de St-Hyacinthe et de Trois-Rivières, diocèses qui n'existaient pas encore quand fut envoyée à Rome la supplique des évêques de la Province, voulurent bien à leur tour recommander et encourager l'Université Laval.

"Nous aussi, N. T. C. F., écrivait, le 18 janvier 1854, Mgr J.-C. Prince, évêque de St-Hyacinthe, nous invitons, nous pressons nos jeunes compatriotes à recueillir les nobles et salutaires enseignements de cette savante Université. Ce n'est pas seulement pour les cours de haute philosophie intellectuelle et naturelle, mais encore pour les facultés de Médecine et de Droit qu'il y aura des professeurs habiles et religieux, et que ces chaires d'un enseignement irréprochable en tout point, seront constamment occupées par des hommes de savoir et de mérite."

"Nous saisissons avec empressement l'occasion favorable qui se présente, écrivait à son tour Mgr l'évêque de Trois-Rivières, dans son mandement du 20 mai 1854, pour remplir un devoir qui nous est bien agréable, celui de vous apprendre que Messieurs les Supérieur et Directeurs du Séminaire de Québec prennent sur eux le soin, le trouble, les frais et la responsabilité d'une Université Catholique...

Le nouveau mode d'éducation, et les honneurs qu'il offre à notre jeunesse, seront pour celle de tous les Collèges du Pays un stimulant qui leur fera apporter plus d'application à leurs études... Espérons que le Pays saura reconnaître ce qu'il doit au Séminaire de Québec et que notre jeunesse s'estimera heureuse des avantages qui lui sont présentés et qu'elle s'empressera d'en profiter."

Encouragés par de si hautes et de si vives recommandations, les directeurs de la nouvelle Université se mirent à l'œuvre avec ardeur et avec confiance. Assurés toutefois que l'œuvre qu'ils entreprenaient avait aussi besoin du secours et de la protection du ciel, ils avaient, dès les premiers jours de la fondation, placé l'Université naissante sous le patronage de l'Immaculée Conception. C'est le 8 décembre 1852, jour même de la fête de l'Immaculée Conception, que la charte royale avait été signée; c'est à l'Immaculée Conception que Mgr de Laval avait voué un culte tout particulier, et que, dès le XVII[e] siècle, deux cents ans avant la définition du dogme, il avait consacré sa cathédrale; c'est ce même culte qu'il avait légué comme un précieux héritage aux prêtres de son séminaire: on pensa donc interpréter avec raison une coïncidence providentielle, et faire aussi acte de piété filiale en donnant pour protectrice officielle à l'Université Marie Immaculée.

Au reste, comme le disait en termes excellents Mgr Bourget, l'Université Laval " doit être la Sorbonne de la Nouvelle-France; or l'on sait que la célèbre Faculté Théologique de Paris professa constamment des doctrines en tout favorables au glorieux privilège accordé à Marie dans son Immaculée Conception, et qu'elle imposait à ses docteurs, sous serment, l'obligation de le défendre." [1]

---

(1) *Lettre pastorale*, 27 déc. 1853.

Il était donc juste que la Sorbonne nouvelle que l'on venait d'élever à Québec fît à son tour l'hommage de sa destinée à la Vierge toute pure. Cette pureté de Marie, serait, pour reprendre le langage de Mgr Bourget, la lampe toujours ardente à la lumière de laquelle travailleraient les docteurs de l'Université; elle serait en même temps, pour les élèves, comme un baume sacré qui les préserverait de toute corruption.

Placée sous la garde d'une si vigilante patronne, entourée de la sollicitude de Nos Seigneurs les évêques, animée du souffle ardent et généreux que lui communiquaient ses fondateurs, l'Université Laval commença, sans retard comme sans faiblesse, la série laborieuse de ses œuvres, et tendit toutes voiles à l'espérance.

CHAPITRE II

PÉRIODE D'ORGANISATION

1852-1854

L'administration de l'Université Laval.—L'établissement des Facultés.—Envoi de futurs professeurs en Europe.—Les diplômes.—L'affiliation des collèges et des petits séminaires.—Les bâtiments universitaires.—Pose de la première pierre et inauguration officielle de l'Université.—Le Séminaire et l'Université.

CE qu'il faut sans doute pour qu'une institution fasse œuvre utile et prospère, c'est qu'elle soit d'abord fortement organisée, que le mécanisme de son administration soit à la fois souple et solide, et que toutes les parties de ce rouage se tiennent, se fortifient, s'harmonisent dans une parfaite unité.

Aussi une des plus graves préoccupations qui sollicitèrent l'attention des prêtres fondateurs de l'Université Laval, ce fut précisément de pourvoir cet établissement d'un système d'administration qui fût le plus possible propre à assurer son fonctionnement régulier. C'est à quoi ils s'employèrent surtout pendant les années 1852, 1853 et 1854, qui constituent comme la période d'organisa-

tion de l'Université Laval. Cette période se prolonge même au delà de l'année 1854, et nous dépasserons parfois cette limite afin de mieux grouper ici tous les principaux efforts qui furent faits pour constituer à peu près définitivement l'œuvre de l'Université.

Le travail auquel il fallut se livrer fut rude, parfois pénible. L'Université Laval se trouvait, en effet, fondée dans des conditions toutes particulières qui rendaient plus difficile à réaliser le plan d'administration auquel on devait l'adapter. Elle était créée par une corporation de prêtres éducateurs qui ne devaient pas pour elle abandonner leur œuvre première, qui restaient bien encore les directeurs du Séminaire de Québec, mais qui, sans doute, devaient avoir une très large influence dans l'administration d'un établissement nouveau dont ils allaient faire tous les frais. D'autre part, l'Université grouperait nécessairement autour d'elle des professeurs laïcs dont les vues et les avis devaient être respectés ; il lui faudrait aussi intéresser à son œuvre les collèges et les petits séminaires de la Province qui viendraient lui demander des diplômes. L'élaboration d'une constitution de l'Université Laval se compliquait ainsi d'une foule de circonstances avec lesquelles il fallait compter, et devenait elle-même une besogne très ardue et extrêmement délicate.

Ce travail, d'ailleurs, ne devait, pour une grande partie du moins, se faire et se compléter qu'avec le temps. Sans doute, il fut plus facile d'arrêter immédiatement les grandes lignes de l'administration universitaire, mais l'expérience seule pouvait, au fur et à mesure, amener les esprits à mieux préciser les détails, à corriger et remanier ce que sur des points particuliers on aurait pu d'abord décider.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans l'analyse de toutes les parties du gouvernement de l'Université Laval. Cette étude, nécessairement très aride, n'intéresserait pas suffisamment le lecteur. Aussi ne voulons-nous que signaler ce qu'il y a d'essentiel dans ce système d'administration. Cela même suffira pour faire voir toute la sagesse avec laquelle les fondateurs de l'Université ont assuré le bon fonctionnement de cette institution, et comment, sans sacrifier les graves intérêts que le Séminaire avait engagés dans cette entreprise, ils ont su concilier, avec la liberté d'action dont ils avaient eux-mêmes besoin, les droits de ceux qui devaient avec eux collaborer à l'œuvre commune.

C'est dans la charte royale que l'on peut étudier les règlements principaux qui concernent la direction de l'Université Laval. Et c'est surtout dans la rédaction de cette charte que M. Casault et ses collègues du Séminaire montrèrent jusqu'à quel point ils avaient une juste idée de l'organisation qui convenait à l'œuvre qu'ils avaient projetée. Rien ne fait autant leur éloge et ne prouve mieux combien cette organisation était sagement élaborée que ce fait que l'Université catholique de Lille, quand elle prit naissance et qu'elle voulut se donner à elle-même une constitution solide et bien équilibrée, emprunta à l'Université Laval une partie de ses règlements.

Ce que l'on voit tout d'abord dans la charte royale, c'est que l'archevêque catholique romain de Québec est, en vertu de sa charge, le visiteur de l'Université : et ceci même laisse assez apercevoir avec quelle largeur d'esprit le gouvernement anglais entendait permettre aux Canadiens-Français catholiques d'organiser, sans autre contrôle que celui d'un archevêque de leur nationalité et de leur église,

leur enseignement universitaire. C'était, en vérité, la liberté de l'enseignement supérieur que nous garantissait la charte royale. Cette liberté s'ajoutait à celles que l'Angleterre, depuis quelques années, se montrait très disposée à nous accorder, et elle ne faisait au surplus que confirmer la politique libérale que l'on commençait à pratiquer ici au sujet de l'enseignement, depuis surtout l'échec de l'institution royale et la très vive opposition que rencontra la loi de 1841.

L'enseignement supérieur que l'on allait organiser à l'Université Laval ne relèverait en définitive que de l'Université elle-même, et de son visiteur Mgr l'archevêque de Québec; l'Etat renonçait à toute ingérence dans les questions de programme ou d'inspection. Le visiteur recevait d'ailleurs les pouvoirs les plus étendus; on lui donnait le droit de *veto* sur tous les règlements et sur toutes les nominations, et le droit de nommer lui-même, sur présentation du conseil, les professeurs de la Faculté de théologie.

Quant à la charge de recteur, la plus considérable dans l'Université, elle revient, de droit, d'après les termes mêmes de la charte royale, au supérieur du Séminaire de Québec. Cette charge est donc essentiellement temporaire, puisque le supérieur du Séminaire, élu pour trois ans, et rééligible après ce premier triennat, ne peut occuper pendant plus de six années consécutives, à moins d'une autorisation spéciale accordée par l'autorité ecclésiastique, le poste qu'on lui a confié.

C'est sans doute pour prévenir tout esprit de routine, pour stimuler sans cesse le zèle et l'initiative, et que la constitution du Séminaire, comme d'ailleurs celles de la plupart des communautés religieuses, pourvoit ainsi au renouvellement périodique des supérieurs. Les inconvé-

nients qui, d'autre part, pourraient résulter d'un changement aussi fréquent de direction, sont corrigés dans une très large mesure par ce fait que les anciens supérieurs continuent à faire partie du conseil de l'administration, et que c'est toujours parmi les membres de ce même conseil que l'on choisit le nouveau supérieur. De cette façon se trouve assuré le maintien des bonnes traditions, en même temps qu'un élan nouveau peut être périodiquement imprimé à la direction des affaires.

Les fondateurs de l'Université ont voulu faire bénéficier celle-ci de tous les avantages qui leur paraissaient attachés à ce système, et ils ont fait décréter par la charte royale que les deux charges de supérieur du Séminaire et de recteur de l'Université seraient désormais inséparables. Monsieur l'abbé L.-J. Casault, supérieur du Séminaire depuis 1851, devint donc, en vertu même de ce titre, le premier recteur de l'Université.

La charte pourvoit encore à l'établissement d'un conseil qui, conjointement avec le recteur, doit administrer les affaires de l'Université. Ce conseil est composé de tous les directeurs du Séminaire et des trois plus anciens professeurs titulaires de chaque Faculté. Il a le pouvoir de faire les statuts et règlements qu'il juge convenables, à la seule condition que ces statuts et règlements ne contiennent rien qui soit contraire aux lois du Royaume-Uni ou à celles du Canada.

Les premiers membres du conseil universitaire de Québec furent donc, de par la charte royale, les directeurs du Séminaire. C'est eux que, dans les registres des délibérations du conseil, nous voyons à l'œuvre et tenir leur première séance le 21 février 1853. Nous croyons devoir ici mentionner leurs noms. Cette liste ne corres-

pond plus, en effet, très exactement à la liste des prêtres directeurs du Séminaire que l'on voit inscrits dans la charte royale, la mort ayant enlevé au Séminaire, le 18 juin 1852, le tant regretté abbé John Holmes. Voici donc quels étaient, le 21 février 1853, les membres du premier conseil universitaire : M. l'abbé L.-J. Casault, recteur, MM. les abbés Joseph Aubry, Félix Buteau, Michel Forgues, Léon Gingras, Louis Gingras, Ed.-Jean Horan, Elzéar-Alexandre Taschereau, directeurs.

Ce sont ces hommes que l'on voit occupés, pendant l'année 1853, à organiser les diverses Facultés de l'Université Laval. M. l'abbé Casault, pendant le voyage qu'il fit en Europe, en 1852, pour solliciter à Londres et à Rome les chartes officielles de l'Université, avait pris soin de visiter les principales universités de France, de Belgique, d'Angleterre et d'Italie, d'étudier leur organisation au point de vue particulier de l'enseignement, et c'est d'après les observations qu'il avait pu faire qu'il rédigea et proposa les principaux règlements des Facultés de Laval. On s'efforça surtout de bien adapter aux conditions d'existence de la nouvelle Université l'organisation matérielle et pédagogique des grandes institutions européennes.

Il fut résolu que l'Université Laval comprendrait quatre Facultés : celles de théologie, de droit, de médecine et des arts. C'est exactement dans ces cadres que se distribuait autrefois en France le haut enseignement, et c'est encore d'après ces mêmes divisions qu'il se trouve aujourd'hui réparti dans les universités anglaises.

Chaque Faculté fut pourvue d'un conseil spécial qui discute et soumet au conseil universitaire toutes questions qui intéressent plus directement l'une ou l'autre de ces Facultés.

La Faculté de théologie ne put être immédiatement créée à Québec. Le nombre d'aspirants au sacerdoce était alors si restreint, et les besoins du ministère paroissial si pressants et si multiples, qu'on ne pouvait encore laisser aux séminaristes le temps de se consacrer librement à l'étude des sciences ecclésiastiques. Ce ne fut donc que plus tard, en 1866, que l'on put jeter les bases d'une Faculté de théologie.

La Faculté de médecine, au contraire, fut, dès l'année 1853, organisée et mise en mouvement. On se rappelle que déjà une école de médecine existait à Québec. Les directeurs de l'Université trouvèrent dans cette école les éléments qu'il leur fallait pour grouper un certain nombre de professeurs qui fussent préparés à donner l'enseignement médical. L'École de médecine voulait bien d'ailleurs s'effacer elle-même devant la Faculté naissante de Laval, et six de ses professeurs quittèrent leur chaire pour accepter une situation équivalente à l'Université. Ces premiers professeurs de la Faculté de médecine étaient: M. Jean Blanchet, élu doyen de la Faculté, professeur de de pathologie générale et d'institutes de médecine, M. C. Frémont, professeur de pathologie externe et de médecine opératoire; M. J.-A. Sewell, professeur de pathologie interne et de thérapeutique spéciale; M. J.-Z. Nault, professeur de matière médicale et de thérapeutique générale; M. J.-E. Landry, professeur d'anatomie descriptive et chirurgicale. M. A. Jackson, professeur de tocologie.

La durée des cours de médecine fut fixée à quatre ans. Grâce aux deux grands hôpitaux que possédait alors la ville de Québec, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital de Marine, les élèves de la Faculté purent suivre des cliniques assez nombreuses et assez variées.

Il ne fut pas aussi facile d'organiser la Faculté de droit, et ce n'est que pendant l'année 1854 que l'on commença à la mettre sur pied. Pourtant l'enseignement du droit était bien, de toutes les parties de l'enseignement universitaire, celui dont on avait un besoin plus réel et plus pressant, puisqu'aucune école de droit n'existait encore à Québec. D'autre part, il ne manquait pas à Québec d'avocats très distingués qui eussent pu occuper avec honneur des chaires de droit : seulement, on n'avait nul enthousiasme pour se livrer à l'enseignement, et pour sacrifier quelque peu, sans compensation suffisante, une nombreuse clientèle. Aussi eut-on beaucoup de mal à réaliser le plan de cours que l'on avait d'abord conçu. Après de multiples démarches, on trouva pourtant deux professeurs, dont l'un était juge de la Cour Supérieure. Ces premiers titulaires des chaires de droit furent : M. le juge Auguste-Norbert Morin, nommé doyen, et M. Jacques Crémazie. M. le juge Morin fut nommé professeur le 13 juin 1854, et M. Crémazie le 4 septembre suivant. Le 12 juin 1855, le conseil universitaire pouvait adjoindre à ces deux représentants de la Faculté de droit, M. le juge William Badgley, M. G.-D. Stuart, M. Jean-Thomas Taschereau et M. Joseph-Ulric Tessier.

Malheureusement, la plupart de ces professeurs furent empêchés, par les occupations qui les retenaient au dehors de l'Université, de préparer et de donner leurs cours, si bien que pendant quelques années on dut borner l'enseignement de la Faculté aux cours de droit civil et de droit romain. On fut même obligé de faire venir de France, en 1857, un professeur pour donner les leçons de droit romain. Et c'est M. A.-E. Aubry, avocat à la cour impériale de Paris, et docteur en droit de la Faculté de Paris,

qui vint ici occuper cette chaire. L'Université Laval commençait à éprouver les inconvénients qu'il y a pour une institution comme elle à ne pouvoir donner à ses professeurs un salaire qui assure la vie de leur famille, et leur permette de se livrer exclusivement à l'étude de la science qu'ils sont chargés d'enseigner.

La Faculté des arts devait être, de toutes les Facultés, la moins privilégiée. On ne pouvait, en effet, fonder à Québec l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, à une époque où il eut été difficile de recruter un nombre suffisant d'auditeurs. Les jeunes gens qui avaient reçu dans nos collèges et dans nos petits séminaires une première formation littéraire ou scientifique ne se préoccupaient pas de pousser plus loin en ce sens leur instruction. Obligés de s'établir tout de suite dans le monde pour y gagner leur vie, et d'entrer sans retard dans l'une ou l'autre des professions libérales, ils commençaient, au sortir même du cours classique, leurs études de théologie, de droit ou de médecine, et ils n'avaient ni temps ni argent à consacrer aux études supérieures des lettres et des sciences. C'est pourquoi l'Université Laval ne crut pas opportun d'ouvrir, dès les premières années de son existence, des chaires d'enseignement supérieur à la Faculté des arts.

Il est permis de regretter que des circonstances si incontrôlables, que les conditions particulièrement difficiles et laborieuses dans lesquelles se développait notre société canadienne, n'aient pas permis d'organiser ici, il y a cinquante ans, des cours destinés à compléter la formation littéraire ou scientifique des jeunes gens ; il est surtout regrettable que des jeunes gens, libres d'orienter du côté des hautes études leur activité, ne se soient pas rencontrés en nombre suffisant pour justifier une telle orga-

nisation. Nous ne doutons pas que la science et surtout notre littérature canadienne y eussent considérablement gagné. Sans doute, l'Université Laval fera donner plus tard quelques séries de cours publics que fréquentera habituellement la meilleure société de Québec, mais on ne peut se dissimuler que ces cours publics, isolés et assez irréguliers, ne constituent pas une discipline intellectuelle assez austère et assez efficace pour initier les auditeurs aux bonnes méthodes de travail personnel, et pour donner à l'esprit cette formation suivie et précise dont il a besoin.

L'Université Laval, soucieuse de combler dans la mesure où il lui était possible une lacune inévitable, résolut pourtant d'instituer au plus tôt ces leçons publiques; et c'est dans ce dessein qu'elle commença, dès 1855, à ébaucher les cadres d'une Faculté des arts. M. l'abbé J.-B.-A. Ferland fut, dès cette année, nommé professeur d'histoire du Canada et de l'Amérique en général; et l'année suivante, en 1856, on lui donna pour collègue M. Thomas-Sterry Hunt, professeur de chimie.

Au surplus, ces attributions de chaires à la Faculté des arts avaient encore pour but, sinon toujours de constituer un corps de professeurs qui fussent chargés de donner des cours publics, au moins d'encourager et de récompenser par un titre fort apprécié ceux qui se livraient plus particulièrement à l'étude de l'une ou l'autre partie des lettres et des sciences.

C'est d'ailleurs pour donner à ces études une impulsion nouvelle, comme aussi pour préparer non seulement à la Faculté des arts, mais encore aux Facultés de droit et de médecine et à la future Faculté de théologie, des professeurs compétents, que les directeurs du Séminaire résolurent d'envoyer étudier dans les universités d'Europe des

jeunes gens, laïcs ou ecclésiastiques, en qui ils pouvaient remarquer quelque aptitude et quelque goût pour l'enseignement.

On devine aisément, en effet, que si une culture et une formation spéciales sont extrêmement utiles, et aujourd'hui regardées en Europe comme indispensables pour les professeurs de l'enseignement secondaire, cette culture et cette formation ne sont pas moins nécessaires, et doivent être plus rigoureuses encore chez ceux qui se consacrent à l'enseignement supérieur. Les prêtres fondateurs de l'Université le comprirent bien, et ils n'hésitèrent pas à faire les sacrifices qu'allait imposer cet envoi d'étudiants à l'étranger.

Rome pour la théologie, Paris pour les lettres et les sciences étaient alors, comme aujourd'hui, les deux centres principaux où se rendaient ceux qui voulaient étudier dans le milieu le plus favorable l'une ou l'autre branche de ces connaissances humaines. Aussi est-ce vers ces deux villes que le Séminaire de Québec dirigea d'abord les jeunes ecclésiastiques qu'il jugeait propres à jouer plus tard un rôle dans l'Université. C'est en 1853 que partit pour l'Europe la première escouade d'étudiants. Elle se composait de Messieurs Marmet, (1) Cyrille Legaré, Louis Beaudet, tous trois séminaristes, et tous trois destinés à suivre les cours de lettres de l'École des Carmes de Paris. Monsieur l'abbé Th.-E. Hamel devait aller les rejoindre l'année suivante, et suivre aussi à Paris les cours de sciences mathématiques et physiques.

Ce n'est que plus tard, en 1863, que l'on dirigea sur Rome un premier groupe d'élèves: MM. les abbés Ben-

---

(1) L'abbé Marmet est mort pendant son séjour à Paris, en 1854.

jamin Paquet, L.-H. Paquet et L.-N. Bégin. On sait combien d'autres devaient les suivre sur cette route qui conduit aux universités romaines.

Le Séminaire de Québec commençait ainsi, à cette époque de rénovation intellectuelle que marque la fondation de l'Université, une tradition qui, si elle ne fut pas maintenue en faveur des lettres, devait du moins assurer à la Faculté de théologie une longue suite de professeurs qui eussent reçu à Rome même une formation toute spéciale.

A cette liste des premiers étudiants ecclésiastiques que le Séminaire de Québec envoya dans ces universités d'Europe, il faut ajouter les noms de quelques jeunes laïcs qui avaient fait avec grand succès à l'Université Laval leurs études professionnelles, et qui inspiraient à leurs maîtres la plus grande confiance. M. le docteur L.-J.-A. Simard partit en 1860 pour aller suivre des cours de médecine à Giessen, en Allemagne, à Louvain et à Paris ; M. Chs-Frs-Stanislas Langelier rejoignit à Paris, en 1861, M. le docteur Simard, et y suivit des cours de droit. Tous deux revinrent en 1863 occuper une chaire à l'Université, et commencèrent dès lors à fournir une longue et brillante carrière qui n'est pas encore terminée. En 1864, M. le docteur Chs Verge, et en 1865, M. le docteur Hubert LaRue, déjà professeurs à la Faculté de médecine, allaient à leur tour, envoyés par le Séminaire de Québec, continuer en Europe leurs études médicales.

On ne peut vraiment que féliciter et louer le Séminaire de Québec d'avoir voulu, dès les premiers jours de l'Université, organiser avec tant de soin les diverses Facultés et les pourvoir de professeurs qui eussent auprès des élèves le prestige et l'autorité d'un savoir incontestable. Ceci

même était, en effet, une première garantie du succès de l'enseignement universitaire, et pour les étudiants une première et très efficace incitation au travail. Prendre contact avec des maîtres véritables, capables d'éveiller l'esprit, de l'élever le plus possible et de l'étendre sans cesse, devient toujours pour l'élève intelligent un motif puissant de chercher à profiter dans la plus large mesure des leçons qu'il reçoit.

Cependant, il est à peine besoin de le rappeler, ce motif n'est pas le seul, ni non plus toujours le plus décisif, qui engage la foule des étudiants à se livrer au travail. On vient à l'Université pour s'instruire sans doute, mais aussi et, quelquefois, surtout pour conquérir un diplôme. C'est le diplôme, en effet, qui souvent sert de passeport pour l'admission à l'étude ou à la pratique des professions libérales; c'est lui aussi qui témoigne du succès, et recommande le porteur auprès du public. La question des diplômes est donc intimement liée à celle de l'établissement des Facultés; l'élaboration des règlements qui doivent présider à la distribution des grades universitaires se rattache à toute l'œuvre de l'organisation de l'enseignement.

L'Université Laval avait, en vertu de sa charte royale, le pouvoir de conférer les diplômes de bachelier, de licencié ou maître, et de docteur dans les Facultés de droit, de médecine et des arts. Elle ne pouvait encore conférer elle-même les degrés en théologie; c'est à Mgr l'archevêque de Québec que le bref papal, accordé en 1853 par Pie IX, donnait ce privilège. L'Université Laval ne devait recevoir pour elle-même tous les pouvoirs des universités canoniques qu'en 1876.

Nous ne voulons pas entrer ici dans tous les détails

des obligations imposées aux candidats pour l'obtention de l'un ou l'autre diplôme dans les diverses Facultés. Nous ne mentionnerons plutôt que ce qui peut offrir quelqu'intérêt pour la majorité des lecteurs, et nous renvoyons aux *Constitutions et règlements de l'Université Laval*, publiés par l'ordre du conseil universitaire, et aux *Programmes du Baccalauréat et de l'Inscription*, ceux qui auraient besoin de plus amples renseignements.

Dans la Faculté des arts, on a jugé à propos de distribuer en deux catégories ceux qui subissent l'examen du baccalauréat. Il y a les *bacheliers* et les simples *inscrits*. Comme, en effet, le baccalauréat ès arts n'est pas exigé par la loi pour l'admission à l'étude d'aucune profession, on voulut lui donner une valeur honorifique plus grande que celle d'un examen *d'études suffisantes ;* on régla donc que le diplôme de bachelier ès arts, le seul qui fût d'abord conféré par la Faculté, ne serait accordé qu'à l'élève qui aurait conservé les deux tiers des points dans chacun des deux examens subis après les classes de rhétorique et de philosophie. Les candidats qui, n'ayant pas conservé les deux tiers des points, conservent au moins le tiers, sont considérés comme *inscrits ;* ils peuvent, à ce titre, suivre les cours des différentes Facultés de l'Université, et l'inscription devient ainsi l'équivalent de l'immatriculation.

Les seuls bacheliers ès arts pouvaient, à l'origine, obtenir dans les autres Facultés un titre supérieur à celui de bachelier.

En 1865, on institua, à côté du diplôme de bachelier ès arts, celui de bachelier ès lettres pour les élèves qui auraient conservé les deux tiers des points au premier examen et le tiers seulement au second examen, et le diplôme de bachelier ès sciences pour ceux qui auraient

conservé les deux tiers des points au second examen, et le tiers seulement au premier.

Le baccalauréat, dans les Facultés de droit et de médecine, ne fut d'abord accordé qu'aux élèves qui avaient suivi pendant six termes les cours de la Faculté, et qui avaient obtenu à tous les examens la note *bien* ou *très bien*. Ce premier règlement fut plus tard modifié. Aujourd'hui le titre de bachelier en droit peut être conféré à celui qui a suivi pendant trois ans le cours complet de droit, qui a subi avec succès ses examens de terme, et qui, dans les épreuves spéciales du baccalauréat, n'a pas mérité de notes inférieures à *assez bien*. De même, il faut que l'élève ait suivi pendant trois ans les cours de la Faculté de médecine, et qu'il n'ait pas obtenu dans ses examens de terme de notes inférieures à *assez bien* pour mériter le diplôme de bachelier. A la Faculté de théologie on accorde le baccalauréat dans des conditions analogues : l'élève, pour conquérir ce grade, doit avoir suivi pendant deux ans les cours de la Faculté, et n'avoir pas mérité dans ses examens des notes inférieures à *assez bien*.

C'est aux diplômes de licencié et de docteur que les fondateurs de l'Université ont paru attacher une importance toute spéciale.

Le diplôme de licencié était, à leurs yeux, la suprême récompense que pouvait conquérir, après tout le cours d'études universitaires, l'élève intelligent et studieux. On exigeait donc de la part des candidats à la licence, des idées claires, précises sur l'ensemble et sur les détails de tout l'enseignement d'une Faculté.

Le diplôme de licencié suppose, en effet, que l'élève a reçu de l'Université toutes les leçons qu'elle lui peut fournir, et qu'il est en mesure de se livrer désormais à des

travaux personnels. L'Université d'ailleurs sera heureuse encore de couronner ses efforts, et de lui conférer le titre de *docteur* s'il lui apporte une thèse qui soit digne d'un pareil honneur. " Le doctorat ne s'obtient donc plus en suivant l'enseignement universitaire ; il ne suppose même pas un examen sur l'ensemble des connaissances d'une Faculté. C'est la récompense d'un travail spécial, élaboré dans le silence du cabinet, laissé au choix du candidat, et dont la matière peut être fort restreinte. Mais ce travail doit être fort sérieux, fertile en enseignements théoriques et pratiques, et apporter, en un mot, une nouvelle assise au monument de la science humaine. " [1]

C'est ainsi que les fondateurs de l'Université avaient compris le doctorat ; c'est de cette façon qu'on le comprend encore dans les grandes universités européennes, et c'est sans doute ce qu'en effet il doit être. Le candidat au doctorat doit prouver, s'il est couronné, qu'il possède autre chose que la science des manuels et des notes de cours, qu'il est apte à produire un travail original et personnel.

Les Facultés de droit et de médecine de l'Université Laval se firent donc un devoir d'exiger, à l'origine, une thèse écrite et imprimée de tous les candidats au diplôme de docteur. La Faculté de droit a toujours persisté dans cette résolution ; la Faculté de médecine, pour des considérations d'ordre pratique, a cru devoir modifier, en 1865, les conditions de l'admission au grade de docteur, et supprimer la thèse.

Que si malheureusement, dans les Facultés autres que la Faculté de droit, on ne croit pas devoir exiger des candidats au doctorat les mêmes preuves d'une initiation

---

(1) *Mémoire sur l'Université Laval.* Québec, 1862, p. XVI.

réelle aux méthodes du travail scientifique, et si l'on y assimile plus ou moins le doctorat à une seconde licence, l'Université Laval n'en a pas moins pris grand soin d'assurer à ses diplômes de docteurs, comme à tous ses autres diplômes, une valeur considérable. Une université ne doit pas être une *machine à diplômes;* et c'est pourquoi les directeurs de l'Université Laval, sans se préoccuper trop de savoir si, dans telle ou telle institution voisine, on accorde dans de plus faciles conditions les parchemins officiels, a établi des règlements qui ont pu quelquefois paraître sévères à quelques-uns, mais qu'elle a cru opportun de ne pas modifier dans le sens du relâchement, et dont l'expérience a d'ailleurs démontré toute la sagesse. Les diplômes de Laval, nous pouvons le proclamer sans vanité ridicule, sont fort appréciés au Canada; ils attestent, à des degrés divers, le travail réel de l'étudiant, et ils signalent à l'attention des maîtres et du public ceux des élèves qui sont doués de plus remarquables aptitudes, et qui ont remporté de plus enviables succès.

Rappelons ici que le premier diplôme de docteur décerné par Laval, à la suite d'épreuves régulièrement subies, fut accordé à M. Hubert LaRue, créé docteur en médecine en 1859. Quand on se souvient quelle place éminente le docteur LaRue devait occuper dans l'enseignement universitaire et dans notre monde scientifique, on admet bien volontiers que l'Université Laval ne pouvait mieux ouvrir la liste de ses lauréats.

Afin de pouvoir faire bénéficier le plus grand nombre possible de collèges classiques du droit de conférer les diplômes que lui accordait la charte, et aussi, par là même, de les faire plus directement s'intéresser à son œuvre, l'Université Laval reçut, en vertu d'une disposition parti-

culière de cette charte, le pouvoir de s'affilier les établissements publics d'éducation de la province qu'elle voudrait, aux conditions établies par le conseil.

On décida donc qu'il suffirait, pour être affilié à l'Université, qu'un collège s'engageât à enseigner au moins les matières indiquées au programme du baccalauréat dans la Faculté des arts, et qu'il exigeât de ses élèves qu'ils subissent l'examen des lettres après la rhétorique, et l'examen des sciences et de la philosophie après les deux années de philosophie. D'autre part, l'Université promettait de ne rien changer au programme de la Faculté des arts avant d'avoir pris l'avis des collèges affiliés.

Toutefois, ce n'est qu'après de longues discussions et de multiples correspondances que l'on arrêta les lignes essentielles du règlement d'affiliation, et que l'on parvint à rassurer les directeurs des collèges et des petits séminaires, jaloux de l'indépendance de leurs maisons qu'ils croyaient menacée ; et ce n'est qu'à partir de l'année 1862 que l'on vit enfin nos établissements d'enseignement secondaire commencer à s'unir et à se grouper autour de l'Université. Ils devaient tous plus tard solliciter et obtenir leur affiliation, et l'on sait quelle louable et féconde rivalité devait résulter de ces rapprochements.

La charte royale permettait encore au recteur de l'Université d'accorder les diplômes aux élèves de toutes les maisons d'enseignement classique de la province, qu'elles fussent affiliées ou non, à la condition cependant que ces élèves auraient subi telles épreuves que le conseil universitaire jugerait à propos de déterminer et d'imposer.

Ces droits et ces privilèges donnaient à l'Université Laval, auprès des séminaires et des collèges de la province, le prestige et l'autorité morale dont elle avait

besoin pour les grouper autour d'elle, et les unir dans un commun effort vers le progrès.

En même temps que les fondateurs de l'Université Laval s'occupaient d'organiser les diverses Facultés et de rallier à leur cause nos établissements d'enseignement secondaire, ils songeaient à construire des bâtiments où l'on pourrait donner les cours et installer les musées et les bibliothèques. Si au temps de François I[er] on estimait que le meilleur moyen de commencer une université, c'est de la *bâtir en hommes*, il faut bien avouer que ces vivantes murailles ne suffisent pas toujours, et qu'il est extrêmement désirable, dans nos climats surtout, que les leçons ne soient pas données en plein air.

C'est dans le Séminaire même que tout d'abord l'on tâcha de trouver quelques salles pour abriter professeurs et élèves. L'aile courte et très modeste qui relie le vieux Séminaire à l'Archevêché servit pendant quelque temps de palais universitaire ; c'est là que fut en quelque sorte le berceau des Facultés naissantes. Mais cette installation fort précaire ne pouvait être que provisoire, et l'on s'inquiéta tout de suite de construire des bâtiments nouveaux qui seraient spécialement affectés aux divers services de l'Université.

C'est pendant l'année 1854 que l'on commença à élever ces constructions. L'Ecole de médecine fut la première qui surgit du sol. On voulut en faire un bâtiment isolé où seraient donnés les cours de la Faculté et où l'on pourrait installer les musées et toutes les pièces nécessaires à l'enseignement médical. C'est dans la rue Hébert que l'on construisit cette Ecole.

En face de l'Ecole de médecine, on bâtit tout de suite une maison de famille ou un *Pensionnat*.

Les fondateurs de l'Université attachaient une très grande importance à ce Pensionnat, et l'on voit même dans des correspondances de cette époque qu'ils ne concevaient pas sans lui l'Université. A leurs yeux, cette maison en devait être comme une naturelle et nécessaire dépendance.

Ces prêtres zélés, qui voulurent créer dans Québec, pour les jeunes étudiants, un centre de vie intellectuelle où ils pourraient s'initier aux sciences du droit et de la médecine, se préoccupaient avec non moins de soin de développer la vie morale de ces jeunes gens, et de la protéger contre toutes les causes de perversion. Or, ils n'ignoraient pas les dangers que peuvent courir dans une ville des jeunes gens qui y viennent suivre les cours universitaires et qui, épris d'une liberté dont ils éprouvent les premiers enivrements, en peuvent si facilement abuser. C'est précisément pour prévenir ces erreurs de conduite, pour mettre à l'abri de toutes dangereuses sollicitations du monde ces âmes de jeunes gens, que les directeurs du Séminaire résolurent de construire une maison où l'on réunirait sous un même toit tous les étudiants qui n'auraient pas en ville de parents pour les recevoir et les loger.

On éleva donc à grands frais cette maison de famille dont l'histoire devait être un peu mouvementée, et qui, pendant plus d'une trentaine d'années, resta ouverte aux élèves laïcs de l'Université. Le Séminaire de Québec avait seul le contrôle de cette maison. Les charges de directeur et d'assistant-directeur n'étaient pas des fonctions universitaires ; elles étaient confiées à des prêtres du Séminaire. Installés au Pensionnat, vivant au milieu des étudiants, ces prêtres devaient veiller à l'exécution d'un règlement qui assurât le bon ordre dans la communauté, mais assez large et assez flexible pour s'accommoder aux légitimes exi-

gences de jeunes gens qui, à l'Université, doivent apprendre, en même temps que la science, à user d'une sage liberté.

L'année même où l'on construisit l'École de médecine et le Pensionnat, on posa les fondements de l'édifice qui devait être le siège principal de l'Université Laval.

C'est le jeudi, 21 septembre 1854, qu'eut lieu la cérémonie de la bénédiction de la première pierre. On voulut profiter de cet événement pour faire l'inauguration officielle de l'Université, et pour donner à Québec une de ces fêtes intellectuelles, académiques, dont notre capitale devait être ensuite et si souvent le théâtre.

On commença la journée par une grande démonstration religieuse qui se fit à la cathédrale. Une grand'messe pontificale, célébrée par Mgr l'archevêque, visiteur de l'Université, réunit dans l'église de Notre-Dame de Québec sept évêques, plus de deux cents prêtres, et toutes les sommités du monde politique et de la société de la ville de Québec. Les membres de l'Assemblée législative assistaient en corps; les professeurs de droit et de médecine, revêtus de la toge, et les élèves de l'Université, également en costume, avaient pris place au bas-chœur; les élèves du Petit Séminaire occupaient, le long de la balustrade, derrière les professeurs et les élèves de l'Université, leur place habituelle.

Rien ne fut négligé pour donner à cette fête religieuse tout l'éclat possible. Un chœur de cent voix, auquel s'étaient joints les membres de la Société musicale des amateurs de St-Jean, et des élèves du Petit Séminaire, exécuta avec grand succès, sous la direction de M. Dessane, qui touchait l'orgue, la messe royale.

Mgr de Charbonnelle, évêque de Toronto, fit le sermon; il salua, nous disent les journaux du temps, en

termes fort éloquents la naissance de notre Université ; il lui prédit les combats et les gloires de l'avenir, et il fit ressortir surtout la nécessité d'un enseignement qui a Dieu pour principe et pour fin.

Après la cérémonie religieuse de la cathédrale, eut lieu la pose de la première pierre et la première séance solennelle de l'Université. Nous empruntons à peu près textuellement au *Journal de Québec*, du 23 septembre 1854, le compte-rendu de cette séance qui a laissé un si profond souvenir dans la mémoire des assistants, et que rappelaient encore avec émotion, lors des cérémonies du cinquantenaire, ceux qui en avaient été les témoins heureux :

" La messe terminée, le clergé se rendit au lieu où devait être posée la pierre angulaire par Mgr l'archevêque. Après la bénédiction, on se rendit dans la cour supérieure du Séminaire (1), où on avait, pour la circonstance, élevé un immense amphithéâtre, au centre duquel apparaissait un dais richement orné et sous lequel vinrent s'asseoir Son Excellence le gouverneur-général (2), Mgr l'archevêque de Québec, et M. le recteur de l'Université, Messire Casault.

" On remarquait en outre dans l'auditoire : Mgr de Toronto, Mgr des Trois-Rivières, Mgr de Burlington, Mgr le coadjuteur de Québec, Mgr le coadjuteur de Montréal, Mgr l'administrateur de Kingston, et plus de deux cents prêtres des divers diocèses.

" La plupart des ministres du gouvernement, des juges présents à Québec, des conseillers législatifs, des députés, des adjudants-généraux, des officiers de l'armée, des conseillers de ville, des magistrats, des membres des diffé-

(1) La cour actuelle des élèves de la petite salle.

(2) Lord Elgin.

rentes professions libérales, les dames et les citoyens de toutes les classes remplissaient l'amphithéâtre que couvrait une tenture immense. On remarquait également des étrangers distingués, qui semblaient prendre un vif intérêt à la cérémonie. Le spectacle était solennel et grave... "

M. le recteur annonça d'abord à l'auditoire quel était le but principal de cette première séance académique. L'Université voulait conférer solennellement les premiers diplômes qu'elle pouvait décerner; et c'est à ses professeurs qu'elle était heureuse de distribuer ces honneurs. Le grade de docteur était donc accordé à tous les professeurs des Facultés de droit et de médecine. M. le recteur déclarait très justement que " puisqu'on les avait trouvés capables de préparer les élèves aux grades académiques, il n'était pas surprenant qu'on les eût jugés dignes de les obtenir eux-mêmes."

On conférerait aussi le diplôme de bachelier ès arts à deux jeunes séminaristes qui avaient terminé au mois de juillet dernier leurs études classiques; des examens sérieux avaient prouvé qu'ils méritaient cet honneur. Ces deux jeunes bacheliers, " ces prémices de la Faculté des arts," étaient MM. les abbés Benjamin Paquet et Pierre Roussel, qui devaient plus tard devenir professeurs à la Faculté de théologie ; l'un d'eux, M. Paquet, fut pendant six ans recteur de l'Université.

" M. le recteur exposa ensuite le motif qu'avait eu l'Université d'inviter à cette cérémonie le gouverneur général et tant de personnes distinguées... Rien n'était plus propre à montrer au pays l'importance de l'œuvre qui commence que la présence à cette cérémonie des personnes les plus éclairées et les plus haut placées dans la société...

Enfin, M. le recteur exprima la reconnaissance de tous les membres de l'Université pour la charte qui a constitué cette institution et qu'il reconnaît devoir à la puissante recommandation de Son Excellence. Il assura Son Excellence que ce bienfait envers la jeunesse du pays serait apprécié par elle, et qu'elle saurait payer la dette de reconnaissance qu'elle avait contractée. " Après deux siècles, dit-il, le nom du fondateur du Séminaire est vénéré et béni par nos élèves comme aux jours de sa vie. Il en sera de même de celui de Votre Excellence ; pendant des siècles, les élèves de l'Université associeront dans leur reconnaissance le nom du comte d'Elgin à celui de François de Laval de Montmorency."

" M. le recteur exprima enfin les sentiments de gratitude envers ceux qui étaient les conseillers de Son Excellence lorsque la charte fut demandée. Il dit que le souvenir de leur bienveillance en cette occasion subsisterait longtemps dans l'Université."

Après le discours de M. le recteur, Son Excellence le gouverneur général s'avança sur l'estrade, et " inspiré par la circonstance, nous affirme le *Journal de Québec*, il parla magnifiquement le double langage de la philosophie et de la poésie." Il est regrettable qu'on n'ait pas alors publié ce discours, dont le *Canadien* fait aussi le plus grand éloge. " Lord Elgin, nous dit-il en substance, fit un hommage délicat à l'Université, et il discourut sur les lettres par des paroles qui " imitèrent ce qu'elles ont de plus touchant et de plus beau." Son discours, ajoute-t-il, est un vrai chef-d'œuvre de diction et de pensée."

M. Morin, professeur et doyen de la Faculté de droit, prononça aussi une allocution, pour remercier l'Université des grades honorifiques qu'elle lui conférait, ainsi qu'à ses

collègues, et il fit avec une émotion vive l'éloge du Séminaire de Québec qui venait de fonder l'Université, rappelant surtout le souvenir de ceux qui, au Séminaire, avaient le plus contribué à développer notre enseignement classique.

Enfin, Mgr l'archevêque se leva pour exprimer à Lord Elgin, au nom de ses collègues de l'épiscopat et du peuple canadien, sa reconnaissance, et pour souhaiter à l'Université une rapide et longue prospérité.

Après quoi on proclama les nouveaux docteurs et les nouveaux bacheliers, qui vinrent tous recevoir leur diplôme des mains de Son Excellence Lord Elgin. Nous reproduisons ici, d'après le *Journal de Québec*, les noms de ces premiers porteurs des diplômes de Laval :

Docteurs en droit : MM. A.-N. Morin et Jacques Crémazie.

Docteurs en médecine : MM. Jean Blanchet, J.-A. Sewell, C. Frémont, Z. Nault, A. Jackson, J.-E. Landry.

Bacheliers ès arts : MM. P. Roussel, B. Paquet.

Le *Journal de Québec* terminait ainsi le compte-rendu de cette journée :

" Il est évident que l'Université ne pouvait s'inaugurer dans un jour plus grand et sous des signes plus propices.

" C'était de l'enthousiasme qui devait donner une irrésistible impulsion à cette *machine* intellectuelle ; c'est le sacrifice et la persévérance qui la tiendront en mouvement, en lui imprimant une marche sûre et accélérée.

" Nous ne dirons rien de M. le recteur... Il ne voudrait pas nous laisser dire que sa volonté de fer et sa forte intelligence ont soufflé la vie sur cette grande et noble institution naissante, mais du moins il nous permettra de constater que le Séminaire de Québec, au nom

duquel il parle, veut, par tous les sacrifices, que l'Université Laval soit grande et forte et attire de loin les élèves par la renommée de son enseignement, et cela uniquement pour l'honneur du Canada et l'avantage de la jeunesse.

" Québec sera la métropole de la science comme il est la métropole de la religion."

Telle fut donc cette journée où l'on vit surgir et se montrer déjà active et féconde l'Université Laval. Une aurore plus radieuse ne pouvait se lever sur cette institution, et envelopper son berceau de plus douces, ni de plus bienfaisantes clartés. Aussi toute la population de Québec était-elle vraiment entrée ce jour-là dans une grande joie, et les journaux, par leurs articles très élogieux, ne firent qu'exprimer sincèrement la satisfaction de tous. La vieille cité avait conscience qu'elle enfantait une œuvre à laquelle étaient promises les plus belles destinées ; le vieux rocher de Diamant, notre " acropole," baigné dans la lumière des doux soleils d'automne, était tout fier de voir s'ajouter à son front, mêlée à tant d'autres qui lui font une brillante couronne, une perle nouvelle et précieuse ; l'Athènes du Canada voyait s'élever en ses murailles hospitalières une nouvelle académie, où accourraient bientôt les jeunes gens avides de s'instruire et de savoir ; déjà sur tous les chemins qui conduisent à ses portes, il lui semblait voir se dérouler leurs longues et joyeuses théories.

Certes, de si consolantes prévisions devaient bien tarder un peu à se pleinement réaliser. L'œuvre allait même tout d'abord languir ; la perle ne devait pas tout de suite fasciner les regards ; et les longues processions d'étudiants ne manqueraient pas de se faire quelque temps attendre.

Cependant, peu à peu, à travers des difficultés plus ou

moins graves et plus ou moins vite écartées, l'Université Laval devait prendre des développements que plus d'un, en 1854, n'avait pas osé espérer.

Et ceci apparaît avec une claire évidence quand seulement on se rappelle que les constructions commencées cette année-là semblèrent à plusieurs esprits, trop considérables, un peu extravagantes. On s'étonna dans un certain public que, pour quinze élèves qui fréquentaient les cours de l'Université en 1854, on fît de si grands bâtiments. L'esprit de vertige s'était-il donc emparé des Messieurs du Séminaire ? Et ces modestes ou ces timides estimaient que de telles dépenses risquaient fort de rester inutiles [1].

Mais aujourd'hui que déjà l'on se heurte à des murs devenus trop étroits, on ne peut se défendre de sourire en songeant que l'on put accuser de prétentions excessives ceux qui marquèrent les proportions du premier édifice. Plus rassurés sur l'avenir de leur œuvre, les fondateurs de l'Université voulurent faire grand pour n'être pas pris au dépourvu le jour où le haut enseignement serait, dans notre pays, plus recherché et plus développé. L'événement déjà a justifié leur sagesse et dépassé leurs plus ambitieuses espérances.

Que si l'Université devait nécessairement prendre les proportions qu'elle a jusqu'ici réalisées, cela est dû sans doute aux secours de toutes sortes qu'elle reçut sans cesse du Séminaire de Québec. Celui-ci a consacré à l'œuvre

---

(1) Le total du coût de la construction des édifices de l'Université Laval, à Québec, s'élève à $208,421.90. Dans ce chiffre ne sont pas incluses les dépenses encourues pour les musées et la bibliothèque.

On peut consulter, au sujet de ces dépenses et de l'organisaton de l'Université, une excellente étude publiée par le docteur H. LaRue, dans le *Journal de Québec*, 6 oct. 1870 ; et aussi le *Mémoire sur l'Université Laval*, publié en 1862.

universitaire, depuis cinquante ans, le plus clair de ses revenus et de son dévouement. Aussi l'organisation qui soudait en quelque sorte l'Université nouvelle au vieux Séminaire fut-elle vraiment bienfaisante, et il ne faut pas s'étonner si ces deux institutions paraissent mêler, confondre leur existence et leur activité. L'une reçoit de l'autre la plus forte impulsion, et il résulte de ce contact et de cette communication de vie, qu'un même esprit les anime toutes deux, les fait se développer dans le même sens, donne à leurs œuvres diverses le cachet d'une puissante et féconde unité.

Sans doute l'administration de l'Université Laval n'est pas confiée, comme on l'a vu, aux seuls prêtres du Séminaire. Ceux-ci associent à leur travail, pour les aider de leurs conseils et de leur action, des professeurs des différentes Facultés ; ils sollicitent encore des supérieurs et des professeurs de tous les collèges et de tous les petits séminaires affiliés le concours de leur expérience, quand il s'agit surtout de l'élaboration des programmes de la Faculté des arts ; mais parce que, ici, dans cette province de Québec, un même esprit de foi, de dévouement, a fait surgir toutes nos œuvres d'éducation et d'enseignement, parce que un même désir du bien stimule tous ceux qui les surveillent et les dirigent, les administrateurs de l'Université et leurs collaborateurs ont apporté à l'œuvre du haut enseignement le même zèle persévérant, le même souci d'élargir les horizons de notre vie intellectuelle, et d'assurer à la science et aux lettres canadiennes les progrès que tous pouvaient souhaiter. A travers même certaines divergences d'opinion, il fut toujours possible de reconnaître les plus louables intentions, et c'est pourquoi, peu à peu, avec le temps, avec l'expérience et avec le concours de tous,

devait se compléter et se perfectionner cette organisation universitaire dont nous n'avons pu tracer que les lignes essentielles.

Aussi bien, la tâche la plus ardue était-elle maintenant terminée. Les principales Facultés établies, les bâtiments élevés, le personnel mis au courant de l'œuvre à accomplir : tout cela constituait bien la partie la plus importante et la plus difficile de l'organisation de notre enseignement supérieur. L'Université Laval avait traversé sans trop d'encombres cette période critique des premiers jours ; elle était née viable. Nous allons assister désormais au développement plus ou moins accidenté de ses forces et de son activité.

CHAPITRE III

LES DÉVELOPPEMENTS

1854-1876

Division.—A quoi se réduit l'histoire des doctrines.—Développement des différentes Facultés.—Facultés de droit ; de médecine ; de théologie.—Facultés des arts : cours publics ; enseignement secondaire ; baccalauréat et affiliation des collèges ; l'action au dehors ; publications des professeurs ; concours de poésie et d'éloquence.—Recrutement des élèves de l'Université.—Les gradués.—Les musées et la bibliothèque.—Les bienfaiteurs.—La fondation de la succursale à Montréal.—L'érection canonique.

L'HISTOIRE de l'Université Laval, si l'on met à part les deux années qui constituent ce que nous avons convenu d'appeler la période d'organisation, peut se diviser en deux autres périodes distinctes. La première comprendrait les années qui s'écoulent entre 1854 et 1876, cette dernière date marquant le moment précis où l'Université reçoit l'érection canonique, se dédouble et établit de nouvelles Facultés à Montréal. La deuxième période irait tout naturellement de 1876 à 1902. C'est dans ces cadres, un peu artificiels peut-être, mais que nous autorise pourtant à tracer le mouvement même de la vie universitaire,

que nous allons placer les événements que nous voulons ici rappeler.

L'histoire d'une maison d'éducation peut être bien longue à faire si l'on veut la remettre dans toutes ses multiples et infimes manifestations sous le regard des anciens élèves. Elle peut alors offrir à ces derniers un intérêt de curiosité, et ce charme du souvenir qui s'attachent à la mémoire des choses auxquelles ont été mêlées les meilleures années de notre vie d'étudiant. Mais nous ne pouvons ici entrer dans tous ces détails, ni satisfaire tous ces besoins d'émotion que réclame cette piété filiale que nous emportons des lieux, des institutions où notre être a grandi et s'est fortifié; nous ne voulons plutôt évoquer de l'histoire de notre Université que les progrès et les événements qui sont d'un intérêt général.

L'histoire d'une université, c'est avant tout l'histoire de son enseignement; c'est l'histoire des idées et des doctrines qui ont tour à tour débordé de l'esprit des professeurs sur celui des élèves; c'est aussi, ce peut être du moins, l'histoire de l'influence que, par son enseignement, elle a exercée sur les destinées sociales d'un peuple; ce peut être enfin l'histoire des élèves eux-mêmes, de chacune de ces âmes qui sont venues, neuves et ouvertes, lui demander, avec la science, le secret des vies utiles, et qui s'en sont allées ici ou là faire fructifier les dons, faire produire toutes les énergies qu'une forte et saine culture avait déposés en elle.

Quelqu'un peut-être entreprendra un jour de préciser le rôle social que l'Université Laval a pu jouer dans notre pays, et de dire surtout dans quelle mesure son influence a été réelle; nous ne pouvons nous préoccuper de discuter ici ce problème à la fois délicat et complexe.

Nous n'avons pas non plus à suivre sur les multiples avenues où ils se sont dispersés, ceux-là, ne fussent même que les plus illustres d'entre eux, qui ont reçu de l'Université Laval leur formation, et qui y ont eu peut-être pour la première fois la vision vraie de ce que pouvait et devait être leur existence, ou leur rôle dans la société. Des histoires de ce genre ne s'écrivent pas, ne peuvent s'écrire pour des maisons d'éducation : celles-ci sont condamnées à ignorer la plus large part du bien qu'elles ont fait, comme aussi une bonne partie du mal qu'elles ont pu faire.

Quant à retracer l'histoire des idées et des doctrines dont une université se fait nécessairement l'organe, on sait combien ce travail peut être long lorsqu'il s'agit de raconter les découvertes scientifiques qu'a provoquées, ou de dessiner la courbe d'évolution qu'a suivie l'enseignement de telle ou telle vieille université d'Europe. Mais l'Université Laval est trop jeune encore pour fournir une ample matière à ces curieuses recherches. Condamnée d'ailleurs, par suite des conditions assez pénibles dans lesquelles elle se développe, à jouer un rôle assez modeste ; incapable, à cause des ressources trop médiocres dont elle dispose, de fournir à ses professeurs les moyens de consacrer tout leur temps à des travaux d'ordre scientifique, l'Université Laval a dû se contenter, le plus souvent, de profiter de l'initiative et du travail des autres et d'enregistrer soigneusement tous les progrès que réalise autour d'elle le monde qui pense et qui cherche.

Au surplus, toujours elle a été soucieuse de ne distribuer à ses élèves qu'un enseignement qui fût à la fois solide et chrétien. Jamais elle n'a varié sur ce point, et les principes dont elle pénètre ses leçons sont ceux-là

mêmes qui font les âmes religieuses, les individus bienfaisants, et les peuples vertueux.

On le sait d'ailleurs, l'Université est née d'une inspiration trop catholique pour qu'elle ait jamais perdu le sens véritable de l'enseignement qu'elle doit donner. C'est à Londres qu'elle a demandé son existence officielle, le droit de vivre la vie civile ; mais c'est à Rome qu'elle est allée chercher l'orientation de sa vie intellectuelle ; et elle a reçu de là une direction trop sûre et une impulsion trop forte pour qu'elle ait jamais dévié de cette voie droite et large dans laquelle ses fondateurs l'avaient lancée.

L'Université Laval s'est donc appliquée avant tout à donner aux jeunes gens qui sont venus lui demander l'enseignement, une science profane qui fût le plus possible au point de tous les progrès modernes, le plus possible aussi dégagée de toute erreur, également ennemie de la routine et des périlleuses extravagances. Elle a donc toujours formé, en même temps que des citoyens éclairés, des chrétiens convaincus, et nous ne pourrions résumer en une phrase plus significative ni plus juste l'histoire des doctrines de l'Université Laval.

Il est beaucoup moins facile de dire ou de raconter comment l'Université s'y est pris pour répandre ses doctrines et pour assurer la régularité de son enseignement.

Cet enseignement, elle ne l'a pas toujours donné aussi abondant qu'elle l'aurait souhaité. Nous avons dit déjà combien il fut difficile d'organiser la Faculté de droit, qu'il fallut même faire venir de l'étranger un professeur, et que pendant les premières années les élèves ne purent suivre à la Faculté que des cours de droit civil et de droit romain.

Cependant, nous voyons sur les tableaux des cours que, déjà en 1858-1859, on avait ajouté à ces deux enseigne-

ments les leçons de droit commercial et de droit maritime, de droit criminel et de procédure. En 1866, on commença à donner des leçons de droit administratif. Ainsi la Faculté complétait peu à peu son organisation, et fournissait enfin un enseignement suffisant sur toutes les parties essentielles du droit.

Les élèves suivirent avec régularité les leçons des maîtres, et en 1870, se présentait, devant le bureau de la Faculté, le premier d'entre eux qui ait affronté les épreuves du doctorat. M. J.-G. Colston défendait avec succès une thèse intitulée *De la chose jugée*, et méritait l'honneur d'ouvrir la liste des docteurs en droit de l'Université.

La Faculté de médecine qui, en 1853, comptait six professeurs, augmenta, elle aussi, avec le temps, son personnel enseignant. Dès 1866, neuf professeurs y donnaient les cours; et c'est ce même nombre que nous retrouvons sur la liste des professeurs en 1876.

Au surplus, l'*Annuaire* de l'Université pour l'année 1866-1867 constate que l'enseignement de la médecine vient de prendre des développements considérables. Le nombre des leçons de clinique est beaucoup plus grand qu'il ne l'était auparavant. " Ainsi, à part le nombre des leçons de clinique ordinaires exigées par les règlements du Bureau provincial, et qui se donnent à l'Hôpital de Marine et à l'Hôtel-Dieu, les élèves de l'Université ont une clinique des accouchements à l'Hôpital de Marine, une clinique interne et externe au Dispensaire, une clinique spéciale des maladies des yeux et des oreilles, et des leçons de médecine légale pratique à la Morgue" [1].

C'est le 19 février 1866 que l'on a ouvert pour la pre-

---

(1) *Annuaire* pour l'année 1866-1867, p. 52.

mière fois le Dispensaire. Tous les pauvres de la ville, sans distinction de croyances ou d'origines, furent invités à venir y chercher les soins et les remèdes dont ils pouvaient avoir besoin. Ce Dispensaire fut placé sous la direction du recteur de l'Université et de Monsieur le curé de Québec. Les médecins de la Faculté furent chargés du service médical, et les excellentes Sœurs de la Charité de l'entretien des salles. Ce Dispensaire n'a pas cessé d'être ouvert depuis 1866, et l'on sait quels services inappréciables l'Université a rendu par ce moyen à la ville de Québec.

La Faculté de médecine eut, bientôt après cette date de 1866, l'avantage et l'honneur d'être affiliée au Collège royal des chirurgiens de Londres. C'est en 1870 que le Collège royal voulut bien agréer cette affiliation qui accorde à l'Université et aux élèves de la Faculté de médecine les privilèges suivants :

1° L'examen de l'inscription de l'Université Laval est reconnu comme équivalent à l'examen préliminaire du Collège royal des chirurgiens de Londres.

2° Les certificats d'assiduité aux cours de médecine suivis à l'Université Laval par les élèves *inscrits* sont reconnus par le même Collège royal.

3° Les docteurs en médecine de l'Université Laval sont admissibles à l'examen pour le diplôme de membre du Collège royal des chirurgiens de Londres.

La Faculté de médecine s'est efforcée toujours de justifier cette confiance que le Collège royal des chirurgiens voulait bien lui accorder, et elle n'a cessé de travailler activement à perfectionner ses méthodes et son enseignement.

En 1866, l'Université Laval organisait enfin la Faculté

de théologie. Cette année même, grâce à l'arrivée de jeunes professeurs formés à Rome, l'enseignement des sciences ecclésiastiques put être donné régulièrement. Les premiers titulaires des chaires de la Faculté de théologie furent: M. l'abbé E.-A. Taschereau, doyen, professeur de droit canonique; M. l'abbé Benjamin Paquet, professeur de théologie morale; M. l'abbé L.-H. Paquet, professeur de théologie dogmatique; M. l'abbé L.-N. Bégin, professeur d'Ecriture Sainte et d'histoire ecclésiastique.

Si l'on veut se rappeler quelle place devaient prendre dans le clergé canadien ces premiers et jeunes professeurs de la Faculté de théologie, on comprendra que cette Faculté devint une des plus florissantes de l'Université, et qu'elle attira bientôt des étudiants de toutes les parties du pays et même des Etats-Unis.

En 1865, l'année qui précéda l'organisation de la Faculté de théologie, le recteur demanda à Rome et obtint un indult qui donnait à l'archevêque de Québec le pouvoir de conférer les degrés en théologie aux élèves de tous les grands séminaires de la province canadienne. Cet indult fut accordé aux mêmes conditions qui avaient été déterminées par l'indult de 1853, en faveur des élèves du Grand Séminaire de Québec.

Grâce à ces pouvoirs nouveaux conférés à l'archevêque, l'Université Laval pouvait espérer voir les grands séminaires de la province accepter les programmes et les règlements de la Faculté de théologie, s'affilier à l'Université elle-même, et se mettre ainsi en mesure de procurer à ceux de leurs élèves qui les auraient mérités, les degrés auxquels ils ont droit. On ne devait pas tarder à voir les premiers résultats de ces démarches. Le 14 janvier 1869, le Grand Séminaire de Rimouski, et le 30 jan-

vier 1872, le Grand Séminaire de Ste-Anne de la Pocatière étaient affiliés, sur leur demande, à l'Université Laval.

En même temps que s'organisait et se développait la Faculté de théologie, la Faculté des arts essayait de fournir dans une sphère bien différente sa part d'activité et d'influence.

On se rappelle que l'Université entreprit, dès 1855, de tracer au moins les cadres de cette Faculté, et de créer quelques chaires qu'elle attribuerait à ceux de nos hommes de lettres ou de sciences qui pourraient les occuper avec honneur, et qui de temps à autre donneraient devant notre population de Québec des cours publics.

C'est en 1859 que commença la série de ces cours publics de sciences, de lettres, d'histoire, d'apologétique, qui devaient se continuer jusqu'à nos jours. Cette année-là, M. l'abbé Ferland donna des leçons d'histoire du Canada, et M. l'abbé Th.-E. Hamel, récemment arrivé de Paris avec le diplôme de licencié ès sciences, des leçons de physique qui furent suivies et fort goûtées par un très nombreux auditoire. L'année suivante, le R. P. Tailhan, S. J., que l'Université avait fait venir de France pour occuper la chaire de philosophie, donna lui aussi des cours publics qui obtinrent un très grand succès [1].

L'Université Laval voulut encore donner à la Faculté des arts quelque consistance, en mettant au compte de cette Faculté les classes de sciences et de philosophie du Petit Séminaire de Québec. D'après une décision du 10 avril 1860, il fut convenu que ces classes seraient désormais ouvertes au nom de la Faculté des arts, et qu'on y admet-

(1) Voir pour ces détails le très intéressant discours prononcé par le docteur H. LaRue, à l'occasion de l'inauguration du monument Casault, le 8 janvier 1863.

trait, outre les élèves du Petit Séminaire, les étudiants des Facultés de droit et de médecine, tous les jeunes gens qui auraient déjà subi avec succès le premier examen de l'inscription, et enfin tous ceux qui étudient la pharmacie, le génie civil, l'arpentage ou l'architecture.

La Faculté des arts commençait ainsi à donner un enseignement régulier ; mais, on le voit, cet enseignement ne pouvait être encore l'enseignement supérieur, destiné qu'il était surtout à préparer les élèves au second examen du baccalauréat. C'est, au reste, ce caractère plutôt modeste que l'enseignement de la Faculté des arts a dû conserver jusqu'à aujourd'hui.

Autour de la Faculté des arts se groupèrent successivement, à partir de 1863, un bon nombre des collèges et des petits séminaires de la province de Québec. Depuis de longues années déjà, les directeurs de l'Université Laval s'appliquaient à déterminer d'après un plan qui fût accepté par tous, les conditions de l'affiliation, lorsqu'enfin, après de longues et laborieuses négociations, on en vint à une entente. Les règlements adoptés par le conseil universitaire, dans sa séance du 14 avril 1863, parurent concilier toutes les initiatives, et dès le 5 mai suivant, cinq de nos maisons d'éducation étaient affiliées à l'Université Laval : le Petit Séminaire de Québec, le Séminaire de Nicolet, le Séminaire de Sainte-Thérèse de Blainville, le Collège de Sainte-Anne de la Pocatière et le Collège de Saint-Joseph des Trois-Rivières. Le 17 avril 1872, le Petit Séminaire de Rimouski fut à son tour affilié à l'Université.

On sait combien cette affiliation des collèges et des petits séminaires à l'Université Laval devait contribuer pour une large part à fortifier les études classiques dans notre province. La perspective des épreuves du bacca-

lauréat est pour les élèves un stimulant très efficace, et le désir, l'ambition tout à fait légitime de conquérir le grade de bachelier ne manque pas de redoubler chez les plus intelligents la somme de travail et d'efforts qu'ils apportent à la préparation des examens. Le baccalauréat, offert dans les mêmes conditions à tous les élèves des différents collèges, était de plus comme un concours où chaque maison d'éducation tenait à figurer avec honneur ; et ceci même devenait encore, pour les professeurs et pour les élèves, un nouveau motif de ne rien négliger pour réaliser le meilleur succès.

Et c'est ainsi que la Faculté des arts de l'Université Laval, malgré l'organisation très incomplète à laquelle les circonstances l'avaient condamnée, n'en jouait pas moins cependant un rôle très utile.

A Québec même, malgré les lacunes de son programme, et bien que l'enseignement supérieur n'y fut pas régulièrement donné, la Faculté des arts est peut-être celle qui a fait davantage pour développer dans la société le goût des bonnes lectures, et pour alimenter cette curiosité intellectuelle qui est particulière à notre population. C'est par ses cours publics surtout qu'elle a pu jouer un rôle si considérable, et obtenir de si précieux résultats. Elle a groupé autour de la chaire de ses conférenciers un auditoire toujours nombreux et assidu, et l'on n'a pas encore perdu le souvenir de la faveur avec laquelle furent accueillies les leçons publiques qui furent données à l'Université il y a quarante ans.

Désireux d'étendre davantage, et au delà des limites de la ville, le cercle de leur influence, soucieux de répandre aussi loin que possible dans notre population et de propager les idées qu'ils développaient du haut de leur chaire, les pro-

fesseurs de la Faculté des arts prirent soin très souvent de réunir en volume leurs leçons, et de les livrer à la publicité. Et c'est alors que commença cette série d'œuvres écrites, dont partout les Facultés se font gloire, et qui constituent en effet le monument le plus durable de l'enseignement universitaire.

M. l'abbé Ferland, le premier, se préoccupa de publier le cours si solide et si instructif qu'il fit sur l'histoire du Canada. On sait avec quelle ardeur M. Ferland se voua aux études historiques, et avec quel amour il s'appliqua à raconter surtout les faits et gestes accomplis par nos pères sous la domination française. " Il mettait dans ses recherches tout le zèle que les savants de la Renaissance consacraient jadis à élucider un passage de Platon ou de Senèque, à restituer les lignes ou les mots perdus dans les pages d'Aristote ou de Cicéron. Il travaillait notre histoire avec ce respect, ce religieux scrupule d'un bénédictin travaillant à éditer les œuvres des Pères, ou à dérouler les annales de l'Eglise" [1].

Dès qu'il eut terminé son cours, l'abbé Ferland entreprit d'en faire une histoire régulière. L'apparition de cette œuvre fut tout un événement dans notre monde intellectuel ; et les deux forts volumes que forme le *Cours d'histoire du Canada* sont, à n'en pas douter, l'ouvrage le plus considérable qui soit sorti de l'Université pendant cette première période de sa jeunesse que nous sommes à raconter. Le livre de Ferland est classique aujourd'hui ; il est surtout remarquable par une rigoureuse exactitude, et s'il peut être complété et même revisé par des histo-

(1) *Eloge de M. Ferland*, par M. E. Méthot, dans l'*Annuaire* 1868-1869, p. 34.

riens plus récents, il n'en constitue pas moins comme un document indispensable qu'il faut toujours consulter.

Malheureusement, l'abbé Ferland n'eut pas le temps de mettre la dernière main à son œuvre ; la mort le surprit en 1865, au moment où le deuxième volume était en cours de publication. L'abbé Laverdière se chargea de terminer cette publication ; mais Ferland n'avait pu laisser de son troisième volume qu'une ébauche trop imparfaite, ce dernier volume n'a jamais vu le jour.

A côté de l'abbé Ferland travaillait un professeur infatigable, qui devait prendre lui aussi une très large place dans les rangs de nos historiens canadiens : c'est l'abbé C.-H. Laverdière, celui-là même qui voulut terminer la publication du deuxième volume du *Cours* de l'abbé Ferland. Professeur d'histoire à la Faculté des arts, l'abbé Laverdière, non moins studieux et non moins érudit que son prédécesseur, publia une série de travaux qui font le plus grand honneur à l'Université, et qui ont puissamment contribué au progrès des études historiques dans notre pays. Nous ne pouvons qu'énumérer ici ses principaux ouvrages, qui sont surtout d'excellentes éditions des *Relations des jésuites* (1), des *Œuvres de Champlain* (2), et du *Journal des jésuites* (3) ; il a aussi composé une *Histoire du Canada*, à l'usage des maisons d'éducation : manuel très documenté, un peu indigeste, fait d'après une méthode trop confuse, mais qui pourrait servir de base à celui qui voudra bien un jour doter enfin notre enseignement secondaire d'un bon manuel d'histoire du Canada.

---

(1) *Les Relations des Jésuites*, 3 vol. 1858.

(2) *Les œuvres de Champlain*, 5 vol. 1870, avec préface, notice et annotations très précieuses.

(3) *Le Journal des Jésuites*, 1 vol. 1871.

Parmi les autres professeurs de la Faculté des arts qui donnaient au public des ouvrages d'ordre scientifique, nous mentionnons l'abbé O. Brunet, professeur de botanique, auteur des *Eléments de Botanique et de Physiologie végétale*, 1870 ; l'abbé Benjamin Paquet, professeur de droit naturel, qui publia en 1872 ses leçons sur le *Libéralisme*, et M. l'abbé L.-N. Bégin, professeur d'histoire ecclésiastique, qui publia en 1873 ses leçons sur *La Primauté et l'Infaillibilité des Souverains Pontifes*. Ces deux derniers ouvrages furent accueillis avec une grande faveur. La *Civilta Cattolica* signala le premier à ses lecteurs, et le *Catholic World* fit le plus grand éloge du second ; il demanda pour celui-ci une édition anglaise qu'il souhaitait voir entre les mains des lecteurs catholiques d'Angleterre et des Etats-Unis. M. l'abbé Bégin écrivit encore l'année suivante, en 1874, l'excellent livre qui a pour titre *La Sainte Ecriture et la règle de foi*.

Ces premières publications de la Faculté des arts devaient donc, en même temps que disperser au loin les semences de l'enseignement universitaire, contribuer pour leur part au développement et à l'enrichissement de notre littérature canadienne.

Soucieuse d'ailleurs de donner une nouvelle et vive impulsion à cette littérature qui ne faisait encore que de naître, et justement préoccupée d'encourager les jeunes talents qui, en dehors de l'Université, pouvaient se produire et faire œuvre utile, la Faculté des arts prit, le 19 février 1866, l'initiative d'un concours de poésie auquel pourraient prendre part nos poètes canadiens-français. Et c'est alors que commença cette série de joutes littéraires qui devaient durer sept ou huit ans, et fournir à nos jeunes écrivains l'occasion de faire connaître leur talent.

Le premier concours fut déclaré ouvert en 1867. Le sujet suivant fut proposé : *La découverte du Canada.* Douze concurrents présentèrent des travaux. MM. les abbés Méthot, Legaré et Beaudet, à qui des études spéciales donnaient alors une grande autorité en matière de littérature, furent chargés d'examiner et d'apprécier les pièces de poésie et de faire rapport. Ceux de nos lecteurs qui ont été mêlés aux événements de l'époque où nous nous reportons, se rappellent sans doute avec quelle anxiété le public attendait le résultat de ces concours de poésie, et combien vivement on applaudit les premiers lauréats de 1867. M. Pamphile Lemay obtenait le premier prix, une médaille d'or ; M. Louis Fiset, le deuxième prix, une médaille d'argent ; M. A.-B. Routhier, le troisième prix, une médaille de bronze. M. E. Prud'homme, étudiant en droit, était proclamé digne d'une mention honorable.

En 1868, la Faculté des arts demandait à nos poètes de développer le thème suivant : *Les martyrs de la foi au Canada.* Trois concurrents seulement s'essayèrent à chanter ; un seul, M. le notaire Eustache Prud'homme, mérita d'être couronné. Les juges lui décernèrent la médaille d'argent. L'histoire n'a pas conservé le nom des autres bardes qui n'obtinrent pas même cette fois une mention honorable.

L'année suivante, c'est un *Hymne pour la fête nationale des Canadiens-Français*, que l'on proposa aux concurrents d'entonner. Neuf poètes, tout un chœur de voix divines, se répandirent en accents patriotiques. M. Pamphile Lemay remporta une seconde fois la médaille d'or, pendant que l'on accordait une mention honorable à MM. Emmanuel Blain de Saint-Aubin, et Napoléon Caron.

Cette même année 1869, la Faculté des arts décida qu'à l'avenir un concours d'éloquence alternerait avec le concours de poésie, et l'on proposa pour l'année suivante l'*Eloge historique de Champlain*. Les prosateurs étaient sans doute, à cette époque, moins nombreux ou moins hardis que nos poètes, puisque l'on voit dans les procès-verbaux de la Faculté des arts pour l'année 1870, qu'un seul concurrent se risqua à composer l'*Eloge* du fondateur de Québec. Encore faut-il modestement ajouter que son *Eloge historique de Champlain* ne fut pas jugé digne d'être couronné. C'était la banqueroute de l'éloquence canadienne que devait suivre bientôt l'éclipse de notre poésie.

En effet, pas une de nos muses ne sut chanter dignement, en 1871, le *Concile œcuménique et le monde*. Ce très beau sujet d'étude, peu propre peut-être à provoquer l'inspiration poétique, fut de nouveau proposé pour l'année 1873, comme l'*Eloge historique de Champlain* avait été lui-même remis au concours pour 1872 : mais ni l'un ni l'autre sujet n'excita encore cette fois l'enthousiasme.

Ce que voyant, la Faculté des arts résolut d'adoucir le régime pourtant peu sévère des concours. Elle comprit que le génie est une flamme capricieuse, que la poésie et l'éloquence n'aiment pas que l'on assujettisse leur essor, ou qu'on borne leurs horizons, que toutes deux veulent s'ébattre en liberté. Elle comprit cela, et elle laissa désormais les poètes et les orateurs chanter et disserter sur des sujets de leur propre choix. C'est en 1874 qu'elle lâchait ainsi la bride à l'inspiration, et, dès l'année 1875, elle couronnait trois nouveaux poètes, et signalait au public deux autres concurrents dignes de mention honorable. M. L. Lorain, d'Iberville, recevait la médaille d'or; M.

l'abbé N. Caron, curé de St-Wenceslas, la médaille d'argent; M. Onésime Fortier, de St-Jean, Isle d'Orléans, la médaille de bronze. M. W. Chapman, de St-François, Beauce, et M. Gaston Wiallard, de Montréal, obtenaient une mention honorable.

Puis ce fut tout. La poésie de commande avait exhalé dans la gloire d'un triomphe ses derniers accents, et l'éloquence ne s'inquiéta plus davantage de s'émouvoir. Pendant plusieurs années encore, la Faculté des arts annonça ses concours, mais les orateurs s'obstinèrent à garder le silence, et les poètes ne recherchèrent plus le laurier vert ou coururent à d'autres Parnasses.

De ce mouvement littéraire auquel donnèrent lieu les concours de l'Université, il reste, en même temps qu'un souvenir intéressant, quelques poésies d'assez longue haleine, dont quelques-unes ont été publiées et font honneur à notre jeune littérature canadienne. Les sujets proposés et traités sont tous, si l'on excepte celui de 1871, empruntés à notre histoire nationale, et la Faculté des arts montra de cette façon le très noble souci qui la préoccupait de développer parmi nous, en même temps que la flamme de l'inspiration, le respect et le culte des choses du pays.

Mais si l'Université Laval, grâce à ses publications et à ses concours de poésie et d'éloquence, cherchait à agrandir le cercle de son influence, et si elle voulait par ce moyen atteindre un public sur lequel elle ne pouvait autrement exercer son action, elle n'oubliait pas que le premier public sur lequel elle doit avoir prise, c'est bien celui que forme la jeunesse étudiante du pays. Elle comprenait surtout que si, dans une université, il importe que les différentes Facultés soient bien organisées et pourvues d'un personnel

de professeurs compétents, il n'est pas moins nécessaire, et c'est là un de ses moyens d'action les plus efficaces, que le nombre des élèves soit suffisant et même considérable.

Inutile de dissimuler ici les efforts qu'il a fallu faire pour triompher de certaines hésitations, pour vaincre certaines résistances, pour faire enfin dériver vers l'Université le courant qui devait lui apporter ses jeunes auditeurs.

Ce sont des habitudes nouvelles qu'il fallait introduire dans les mœurs des aspirants aux carrières libérales, et les habitudes nouvelles ne se contractent pas sans peine. Puisqu'on avait bien pu jusque-là devenir avocat, et très bon avocat parfois, sans avoir passé sur les bancs d'une Faculté de droit, et après n'avoir subi que des examens ordinairement fort peu sévères, on n'était pas très persuadé toujours qu'il fût très utile de suivre les cours universitaires. La loi d'ailleurs n'exigeait aucun cours de droit pour l'admission à la profession d'avocat ou de notaire; elle ne favorisait que très médiocrement ceux qui se seraient donné le luxe d'une formation prise à l'Université.

" La loi, écrivent en 1862 les auteurs du *Mémoire sur l'Université Laval*, fait semblant d'encourager ceux qui ont fait un cours classique et suivi des cours de droit; mais elle a de graves défauts dans sa rédaction. Elle exige régulièrement cinq ans de cléricature; elle abrège ce temps d'une année en faveur de ceux qui ont fait un cours d'études classiques; elle réduit même la cléricature à trois ans en faveur de ceux qui, outre un cours complet d'études, ont suivi un cours de droit dans un collège ou séminaire incorporé, conformément aux règles et statuts de ce collège ou séminaire. Nous avouons qu'il n'y a

rien que de juste dans le principe qui a fait accorder ces privilèges ; mais, par malheur, la loi est tellement vague, qu'elle peut s'appliquer à une foule de cas que la législature n'a pas voulu y comprendre. Ainsi, elle ne définit nulle part ce qu'il faut entendre par cours classique. Supposez un collège incorporé où les langues anciennes, dites classiques, tiennent un rang bien humble ; cependant les élèves de cette institution auront absolument le même privilège que ceux d'une autre institution où l'on suit un plan d'études beaucoup plus étendu et plus conforme à l'idée que l'on attache à ce mot *classique*.

" Nous permettra-t-on d'exposer un nouveau défaut de la loi ? Il suffit, à ses yeux, que l'on ait suivi un cours de Droit dans une institution reconnue légalement, conformément aux statuts de cette institution. Rien de défini quant à l'objet, ni à la durée, ni au nombre des cours. S'il plaît aux directeurs d'un collège de passer un règlement par lequel il sera établi que le cours de Droit, dans ce collège, se composera de trois leçons de Droit civil, il est vrai de dire qu'un élève de cette institution, tout en faisant sa Rhétorique ou sa Philosophie, ou même en apprenant ses déclinaisons latines, pourra réclamer les privilèges de la loi. Il sera sur le même pied qu'un élève de l'Université Laval, qui aura entendu et analysé au delà de treize cents leçons de Droit, et subi une dizaine d'examens sérieux sur toutes les parties de la jurisprudence romaine, civile, criminelle, commerciale et maritime ! [1] "

Telles étaient quelques-unes des anomalies de la loi qui réglait l'admission à l'étude et à la pratique du

---

(1) *Mémoire sur l'Université Laval*, p. X.

droit, et l'on comprend dès lors que les étudiants, qui naturellement vont au plus court et au moins difficile, pouvaient se demander à quoi bon s'astreindre à ces longues études de quatre années d'abord, de trois années ensuite, à partir de 1858-59, prescrites par les règlements de l'Université Laval, à quoi bon se soumettre à ces examens fréquents qu'entraîne l'inscription dans une Faculté?

Et surtout, pourquoi faire ces dépenses extraordinaires que nécessite la vie d'étudiant à l'Université? Et ce dernier motif, il faut le reconnaître, est le plus sérieux qui ait fait obstacle au recrutement des élèves des Facultés. Les parents, qui déjà s'étaient saignés pour payer à leurs enfants un cours classique, n'étaient que médiocrement disposés à prolonger ces sacrifices, et à favoriser cette chose nouvelle qui était un cours universitaire.

Les mêmes raisons ne valaient pas autant, sans doute, pour les aspirants à la pratique de la médecine, puisque des cours de médecine leurs sont indispensables, et que d'ailleurs la Faculté de Laval ne faisait que remplacer, en la complétant, l'Ecole de médecine jusque là ouverte aux étudiants. Mais cela même n'empêchait pas qu'on trouvait bien longue et bien lourde la tâche imposée aux futurs médecins par la Faculté, qu'on la trouvait aussi et surtout bien dispendieuse: d'autant plus que la loi, ici encore, n'exigeait pas pour l'admission à la pratique de la médecine ces quatre années de cours que l'Université imposait à ses élèves.

Cependant, il faut le dire à la louange de la jeunesse étudiante de 1854-1876, et aussi à l'éloge des directeurs de nos collèges classiques, qui s'efforcèrent toujours de diriger vers l'Université ceux de leurs élèves qui se destinaient aux carrières libérales, les cours des Facultés de

droit et de médecine furent dès le début assez fréquentés. Et si le nombre des élèves ne répondit pas tout de suite à l'attente des fondateurs, on put prévoir déjà que bientôt leurs espérances seraient en partie réalisées.

Voici, pour préciser davantage nos observations, quelques statistiques que nous empruntons aux *Annuaires* de l'Université :

De 1854 à 1857, vingt-cinq étudiants ont suivi les cours de la Faculté de droit, et seize les cours de la Faculté de médecine. Pendant l'année 1857, on compte vingt-trois élèves à la Faculté de droit, et vingt-deux à la Faculté de médecine.

En 1867-1868, il y a trente-neuf étudiants à la Faculté de droit, et cinquante et un à la Faculté de médecine ; cette même année, il y a à la Faculté de théologie quarante-cinq étudiants. Enfin, pendant l'année 1875-1876, quarante-trois élèves ont fréquenté les cours de la Faculté de théologie, trente-neuf ceux de la Faculté de droit, et soixante-douze ceux de la Faculté de médecine.

Si maintenant l'on veut savoir avec quels succès ces élèves ont suivi les cours des différentes Facultés, on pourra consulter le tableau suivant où nous avons indiqué le nombre assez exact, croyons-nous, des élèves gradués de l'Université en 1876. On n'oubliera pas que les gradués de la Faculté des arts sont des élèves qui se sont préparés aux examens du baccalauréat dans les collèges classiques affiliés de la province.

Faculté de droit : 90 bacheliers, 12 licenciés, 1 docteur.

Faculté de médecine : 128 bacheliers, 82 licenciés, 48 docteurs.

Faculté de théologie : 47 bacheliers, 8 licenciés, 3 docteurs.

Faculté des arts : 78 bacheliers ès sciences, 52 bacheliers ès lettres, 101 bacheliers ès arts.

Nous rappellerons, pour compléter ces renseignements, que l'Université voulut, dès l'origine, assurer la dignité de son enseignement, et relever le plus vite possible le niveau des études professionnelles, en n'admettant à suivre les cours que ceux-là qui pouvaient prouver, par des certificats ou des examens subis avec succès, qu'ils avaient reçu une culture classique suffisante.

On a souvent reproché à l'Université les mesures sévères qu'elle prit alors, et surtout à M. Casault, la maxime qu'il répétait sans cesse : *nous voulons la qualité et non la quantité*. Il est certain que ces mesures et que cette maxime ont souvent empêché des jeunes gens de suivre les cours des Facultés de Québec, et ont privé l'Université d'un certain nombre d'élèves qu'elle eût pu facilement accepter. Il eût été plus pratique d'ouvrir plus large la porte des études de droit ou de médecine, d'attirer d'abord ici les jeunes gens, quitte à revenir plus tard sur les règlements et à les modifier dans le sens d'une sévérité plus grande. Mais quand on songe à ce qu'était, à l'époque des commencements de l'Université, le niveau des professions libérales, et au désir très légitime que devaient avoir les directeurs de Laval de remédier le plus tôt possible à un état de choses qu'il fallait changer, on ne peut trop inconsidérément blâmer une conduite que de si louables intentions avaient déterminée.

Peut-être les directeurs de l'Université ont-ils trop compté d'abord sur la noblesse de leur attitude, sur le prestige que devait avoir leur maison, pour y attirer tous les jeunes gens, et peut-être ont-ils entretenu à ce sujet pendant quelque temps de trop généreuses illusions ; mais

avouons aussi que les conditions qu'ils exigeaient des candidats à l'étude du droit et de la médecine n'avaient rien d'exorbitant, et que, n'eût été parmi nous la concurrence déprimante d'autres institutions, ces conditions n'auraient jamais paru excessives.

Ainsi, dès 1854, avant que les collèges se fussent affiliés à l'Université et eussent soumis leurs élèves aux examens de l'inscription et du baccalauréat, l'Université accordait provisoirement l'inscription à tous ceux qui présentaient un certificat d'études complètes faites avec succès dans un collège classique, et qui, aux termes de ce certificat, avaient les connaissances exigées par les règlements du baccalauréat ès arts et de l'inscription (1). On admettait aussi à suivre les cours ceux qui, n'ayant fait que leurs classes d'humanité, ou n'ayant subi que le premier examen du baccalauréat ès arts, promettaient de subir, dans les deux années qui suivraient leur entrée à la Faculté, les deux examens ou le dernier examen de ce baccalauréat. En 1858, on accordait encore la permission de suivre les cours à tous les jeunes gens que la loi autorisait à étudier le droit ou la médecine. Seulement, ces jeunes gens n'avaient aucun droit aux privilèges des élèves, c'est-à-dire aux grades universitaires, aussi longtemps qu'ils ne remplissaient pas les conditions imposées pour l'inscription régulière.

L'Université Laval, plus exigeante que d'autres institutions qui fonctionnaient à côté d'elle, n'accueillait donc qu'avec quelques précautions les élèves qui venaient lui

---

(1) A partir de 1858, exception fut faite au détriment des élèves du Petit Séminaire de Québec, qui ne pouvaient être admis à suivre les cours de la Faculté de droit et de médecine que sur présentation d'un certificat d'inscription.

demander l'enseignement; elle se montrait sans doute assez accessible à tous ceux qui voulaient se mettre en mesure, pendant le temps de leurs études professionnelles, de subir l'examen relativement facile de l'inscription, mais il faut avouer que cela même pouvait paraître à plusieurs une tâche assez lourde.

Autant d'ailleurs l'on se montra sévère pour les jeunes gens qui ne pouvaient présenter les certificats exigés par les règlements, autant l'on se plut à favoriser ceux qui avaient été admis à suivre les cours comme *élèves inscrits*. Les directeurs du Séminaire, désireux de venir en aide surtout aux étudiants pauvres qui n'auraient pu, sans un secours particulier, entrer à l'Université, créèrent, en 1862, vingt demi-bourses; déjà en 1860, ils avaient décidé que les élèves qui auraient conservé les quatre-cinquièmes des points dans les deux examens du baccalauréat pourraient suivre gratuitement les cours d'une Faculté, aussi longtemps qu'ils obtiendraient aux examens de terme la note *très bien*.

Et pourquoi ne pas rappeler ici un acte d'héroïque générosité qui fut accompli à cette même date par les prêtres du Séminaire de Québec?

On sait qu'à cette époque les prêtres du Séminaire n'avaient pour toute rémunération de leur travail, en plus de la nourriture et du vêtement, que vingt piastres par année, destinées à défrayer les dépenses des vacances. Or, pendant plusieurs années, la plus grande partie de ce salaire fut librement abandonnée et employée à créer des bourses pour les étudiants pauvres [1] : et ceci, semble-t-il, laisse assez

---

(1) *Eloge de L.-J. Casault*, par le docteur H. LaRue.

apercevoir l'esprit de dévouement et d'abnégation qui anima les fondateurs de l'Université.

C'est encore pour secourir, dans une plus grande mesure, la bonne volonté des élèves, et aussi pour faciliter la tâche des professeurs, que le Séminaire prit soin de mettre sous la main des uns et des autres les meilleurs instruments de travail dont il pouvait disposer. Dès l'origine, il abandonna à leur usage sa bibliothèque et ses musées. Mais on comprit bien qu'il fallait développer ces collections encore très incomplètes, et c'est à quoi, malgré leurs très modestes ressources, s'appliquèrent sans relâche les directeurs du Séminaire.

La bibliothèque du Séminaire de Québec renfermait, à l'époque de la fondation de l'Université, plus de 15,000 volumes. On y ajouta presque tout de suite 1000 volumes pour la Faculté de droit, et 2000 volumes pour la Faculté de médecine. En 1876, cette bibliothèque contenait déjà environ 55,000 volumes traitant des différentes matières relatives aux lettres et à toutes les sciences.

Le cabinet de physique du Séminaire était, en 1854, un des plus complets de l'Amérique, et représentait une valeur de $10,000. On y ajouta, dès 1858, pour $4,000 d'instruments nouveaux. En 1876, il renfermait, sur toutes les branches de la physique, plus de 1,000 instruments, et en outre, les instruments nécessaires à l'enseignement des mathématiques et de l'astronomie.

Les musées de minéralogie et de géologie renfermaient, en 1876, plus de 4,000 échantillons ; celui de zoologie, près de 14,000 échantillons ; celui de numismatique, 3,365 pièces.

Nous ne faisons que mentionner ici la collection très précieuse des pièces et des instruments du musée de méde-

cine, des musées de botanique et d'ethnologie, et enfin, une galerie de peintures où l'on pouvait voir déjà, en 1876, 150 tableaux originaux, dont quelques-uns sont signés des meilleurs noms qui aient illustré l'art italien, français et flamand.

C'est grâce sans doute aux dépenses considérables devant lesquelles le Séminaire de Québec n'a pas reculé, mais c'est grâce aussi au zèle et à la générosité de nombreux bienfaiteurs, que l'on a pu augmenter si rapidement et compléter d'une façon satisfaisante ces différentes collections. Nous ne pouvons nommer ici tous ces amis de la science et de l'œuvre universitaire; nous citons seulement, entre tous les donateurs qui ont le plus contribué à l'enrichissement des musées et de la bibliothèque de l'Université: l'abbé Plante, aumônier de l'Hôpital-Général, qui légua à l'Université une bibliothèque de 2,000 volumes, parmi lesquels se trouvaient des ouvrages extrêmement rares et précieux; les membres de la commission géologique de la province, qui envoyèrent à l'Université une collection considérable de fossiles; l'Institution Smithsonienne de Washington, qui enrichit notre musée de zoologie; M. J.-C. Taché, qui donna à l'Université le musée huron qu'il avait si patiemment formé; enfin M. Jos. Legaré, un de nos premiers artistes canadiens, qui confia à l'Université sa belle galerie de peintures.

A ces bienfaiteurs se joignirent d'autres citoyens désireux de contribuer au progrès des bonnes études, et qui donnèrent des prix pour récompenser le travail des élèves.

Le docteur Joseph Morin léguait, en 1863, un capital de $2,000 piastres, dont la rente devait être chaque année distribuée en prix par la Faculté de médecine. D'autre

part, les prix Sewell et Dufferin rappellent les noms d'un professeur de l'Université et d'un gouverneur du Canada, qui voulurent pendant plusieurs années encourager, le premier, les étudiants de cette Faculté de médecine dont il fut longtemps le doyen, l'autre, les élèves de la Faculté de droit et de la Faculté des arts.

Nous nous plaisons à signaler ici le prix fondé par le prince de Galles, à l'occasion de la visite que Son Altesse Royale fit à l'Université le 22 août 1860. C'était déjà, certes, un grand honneur pour l'Université, et un précieux encouragement que la bienveillance avec laquelle l'héritier présomptif du trône, celui qui devait être plus tard Édouard VII, voulut bien, lors de sa visite à Québec, venir recevoir, à l'Université même, les hommages respectueux du recteur, des professeurs et des élèves. Son Altesse avait paru s'intéresser vivement à une institution qui tenait de la libéralité de son auguste mère sa charte royale; dans la réponse qu'il avait faite à l'adresse du recteur, le prince avait exprimé l'espoir que l'Université continuerait de prospérer, et que ses fils pourraient un jour se rappeler les années passées sous la tutelle de leurs maîtres avec la même reconnaissance qu'il éprouvait lui-même pour cette Université d'Oxford dont il était l'élève.

Le prince avait été particulièrement sensible aux sentiments de loyauté dont était rempli le discours du recteur, M. Taschereau, et il comprenait comme l'Université devait contribuer, pour une très large part, à cultiver dans l'âme de nos populations canadiennes-françaises les vertus civiques qui assurent la paix et la prospérité des états.

C'est pourquoi Son Altesse Royale, voulant prouver d'une façon plus manifeste encore, tout l'intérêt qu'elle portait à l'Université, lui fit remettre, par l'intermédiaire

de Son Excellence le gouverneur général, la somme de huit cents piastres qui devait être donnée en prix aux élèves. Il fut décidé que la rente de cette somme servirait à fonder un prix annuel qui porterait le nom de *prix du prince de Galles*, et qui serait donné au premier bachelier ès arts, à la condition qu'il eût conservé les quatre-cinquièmes des points alloués pour les diverses matières des deux examens du baccalauréat. Ce prix fut plus tard dédoublé et destiné à récompenser les deux élèves qui, chaque année, arrivent en tête de la liste au premier et au second examen.

Les sympathies qui de toutes parts, et souvent de très haut, vinrent à l'Université Laval, contribuèrent pour beaucoup à la mettre plus en évidence, et à populariser parmi nous l'œuvre du haut enseignement. Les élèves se firent de plus en plus nombreux, et les aspirants aux carrières du droit et de la médecine s'habituèrent à regarder comme indispensables les séries de cours que l'on pouvait suivre à l'Université.

Le jour, même, ne se fit pas attendre où l'on pensa qu'une seule université ne pouvait plus suffire aux besoins d'une population aussi dispersée que l'est en effet la population française de notre province. Montréal demanda à plusieurs reprises le privilège d'une université. La grande distance qui sépare Montréal de Québec empêchait, disait-on, les jeunes gens de cette région de venir suivre les cours à l'Université Laval ; et l'on voyait dès lors un grand nombre de ces jeunes gens s'inscrire dans les universités protestantes ; des écoles catholiques de droit et de médecine, ouvertes à Montréal, s'affiliaient aussi à ces mêmes universités. C'est pour ces motifs souvent invoqués, et pour se rendre enfin à de vives instances faites par Mgr

l'évêque de Montréal, que Rome jugea opportun d'autoriser l'établissement à Montréal de Facultés catholiques. Mais comme, d'autre part, la fondation de l'Université Laval avait engagé le Séminaire dans des dépenses presque ruineuses, et que la population française de la province n'était pas encore assez dense pour fournir à deux universités un nombre d'élèves suffisant, et partant des moyens de subsistance convenables, il fut décidé par Rome que l'on n'élèverait pas en face de l'Université Laval une université française rivale, mais que l'on fonderait plutôt à Montréal une succursale de l'Université de Québec. C'était à la fois pourvoir aux besoins de toute une région de la province, et ménager, en sauvegardant ses droits à la vie, les intérêts de l'Université Laval.

C'est sous le rectorat de Mgr Hamel, le 1er février 1876, que fut décidé par la Congrégation de la Propagande l'établissement de la succursale. Le pape ratifiait, le 13 février suivant, le projet et les règlements que lui soumettait le cardinal préfet de cette Congrégation.

En vertu de ces règlements, toutes les dépenses nécessaires à l'établissement et au fonctionnement de la succursale devaient être mises à la charge du diocèse de Montréal. Quant à l'organisation des Facultés, elle est la même à Montréal qu'à Québec ; les programmes sont identiques. Les professeurs de Montréal font partie des Facultés établies à Québec ; et ils forment, dans chaque Faculté, comme ceux de Québec, un conseil permanent pour tout ce qui regarde, non seulement la section montréalaise, mais la Faculté en général.

La succursale fut placée sous la direction immédiate d'un vice-recteur, nommé par le conseil universitaire de Québec, et approuvé par l'évêque de Montréal.

C'est le recteur qui signe et confère les diplômes que reçoivent les élèves de Montréal; et c'est au secrétariat général de Québec que reviennent tous les droits qui sont perçus à l'occasion de ces diplômes.

Le décret *Jamdudum*, du 2 février 1889, a modifié dans quelques-unes de ses grandes lignes la constitution de la succursale, et contribué surtout à relâcher les liens qui unissent les Facultés de Montréal à l'Université Laval. La direction de ces Facultés est désormais confiée à un vice-recteur que désignent eux-mêmes au conseil universitaire de Québec, les évêques de la province ecclésiastique de Montréal; et la succursale est ainsi devenue à peu près indépendante de l'Université mère.

Bien qu'en principe tous les frais de l'installation et de l'administration de la succursale dussent être supportés par le diocèse de Montréal, le Séminaire de Québec ne put éviter de faire encore cette fois des dépenses considérables dans lesquelles il n'hésita pas à s'engager. Puisque l'on croyait utile et nécessaire ce dédoublement de l'Université, et puisque Rome surtout se prononçait en ce sens, les directeurs du Séminaire, résolus de ne rien épargner pour assurer jusqu'au bout le succès de l'œuvre du haut enseignement, acceptèrent ces nouvelles responsabilités, et mirent tout en mouvement pour réaliser aussi vite que possible la création de la succursale.

Quelques semaines après la décision rendue par la Congrégation de la Propagande au sujet des Facultés de Montréal, N. S. P. le pape Pie IX voulut bien marquer à l'Université Laval tout l'intérêt et toute la sollicitude qu'il avait pour elle en lui donnant l'érection canonique, et en complétant ainsi son organisation.

Sans doute l'Université Laval possédait bien, de par

sa charte royale, tous les droits et tous les privilèges qui étaient nécessaires à son existence officielle et civile. S. M. la reine Victoria avait voulu, dès 1852, donner à notre Université cette preuve de sa bienveillance. Mais une université catholique, comme l'est celle de Québec, tenait aussi à recevoir du chef suprême de l'Eglise une existence officielle toute particulière, et comme son incorporation à l'Eglise elle-même. Or, jusqu'ici, l'Université Laval n'avait pas encore reçu de Rome sa charte pontificale, et c'est le 15 mai 1876 seulement, que fut accordée par la bulle *Inter varias sollicitudines* l'érection canonique.

En vertu de cette bulle, l'Université Laval pouvait désormais, non plus seulement de par les privilèges qu'elle tient de l'autorité civile, mais aussi en vertu des droits que lui accordait le Souverain Pontife, conférer le doctorat et autres degrés académiques ; elle était placée sous la protection du préfet *pro tempore* de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et sous la haute surveillance, pour ce qui concerne la morale et la doctrine, d'un conseil supérieur composé de l'archevêque et des évêques de la province de Québec ou du Bas-Canada. L'archevêque de Québec était chargé de remplir auprès de l'Université la fonction de chancelier apostolique.

Mgr l'archevêque Taschereau promulgua, le 13 septembre de la même année, la bulle *Inter varias sollicitudines*. Le mandement qu'il écrivit à cette occasion est un des plus intéressants qu'il ait adressés à ses diocésains ; il est surtout imprégné de la vive affection que l'archevêque ne cessait d'entretenir pour l'Université. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de citer ici les passages de ce document, où Mgr Taschereau insiste en particulier sur le sens qu'il faut attribuer à l'érection canonique, et résume

toute l'œuvre accomplie par l'Université pendant la première période de son histoire.

" Fidèles héritiers de l'esprit catholique de leur fondateur, les membres du Séminaire de Québec, après s'être chargés de la création de l'Université Laval, à la demande de l'épiscopat canadien, n'eurent rien de plus à cœur que de s'assurer de l'appui du Saint-Siège. Ils savaient bien que de Rome devaient leur venir leurs plus solides espérances de succès. Comment l'auraient-ils ignoré, quand ils se rappelaient qu'aux beaux siècles de la foi, en Europe, les universités étaient établies par l'autorité réunie des papes et des souverains ? L'histoire leur redisait la gloire qui avait resplendi sur les écoles de Paris et de Bologne, et les noms des papes Innocent III et Honorius couvraient de leur protection ces institutions qui fournirent tant de docteurs à l'église, et à l'Etat tant d'hommes éminents.

" Le premier recteur de l'Université Laval, M. Louis-Jacques Casault, d'illustre mémoire, se rendit donc à Rome, et sollicita la faveur d'une érection canonique. Tout semblait favoriser ses vœux : Sa Majesté la Reine Victoria, sur la recommandation de Lord Elgin et de ses ministres, allait accorder une charte vraiment royale. Rome applaudit au projet de création, l'encouragea de paroles bienveillantes, donna même un rescrit qui permettait la collation des diplômes en théologie ; mais la Bulle d'érection, la prudence demandait que l'on attendît pour l'accorder. Le gouvernement civil avait bien voulu compter sur l'avenir ; Rome aima mieux avoir à consacrer un passé plein de mérite...

" L'épreuve a duré vingt-quatre ans, et cet espace de temps a suffi pour permettre à l'Université de s'asseoir sur

des bases vraiment solides. Il Nous a été donné, N. T. C. F., de la voir naître et grandir, et quand Nous songeons à son développement progressif, Nous sentons naître en Notre cœur, envers la divine bonté, les sentiments d'une reconnaissance que vous ne manquez pas de partager avec Nous. *Deus incrementum dedit :* c'est bien *Dieu seul qui a pu lui donner cet accroissement* (I Cor. III, 6). Jugez-en vous-mêmes, N. T. C. F. : une somme de plus d'un million de piastres consacrée à cette œuvre ; des édifices construits dans des proportions qui étonnent même les étrangers ; six nouveaux musées créés et les autres considérablement enrichis ; la bibliothèque triplant le nombre de ses volumes ; les Facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts offrant un cours complet de plus de cinq mille trois cents leçons ; des cours publics suivis par un auditoire qui s'est souvent maintenu au chiffre de plus de cinq cents ; six prix fondés par la munificence de généreux bienfaiteurs ; six petits séminaires ou collèges et trois grands séminaires affiliés ; des règlements si bien mûris que nous les avons vus quelquefois adoptés par des institutions, même de l'ancien monde ; le goût de l'étude et les lois de la morale sauvegardés par l'établissement d'un pensionnat, où la fondation de vingt demi-bourses permet à un plus grand nombre un accès facile ; plus de quatorze cent quarante étudiants qui ont fréquenté les cours dans les quatre Facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts, et figurant pour la plupart dans la liste des sept cents gradués ; et, à part cette prospérité que nous pouvons appeler temporelle et dont nous nous reconnaissons redevables à la Providence, il y a une autre insigne faveur pour laquelle nous ne saurions jamais avoir assez de reconnaissance, c'est cette assistance que Dieu a bien voulu donner à l'enseignement

de notre Université. Nous le proclamons bien haut: l'Université Laval n'a jamais dévié et ne déviera jamais, nous en avons la ferme conviction, de sa fidélité à suivre en tout la direction qui vient de Rome. Elle est trop persuadée qu'une Université vraiment catholique ne peut trouver ailleurs un point d'appui solide.

" ... Quelle ne doit pas être notre joie, en voyant aujourd'hui le Souverain Pontife Pie IX,... reconnaître solennellement notre Université Laval comme digne de tous les privilèges conférés aux universités les plus célèbres! Si notre bonheur a été grand lorsque l'Etat lui donnait l'existence civile, de combien s'accroît ce bonheur lorsque l'Eglise à son tour l'admet à vivre de sa propre vie! Jusqu'ici les grades académiques avaient une valeur incontestable, sans doute; mais cette valeur deviendra bien plus grande encore, puisqu'ils seront conférés par une main autorisée tout à la fois par l'Eglise et par l'Etat. Nos gradués pouvaient être fiers de faire valoir leurs diplômes aux yeux de tous les sujets de tout l'Empire Britannique; ils seront plus fiers encore de pouvoir dire aux catholiques de tous les pays que ces diplômes leur ont été donnés en vertu d'un pouvoir qui vient de Rome même, le centre de la catholicité...

" Ce sera donc, N. T. C. F., pour tous les rangs de la société, un beau jour que celui où la voix de Notre Saint Père le Pape sera entendue et confirmera l'existence de notre Université! Aux accents de cette voix solennelle, Québec tressaillera entre toutes les villes, Québec, cette antique capitale que le Souverain Pontife veut bien appeler la métropole du catholicisme dans l'Amérique Septentrionale. Qu'elle se réjouisse comme autrefois Sion, lorsque David chantait les bienfaits de Dieu: *Lætabor ego*

super eloquia tua, sicut qui invenit spolia multa. Ta parole me fait tressaillir de bonheur, comme celui qui s'empare d'un riche butin. (Ps. CXVIII, 162). Qu'elle bénisse enfin la Vierge Immaculée patronne de l'Université Laval ! c'est elle qui lui a obtenu tant de faveurs insignes. A notre Mère et Bienfaitrice, louange et remerciement à jamais ! "

On le comprend aux accents mêmes dont se sert Mgr Taschereau pour promulgner la bulle *Inter varias sollicitudines*, l'Université avait été anxieuse d'obtenir de Rome son érection canonique, et maintenant que ses vœux étaient exaucés, elle traduisait sa joie par un long chant de reconnaissance. C'est que l'Université Laval, après ses vingt-quatre premières années d'existence, venait en quelque sorte d'être proclamée majeure, de prendre rang parmi les grandes institutions de l'Eglise, d'entrer, avec tous ses droits et tous ses privilèges, dans la vie du monde catholique !

CHAPITRE IV

LES DÉVELOPPEMENTS (*Suite*)

1876-1902

L'Université à Québec.—Les Facultés de théologie, de droit, de médecine.—La conférence Laval.—La Faculté des arts : l'enseignement secondaire ; le diplôme de bachelier ; l'affiliation de nouveaux collèges ; congrès pédagogiques.—Conférences publiques ; la chaire Baillairgé ; publication des conférences.—Publications des professeurs.—Bienfaiteurs.—Musées et bibliothèque.—Fêtes artistiques.—Séances de fin d'année.

LA vie de l'Université Laval va désormais se développer sur deux scènes différentes : à Montréal, au milieu du bruit, des agitations d'une ville où fleurissent volontiers le commerce et l'industrie ; à Québec, dans le calme et la sérénité dont s'enveloppe de plus en plus la cité maritime, dans la capitale orgueilleuse dont s'éloignent déjà les vaisseaux marchands et qui ose s'essayer à ne plus vivre que d'air et de lumière. Mais l'on sait qu'à travers tout le brouhaha de la commerçante Alexandrie, aussi bien que dans l'harmonieuse quiétude d'Athènes, les lettres et les sciences ont pu progresser, et que la vie intellectuelle s'accommode à la fois des paisibles solitudes et des tumultes

de la vie moderne. C'est pourquoi sans doute, à Montréal comme à Québec, l'Université Laval trouvera des éléments suffisants de prospérité.

Nous ne voulons pas présenter ici le double tableau où l'on pourrait retracer les grandes lignes de l'histoire de l'Université à Québec et à Montréal. Et comme nous avons cru devoir passer sous silence les multiples et quelquefois pénibles circonstances qui ont accompagné la fondation de la succursale, nous pensons qu'il vaut mieux taire ici les luttes un peu vives qui ont rempli l'histoire de ses premières années. Maintenant surtout que l'on paraît mieux se comprendre, que les esprits se sont apaisés, et que l'union s'est faite, il est désirable qu'on ne réveille pas la discorde endormie. Au reste, nous ne ferons nullement, dans les pages qui vont suivre, l'historique de la succursale de Montréal ; nous laisserons même de côté tout ce qui regarde sa vie propre, et nous nous renfermerons strictement dans l'histoire de l'Université de Québec.

De 1876 à 1902, l'Université Laval n'a pas manqué de suivre, parfois lentement et parfois aussi d'un pas plus alerte et plus rapide, cette voie du progrès où l'avaient fait entrer ses premiers administrateurs. Les diverses Facultés se sont efforcées de compléter leur enseignement ou de le perfectionner ; le nombre des élèves s'est accru ; les professeurs ont publié des travaux de plus en plus remarquables, et constituent dans notre société une élite de plus en plus choisie ; la vie universitaire elle-même s'est traduite parfois par de brillantes et solennelles démonstrations qui attirèrent sur Laval tous les regards, et lui conquirent de précieuses sympathies.

La Faculté de théologie, la première, a donné l'exemple de ces progrès. On sait que Léon XIII était à peine

monté sur le trône pontifical, que déjà il entreprenait de restaurer dans l'Eglise les études philosophiques et théologiques. L'encyclique *Æterni Patris*, qui fut lancée le 4 août 1879, fut le signal de cette rénovation qu'avait rêvée, avant même qu'il fut devenu pape, l'archevêque de Pérouse. Léon XIII estimait que l'on trouverait dans un prompt et intelligent retour à l'étude de la philosophie d'Aristote et de saint Thomas, le moyen le plus efficace de remédier aux intempérances de la philosophie moderne. Convaincu d'ailleurs que la théologie ne pouvait que se fortifier au contact des doctrines péripatéticiennes, que la théologie scholastique tire sa force principale de la philosophie elle-même, le Souverain Pontife recommanda aux catholiques, et en particulier aux professeurs des universités, de remettre en honneur les ouvrages du grand théologien du moyen âge, de prendre l'Ange de l'Ecole pour maître et pour guide.

On n'ignore pas quelles résistances devaient rencontrer en certains lieux ces directions nouvelles, et que les universités ne s'empressèrent pas toutes de faire revivre, sinon les doctrines, du moins la méthode de l'Ecole. L'Université Laval fut une des premières à entrer dans le mouvement de renaissance scholastique qu'avait voulu déterminer Léon XIII, et, en 1883, elle inaugura l'enseignement de la *Somme* de saint Thomas. La Faculté de théologie, à cette date, se composait surtout de professeurs qui avaient reçu à Rome une formation scholastique à peu près exclusive, et l'on comprend que ces nouveaux maîtres étaient anxieux de propager, ici, les doctrines et les méthodes qu'ils avaient étudiées là-bas. C'est cette circonstance toute particulière qui assura sans doute, à la scholastique, une grande fortune dans les programmes

et dans l'enseignement de l'Université Laval. Une chaire de théologie dogmatique était dès lors occupée par un jeune et studieux professeur, disciple préféré de Satolli à la Propagande, qui devait pendant plus de vingt ans donner ici, à l'enseignement de saint Thomas, un vif éclat et un rare prestige. Mgr L.-A. Paquet commençait à cette époque les leçons qu'il devait publier plus tard sous la forme de *Commentaires*: ouvrage très vigoureusement exécuté, en six volumes, qui obtint à Rome même un succès considérable, et qui, d'après le témoignage des maîtres de l'Ecole, constitue une des plus précieuses contributions qui aient été faites à la littérature scholastique.

Au reste, pour encourager davantage l'étude de la *Somme*, on pensa qu'il ne fallait pas compter uniquement sur la beauté architecturale du syllogisme, et, en 1884, on décida de fonder des prix qui seraient distribués tous les ans aux plus habiles disciples de saint Thomas.

Les élèves, d'ailleurs, se firent plus nombreux que jamais à la Faculté de théologie. Le Séminaire dut même construire des bâtiments nouveaux pour recevoir les étudiants qui venaient de tous les points du Canada, et aussi des Etats-Unis, suivre les leçons des professeurs, et l'on commença, en 1880, à élever les murs du Grand Séminaire actuel.

La Faculté de théologie se préoccupa d'élargir encore autrement les cadres de son enseignement.

Si le théologien doit se bien préparer au Séminaire à enseigner et à défendre les vérités de la foi, s'il importe qu'il reçoive une formation philosophique très sûre et très pénétrante, il n'est pas moins nécessaire qu'il s'apprête à bien démêler les multiples affaires de la vie paroissiale. Le prêtre qui a charge d'une paroisse est à la fois direc-

teur spirituel et administrateur temporel. Il lui faut donc connaître suffisamment, non seulement sa théologie, mais aussi la loi civile et la loi ecclésiastique. Et parce que ces deux lois ont entre elles de nombreux points de contact, et des rencontres inévitables, il est utile que le théologien soit bien informé de ces rapports, et puisse y accomoder sa conduite. C'est pourquoi, en 1894, l'Université voulut combler une lacune qui existait jusque-là dans l'enseignement théologique, et grâce à la libéralité de Mgr l'archevêque Bégin, et au concours dévoué de Monsieur le notaire Sirois, professeur à la Faculté de droit, elle institua un cours de droit paroissial.

L'enseignement du droit canonique a pris aussi, dans la période que nous étudions, un développement considérable à l'Université Laval. Et nous signalons en particulier, parmi les publications de la Faculté de théologie, les leçons de M. l'abbé Joseph Gignac, qui a eu l'excellente idée de donner aux étudiants canadiens un *Manuel* qui fût approprié à leurs besoins. Cet ouvrage très méthodique, distribué en deux volumes, et d'une science bien informée, est le premier en ce genre, qui ait été publié au Canada ; aussi devient-il rapidement, et à bon droit, le manuel classique de tout le clergé canadien.

Les études bibliques sont aujourd'hui, de toutes les études théologiques, celles qui préoccupent davantage les savants ecclésiastiques. C'est sur ce terrain peut-être que l'on a porté les plus vifs débats de l'apologétique contemporaine, et la gravité des questions qui ont été soulevées n'échappe à personne. C'est pour permettre à ses élèves de suivre avec quelque intelligence des études aussi difficiles et aussi complexes, que la Faculté de théologie a donné aux cours d'Ecriture sainte, à partir de l'année

1898-1899, une étendue plus considérable, et qu'elle a organisé en même temps un cours de langues orientales.

Au reste, à partir de cette même année, de nouvelles recrues vinrent augmenter le nombre des étudiants de la Faculté, et engager les directeurs de l'Université à compléter le plus possible les programmes de l'enseignement.

Des ordres religieux, comme les Pères blancs d'Afrique et les Pères de Sainte-Croix, ont ouvert à Québec des maisons pour leurs novices ; d'autre part, les missionnaires du Sacré-Cœur, chassés de France par la persécution qui y sévit aujourd'hui, sont venus se réfugier dans notre capitale hospitalière, et y ont aussi fondé un noviciat. Toutes ces maisons envoient à la Faculté de théologie un nombre considérable d'étudiants, qui y apportent, par le seul fait de l'émulation plus grande qu'ils y déterminent, une vie nouvelle. Grâce à ces nouveaux contingents qui lui viennent avec régularité, la Faculté de théologie compte maintenant plus de cent vingt élèves.

D'autre part, des affiliations nouvelles ont groupé autour de la Faculté de théologie un plus grand nombre de grands séminaires. En 1877, le Grand Séminaire de Montréal, devenu la section montréalaise de la Faculté, recevait par là même tous les privilèges des grands séminaires affiliés. Le 25 juin 1879, le Grand Séminaire de Ste-Thérèse de Blainville, et, le 3 février 1890, le Grand Séminaire de Chicoutimi obtenaient aussi leur brevet d'affiliation.

On peut regretter toutefois que les besoins pressants du ministère paroissial ou de l'enseignement arrachent encore trop tôt à leurs études théologiques un grand nombre de nos séminaristes, et les jettent, dès leurs premières années de préparation au sacerdoce, dans la vie

active. Ce mal tend à disparaître de plus en plus, grâce surtout au souci qui préoccupe Nos Seigneurs les évêques, de fournir désormais aux jeunes clercs tous les moyens possibles de s'instruire dans les sciences théologiques. A mesure que d'aussi bonnes intentions pourront être plus régulièrement réalisées, le nombre deviendra plus grand des séminaristes qui feront des études plus complètes et se prépareront à conquérir les diplômes universitaires.

Ces diplômes ont été recherchés depuis 1876 avec un zèle louable, qui paraît aller toujours croissant. Si l'on met à part le nombre assez considérable des jeunes ecclésiastiques qui, après avoir commencé ici leurs études théologiques, vont chercher à Rome leur parchemin de licencié ou de docteur, nous voyons que vingt-cinq bacheliers en droit canonique, cinquante-neuf bacheliers en théologie, trente-huit licenciés et trente docteurs en théologie ont été inscrits, après examens subis avec succès, sur la liste des gradués de l'Université Laval. Ces chiffres sont consolants et révèlent assez combien l'on souhaite, à la Faculté de théologie, de voir les élèves se livrer le plus complètement possible à l'étude des sciences sacrées.

La Faculté de droit a suivi, pendant la dernière vingtaine, une ligne de développement moins accidentée que celle de la Faculté de théologie. Mais si son existence est le moins possible mouvementée, elle n'en est pas pour cela moins laborieuse ni moins féconde. La Faculté de droit fait sans bruit sa part de besogne et sa part de bien dans l'Université; elle prépare dans un religieux recueillement ceux qui seront plus tard les gardiens d'ailleurs assez actifs de la justice sociale. C'est pourquoi la Faculté de droit, tout comme les peuples heureux, nous assure son distingué doyen, n'a pas d'histoire.

Cependant elle a fourni, depuis 1876, toute une littérature qu'apprécient très favorablement les hommes de loi. M. le juge Langelier, doyen de la Faculté, a publié en 1894, un ouvrage remarquable, tout un *Traité de la preuve en matières civile et commerciale*. Des anciens élèves de la Faculté, candidats au doctorat, ont présenté des thèses qui ont eu le plus souvent un grand succès, et qui ont valu à leurs auteurs l'approbation flatteuse et les éloges du jury. Depuis quelques années surtout, le nombre des jeunes avocats qui préparent leur thèse devient de plus en plus considérable ; aussi la Faculté ne peut-elle que se féliciter d'avoir maintenu au sujet du doctorat sa première discipline, et d'exiger de la part de ceux qui aspirent à cet honneur suprême, l'effort et le travail personnel que demande la composition d'une thèse. Ses diplômes de docteur sont sans doute pour cela moins nombreux, mais leur valeur n'en est que plus considérable aux yeux du public.

Nous donnons ici les thèses intéressantes que la Faculté a couronnées depuis 1876, et les noms de leurs auteurs, noms que nous retrouvons presque tous sur la liste des professeurs anciens et actuels de l'Université: En 1885, M. A. Fontaine: *Du domicile*; en 1886, M. L.-P. Sirois : *Responsabilité du tuteur ;* M. J.-T. Frémont: *et Divorce séparation de corps ;* en 1887, M. A. Bernier: *Responsabilité ;* en 1889, M. Eusèbe Belleau : *Empêchements dirimants de mariage ;* M. N. Ollivier : *Nullité des contrats ;* en 1894, M. C.-E. Dorion : *Preuve par témoins ;* en 1901, M. Ludovic Brunet : *De l'Habeas corpus ad subjiciendum ;* en 1902, M. Ferdinand Roy : *Restrictions au droit de plaider.*

Ces ouvrages sont le commencement d'une biblio-

thèque légale toute canadienne qui se développera sans doute avec le temps, qui fera le plus grand honneur à l'Université Laval, et en particulier, à la Faculté de droit.

Outre ces neuf nouveaux docteurs que la Faculté de droit a créés depuis 1876, elle a formé cent cinquante-neuf bacheliers, et quatre-vingt-quinze licenciés [1]. La licence qui, conformément aux dispositions de la loi, dispense d'une année d'étude, est recherchée avec le plus grand empressement par un grand nombre d'élèves ; ceux qui sortent vainqueurs de l'épreuve couronnent ainsi par un brillant examen leurs études légales, et constituent déjà une élite dans la population toujours croissante du barreau canadien.

Bien que le nombre des aspirants à la profession d'avocat ne paraisse pas avoir jamais sensiblement diminué pendant les derniers vingt-cinq ans, il n'a pas été non plus parfaitement régulier ; le nombre des élèves de la Faculté de droit de Québec a été lui-même et assez longtemps variable et capricieux.

En 1877-1878, on y comptait quarante-sept étudiants en droit ; dès l'année suivante, il y en avait soixante-dix ; ce chiffre s'élève à soixante-quatorze en 1880-1881, et il se maintient tout près de là jusqu'à l'année 1882-1883. Mais à partir de cette date, le nombre des élèves décroît rapidement. Cinquante-sept seulement suivent les cours en 1883-1884, et ce nombre va diminuant graduellement jusqu'à trente-neuf en 1887-1888, et trente-et-un en 1895-1896. Puis la population de la Faculté de droit reprend tout à coup son développement normal, et, en 1901-1902, quatre-

(1) Pendant la même période, l'Université Laval conférait pour la section montréalaise de la Faculté de droit, 355 diplômes de bachelier, et 79 diplômes de licencié.

vingt-quatre étudiants se sont inscrits et ont suivi les cours.

On assigne généralement à ces fluctuations de la population de la Faculté de droit, et à l'augmentation progressive que l'on constate depuis quelques années, des causes nombreuses. Si, à partir de 1883, l'on voit une diminution qui va s'accentuant pendant un grand nombre d'années, c'est que, nous dit-on, les examens d'admission à l'étude du droit étaient à ce moment, et pour diverses raisons, assez difficiles à subir avec succès, et sujets à des hasards plutôt fantaisistes auxquels d'ordinaire n'aiment pas à se confier les jeunes gens en quête d'avenir. De plus, la Faculté de droit établie à Montréal depuis 1877 attirait dans la grande ville commerciale un certain nombre d'étudiants de notre région ; ceux-ci trouvaient plus facilement à Montréal qu'à Québec des emplois qui leur permissent de payer une grande partie de leurs dépenses de vie d'étudiant.

Depuis une douzaine d'années, la loi accorde aux diplômes de bachelier de la Faculté des arts une valeur légale qui dispense de l'examen d'admission à l'étude du droit ceux qui en sont pourvus : ceci même, nous affirme-t-on, a rassuré les bons élèves, et a contribué, pour une part, à ramener vers la Faculté de droit les étudiants ; d'autre part, les examens d'admission à la pratique du notariat étant devenus beaucoup plus sévères depuis quelque temps, les aspirants au notariat ont pris le parti de venir suivre des cours de droit à la Faculté pour s'y mieux préparer. Les jeunes gens ont cru voir d'ailleurs dans le notariat une carrière moins encombrée peut-être que d'autres, et vers 1896 ils s'y sont précipités avec un très significatif empressement. Le recteur signala cet événe-

ment dans son rapport de fin d'année 1896-1897 : il se plut même à voir, dans ce rapide développement de la profession des notaires, un signe de l'apaisement des esprits qui se faisait après la crise politico-religieuse que nous venions de traverser ! Il annonça que l'Université venait de créer pour tous ces candidats à l'exercice du notariat un cours spécial et pratique.

La Faculté de médecine fournit d'ordinaire un nombre plus considérable d'élèves que la Faculté de droit. Soixante-et-onze élèves y étaient inscrits en 1877-1878 ; peu à peu ce nombre s'éleva jusqu'à cent, et c'est autour de ce chiffre qu'il oscille depuis 1890-1891. En 1901-1902, quatre-vingt-dix-sept élèves suivaient les cours de la Faculté.

Pendant cette période de vingt-quatre ans, on a délivré, à la Faculté, six cent cinquante-deux diplômes de bachelier, soixante-sept diplômes de licencié [1], deux cent soixante-quatorze diplômes de docteur, vingt-trois diplômes de bachelier en médecine vétérinaire, et trente-six diplômes de docteur en médecine vétérinaire [2]. Ces chiffres prouvent assez quel travail fructueux ont fourni depuis 1876 les élèves de la Faculté de médecine.

Nous pouvons ajouter que la Faculté s'est préoccupée elle-même de ne former que d'excellents médecins, et

---

(1) Le grade de licencié en médecine n'existe plus, à l'Université Laval, depuis 1889. L'examen final, quand il est subi avec succès, donne toujours droit au grade de docteur, qui est alors accompagné de la mention *avec distinction*, *avec très grande distinction*, ou qui est conféré sans mention, selon que l'examen du nouveau docteur a été plus ou moins réussi. Avant 1889, le titre de docteur n'était donné qu'à ceux qui subissaient l'examen final *avec très grande distinction* ; ceux qui n'cbtenaient qu'une note inférieure à celle-ci étaient simplement licenciés.

(2) Pendant la même période, l'Université a conféré, pour la section montréalaise de la Faculté de médecine, 117 diplômes de bachelier, 25 de licencié, 585 de docteur ; 23 de bachelier en médecine vétérinaire.

que pour cela elle n'a rien négligé pour se tenir au courant des transformations de la médecine moderne.

On sait, en effet, que la médecine, comme toutes les sciences humaines d'ailleurs, est essentiellement changeante et perfectible. Elle a vu, pendant les dernières années du dix-neuvième siècle, améliorer d'une façon merveilleuse ses méthodes et ses moyens de guérir nos maux. C'est pour ne pas rester en arrière de tous ces progrès que l'Université a tenu à choisir ses maîtres, surtout parmi les anciens élèves des universités de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Et pour faire bénéficier ses étudiants de tous les travaux utiles qui se font aujourd'hui dans le domaine de la chimie médicale, elle a peu à peu élargi les cadres de son enseignement et multiplié ses laboratoires. En 1897-1898, elle installait à l'usage des élèves un laboratoire de bactériologie; l'année suivante, elle mettait encore à la disposition des élèves, pour les travaux d'analyse, un laboratoire de manipulation chimique.

D'autre part, la Faculté de médecine a trouvé dans les dames Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec d'admirables auxiliaires qui n'ont rien épargné pour donner aux leçons de clinique les facilités et toute l'efficacité possibles. Et si, en 1892, lors des transformations et des agrandissements qu'elles ont fait subir à leur hôpital, ces dames ont obéi surtout à l'impulsion de leur charité pour les pauvres, elles ont bien voulu tenir compte aussi des suggestions qui leur sont venues de la Faculté de médecine ; et celle-ci bénéficie largement aujourd'hui des conditions nouvelles dans lesquelles se fait à l'Hôtel-Dieu le service des malades. Jusqu'à l'année 1892, on ne pouvait guère recevoir dans les salles de l'Hôtel-Dieu plus de cent malades à la fois. Grâce aux constructions nouvelles qui ont été ajoutées aux

anciennes, les bonnes religieuses peuvent disposer maintenant de trois cent cinquante lits. Le nombre des malades a donc été triplé, et l'on comprend quels avantages peuvent trouver dans cet accroissement de la population des sujets à étudier, les professeurs et les élèves de la Faculté. Au surplus, les plans du nouvel hôpital ont été préparés avec le plus grand soin, et d'après les principes les plus sûrs de l'hygiène la plus moderne. On a donné une attention toute particulière à l'aménagement de l'amphithéâtre qui est destiné aux opérations chirurgicales ; aussi, cet amphithéâtre est-il de tout point digne des grands hôpitaux des capitales européennes.

Au moment où les étudiants suivent en nombre considérable les leçons de la Faculté de médecine, et où les professeurs s'efforcent d'agrandir le plus possible le champ de leur expérience, de telles améliorations réalisées par le dévouement de nos Hospitalières ne pouvaient que contribuer dans la plus large mesure, non seulement au soulagement des pauvres malades, mais encore aux progrès de l'enseignement universitaire.

Cet enseignement, que par tant de moyens l'on s'appliqua à étendre et à perfectionner, les professeurs de la Faculté voulurent qu'il dépassât les limites de leurs salles de clinique ou de conférence, et qu'il pût atteindre le plus grand nombre possible de leurs confrères. Voulant donc tout à la fois être utiles à ces confrères, encourager parmi eux les études scientifiques, et mettre en commun l'expérience et le savoir d'un chacun, ils favorisèrent puissamment la création d'une société médicale qui fut fondée en 1897, et qui tient régulièrement ses séances à Québec, dans les salles de l'Université. Cette société a pour organe un *Bulletin* qui a paru pour la première fois au mois de

septembre 1899. On y publie des travaux originaux et l'on s'efforce de faire connaître par cette revue toutes les découvertes importantes ou utiles qui intéressent la médecine. Les professeurs de la Faculté contribuent très largement à la direction et à la rédaction de ce *Bulletin*.

C'est encore pour assurer plus efficacement le progrès des études médicales dans notre pays, et aussi pour resserrer les liens qui doivent unir entre eux les anciens élèves de la Faculté de médecine de Laval, et, mieux encore, tous les médecins canadiens-français de l'Amérique du Nord, que les médecins de Québec, grâce à l'initiative très intelligente de M. le professeur Brochu, ont organisé, pour 1902, un congrès médical que l'on a appelé le *Premier Congrès des médecins de langue française de l'Amérique du Nord*. Ce congrès qui a coïncidé avec les fêtes du cinquantenaire de l'Université, n'a pas peu contribué à mettre en vive lumière l'œuvre accomplie depuis cinquante ans par la Faculté de médecine. Des observations scientifiques très judicieuses ont été fournies aux congressistes par leurs confrères, et de nombreux travaux originaux ont été présentés, qui ont ensuite été publiés dans le *Bulletin* de la Société médicale. Les professeurs de la Faculté n'ont eu qu'à se féliciter de l'heureux succès d'une entreprise à laquelle ils avaient consacré un zèle si ardent et si généreux.

Nous devons signaler, avant de quitter les Facultés de droit et de médecine, la création par les étudiants de ces deux Facultés de ce que l'on a appelé " un cours pratique de charité chrétienne [1]. " Sollicités par les directeurs des conférences de Saint-Vincent de Paul de Québec, poussés

(1) *Annuaire*, 1897-1898 : discours du recteur, Mgr Laflamme, à la séance de clôture, p. 42.

par un très vif désir de faire du bien autour d'eux et de prendre contact avec les pauvres et les malheureux qui ne manquent jamais dans les quartiers ouvriers de nos villes, les élèves de la Faculté de médecine et de la Faculté de droit ont organisé une conférence d'étudiants, appelée Conférence Laval. C'est en 1897 que ce cercle de charité fut formé. Les professeurs de l'Université voulurent bien, à titre de membres honoraires, seconder le zèle de leurs élèves, et contribuer de leurs deniers aux bonnes œuvres de la Conférence Laval. Grâce à ces secours précieux et indispensables qui leur sont venus de la part des professeurs, et de quelques amis, les membres de la Conférence Laval ont pu, dès la première année, secourir un bon nombre de familles en détresse.

Depuis, la Conférence Laval n'a fait que se développer et devenir de plus en plus populaire chez les étudiants, et, ajoutons-le pour être juste, surtout chez les étudiants de la Faculté de médecine. Il n'est pas besoin de faire observer ici combien ce *cours pratique de charité* est une excellente institution. Les conférences de Saint-Vincent de Paul sont nées d'une des plus généreuses inspirations chrétiennes du siècle dernier. Elles ont puissamment contribué à rapprocher le riche du pauvre, l'homme des classes dirigeantes de l'ouvrier. Et, même dans notre pays de démocratie, il n'est pas inutile d'habituer les jeunes gens qui seront demain les premiers citoyens de l'Etat, à fréquenter les indigents et les malheureux pour qu'ils apprennent à les mieux connaître, à les mieux aimer et à les bien secourir. Donner l'aumône de son argent, c'est excellent sans doute, mais rien ne réconforte davantage le pauvre qui souffre que de voir le riche et l'homme des professions libérales s'incliner vers sa misère, la toucher de leurs

mains, la soulager de leur assistance personnelle, la consoler de leurs paroles de fraternelle sympathie. C'est ce ministère de la plus parfaite charité, que les étudiants de Québec, à l'exemple de leurs confrères des universités catholiques de France, veulent apprendre et pratiquer. Nous ne saurions trop les féliciter de s'être enrôlés sous la bannière que, le premier, Ozanam a levée comme un signe de régénération sociale, et nous souhaitons que les membres de la Conférence Laval soient de plus en plus nombreux. Outre que les élèves de l'Université y prendront une connaissance plus exacte du mal des autres, ils rapporteront de ce contact bienfaisant avec ceux qu'ils auront secourus, des leçons utiles pour la formation de leur volonté et pour la conduite de leur vie personnelle.

Pendant que les Facultés de droit et de médecine suivaient avec assurance la voie de tous les progrès, la Faculté des arts essayait, elle aussi, d'agrandir son rôle et son influence.

Sans doute, elle n'a pas reçu encore son organisation définitive, mais elle n'a pas laissé pour cela de se développer considérablement, et de fournir un travail sérieux. Elle a continué jusqu'à aujourd'hui à donner l'enseignement des sciences et de la philosophie, et ses leçons sont suivies par un nombre de plus en plus grand d'étudiants. En 1885-1886, à la demande et avec le concours du gouvernement provincial, on a adjoint à la Faculté des arts l'Ecole vétérinaire de Québec. Les élèves de cette Ecole fréquentent à leur gré les cours scientifiques de la Faculté des arts ou de la Faculté de médecine qui leur peuvent convenir.

D'autres jeunes gens, qui préparent le second examen du baccalauréat, se joignent aussi aux élèves de philoso-

phie du Petit Séminaire de Québec, et suivent avec eux les cours de la Faculté.

L'Université a voulu perfectionner, dans la mesure où il lui a été possible, ces études de sciences et de philosophie que l'on peut faire chez elle. Le cabinet de physique et le laboratoire de chimie ont été pourvus de tous les instruments les plus modernes et les plus propres à faciliter la démonstration expérimentale des problèmes et des théories que l'on expose aux élèves. On a aussi cherché à faire entrer dans le cours d'histoire naturelle le plus possible d'observations et de conclusions qui se rapportent à notre pays du Canada. Mgr Laflamme, qui est chargé des cours d'histoire naturelle depuis 1870, et qui a si soigneusement exploré la province de Québec, a fait bénéficier ses élèves de ses laborieuses recherches ; l'éminent professeur a publié sur la géologie, la botanique et la minéralogie une série de leçons qui sont devenues notre manuel classique dans les collèges et les petits séminaires canadiens.

D'autre part, on a pensé donner aux études philosophiques une impulsion nouvelle, en introduisant à la Faculté des arts, dès l'année 1880, la méthode et les doctrines scholastiques. C'était en même temps répondre aux vœux exprimés par Léon XIII dans l'encyclique *Æterni Patris*. Plus tard, afin d'encourager les jeunes bacheliers à approfondir davantage les thèses de leur manuel et à élargir le cercle de leurs connaissances philosophiques, on a organisé le programme de l'examen de licence. C'est depuis l'année 1892-1893 que les étudiants peuvent se présenter à ces nouvelles épreuves. Si les étudiants laïques ont jusqu'ici très peu recherché le diplôme de licencié en philosophie, les séminaristes l'ont, au con-

traire, conquis souvent avec succès. La licence en philosophie scholastique les prépare bien, d'ailleurs, à affronter les épreuves de la licence et du doctorat en théologie.

En 1890, le gouvernement provincial voulut bien donner une sanction officielle aux diplômes de la Faculté des arts, et il fut statué qu'à l'avenir les porteurs du titre de bachelier seraient admis, sans autre examen, à l'étude du droit et de la médecine. Jusque-là, les diplômes de bachelier ne rapportaient que de la gloire à ceux qui pouvaient les conquérir. La loi Hall, qui attacha à ces diplômes une valeur pratique, fut donc un grand événement dans l'histoire de la Faculté. On se rappelle sans doute les luttes héroïques que l'on livra autour de cette loi, et avec quelle ardeur des amis mêmes de l'Université crurent devoir combattre un projet qui allait, dit-on, encombrer les professions libérales, et donner une valeur égale aux diplômes accordés par l'Université Laval et par les universités anglaises de la province.

Ce n'est certes pas la reconnaissance des diplômes de bachelier qui pouvait favoriser l'entrée de sujets incapables dans les carrières du droit et de la médecine, puisqu'il est bien constaté que les examens du baccalauréat exigent une préparation plus longue et plus studieuse et sont donc plus sérieux et autrement difficiles à passer que le simple brevet d'admission. Quoïqu'il en soit des raisons apportées de part et d'autre pour dénoncer ou pour appuyer la loi Hall, les directeurs de l'Université se montrèrent dès l'origine favorables à cette loi. On allait enfin donner à leurs bacheliers les mêmes droits que l'on reconnaît partout en Europe aux porteurs de ce même titre ; il ne pouvait leur déplaire de voir l'État reconnaître les diplômes, et relever d'autant le prestige de la Faculté des arts.

D'ailleurs, cette disposition particulière de notre législation encourageait les élèves de l'enseignement secondaire à terminer leur cours classique avant de se présenter à l'étude du droit ou de la médecine ; elle les faisait rechercher avec plus de diligence le grade de bachelier ; et, du même coup, elle fournissait à nos collèges et à nos petits séminaires une raison nouvelle de s'affilier à l'Université Laval.

Presque tous ces établissements, d'ailleurs, avaient déjà demandé l'affiliation. Aux collèges affiliés que nous avons signalés dans le chapitre précédent, étaient venus se joindre : le 22 mai 1877, le Petit Séminaire de Chicoutimi ; le 18 décembre 1878, le Petit Séminaire de Sherbrooke ; le 23 mai 1879, le Collège de Lévis ; le 17 février 1880, les Petits Séminaires de Saint-Hyacinthe et de Sainte-Marie de Monnoir, et le Collège de Sorel ; le 22 mars 1880, les Collèges de l'Assomption, de Joliette et de Saint-Laurent ; le 16 octobre 1884, le Collège Bourget ; le 10 janvier 1887, le Collège de Montréal. Plus tard, le 8 septembre 1896, le Collège de Valleyfield s'inscrivit à son tour sur la liste des maisons affiliées. Si bien qu'aujourd'hui tous les établissements d'enseignement secondaire de la province de Québec, si l'on excepte le Collège des jésuites qui n'a pas cru devoir soumettre ses élèves aux épreuves du baccalauréat de l'Université Laval, ont sollicité et obtenu leur affiliation. Les directeurs du Collège de Saint-Dunstan, de Charlottetown, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, out voulu, eux aussi, faire bénéficier leurs élèves des avantages et des privilèges attachés aux examens du baccalauréat universitaire. Seulement, comme la charte royale ne permet pas à l'Université de s'affilier les maisons d'éducation qui sont établies en

dehors de l'ancienne province du Haut et du Bas-Canada, le Collège de Saint-Dunstan n'a pu que lui être agrégé, le 16 novembre 1892, aux mêmes conditions d'ailleurs que celles qui sont imposées aux collèges affiliés.

C'est grâce à ce groupement successif de nos maisons d'enseignement classique autour de l'Université, que celle-ci a pu, pendant les vingt-quatre dernières années, délivrer, pour la Faculté des arts, un nombre si considérable de diplômes de bachelier. Quatre cent vingt-cinq bacheliers ès science, quatre cent soixante-quinze bacheliers ès lettres, sept cent quatre-vingt-quatre bacheliers ès arts sont sortis, depuis 1876, de nos établissements d'enseignement secondaire affiliés à l'Université Laval.

Ajoutons aussitôt, pour rassurer le plus possible ceux qui estiment que l'on fait trop de bacheliers, que l'Université a pris grand soin de conserver à ses examens du baccalauréat le caractère très sérieux qu'ils ont toujours eu, et d'exiger des candidats une somme de connaissances et une formation de l'esprit qui dépassent, sans aucun doute, la science que l'on attend de ceux qui obtiennent, devant les bureaux officiels, le brevet d'admission à l'étude des professions libérales.

La reconnaissance que l'Etat voulut bien faire des bacheliers de Laval fut un nouveau motif qui engagea l'Université et les collèges classiques à perfectionner leur enseignement et à ne produire que des bacheliers de bonne marque. Au reste, la Faculté des arts n'avait pas attendu jusque-là pour chercher à améliorer ses méthodes, et pour associer à ce travail les collèges et les petits séminaires canadiens. Déjà, au congrès de 1880, les supérieurs et les professeurs de nos maisons d'éducation s'étaient réunis à l'Université pour reviser le programme du baccalauréat,

et pour discuter les méthodes d'enseignement que chaque maison croit sage de pratiquer. En 1890 et en 1891, il y eut à Québec deux nouveaux congrès des professeurs de l'enseignement secondaire, présidés par le recteur de l'Université. On y remua, avec une ardeur peu commune, une foule de questions pédagogiques, et l'on modifia surtout assez profondément le système d'examen du baccalauréat. C'est à partir de cette date que nous eûmes la double série d'épreuves *collégiales* et d'épreuves *universitaires*, système qui a été maintenu jusqu'à aujourd'hui. Les épreuves *collégiales* sont subies par les élèves, dans leur propre collège et sous le seul contrôle des directeurs de chaque collège, sur la plupart des matières de mémoire, au fur et à mesure que ces matières ont été suffisamment étudiées ; les épreuves *universitaires*, pour lesquelles le recteur lui-même tire au sort les questions qui y seront traitées, portent surtout sur les thèmes, les versions, les compositions littéraires et philosophiques, et sur les sciences mathématiques et physiques. Ces épreuves *universitaires* sont renvoyées à la fin de la rhétorique ou à la fin de la deuxième année de philosophie.

Cette réforme eut surtout pour effet de débarrasser la rhétorique et la deuxième année de philosophie, d'une foule de matières qui chargeaient démesurément la mémoire des candidats sans qu'il y eut un profit réel ou suffisant pour leur esprit. Aussi, si imparfait que soit encore, dans quelques-unes de ses parties, le système actuel d'examen du baccalauréat, il vaut mieux, sans doute, que celui qui l'a précédé.

En 1901, à l'occasion du concours décennal qui est établi depuis 1880 entre tous les collèges affiliés, les supérieurs et les professeurs de nos collèges classiques et de

nos petits séminaires se sont réunis de nouveau en congrès, à Québec, sous la présidence de M. le recteur. Différentes questions relatives au programme des études et à l'examen du baccalauréat furent encore sérieusement étudiées. Malgré les rudes assauts que subissait à cette heure même, en France, l'enseignement classique à base de latin et de grec, nos éducateurs ne crurent pas devoir modifier, quant à ses parties essentielles, notre cours d'études, et l'on se rattacha ferme aux principes traditionnels qui, depuis tant de siècles, président à la formation de tout esprit vraiment cultivé.

Une modification importante fut introduite encore cette fois dans l'examen du baccalauréat. On centralisa le plus possible la correction des copies de l'*épreuve universitaire*, afin d'assurer pour cette partie, la plus importante, de l'examen, l'uniformité de correction qui est la plus sûre garantie de la justice.

L'Université tiendra sans doute à réunir, le plus souvent qu'il sera possible, les éducateurs de nos collèges et de nos petits séminaires. C'est, en effet, dans cet échange des idées, dans cette mise en commun de l'expérience de tous et de chacun que se trouvent le meilleur stimulant pour le zèle des professeurs, une vive incitation au travail personnel, et partant un moyen efficace d'assurer les véritables progrès.

Mais la Faculté des arts n'a pas seulement pour but de présider à la préparation des bacheliers de la province de Québec ; elle estime qu'elle peut, plus que toute autre Faculté sœur, travailler à entretenir et à développer parmi la classe instruite de notre région, le bon goût, le sentiment de la beauté artistique, l'amour du travail intellectuel. C'est à quoi elle s'est efforcée, en effet, de contri-

buer depuis 1876, en continuant à donner régulièrement tous les ans quelques séries de cours publics. Ces cours, de littérature ou de sciences, sont recherchés par les anciens élèves et par tous ceux qui s'occupent des choses de l'esprit; aussi la chaire des professeurs est-elle entourée d'un auditoire nombreux, qui vient à la fois s'instruire et encourager le travail des maîtres de la Faculté.

C'est pour favoriser d'une façon très réelle et très pratique ce mouvement d'études que, le 24 février 1885, Monsieur Louis-Gonzague Baillargé faisait à l'Université un don de dix mille piastres dont le revenu devait être employé à créer et à entretenir une chaire d'éloquence sacrée et profane. C'était une pensée excellente en même temps qu'une inspiration très généreuse. On sait quelle importance l'on donne dans l'Université de Paris à cette chaire d'éloquence où sont expliqués et commentés les grands prosateurs de la littérature française, et l'on ne saurait trop louer le chevalier Louis-Gonzague Baillargé d'avoir voulu doter notre Université d'un enseignement analogue, aussi varié et aussi fécond. Léon XIII lui-même, dans un bref qu'il adressait, le 26 juillet 1886, à Son Eminence le Cardinal Taschereau, félicitait Monsieur Baillargé d'une preuve de patriotisme aussi éclairé, et affirmait qu'en fondant cette chaire dont le but est " de former la jeunesse studieuse aux belles-lettres et à la perfection de l'éloquence ", il s'était élevé à lui-même le monument le plus durable. Dans le mandement qu'il publia à cette occasion, le 8 décembre 1886, le cardinal Taschereau invita chaleureusement les citoyens canadiens qui possèdent quelque fortune à imiter le bel exemple que leur donnait Monsieur Baillargé, et il insistait surtout sur le caractère éminemment patriotique de pareilles fondations.

C'est assurément pour obéir à ces raisons de patriotisme, et pour procurer au public de Québec un enseignement régulier qu'il réclamait, depuis quelque temps, avec des instances de plus en plus vives, qu'en 1902 les membres du Conseil de l'Instruction publique ont voulu concourir efficacement à la fondation d'une chaire de littérature française. Ils ne pouvaient offrir à l'Université, à l'occasion de ses noces d'or, un cadeau qui lui fût plus agréable, ni qui lui fût plus utile. Cette chaire a été occupée, dès le mois de novembre 1902, par M. Louis Allard, agrégé de l'Université de Paris.

Pour faire bénéficier des cours publics de la Faculté des arts, un auditoire plus étendu que celui qui se peut grouper autour des professeurs, l'Université Laval a commencé en 1900 la publication des leçons qui y sont données. On ne voit guère sans doute dans ces recueils que des travaux de vulgarisation ; mais ces sortes de travaux, appropriés aux besoins du public auquel ils sont destinés, attestent aussi avec quelle compétence les professeurs de la Faculté peuvent aborder les questions les plus graves d'ordre scientifique ou littéraire.

Nous pourrions ajouter à ces conférences publiées par la Faculté des arts d'autres travaux, que plusieurs professeurs de la même Faculté ont livrés au public, qui font le plus grand honneur à la littérature canadienne, et par là même à l'Université. Nous mentionnons en particulier les ouvrages très remarqués de M. l'abbé Raymond Casgrain, professeur d'histoire de la littérature. M. l'abbé Casgrain appartient à cette pléiade d'écrivains que l'on vit se lever sur notre horizon à l'époque où l'Université Laval commençait elle-même à fournir sa carrière; il n'a cessé depuis de donner tous ses soins, de consacrer tous ses talents

au développement de notre patrimoine littéraire. Tout le monde connaît les *Légendes canadiennes*, *l'Histoire de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation*, *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, le *Pèlerinage au pays d'Evangeline*, que l'Académie française a couronné, *Montcalm et Lévis*. Ces ouvrages comptent parmi les plus judicieux, et aussi les plus alertes qui aient été écrits au Canada.

Monsieur le juge Routhier, qui est un des conférenciers les plus goûtés de la Faculté des arts, a publié, entre'autres livres : *En canot*, *A travers l'Europe*, *Les Grands Drames*, *De Québec à Victoria*, *Québec et Lévis à l'aurore du XXe siècle*. Dans ces études, l'auteur a particulièrement révélé une puissance d'imagination peu commune, jointe à une exquise sensibilité.

Mgr L.-A. Paquet, professeur d'apologétique chrétienne, a réuni en volume les leçons très substantielles et très solides qu'il a données, pendant de longues années, aux élèves de philosophie du Petit Séminaire de Québec. *La Foi et la Raison* est un manuel où nos jeunes étudiants peuvent trouver les notions élémentaires, indispensables, dont ils ont besoin pour aborder les grandes questions que soulève l'apologétique contemporaine.

M. Adjutor Rivard, professeur d'élocution, a publié des travaux très remarqués sur la diction et sur la prononciation. Ces travaux contribueront sans doute à attirer davantage l'attention de nos gens instruits sur certains vices de diction et de prononciation qui nous sont particuliers, et assurera pour sa part le succès des réformes et des corrections très heureuses dont on s'occupe beaucoup, depuis quelques années surtout, dans nos maisons d'éducation.

Nous ne pouvons ici passer sous silence la publication

d'une revue qui, si elle ne fut pas absolument universitaire, avait à l'Université Laval son siège, et comptait, parmi les professeurs de la Faculté des arts, bon nombre de ses administrateurs et de ses collaborateurs. *Le Canada-Français* commença à circuler en 1888. Ce fut, pendant le temps trop court qu'il vécut, une des revues les plus sérieuses et les plus soignées qui aient jamais été lancées dans notre pays. *Le Canada-Français* publia des articles très amples et originaux sur la philosophie, la littérature, l'histoire, l'art et les sciences ; sa disparition, en 1891, causa de vifs regrets à tous ceux qui, parmi nous, s'intéressent au progrès de notre vie intellectuelle.

Au mois de septembre 1902, le *Bulletin du Parler français au Canada*, organe d'une société fondée l'année précédente sous le patronage de l'Université Laval, fit son apparition. La *Société du Parler français* et son *Bulletin* ne font encore que de naître, mais nul doute que ces œuvres compteront bientôt parmi les utiles que l'Université ait vu se développer chez elle. Cette société tient ses séances hebdomadaires dans les salles même de l'Université ; mais elle est avant tout une société nationale, et elle sollicite le concours de tous les Canadiens qui sont curieux d'étudier leur langue, et de la perfectionner. Il suffirait d'indiquer ici avec quelle faveur cette société a été accueillie par les sociétés analogues qui existent en France, pour en faire voir toute l'importance et toute l'utilité.

Le travail énergique et persévérant auquel s'est livrée l'Université Laval pendant la période que nous venons d'étudier, a attiré vers elle les sympathies et la générosité de nombreux bienfaiteurs.

Nous avons signalé ailleurs la fondation d'une chaire d'éloquence par M. le chevalier Baillargé. Ajoutons que

tous les gouverneurs généraux que l'Angleterre a envoyés à Ottawa, depuis 1876, et la plupart des gouverneurs provinciaux qui se sont succédés à Québec depuis cette même date, ont voulu tour à tour témoigner à l'Université tout l'intérêt qu'ils prenaient à son œuvre, et donner, chaque année, pendant le temps de leur séjour à Rideau-Hall ou à Spencer-Wood, des médailles destinées à récompenser le travail des élèves. Les médailles Lorne, Lansdowne, Stanley, Aberdeen, Minto ; les médailles Masson, Angers, Chapleau ont été les récompenses les plus enviées par les concurrents des différentes Facultés. D'autre part, les prix Tessier, O'Reilly, Casgrain, Valois, Chauveau, de Lévis, Frémont, Lemieux, Roy, prouvent aussi le vif désir qu'ont eu certains professeurs et certains amis de l'Université d'exciter parmi nos étudiants une louable et féconde émulation.

Parmi ceux qui ont bien voulu, soit par des fondations, soit par des secours pécuniaires, aider le Séminaire de Québec à supporter le lourd fardeau de l'administration financière de l'Université, il nous plaît de mentionner le Rév. M. George Hodgson et M. Edouard Hodgson, avocat, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, qui ont fondé, en mémoire de leur père, Daniel Hodgson, une bourse, afin de permettre à un jeune homme de l'Ile du Prince-Edouard d'étudier, pendant trois ans, dans une des trois Universités Laval, McGill et Dalhousie, chaque Université bénéficiant à tour de rôle de cette fondation.

Le docteur Thomas-Sterry Hunt, ancien professeur de sciences à la Faculté des arts, a légué par testament une somme dont la rente annuelle est destinée à encourager l'étude de la chimie.

Son Eminence le Cardinal Taschereau, qui fut tou-

jours si dévoué à l'œuvre universitaire, a consacré toute la part qui lui revint des biens des jésuites, quand la délicate question de leur partage fut réglée, au soutien des élèves de la Faculté de théologie.

Léon XIII lui-même, chargé de faire la distribution de ces biens, donna une preuve manifeste de sa sollicitude pour l'Université Laval en la constituant héritière d'une somme considérable. Au reste, ce Souverain Pontife a plus d'une fois montré en quelle estime il tenait l'Université, combien il désirait la voir florissante, et son nom brille au premier rang sur la liste des bienfaiteurs de cette institution.

Depuis quelques années, le gouvernement provincial accorde une subvention à l'Université Laval. Celle-ci ne peut manquer de lui savoir gré de secours aussi opportuns. L'œuvre de l'Université est d'une utilité trop grande et trop générale pour que nos hommes d'Etat puissent s'en désintéresser ; d'autre part, il est impossible, dans un pays comme le nôtre, où les fortunes particulières sont si rares, et si bien gardées, qu'une œuvre comme celle de l'Université puisse suffisamment se développer et se perfectionner, si elle ne peut compter sur le secours des deniers publics. C'est ce que comprennent bien aujourd'hui les ministres du gouvernement provincial et les directeurs de l'Université, et il ne peut résulter de cette commune entente que l'assurance de nouveaux progrès pour l'œuvre de l'enseignement supérieur dans notre province.

Enfin, nous mentionnerons parmi les plus généreux bienfaiteurs que l'Université Laval ait comptés pendant ces dernières années, le gouvernement français. La France se souvient de plus en plus des enfants qu'elle a laissés au Canada : les relations devenues plus faciles entre

l'Europe et l'Amérique; la légitime ambition dont est possédée la France de voir se répandre partout son influence et son génie; la courtoisie et la bienveillance des consuls généraux qu'elle nous envoie; et par-dessus tout, cet instinct merveilleux qui rapproche et unit par des liens indestructibles la mère et son enfant, tout cela nous fait comprendre que la France ne saurait perdre une occasion de nous témoigner sa vive et inaltérable sympathie. C'est pourquoi l'Université Laval fut si bien accueillie quand, dans l'hiver de 1898, son recteur demanda à M. le directeur du Muséum d'histoire naturelle de Paris une part des doubles qui sont conservés dans les collections du Muséum. Grâce à la générosité de M. le ministre de l'Instruction publique, et à l'obligeance de M. Milne Edwards, directeur du Muséum, des envois furent aussitôt faits à l'Université. Plus de 550 pièces sont venues enrichir nos musées de géologie, de minéralogie, de zoologie, et ont fait des collections de l'Université Laval les plus complètes qu'il y ait au Canada. L'Université n'oublie pas qu'elle doit, pour ces dons précieux, une vive reconnaissance à Monsieur Alfred Kleczkowski, consul général de France dans la Puissance du Canada. M. le consul général, qui veut bien témoigner à l'Université une sympathie très fidèle, avait appuyé de sa haute recommandation la démarche de M. le recteur auprès des autorités françaises.

Au surplus, l'Université n'a cessé de travailler pendant ces vingt-deux dernières années à accoître la valeur de ses musées et de sa bibliothèque. De nombreux amis apportent tous les ans leur contribution volontaire; et peu à peu les collections s'enrichissent et se complètent. La bibliothèque compte aujourd'hui plus de 120,000 volumes, et elle continue d'être ouverte gratuitement au public pen-

dant l'année scolaire. En 1902, le Séminaire de Québec a acheté pour la galerie de peinture un nombre considérable de tableaux qui sont pour la plupart de très bonnes copies d'originaux italiens.

L'Université Laval croit faire œuvre excellente en permettant au public l'entrée de ses musées, et en mettant sous le regard des visiteurs le plus possible de choses scientifiques ou artistiques qui peuvent contribuer à entretenir et à développer parmi nous le goût de l'étude et le culte du beau. Dans un pays comme le nôtre, où l'art n'est encore qu'à ses débuts et cherche pour ainsi dire sa voie, on ne saurait fournir à ceux qui s'intéressent aux questions d'esthétique et à tous ceux qui ont quelque culture intellectuelle, trop d'occasions d'affermir en eux et d'affiner le sens de la vérité et de la beauté.

C'est, sans doute, pour atteindre, par d'autres moyens, ce but très noble que l'Université Laval organise parfois des fêtes artistiques, musicales, littéraires ou dramatiques, et y convie la population de Québec. D'ordinaire, c'est à l'occasion d'un événement ou d'un anniversaire mémorable, qu'elle donne ces sortes de spectacles, et l'on pourrait faire une liste assez longue de toutes les grandes démonstrations universitaires dont on a pu être témoin depuis 1854, et surtout depuis 1876.

C'est, en 1877, le concert donné, le 24 mai, dans la salle des fêtes de l'Université, à l'occasion des noces d'or épiscopales de Pie IX; la présence du premier délégué apostolique que le Saint-Siège ait envoyé au Canada, Mgr Conroy, arrivé à Québec le jour même, donnait à cette soirée une solennité toute particulière.

L'année suivante, pour honorer les restes de Mgr de Laval, que l'on venait de retrouver et de transporter à la

chapelle du Séminaire, l'Université invitait le public à une des fêtes musicales les plus artistiques qu'elle ait données, et fournissait aux auditeurs la bonne fortune d'entendre et d'applaudir le *Joseph*, de Mehul. C'est, d'ailleurs, surtout à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Mgr de Laval, que l'Université a organisé ces concerts que recherche avec tant d'empressement l'élite de la population québecoise. Aucun peut-être ne fut plus brillant et n'a laissé de souvenirs plus durables que celui qui fut donné, le 13 mai 1891, pour fêter, à la fois, l'anniversaire de la naissance et l'introduction de la cause de béatification du vénérable Mgr de Laval. La *Cantate* de Mgr de Laval, le *Chœur des soldats* et la *Suite d'orchestre*, tirés du *Faust* de Gounod, ont été rendus avec un art vraiment peu ordinaire, et l'auditoire déjà profondément impressionné par cette musique puissante, a acclamé avec un enthousiasme absolument lyrique les odes récitées par nos deux aimables poètes : M. l'abbé Apollinaire Gingras et Monsieur Adolphe Poisson. Ce soir-là, l'éloquence donnait la main à ses sœurs la poésie et la musique, et Mgr L.-N. Bégin, alors évêque de Chicoutimi, prononçait un de ces discours de forme si pure et si classique où il excelle, discours qui lui valut, cette fois, d'être surnommé le cygne de Chicoutimi.

Souvent, d'ailleurs, l'Université a pris soin de mêler dans ses fêtes artistiques, la musique et les lettres. La soirée qui fut donnée, le 13 février 1888, pour célébrer le jubilé sacerdotal de Léon XIII, est une des plus caractéristiques qui aient été organisées dans ce genre. Un puissant orchestre y exécuta des morceaux choisis avec goût, tandis que M. l'abbé L.-N. Bégin, M. le docteur A. Vallée, M. E.-J. Flynn, M. l'abbé M.-T. Labrecque, firent avec une

éloquence sincère et bien soutenue, l'éloge du grand pontife Léon XIII, mettant tour à tour en vive lumière la gloire du protecteur des lettres, du diplomate, du sociologue, et du philosophe.

Nous mettrons encore au nombre des grandes démonstrations artistiques de l'Université, à raison de la valeur même des discours qui y furent prononcés, la séance du 28 avril 1889, où les citoyens de Québec furent invités à s'associer aux directeurs et aux professeurs de l'Université Laval, pour protester contre l'usurpation faite par le gouvernement italien des Etats de l'Eglise. Mgr M.-T. Labrecque, alors professeur à la Faculté de théologie, y défendit avec force les droits du Saint-Siège, et M. le juge Routhier remporta, ce jour-là, un de ses plus solides succès oratoires.

On n'a pas oublié non plus la conférence fortement pensée et si brillamment écrite que lut, à l'Université, le 27 février 1893, à l'occasion du jubilé épiscopal de Léon XIII, Mgr Louis-Adolphe Paquet.

Chaque fois encore que l'Université a eu l'honneur de recevoir la visite d'un personnage occupant un haut rang dans la hiérarchie religieuse ou civile, ou dans le monde des lettres, elle a voulu associer à sa joie le public de la ville, et le faire bénéficier en même temps des bonnes paroles que nous ont toujours apportées ces distingués visiteurs. Nous signalerons, parmi les plus brillantes réceptions qui aient été faites à l'Université, celle du marquis de Lorne et de la princesse Louise, le 6 juin 1879; celles de Monseigneur Satolli, aujourd'hui cardinal, en novembre 1889, et en octobre 1894; celle de Mgr le comte de Paris, et de son fils le duc d'Orléans, le 28 octobre 1890; celle qui fut faite à M. le marquis et à Madame la mar-

quise de Lévis, et à plusieurs représentants de la vieille noblesse française qui les accompagnaient, le 20 juin 1895 ; les réceptions de Mgr Merry del Val, délégué apostolique au Canada, et de Lord Russel de Killowen, juge en chef de la Grande-Bretagne, en 1897 ; la réception de Mgr Falconio, délégué apostolique, le 2 octobre 1899 ; et enfin la visite de leurs Altesses Royales le duc et la duchesse d'York, en septembre 1901. L'empressement avec lequel tous ces personnages illustres ont voulu témoigner à l'Université Laval leur estime et leur sympathie fait honneur à l'Université elle-même aussi bien qu'à leur très délicate bienveillance.

Tous les gouverneurs généraux du Canada et tous les gouverneurs provinciaux de Québec n'ont pas manqué non plus, après leur entrée en fonctions, d'apporter personnellement aux directeurs de l'Université des paroles d'encouragement et des félicitations pour l'œuvre qu'ils ont accomplie.

Nous signalerons enfin, parmi les visites dont l'Université a gardé le meilleur souvenir, celle que lui fit M. Ferdinand Brunetière, de l'Académie française, le 5 mai 1897 : visite d'autant mieux accueillie, que M. Brunetière voulut bien à cette occasion donner à l'Université, sur le génie français au XVII[e] siècle, une de ces conférences si instructives, si nourries et si éloquentes qui ont fait du critique très pénétrant qu'il est, un des orateurs les plus recherchés de notre temps.

Mais entre toutes les démonstrations solennelles auxquelles l'Université convie le public, nulle peut-être n'est plus consolante ni plus utile, et nulle ne se fait avec une sorte de majesté plus liturgique que la traditionnelle séance académique qui termine chaque année scolaire. Aussi la

population de Québec, et les parents des élèves se pressent-ils toujours en foule dans cette vaste salle des fêtes ou *salle des promotions*, où leur est donné un spectacle qu'on ne se lasse pas de voir.

C'est d'abord la longue et imposante théorie des professeurs, drapés dans leurs longues robes noires, portant l'épitoge bordée d'hermine et de soie aux couleurs universitaires, qui défilent en grande procession, aux accords bruyants de la fanfare, et s'en vont prendre place sur l'estrade ; c'est, ensuite, la présence des personnages officiels et des citoyens marquants qui sont installés aux premiers rangs des auditeurs ; c'est aussi, c'est surtout peut-être, cette foule d'étudiants qui remplissent la salle, et qui y apportent vraiment, ce soir-là, toute leur jeunesse, toutes leurs espérances et toutes leurs illusions. Ils sont les véritables héros de la fête : c'est pour eux que l'Université existe, c'est d'eux qu'elle vient entretenir l'auditoire ; ils le savent, et ils ne laissent pas d'en paraître tout fiers et tout heureux.

Au surplus, ce soir-là, toute l'Université est en joie. L'heure du repos a sonné pour les élèves et pour les professeurs, et personne ne s'en attriste ; l'heure de la séparation aussi est venue, et c'est cela même qui donne à cette dernière rencontre un caractère tout particulier de vive et franche sympathie ; les regrets de l'adieu sont, du reste, tempérés par l'espoir du retour prochain : c'est toujours par l'*au revoir* que les élèves de Laval saluent, en la quittant, leur *Alma Mater*.

Le recteur ouvre la séance par le discours d'usage ; il dit à l'auditoire ce qu'a été, pendant l'année qui finit, la vie universitaire ; avec quelle intensité on l'a vécue, quels fruits elle a donnés ; il fait part aussi de tous les

événements, heureux ou malheureux, qui se sont succédés à l'Université pendant l'année académique ; parfois il traite quelque question spéculative ou pratique qui se rapporte à l'enseignement universitaire ; il ne manque jamais de rappeler les longs espoirs que l'Université ne cesse d'entretenir, et sa foi inébranlable dans la mission que la Providence lui a confiée.

Si, pendant l'année qui s'est écoulée, la mort a fait disparaître quelques-uns des professeurs des différentes Facultés, un collègue est chargé de rappeler la mémoire de ces défunts, de dire surtout le rôle qu'ils ont joué dans l'Université, quelle action ils ont exercée sur leurs élèves, sur leurs amis, sur leurs contemporains. Beaucoup de ces notices biographiques sont de petits chefs-d'œuvre de bon goût, pénétrées qu'elles sont le plus souvent de l'amitié la plus vive, et remplies des souvenirs personnels les plus touchants.

Ce devoir de piété et de reconnaissance pour les chers défunts accompli, le recteur de l'Université fait reprendre à la séance son cours régulier, et l'on procède à la proclamation des nouveaux gradués, à la collation des diplômes, et à la distribution des récompenses accordées au travail et au succès. Pour accompagner des gestes aussi graves, on se sert de formules savantes, latines, mystérieuses pour la galerie, comprises des seuls initiés : la langue française, même celle du vingtième siècle, pourrait-elle fournir des vocables assez sonores pour créer des bacheliers et des docteurs ?

Cette solennité tout archaïque des rites universitaires n'empêche pas que nous sommes ici au moment de la séance le plus vivement désiré, le plus impatiemment attendu. Sous le regard des maîtres et des parents, les

jeunes lauréats viennent recevoir, des mains du recteur, la médaille ou le parchemin qu'ils ont si vaillamment conquis. Des applaudissements enthousiastes honorent toujours ceux-là qui se sont le plus distingués par leur intelligence et par leur mérite : et ces premiers applaudissements, qui sont prodigués à l'élite des étudiants de Laval, sont d'ordinaire comme le premier bruit d'une gloire qui commence, qui rarement s'éclipse, qui va plutôt grandissant, et qui est d'autant plus solide qu'elle a pour garant l'amour du travail et une conception très noble du devoir.

Et c'est précisément ce qui fait les séances annuelles de clôture si bienfaisantes. Non seulement elles font connaître au public le bilan de l'année académique, mais aussi elles lui signalent ceux qui, dans leur studieuse chambrette d'étudiant, se préparent à devenir les citoyens utiles du lendemain, les ouvriers consciencieux et éclairés de l'œuvre sociale. Et il est bon que le jeune talent, sérieux et cultivé, soit ainsi connu, soit publié, soit applaudi ; rien ne féconde davantage les énergies, et rien ne les soutient mieux que l'ambition sans cesse aiguillonnée. Quand, d'ailleurs, à ces motifs très naturels et très humains se joignent des aspirations solides fondées sur le sentiment des responsabilités personnelles, on peut être assuré que l'œuvre qui s'élabore sera fructueuse.

Or, précisément, ces raisons supérieures qui soutiennent le courage et le développent, les séances académiques les rappellent suffisamment à l'esprit des étudiants, puisque c'est sous les yeux des chefs de l'Eglise et de l'Etat qu'ils reçoivent leurs premières récompenses. Ils ont ainsi devant eux, et dans la personne de ces dignitaires qui sont leurs aînés, comme une image de ce que peut être

leur avenir, s'ils savent, comme ces devanciers, travailler ferme et sans relâche ; ils aperçoivent déjà quelque chose des grandes missions qui les attendent, et ils comprennent mieux quels grands efforts il leur faut dès maintenant produire pour s'y préparer.

C'est donc parce que tous les motifs très humains de travailler, les séances solennelles de fin d'année les mettent en lumière; c'est aussi parce que toutes les aspirations légitimes, elles les fortifient ; c'est parce que toutes les ambitions loyales, elles les agrandissent, que ces séances comptent à bon droit parmi les démonstrations universitaires que recherche avec le plus d'empressement notre population. Ces grandes assises annuelles honorent l'Université ; elles avisent et réjouissent le public ; elles stimulent l'ardeur des étudiants ; elles commencent les nouvelles réputations et préparent ainsi dans quelque mesure les succès de l'avenir.

CHAPITRE V

LES HOMMES

Qu'il est difficile de faire la part de chacun dans l'œuvre de l'Université Laval ; et que cette œuvre est plutôt le résultat d'une activité collective.—Liste des visiteurs, recteurs et professeurs depuis 1852.—M. Casault, véritable fondateur de l'Université. Rôle prépondérant qu'il a joué dans la fondation et l'organisation de l'Université.—Caractère de M. Casault : sa modestie, son intelligence ; l'austérité de sa personne, son affabilité réelle ; sa volonté autoritaire, son esprit caustique ; sa grande charité.—L'éducateur : homme de tradition et de progrès.—Son action au dehors.—Sa mort regardée comme un malheur national.—Casault et Laval.

DANS les chapitres précédents, nous avons essayé d'esquisser à grands traits l'histoire de l'Université Laval, et nous avons surtout insisté sur les principaux événements qui sont comme les grandes lignes de cette histoire ; ce sont les choses elles-mêmes, les développements de la vie universitaire qui nous ont avant tout préoccupé : les hommes, les administrateurs surtout, ont été trop souvent laissés dans l'ombre ; mis au second plan, ils ne nous sont quelquefois apparus qu'à travers les événements auxquels ils ont été mêlés, qu'ils ont déterminés ou conduits ; leur nom ne s'est guère rencontré sous notre plume que

dans la mesure seule où cela était nécessaire pour rendre plus intelligible ou plus vivante la série des faits que nous avons racontés.

Au surplus, rien n'est plus difficile à faire que de démêler dans l'œuvre universitaire ce qui revient de droit à tel ou tel ouvrier qui y a mis sa peine et son travail. L'Université Laval est une petite république administrée et gouvernée par un conseil dont chacun des membres peut prendre lui-même l'initiative de tous les progrès, où tous contribuent, parfois obscurément, mais réellement et efficacement, au développement de l'œuvre commune.

L'Université Laval, c'est encore une ruche très laborieuse où tous les professeurs unissent et mêlent ensemble leurs énergies et leur activité ; chaque abeille y travaille consciencieusement à construire sa cellule, et il serait bien difficile de dire laquelle peut revendiquer une plus large part du rayon qui est le chef-d'œuvre de toutes.

On comprend, dès lors, que rien n'est plus périlleux que de vouloir signaler quelques noms parmi tous ceux qui composent la longue série des directeurs et des professeurs de l'Université Laval. On s'expose à devenir facilement injuste, et le plus simple serait de confondre dans une louange commune, tous ceux qui, depuis 1852, se sont dépensés dans un commun effort pour faire prospérer et grandir l'Université.

C'est pourquoi nous croyons qu'il convient d'abord, au moment où nous voulons parler des hommes qui ont le plus fait pour l'Université Laval, de donner la liste de tous les visiteurs, recteurs, directeurs et professeurs qui se sont succédés depuis l'année de la fondation jusqu'à 1902.

Visiteurs

1852-1867 Mgr Pierre-Flavien Turgeon.
1867-1870 Mgr Charles-François Baillargeon.
1871-1876 S. E. le cardinal E.-A. Taschereau.

Visiteurs et chanceliers apostoliques

1876-1898 S. E. le cardinal E.-A. Taschereau.
1898 Mgr Louis-Nazaire Bégin.

Recteurs

1852-1860 M. Louis-Jacques Casault.
1860-1866 Elzéar-Alexandre Taschereau.
1866-1869 Michel-Edouard Méthot.
1869-1871 Elzéar-Alexandre Taschereau.
1871-1880 Thomas-Etienne Hamel.
1880-1883 Michel-Edouard Méthot.
1883-1886 Thomas-Etienne Hamel.
1886-1887 Michel-Edouard Méthot.
1887-1893 Benjamin Paquet.
1893-1899 J.-Clovis Laflamme.
1898 Olivier-E. Mathieu.

Vice-chanceliers à Montréal

1876-1897 Mgr Ed.-Charles Fabre.
1898 Mgr Paul Bruchési.

Vice-recteurs à Montréal.

1878-1879 M. M. E. Méthot.
1879-1880 Th.-E. Hamel.

1880-1884	M. Louis Beaudet.
1884-1885	Th.-E. Hamel.
1885-1889	Edmond Marcoux.
1889-1895	J.-Bte Proulx.
1895-1901	Z. Racicot.
1901	A. Archambault.

Membres du conseil universitaire

1852-1862	M. L.-J. Casault, directeur du Séminaire.
1852-1854	Jos. Aubry, " "
1852-1859	Michel Forgues, " "
1852-1860	Léon Gingras, " "
1852-1866	Louis Gingras, " "
1852-1856	E.-J. Horan, " "
1852-1855	Ant. Parant, " "
1852-1871	E.-A. Taschereau, " "
1853-1856	Jean Blanchet, prof. à la Faculté de méd.
1853-1862	Chs Frémont, " " "
1853-1883	J.-A. Sewell, " " "
1854-1865	A.-N. Morin, prof. à la Faculté de droit.
1854-1872	Jac. Crémazie, " " "
1855-1857	Wm. Badgley, " " "
1855-1864	Félix Buteau, directeur du Séminaire.
1855-1865	J.-B.-A. Ferland, prof. à la Faculté des arts
1856-1868	T.-Sterry Hunt, " " "
1856-1864	J.-Z. Nault, prof. à la Faculté de méd.
1856-1887	M.-E. Méthot, directeur du Séminaire.
1858-1892	J.-U. Tessier, prof. à la Faculté de droit.
1858-1860	R.-P. Tailhan, S.J., prof. à la Fac. des arts
1860-1870	Oct. Audet, directeur du Séminaire.
1860	Th.-E. Hamel, prof. à la Faculté des arts.

1860-1873	M. C.-H. Laverdière, directeur du Séminaire.
1862-1879	Adolphe Legaré, direct. du Séminaire.
1863-1881	J.-Et. Landry, prof. à la Fac. de méd.
1864-1885	Alf. Jackson, " " "
1865-1871	Ovide Brunet " " des arts.
1866-1891	Nap. Casault " " de droit.
1866-1879	Cyr.-E. Legaré, directeur du Séminaire.
1866-1900	Benj. Paquet, prof. à la Fac. de théologie.
1866-1895	L.-H. Paquet, " " "
1870-1878	L.-N. Maingui, directeur du Séminaire.
1870	Pierre Roussel, " "
1871-1885	L.-N. Bégin, prof. à la Fac. de théologie.
1870-1891	Louis Beaudet, directeur du Séminaire.
1873	C.-F.-S.Langelier, prof. à la Fac. de droit.
1874-1876	Victor-P. Legaré, direct. du Séminaire.
1881-1899	Chs-Eus. Lemieux, prof. à la Fac. de méd.
1883	Jos.-Cl. Laflamme, direct. du Séminaire.
1884-1891	J.-Ed. Marcoux, " "
1884-1894	J.-C. Taché, prof. à la Fac. de médecine.
1885-1888	Ans. Rhéaume, direct. du Séminaire.
1885	L.-J.-A. Simard, prof. à la Fac. de méd.
1886	Cléophas Gagnon, direct. du Séminaire.
1888-1892	M.-T. Labrecque, " "
1888	O.-E. Mathieu, " "
1888-1890	Ed. Pagé " "
1891	Ed.-J. Flynn, prof. à la Faculté de droit.
1892-1898	J.-A. Chapleau, " " "
1892	Ed. Paradis, directeur du Séminaire.
1894-1903	Arth. Marchand, " "
1894-1895	Chs Verge, prof. à la Faculté de méd.
1896	L. Catellier, " " "
1897	L.-A. Paquet, prof. à la Fac. de théologie.

1899	M. A.-B. Routhier, prof. à la Fac. de droit.
1899-1903	Arthur Vallée, prof. à la Fac. de méd.
1900	E. Nadeau, prof. à la Fac. de théologie.

Professeurs à la Faculté de théologie

1858-1871 (1)	M. E.-A. Taschereau.
1866-1900	Benj. Paquet.
1866-1895	L.-H. Paquet.
1866-1885	L.-N. Bégin.
1871-1892	M.-E. Méthot.
1871	P. Roussel.
1878-1879	C.-E. Legaré.
1878-1881	A.-A. Blais.
1881-1884	P.-N. Bruchési.
1882-1890	Joseph Feuiltaut.
1882-1890	H. Gouin.
1883-1892	M.-T. Labrecque.
1883	L.-A. Paquet.
1884-1887	Alph. Lemieux.
1884-1886	Patrick O'Ryan.
1886-1889	Joseph Laberge.
1888	Joseph Gignac.
1892	E. Nadeau.
1891-1899	R. Lagueux.
1891-1899	O. Cloutier.
1899	J.-E. Grandbois.
1900	N. Gariépy.
1901	Alf. Lortie.

(1) Les chiffres indiquent, pour toutes les Facultés, les années pendant lesquelles chaque professeur a appartenu à la Faculté, soit comme simple chargé de cours, soit comme professeur, agrégé ou titulaire.

Professeurs à la Faculté de droit

1854-1865	M. Aug.-Norb. Morin.
1854-1872	Jacques Crémazie.
1855-1857	W. Badgley.
1855-1857	Jean-Th. Taschereau.
1855-1892	Jos.-Ulric Tessier.
1857-1865	A.-E. Aubry.
1858-1891	Nap. Casault.
1858-1867	Jean Langlois.
1863	Chs-Frs Langelier.
1866-1876	J.-G. Colston.
1868-1874	Lucien Turcot.
1874	E.-J. Flynn.
1876-1884	Richard Alleyn.
1879	Th.-C. Casgrain.
1883	A.-B. Routhier.
1883	Alph. Pouliot.
1887	L.-Ph. Sirois.
1887-1902	Joseph Frémont.
1888-1893	Adalbert Fontaine.
1888	Alph. Bernier.
1894	Alex. Chauveau.
1894-1898	Naz. Olivier.
1898	Eusèbe Belleau.
1898	Chs-Ed. Dorion.
1899	J.-E. Prince.

Professeurs à la Faculté de médecine

1853-1856	M. Jean Blanchet.
1853-1862	Ch. Frémont.

1853-1883	M. J.-A. Sewell.
1853-1864	J.-Z. Nault.
1853-1881	J.-Et. Landry.
1854-1885	A. Jackson.
1854-1899	Ch.-Eus. Lemieux.
1857-1881	Frs-Hub. LaRue.
1860-1894	J.-C. Taché.
1863	L.-J.-A. Simard.
1864-1895	Chs Verge.
1865-1869	O.-A. Hébert.
1870	L. Catellier.
1878-1903	Arthur Vallée.
1878	M. Ahern.
1881	Ed. Turcot.
1881-1894	Ph. Wells
1881	M.-D. Brochu.
1881-1895	J.-F.-X. Lavoie.
1883	Aug.-C. Hamel.
1883	Alb. Marois.
1888-1893	Arthur DeBlois.
1888	S. Grondin.
1894	Arthur Simard.
1894	P. Coote.
1894	R. Fortier.
1897	Arthur Rousseau.
1901	Eug. Mathieu.

Professeurs à la Faculté des arts

1855-1865	M. J.-B.-A. Ferland.
1856-1868	T. Sterry Hunt.
1858	Th.-E. Hamel.

1858-1860	M. Jules Tailhan.
1863-1876	O. Brunet.
1863-1892	M.-E. Méthot.
1863-1873	C.-H. Laverdière.
1863-1870	Oct. Audet.
1863-1879	C.-E. Legaré.
1863-1891	Ls Beaudet.
1863-1865	Th.-Aimé Chandonnet.
1863	P. Roussel.
1871-1881	F.-Hub. LaRue.
1871-1900	Benj. Paquet.
1871-1895	L.-H. Paquet.
1871	L.-J.-A. Simard.
1871	Chs-Frs Langelier.
1871-1885	L.-N. Bégin.
1887-1888	L.-N. Bégin.
1871-1873	Ls Gauthier.
1871-1874	Lucien Turcot.
1871-1873	Ls Sanfaçon (1).
1871-1875	Adrien Papineau (1).
1871	Cl. Laflamme.
1873-1891	Ed. Marcoux.
1874-1878	L.-J. Langis (1).
1878	O.-E. Mathieu.
1880	Cl. Gagnon.
1881-1890	Ed. Pagé.
1882-1887	Alph. Lemieux.
1882	Ed. Paradis.
1883-1890	H. Gouin.
1887	Raym. Casgrain.

(1) Chargé de cours seulement.

1887-1890	M. Joseph Beaudoin.
1887	Arth. Marchand.
1887-1890	Eugène Roy.
1887	L.-A. Paquet.
1887-1902	Cyprien Tanguay.
1888-1891	Hipp. Bernier.
1888-1889	L.-A. Olivier.
1890-1896	Alf. Morisset.
1891	H. Simard.
1893	Alf. Lortie.
1896	Alb. Dion.
1896	Am. Gosselin.
1896	Frs Pelletier.
1896	Camille Roy.
1896	Adj. Rivard.
1896	Ph. Fillion.
1900	Alf. Paré.
1902	Roméo Guimont.

Doyens de la Faculté de théologie

1866-1871	M. E.-A. Taschereau.
1871-1900	Benj. Paquet.
1900	P. Roussel.

Doyens de la Faculté de droit

1854-1865	M. Aug.-Norbert Morin.
1865-1872	Jacques Crémazie.
1872-1892	Jos.-Ulric Tessier.
1892	Chs-Frs Langelier.

Doyens de la Faculté de médecine

1854-1856	M.	Jean Blanchet.
1856-1862		Chs Frémont.
1863-1883		J.-A. Sewell.
1883-1885		Alf. Jackson.
1885-1899		Chs-Eus. Lemieux.
1899		L.-J.-A. Simard.

Doyens de la Faculté des arts

1863-1865	M.	J.-B.-A. Ferland.
1865-1870		M.-E. Méthot.
1870		O. Brunet.
1870-1886		M.-E. Méthot.
1886-1891		T.-E. Hamel.
1891		Cl. Laflamme.

Il suffit de parcourir les listes que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur pour voir quels ouvriers, particulièrement habiles, ont collaboré à l'œuvre de l'enseignement universitaire. Nous apercevons sur ces listes les noms de ceux qui, depuis cinquante ans, ont le mieux représenté parmi nous la science, et qui ont occupé les places les plus honorables dans la hiérarchie ecclésiastique ou civile. L'on peut voir, en effet, parmi les anciens professeurs ou les professeurs actuels de l'Université, quelques-uns des esprits les plus cultivés de notre pays, des membres les plus illustres de l'épiscopat canadien, de nos parlements et de la magistrature. Attentive à découvrir le mérite là où il se trouve, l'Université appelle à elle ceux

qui, par leur savoir et leur influence, peuvent le mieux servir les intérêts de l'enseignement supérieur. Et nous avions sans doute raison d'attribuer, sans distinction, à tous ces travailleurs intellectuels l'œuvre éminemment bonne que l'Université a accomplie depuis cinquante ans.

Mais si nous ne pouvons louer ici séparément, et dans la mesure où il le faudrait, tous ceux qui se sont davantage dépensés au service de l'Université, tous ceux qui, soit dans l'obscurité du rôle et du travail de professeur, soit dans la situation plus en vue et plus périlleuse de visiteur ou de recteur, ont exécuté avec tant de persévérance et d'entrain le labeur quotidien, on comprendra cependant que quelques noms puissent être détachés de la liste que nous avons donnée, et mis en meilleure lumière.

Déjà nous avons signalé dans les chapitres précédents ceux qui, par leurs écrits, se sont acquis une particulière notoriété, et dont les livres partout répandus ont davantage propagé l'esprit et l'enseignement de l'Université. On nous permettra maintenant, sans doute, de mettre au premier rang des hommes qui se sont dévoués à l'œuvre de l'enseignement supérieur, les premiers visiteurs et les recteurs de l'Université Laval. Ce sont eux surtout qui, dès la fondation de l'Université et pendant tout le cours de son existence, ont porté sur leurs épaules le plus lourd fardeau. Leur situation même les exposait à cette peine et à cet honneur ; ils n'ont pas été inférieurs à leur tâche, et l'on nous saura gré, croyons-nous, de le préciser quelque peu, d'arrêter un moment l'esprit et le regard du lecteur sur quelques-unes de ces figures qui lui sont déjà familières, sur ceux-là même qui, depuis cinquante ans, ont le plus manifestement incarné la pensée, l'âme, la vie de l'Université Laval.

L.-J. Casault

Celui qui, dès 1852, a le plus fait sans nul doute pour assurer à Québec l'établissement d'une université, celui qui, dès la première heure, s'est le plus identifié avec l'œuvre nouvelle, et en a fait ensuite vraiment l'œuvre de sa vie, c'est l'illustre et premier recteur, l'abbé Louis-Jacques Casault. On l'a appelé à bon droit le principal fondateur, le vrai fondateur de l'Université ; c'est ce titre même qui doit le faire vivre toujours dans la mémoire des anciens élèves de Laval, et c'est cette gloire toute particulière que nous désirons surtout rappeler.

Nous ne pouvons faire ici la biographie de Monsieur Casault [1] ; nous voudrions seulement, qu'à l'occasion de ce cinquantenaire que l'on vient de célébrer, la figure du premier recteur, si méditative et si austère, mais si franche, si intelligente, si caractéristique, se gravât plus profondément dans le souvenir de tous. Nulle autre ne méritait plus que celle-ci d'attirer l'attention des enfants réunis autour de l'*Alma Mater*. Le cinquantenaire de l'Université Laval a été avant tout une fête de famille : or, celui-là est vraiment le père de la grande famille universitaire qui, par tant de labeurs et au prix de tant de dévouement, a créé ce foyer où tous nous avons puisé la vie intellectuelle, qui a

---

(1) M. Casault est né à Saint-Thomas de Montmagny, le 17 juillet 1808. A l'âge de 14 ans, il entra au Petit Séminaire de Québec comme élève de trente-sixième. Il devança bientôt ses premiers confrères de classe, et fit en six ans tout son cours d'études, pendant lequel il remporta de très brillants succès. En 1828, il entra au Grand Séminaire. Prêtre en 1831, il fut d'abord attaché pendant trois ans, comme vicaire, à la cure du Cap-Santé. Rappelé après ce temps au Séminaire de Québec, il y dépensa le reste de sa vie sacerdotale.

Voir pour la biographie de M. Casault une *Notice* par Mgr M.-E. Méthot, dans l'*Annuaire* pour l'année 1862-63, et un *Eloge* par le docteur H. LaRue, prononcé en 1863.

élevé sur ce coin de terre de Québec, patrie commune de nos intelligences, les murs de l'Université Laval. Mieux connue et plus souvent mise sous le regard des élèves, la figure du premier recteur et du fondateur reprendrait vite, dans nos souvenirs et dans notre reconnaissance, la place qu'elle doit occuper.

On se rappelle que M. Casault n'a pas eu, le premier, l'idée de fonder l'Université Laval ; mais nous savons que cette idée hantait son esprit bien longtemps avant que l'on en eût décidé la réalisation. Disciple préféré de M. Demers et de M. Holmes, il avait puisé, dans le commerce de ces deux grands éducateurs, l'inspiration qui devait animer, féconder sa propre vie, et le faire travailler avec un zèle si persévérant à la création de l'Université. Plusieurs années avant que Mgr Bourget eût proposé ouvertement à Mgr Turgeon l'établissement de cette Université à Québec, l'abbé Casault " qui comprenait qu'une université n'est pas seulement, comme le pouvaient penser quelques-uns, un collège ayant le pouvoir de conférer des degrés ou de donner des diplômes, mais un établissement distinct et au-dessus des collèges par la nature et l'étendue de son enseignement [1]," étudiait avec soin toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur, et en particulier le fonctionnement et le mécanisme des universités européennes. Comme pour préparer les esprits au projet qu'il prévoyait devoir être bientôt soumis au public, il faisait publier, dans *L'Abeille* de 1850, quelques articles sur l'organisation des universités d'Oxford et de Cambridge. M. l'abbé Charles Trudelle, qui travaillait à cette époque à côté de l'abbé Casault, et qui devait, lui aussi, fournir

---

(1) *Journal de Québec*, 6 mai 1862, article de l'abbé Ferland.

une carrière si utile à l'éducation des jeunes gens et aux lettres canadiennes, nous racontait, il y a quelques semaines, comment M. Casault s'occupait, avant 1850, de la fondation de l'Université, et comment en particulier, presque chaque soir de l'année 1849-1850, après la récitation du bréviaire que l'on faisait à deux, il l'entretenait invariablement du projet de l'Université. Le désir de travailler à réaliser ce projet était comme une obsession chez M. Casault, et lui, d'ordinaire si réservé et si sobre de paroles, devenait intarissable quand il causait de ce sujet favori.

En 1851, M. l'abbé Louis Gingras cessait d'être supérieur du Séminaire, et M. Casault était appelé à le remplacer. La Providence le conduisait au bon moment à ce poste où il pourrait bientôt coopérer si activement à l'exécution de ses propres projets.

Nous n'avons pas à rappeler ici ce que nous avons dit, au chapitre premier, de la très large part qui revient à M. Casault dans toutes les démarches et toutes les négociations que nécessita l'établissement de l'Université Laval. Que l'on se rappelle seulement que c'est lui qui fut vraiment, alors, l'âme dirigeante du mouvement universitaire. Personne n'était comme lui préparé à le bien contrôler, à l'orienter, et à le conduire à bonne fin. Ce prêtre, qui n'avait jamais pénétré encore dans une université, connaissait déjà jusque dans les détails les rouages si compliqués d'un pareil établissement, et l'on comprend combien cette expérience purement *livresque*, mais éclairée par un ferme bon sens, fut d'un secours inappréciable quand, à la première heure, il fallut tracer, pour les soumettre aux autorités civiles, les grandes lignes de l'organisation des diverses Facultés.

Il fallut de plus, à ce moment difficile, toute l'énergie,

toute la persévérance, tout le prestige de M. Casault pour triompher des premières difficultés. C'est lui qui vainquit les hésitations de Lord Elgin, lequel déplorait que les universités anglaises se fussent déjà si multipliées dans le pays, craignait que d'autres villes, à la suite de Québec, voulussent aussi avoir leur université, et qu'un jour ne vînt où l'on ne trouverait plus ni assez de professeurs ni assez d'élèves pour toutes les universités du Canada. C'est M. Casault encore qui sollicita et obtint à Londres la charte royale, et qui ensuite vainquit les hésitations de Pie IX, lequel doutait d'abord de la possibilité d'établir à Québec une université canadienne-française.

C'est M. Casault, on s'en souvient, qui parcourut l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Italie, et visita avec tant de soin, étudia avec tant d'intelligence leurs principales universités. Il compléta, à cette occasion, les connaissances qu'il avait acquises déjà sur toutes les questions relatives au fonctionnement de ces maisons, et, au retour, il élabora à peu près seul, et d'une façon définitive, les principaux règlements de l'Université Laval et de ses différentes Facultés. Il étonnait, dit-on, par la précision de ses renseignements et la science des détails techniques, ceux qui étaient chargés de définir avec lui les programmes de l'enseignement universitaire.

C'est encore M. Casault qui s'occupa avec beaucoup de zèle des constructions que l'on commença en 1854, et il traça lui-même les plans de l'École de médecine.

Au reste, il ne fut pas seulement attentif aux besoins matériels et à l'organisation des divers enseignements de l'Université. Il apporta un soin extrême et vraiment sacerdotal à réaliser pour les étudiants les meilleures conditions de vie morale où l'on pourrait les placer. Et c'est

lui qui insista le plus pour obtenir la fondation du Pensionnat, estimant qu'il fallait faire "pour nos étudiants en droit et en médecine ce que l'on fait en Angleterre pour les élèves des Universités d'Oxford et de Cambridge, et en France pour les jeunes gens qui fréquentent les écoles spéciales." Si le Pensionnat n'a pas eu la fortune que M. Casault lui souhaitait, et si personne aujourd'hui ne songe à le rétablir, cela tient sans doute à des circonstances, et surtout à certaines conditions de vie sociale que, dans notre bonne ville de Québec, l'on peut réaliser, et sur lesquelles le premier recteur n'avait pas osé compter.

On le voit donc, M. Casault ne fut étranger à aucune des préoccupations qui sollicitèrent, en 1852, l'attention des fondateurs de l'Université Laval. Effectivement, il fut partout le premier au travail et à la peine. Aussi n'est-il pas étonnant que ses collègues lui aient, après sa mort, décerné le titre de *véritable* fondateur. M. Ferland, le cardinal Taschereau, qui furent les compagnons et les auxiliaires fidèles de M. Casault, lui rendirent eux-mêmes cette justice.

M. Casault exerça pendant huit ans les fonctions de recteur. Bien que, d'après les constitutions du Séminaire, il eût du cesser d'être supérieur en 1857, après son second triennat, on pria l'autorité ecclésiastique de le continuer dans cette charge pendant trois autres années. On voulait qu'il pût présider le plus longtemps possible à la direction de l'Université, persuadé que l'on était que nul autre ne pourrait mieux contribuer à asseoir cette institution sur des bases solides et définitives.

La haute situation qu'avait longtemps occupée M. Casault dans le Séminaire et dans l'Université avait rendu son nom populaire. On estimait l'homme, le prêtre,

l'initiateur, l'ouvrier infatigable, et on l'admirait. Non pas, certes, que M. Casault ait lui-même recherché la popularité : personne ne fut plus que lui modeste, et personne ne se servit moins de tous les moyens, petits ou grands, qui attirent la faveur et l'attention du public. Il évitait, au contraire, toute situation qui pouvait le mettre en évidence; il s'appliquait à ne pas paraître. Il poussa même parfois ce soin jusqu'à l'exagération, et, lui qui savait faire à ses élèves du Petit Séminaire les instructions si solides, si agréables, si captivantes, dont ils ont toujours gardé le souvenir, il ne voulait jamais monter dans la chaire des églises de Québec.

Il était, au reste, d'une grande pénétration d'esprit. De très bonne heure ces talents s'étaient manifestés, et un jour M. Demers interrompait les exercices de l'examen public où avait figuré le jeune Casault, élève de philosophie, pour faire son éloge, et déclarer aux auditeurs que ce jeune homme était le meilleur élève que, dans toute sa longue carrière, il eût encore rencontré. M. Casault développa par un travail énergique et toujours soutenu ces qualités natives, et il acquit bientôt, dans les sciences physiques et philosophiques auxquelles il consacra surtout ses études, une autorité considérable dans le pays. Volontiers on venait le consulter : prêtres et laïques recherchaient son avis et ses lumières.

Et pourtant M. Casault n'avait, à première vue, rien de ce qui attire à soi les hommes. Son visage, sans doute, était régulièrement taillé ; le front était large, le nez bien planté et droit, la bouche finement dessinée ; mais la tête était chauve, les cheveux négligemment ramenés sur les tempes ; les sourcils étaient froncés, et les yeux, solidement enfoncés sous cette arcature énergique, avaient des

regards sévères; de haute taille, mais voûté, le corps était amaigri et presque décharné. Aussi l'ensemble était plutôt austère, et trahissait même une souffrance presque continuelle, patiemment endurée: cet homme portait vraiment sur lui-même toutes les traces d'une vie laborieuse, recueillie, mortifiée, ascétique. Méditatif et ami de la solitude, M. Casault semblait tout absorbé dans ses pensées, et se complaire surtout dans le commerce de ses idées. Affligé d'une très mauvaise vue, myope depuis son enfance, il ne pouvait que difficilement reconnaître ceux qui l'approchaient, et ceci même contribuait à le faire paraître plus réservé ou moins engageant.

Mais sous cette écorce un peu rude, M. Casault cachait une nature extrêmement fine et délicate, une charité inépuisable, un cœur d'or: et ce sont ces qualités qui l'ont fait tant estimer de ses contemporains. On ne l'avait pas aussitôt abordé que sa physionomie s'éclairait d'un air de douceur et de bonté qui faisait tout de suite naître la sympathie et la confiance. Aussi, bien que M. Casault ne fût nullement propre à attirer à lui ceux qui sont en quête de bavardage ou de relations inutiles, jamais il n'a éloigné ceux qui voulaient profiter de son commerce, toujours il a provoqué les plus belles, les plus utiles, et les plus solides amitiés.

" Il y avait dans ce grand homme, écrivait dans son *Journal* du 5 mai 1865, un de ceux qui ont le mieux connu M. Casault et qui ont le plus bénéficié de son amitié, Mgr Cyrille Legaré, une heureuse alliance de bonté et de sévérité qui lui gagnait les esprits et les cœurs, tout en les maintenant dans le devoir. Il y avait chez lui une hauteur d'intelligence et une force de volonté qui caractérisent les personnes appelées à régner sur leurs sem-

blables. Il y avait un tact, une délicatesse de manières qui ne froisse personne dans les rapports avec la société[1]".

Au reste, M. Casault était né surtout pour le commandement, et il était doué de cette énergie active, persistante, autoritaire qui est particulière aux hommes de gouvernement.

Il arrive souvent, sans doute, qu'une telle faculté de domination ne va pas sans quelques excès, qu'elle s'exalte en face des difficultés, qu'elle brise violemment les obstacles qu'elle rencontre : les fortes volontés sont facilement impérieuses et intransigeantes. M. Casault laissait apercevoir quelque peu ces défauts d'une qualité très précieuse ; il se laissait volontiers éperonner par la contradiction, et, avec une tenacité très ferme, il s'efforçait de faire plier à ses desseins et à ses résolutions ceux qui tout d'abord leur opposaient quelque résistance. Quand il avait aperçu ce qu'il croyait être le plus convenable aux intérêts de l'Université ou aux progrès de notre enseignement classique, il s'efforçait de le réaliser, et sans se soucier toujours de paraître diplomate, il entreprenait avec une infatigable constance les combats les plus longs et les plus pénibles. Aussi bien, cet homme devait-il lutter toute sa vie pour compléter l'organisation de son œuvre, pour faire accepter ses vues relatives au baccalauréat et à l'affiliation des collèges et des petits séminaires à l'Université. Ces luttes, il les soutenait avec la plus entière franchise ; elles lui paraissaient être un devoir que parfois, pourtant, il regrettait d'avoir à accomplir. "*Il faudra donc toujours lutter* !" disait-il avec un accent de profonde tristesse, la veille

(1) Nous devons à l'obligeance de Mgr C.-O. Gagnon, d'avoir pu consulter le *Journal* manuscrit si intéressant et si précieux de Mgr Legaré.

même du jour où il fut mortellement frappé par la maladie. Les souffrances morales ont, aussi bien que les souffrances physiques, précipité la fin de sa carrière. S'il eût vécu quelques mois de plus, il eût vu la réalisation de ses rêves, et nos maisons d'enseignement secondaire s'unir et se grouper enfin autour de l'Université Laval.

Ceux qui ont le mieux connu M. Casault ne reprochent guère à son esprit si fertile et si aiguisé qu'un seul défaut, celui d'une causticité parfois trop piquante. Il aimait, nous écrit l'un d'eux, qui fut quelquefois sa victime, *à tirer des pointes pas mal pointues*. Mais cette tendance, qui tenait à son tempérament très sec plus encore qu'à une réelle inclination de sa volonté, n'empêchait pas l'abbé Casault d'avoir une grande charité, d'être dévoué sans réserve à ses confrères et à ses amis. Ironie et bienveillance se rencontrent volontiers dans une même âme : et notre nature n'est-elle pas plutôt faite tout entière de ces contrastes ?

La charité de M. Casault était d'ailleurs sans bornes : elle ne connaissait pas même les limites de ses ressources. Les pauvres le savaient bien, eux qui sont si attentifs à discerner les mains qui savent s'ouvrir. M. Casault leur donnait tout ce qu'il avait, et l'on trouva même à sa mort qu'il avait contracté pour eux une dette de près de soixante louis : le seul héritage qu'il ait laissé, et qui est échu à un membre de sa famille (1).

Mais cette bonté naturelle, cette charité si généreuse et si désintéressée, c'est envers les élèves de l'Université et du Petit Séminaire qu'il se plût surtout à l'exercer.

Aux étudiants des Facultés de droit et de médecine

(1) *Eloge de M. Casault*, par le docteur H. Larue, 1863.

il ne ménageait pas ses soins, sa sollicitude toute paternelle. Non seulement il savait, à l'occasion, leur donner l'aumône d'une sage direction, ou d'un bon conseil, mais encore il les secourait de ses propres deniers ; nous savons que pendant plusieurs années il consacra une bonne partie de son maigre salaire à payer les frais d'études des jeunes gens pauvres qui suivaient les cours de l'Université.

Directeur du Petit Séminaire de Québec pendant huit ans, il n'a cessé de prodigner aux enfants qui lui étaient confiés toutes les marques de la plus bienveillante charité. Homme de règle, et soucieux de faire observer la plus exacte discipline, il était à la fois sévère et bon ; il possédait l'art difficile d'inspirer à la fois de la crainte et de l'estime. Et si, pendant tout le temps de son directorat, rien n'était tant à redouter parmi les écoliers que *d'aller chez Monsieur Casault*, il est inouï qu'aucun élève, qui avait mérité ce châtiment, ait jamais osé proférer une seule parole amère à l'adresse du bien-aimé directeur. Rarement, d'ailleurs, punissait-il : quelques avis, très précis, quelques mots brefs, et énergiquement accentués, renvoyaient tout confus l'écolier même le plus hardi [1].

C'est que M. Casault aimait ses enfants et leur voulait faire tout le bien qu'il souhaitait. Il cherchait dès lors à entrer en contact avec eux, à les attirer à lui pour les mieux connaître et leur être plus utile.

Professeur de sciences pendant vingt ans, il réunissait ses élèves le jeudi soir dans la classe de physique pour passer avec eux la récréation. C'était pour lui un excellent moyen de les distraire et de les instruire tout ensemble, d'éveiller leur confiance, de provoquer leur sympathie, de

---

(1) *Eloge de M. Casault*, par le docteur H. LaRue.

leur donner de sages conseils : tellement l'ami, le directeur d'âmes et l'apôtre se confondaient en lui avec le maître ou le professeur. Sa sollicitude allait quelquefois jusqu'à paraître excessive. " Une des grandes préoccupations de M. Casault, dans ses rapports avec les élèves, écrivait encore Mgr C. Legaré, c'était de les éloigner des occasions de péché ; je trouvais même ses précautions minutieuses : objets, paroles, actions, promenades, repos, réjouissances, tout devenait un sujet de crainte... Aujourd'hui, je connais un peu mieux le cœur des jeunes gens, et je ne m'étonne plus de toutes les inquiétudes de M. Casault[1] ".

M. Casault savait aussi qu'un des meilleurs moyens de combattre le mauvais esprit chez les écoliers, c'est de leur montrer beaucoup d'intérêt, et de chercher par tous les moyens possibles à améliorer leur sort. C'est à ce dernier soin qu'il s'est particulièrement appliqué : " Pourrions-nous l'oublier ? écrivait dans *L'Abeille*, au lendemain de la mort de M. Casault, un de ses élèves ; il aima aussi nos plaisirs. La vie de collège a besoin de distractions, et, plus que tout autre, il voulut compatir à nos faiblesses.

" Dans nos beaux congés de Maizerets, lorsque nous nous livrons aux jeux de la balle, lorsque nos esquifs errent sur ce vaste étang, creusé à si grands frais, lorsque nous nous livrons à nos exercices gymnastiques, nous serions ingrats si nous allions oublier la part de plaisir que nous devons à M. Casault. Il a proposé ces travaux immenses, il en a dirigé lui-même l'exécution."

Au Petit Séminaire, M. Casault fit agrandir les cours de récréation : il savait combien sont précieuses et combien peuvent être salutaires pour le développement phy-

(1) *Journal* du 16 août 1865.

sique et moral de l'enfant, ces heures qu'il passe à se distraire et à s'amuser dans une cour où il y a suffisamment d'espace, d'air et de lumière. C'est encore dans le but de ménager à ses chers élèves un lieu de repos plus agréable pour le temps des vacances, qu'il s'appliqua à embellir la délicieuse retraite du Petit Cap de Saint-Joachim [1]: son industrieuse charité se plaisait à ajouter aux charmes de cette nature, de cette solitude que les mois d'été font si vivante et si joyeuse.

Regrettant parfois que les élèves qui avaient étudié au Séminaire ne conservassent point, pour la maison, un souvenir et une reconnaissance assez fidèle, il s'efforçait de développer chez ceux qu'il dirigeait ce sentiment de piété filiale qui doit exister au cœur de tout bon élève. C'est surtout dans ce dessein qu'il institua la fête annuelle de Mgr de Laval. Avec le culte du fondateur, du chef bien-aimé de la grande famille du Séminaire, s'établirait infailliblement dans l'esprit et dans le cœur des élèves un sincère attachement pour l'œuvre qu'il avait créée, et dont ils bénéficiaient à leur tour.

Après même que l'Université fut fondée, et au moment où son organisation absorbait une si large part de son temps, M. Casault s'occupait très activement des œuvres du Petit Séminaire, des élèves et de leurs études. Doué d'une grande lucidité d'esprit, il pouvait se donner à la fois, tout entier, aux affaires de l'un et l'autre établissement. Au surplus, le Séminaire et l'Université avaient trop de points de contact, ces deux institutions se complétaient trop naturellement, pour que M. Casault, travaillant

---

(1) Voir le *Journal* de Mgr Légaré, à la date des 14 et 18 juillet 1865, au sujet des transformations faites à la chapelle du Petit Cap par M. Casault.

pour l'une et pour l'autre, ne vît pas qu'il y trouvait une excellente occasion de s'appliquer plus complètement à la réforme et au progrès de l'enseignement au Canada.

Il ne faut pas oublier, en effet, que M. Casault fut par-dessus tout un éducateur émérite, et qu'il vit avec précision tout ce que l'on pouvait, tout ce que l'on devait faire pour perfectionner nos études classiques, alors plus ou moins bien organisées. " A ses yeux, écrivait Mgr M.-E. Méthot, l'éducation de la jeunesse était chose si grande et si sacrée qu'il était prêt à faire tous les sacrifices pour lui donner toute la perfection dont elle était susceptible. Homme de tradition et homme de progrès tout ensemble, autant il respectait les anciens usages, autant il s'empressait d'introduire les améliorations et les réformes qui lui paraissaient nécessaires ou simplement utiles [1] ".

Dès lors, nul doute que le fondateur de l'Université ne travaillait si ferme à son œuvre que parce qu'il en espérait un grand bien, non seulement pour les jeunes gens qui viendraient chercher à Laval des leçons de droit et de médecine, mais aussi pour les collèges et les petits séminaires de la province. Il comptait beaucoup sur l'émulation que ferait naître bientôt chez les écoliers la louable ambition de conquérir le diplôme de bachelier.

L'abbé Casault a-t-il entrevu le jour où l'Université Laval deviendrait l'École normale supérieure du Canada français ? Il est permis de le croire. Ce qui est certain, c'est que le premier, dans notre pays, il a posé d'une façon sérieuse et pratique la question de la formation des professeurs de l'enseignement secondaire. " Il désirait, écrit Mgr Legaré dans son *Journal* du 25 avril 1865, que tous

(1) *Notice biographique*, publiée dans l'*Annuaire* de l'Université, 1862-1863.

les professeurs eussent étudié en Europe." A peine avait-il jeté les fondements de l'Université Laval, qu'il faisait lui-même décider par le Séminaire de Québec l'envoi de quelques jeunes ecclésiastiques à Paris. L'abbé Casault était convaincu que l'absence d'une formation spéciale pour les professeurs du cours classique est ce qui amène le plus fatalement la routine dans l'enseignement. L'enseignement secondaire ne peut vivre seulement de traditions; il dépérit nécessairement quand on ne fait guère que se transmettre de génération en génération, avec les mêmes méthodes, les mêmes habitudes de vie intellectuelle; il s'appauvrit inévitablement et se stérilise quand il ne se renouvelle pas sans cesse aux sources de l'enseignement supérieur. Il faut au professeur une formation, une culture toute spéciale, s'il veut être dans sa classe un véritable maître, s'il veut apprendre, même aux petits enfants, autre chose que des formules de manuel et des règles de syntaxe, s'il veut ouvrir le plus tôt possible leur esprit, et y verser des idées.

Le professeur n'est pas seulement un homme de métier, il doit être aussi un homme de science. Le métier s'acquiert, sans doute, par l'étude des méthodes et par l'expérience personnelle; l'art d'enseigner est souvent un pur don de la nature, et c'est en ce sens que l'axiome a raison: *nascitur magister*. Mais ce que l'on ne peut généralement acquérir soi-même et sans études préparatoires spéciales, c'est la science requise pour le ministère de l'enseignement, c'est cette formation très sûre et très précise de l'esprit qui permet de travailler avec le plus de compétence possible à la formation des autres. Cette culture toute particulière qu'il faut au professeur, le travail personnel, isolé, sans surveillance, sans direction, ne peut

que très difficilement la procurer; l'enseignement secondaire ne la donne pas; l'Ecole normale ou les établissements d'enseignement supérieur sont, dans tous les pays où l'on s'efforce d'améliorer et de fortifier sans cesse l'enseignement secondaire, les centres où vont se préparer les futurs professeurs.

C'est ce que vit bien et ce que comprit M. Casault, avec ce sens très avisé qu'il avait des choses de l'éducation. Et parce que nulle institution n'existait encore au pays, où l'on pût former les jeunes professeurs de nos collèges et de nos petits séminaires, il pensa que l'Ecole des Carmes de Paris était, à ce moment-là, avec l'Université de Louvain, les deux établissements principaux où il convenait d'envoyer étudier les ecclésiastiques que l'on destinait à l'enseignement. C'est à Paris qu'il dirigea lui-même quelques jeunes prêtres ou séminaristes de Québec (1).

L'exemple donné par M. Casault n'a certainement pas été assez suivi. Voilà cinquante ans qu'il est proposé à nos maisons d'éducation, et cependant l'on compte encore sur les doigts ceux de nos professeurs de lettres ou de sciences qui ont eu l'avantage de recevoir une formation spéciale, et de passer, sérieusement, par l'enseignement supérieur. Trop rarement nos collèges et nos petits séminaires ont songé à procurer eux-mêmes à ces professeurs de lettres ou de sciences les moyens de faire les études préparatoires dont ils avaient besoin; on ne s'est pas habitué encore, dans les collèges et les séminaires de notre pays, à considérer cette dépense comme une de celles qui s'imposent avec le plus de rigueur dans le budget annuel. Et ceci vient sans doute de ce que, en vérité, on n'a pas encore

---

(1) Voir le *Journal* de Mgr Legaré, 25 avril 1865.

ici regardé assez en face, ni étudié avec assez de soin la grave question de la formation des professeurs. On a peut-être pensé trop volontiers que le dévouement, l'esprit de sacrifice qui est bien, certes, la première vertu de nos éducateurs ecclésiastiques, supplée, quand il s'agit surtout des professeurs de grammaire, de littérature et de sciences, à une préparation pourtant indispensable, à une étude sérieuse et approfondie des matières que l'on doit enseigner.

Nul doute, cependant, qu'à mesure que les conditions financières de nos établissements d'enseignement secondaire s'amélioreront, on éprouvera davantage le besoin de sortir de chez soi, d'aller chercher ailleurs des éléments de vie nouvelle, de donner surtout au personnel des professeurs un prestige plus considérable, une valeur scientifique plus grande et plus réelle. Et alors triomphera de tous les obstacles, de toutes les résistances ou de toutes les mollesses le principe si vaillamment prôné par le premier recteur de l'Université.

M. Casault a encore exercé au dehors de l'Université, soit par ses conseils, soit par son action personnelle, une influence considérable. Nous ne pouvons ici retracer en détail ce côté de sa vie. Rappelons seulement, en passant, la part qu'il prit à l'administration du diocèse. Mgr l'archevêque, soucieux de s'entourer d'un conseil où se trouveraient réunis les membres les plus distingués de son clergé de Québec, et de se mieux renseigner par ce moyen sur l'état des esprits et des œuvres du diocèse, appela M. Casault à siéger dans ce conseil, et lui conféra le titre de vicaire général.

D'autre part, le premier recteur ne perdait jamais une occasion de montrer combien il était zélé pour le progrès matériel, économique de son jeune pays. Sans se mêler

aux questions politiques qui divisent les hommes, il se plaisait particulièrement à encourager " ceux qui, par leur zèle ou par le devoir de leur position, travaillaient à la défense des grandes causes de la nationalité canadienne et de la colonisation du pays par les enfants du sol [1]."

C'est pour cela sans doute, c'est parce que M. Casault fut à la fois un fondateur courageux, un éducateur clairvoyant, un conseiller habile et un patriote zélé, que sa carrière fut si admirablement remplie, et que sa mort prématurée jeta le deuil dans tout le pays.

Il avait cessé depuis deux ans d'être recteur, et il était préposé depuis ce temps à la direction du Grand Séminaire. Membre du conseil universitaire, assistant-supérieur et vice-recteur, il vivait au milieu de ses collègues, et il pouvait longtemps encore les faire bénéficier de l'expérience qu'il avait si laborieusement acquise. Aussi, ce fut à Québec, et bientôt par toute la province, une cruelle surprise et une véritable consternation quand, le 5 mai 1862, on apprit qu'une mort inattendue, après quelques jours de maladie seulement, couchait M. Casault dans la tombe. Le premier recteur n'avait que cinquante-quatre ans.

Cette mort fut regardée comme un malheur national. Il suffit de relire les journaux de cette époque, et d'y voir les éloges et les sympathies qui, de toutes parts, arrivaient à cette tombe pour comprendre quelle perte l'Église et la patrie canadienne venaient d'éprouver. Cet homme qui avait fui la gloire, qui évitait avec tant de soin les applaudissements du public, et tout ce qui pouvait faire du bruit autour de son nom, fut enseveli au milieu des larmes et des unanimes regrets de tout un peuple.

---

(1) *Notice biographique*, par Mgr Méthot.

Jusque-là, on avait bien connu M. Casault, sans doute : on l'avait estimé, on l'avait admiré ; seulement, on avait pris grand soin de ne pas contrarier son extrême modestie, et avec cette pudeur qui est une des formes les plus délicates de l'amitié et du respect, on avait toujours contenu dans de très discrètes limites les sentiments d'une admiration profonde qui débordait sans cesse et ne cherchait qu'à se manifester au dehors. Mais dès que la mort eut fermé les yeux de cet humble, et qu'elle eut à jamais empêché ses oreilles de s'ouvrir aux bruits de la terre, ce fut autour de son lit funèbre comme une explosion d'universels regrets, et, quelques mois après ce douloureux événement, on pouvait dire en toute justice que la gloire pour M. Casault n'avait commencé qu'à sa tombe [1].

Ses funérailles se firent avec une solennité extraordinaire à la cathédrale : la chapelle du Séminaire ayant été jugée trop petite pour contenir la foule immense de citoyens qui voulaient assister à la cérémonie.

Cependant, la veille, la dépouille mortelle du défunt avait été transportée dans cette chapelle du Séminaire, et c'est de là que le jeudi matin partit le convoi funèbre. A neuf heures et demie, les avenues du Séminaire et la chapelle étaient encombrées de fidèles. On comptait, parmi cette multitude, des citoyens appartenant à toutes les classes de la société. Le premier ministre du Canada, M. E. Cartier, et plusieurs membres du gouvernement ; le président de la chambre des députés, le consul de France, le maire de Québec, un grand nombre de juges et d'anciens ministres ; presque tous les membres catholiques des deux Chambres et bon nombre de leurs collègues protestants avaient tenu

(1) *Eloge de M. Casault*, par le docteur H. LaRue.

à apporter personnellement le témoignage de leur haute et unanime sympathie pour le défunt, et assistaient au service funèbre : si bien que l'on croirait, à lire aujourd'hui le compte rendu de cette démonstration, qu'il s'agissait de funérailles vraiment nationales. Voici, emprunté au *Courrier du Canada*, l'ordre dans lequel défila le cortège :

Le clergé;

Les Frères de la doctrine chrétienne ;

Six élèves du Petit Séminaire portant le drap mortuaire de la Congrégation ;

Le corps ;

Six supérieures de collège ou grands-vicaires portant les coins du poêle ;

Les membres de la famille ;

Le doyen et les professeurs de la Faculté de droit ;

Le doyen et les professeurs de la Faculté de médecine ;

La Faculté des arts ;

Les élèves de l'Université, selon le rang de leurs Facultés respectives ;

Les ministres du Bas Canada ; le consul de France et le chancelier du consulat ;

Son Honneur le maire de Québec et les honorables juges ;

Les membres des deux Chambres du Parlement ;

Le corps des marguilliers de Québec et de Saint-Roch ;

Les officiers de la milice canadienne ;

Les membres du barreau ;

Les élèves du Petit Séminaire ;

Les élèves du Collège de Notre-Dame de Lévis ;

Les citoyens.

Plus de cent-trente prêtres, venus de toutes les parties du Canada, assistaient au service religieux. La cathé-

drale suffisait à peine à contenir la foule des assistants. "Le chœur, le bas-chœur, la grande nef et les nefs latérales, les galeries de côté, le jubé et la double galerie de l'orgue, tout était rempli comme aux jours des grandes solennités [1]."

" L'église était toute tendue de noir et décorée de toutes les pompes de la mort.

" Le feu, qui prit dans une gaze au commencement de la cérémonie, causa une panique subite et une confusion extrême ; mais le feu fut éteint instantanément et le calme se rétablit aussitôt.

" Le service fini, le convoi se remit en marche pour se rendre à la chapelle du Séminaire, où devait être inhumé le vénéré défunt.

" M. le grand-vicaire C.-F. Cazeau, administrateur du diocèse pendant l'absence de Mgr Baillargeon, parti pour Rome, rappela dans une courte mais touchante allocution, les vertus, les mérites, les talents et les services éminents rendus au pays par cet homme qui allait descendre dans le tombeau [2]. "

Le soir de ce même jour, le *Journal de Québec* consacrait à la mémoire de M. Casault un long article, qui exprimait avec une grande sincérité le sentiment de tout le peuple canadien.

" Cet homme, y était-il dit, aux mœurs si simples, ne pouvait être apprécié que par ceux qui le connaissaient et qu'il approchait... Si donc son nom est si grand et si vénéré aujourd'hui, c'est que son œuvre, à laquelle il ne demandait rien pour lui, a placé sur son front une auréole de gloire que le temps ne fera pas pâlir.

---

(1) *Le Courrier du Canada*, 9 mai 1862.
(2) *Journal de Québec*, 8 mai 1862.

" Son regard, d'habitude si timide, s'illuminait parfois d'une étrange clarté. On ne saurait croire ce qu'il y avait de feu, d'intelligence, de raison et de volonté dans cette charpente fragile qui semblait, à chaque instant, succomber sous son poids: de ce feu qui embrase et qui donne les grandes inspirations, de cette intelligence qui crée, de cette raison qui organise et qui coordonne, de cette volonté persistante qui exécute et qui soutient.

" Il était adoré de la jeunesse, qu'il affectionnait d'une amitié toute paternelle et qui lui répond aujourd'hui par ses regrets. Comme supérieur, il tenait inflexiblement à la règle: mais avec cette profonde connaissance du cœur humain, il faisait souvent semblant de ne pas voir ce qu'il eut été obligé de punir avec trop de sévérité, et ainsi il obtenait ce qu'il voulait de cette nombreuse jeunesse, aux habitudes, aux goûts, aux passions et aux instincts si divers.

" Comme professeur, il était remarquable par la clarté et la brièveté de ses explications qui ne cessaient jamais d'être affectueuses et paternelles; et de cette parole, d'habitude si timide, jaillissait invariablement la lumière...

" Cet homme si fort, si sévère en apparence, cette machine à penser et à organiser, qui le croirait, était sensible comme un enfant, et nous l'avons vu pleurer en se séparant d'une classe qu'il affectionnait tout particulièrement; et aussi, ceux qui, de cette classe, vivent encore, ne l'oublieront jamais.

" Quand il parut devant Lord Elgin pour lui demander sa protection auprès de Sa Majesté en faveur de l'Université Laval, il surprit le noble lord par la lucidité de sa parole et la hauteur de ses vues, et cette protection, si difficile à obtenir dans notre situation exceptionnelle, il l'obtint sans peine.

" Que n'eût pas accompli cet homme avec une organisation physique plus forte ? car, tourmenté presqu'incessamment par une dyspepsie décourageante et un rhumatisme aigu, il pensait et agissait dans la souffrance...."

Après avoir rappelé les travaux entrepris par M. Casault pour fonder et organiser l'Université Laval, l'écrivain du *Journal de Québec* terminait ainsi son article :

" Il était humble à l'excès pendant sa vie ; il sera glorifié à l'excès après sa mort, et toutes les générations qui viendront s'instruire à l'Université qu'il a fondée pour elles, béniront sa mémoire et perpétueront son nom chéri.

" Pour nous, nous demandons humblement qu'il nous permette de graver sur sa tombe l'expression d'une douleur amère et d'une reconnaissance sans bornes, pour ses leçons, pour ses conseils, et pour cette confiance généreuse qu'il ne nous a jamais retirée dans les épreuves les plus difficiles et dans les moments les plus remplis de doute[1] ".

A peine la tombe s'était-elle refermée sur M. Casault qu'un comité se forma pour recueillir les fonds nécessaires à l'érection d'un monument qui serait consacré à la mémoire de ce prêtre, et de ce grand citoyen. Dès le 3 janvier 1863, le comité avait mené à bonne fin l'œuvre de pieuse reconnaissance qu'il avait entreprise, et l'on procédait, dans la chapelle du Séminaire, à la bénédiction du monument Casault. Ce monument, qu'on avait voulu faire modeste et très simple, destiné qu'il était à rappeler les vertus du plus grand, mais du plus humble ouvrier de l'Université Laval, fut placé dans le chœur de la chapelle du Séminaire, à gauche du maître-autel. Surmonté des

---

(1) A consulter sur M. Casault un excellent article, écrit par M. Ferland, et publié dans les journaux français de Québec, le 7 mai 1862. Nous avons fait quelques emprunts à cet article.

armes de l'Université Laval, il portait, gravée dans le marbre, l'inscription suivante que l'on avait placée au jour des funérailles dans la tombe même de M. Casault :

D. O. M.

Hic jacet
Illust. et Rev. Ludovicus Jacobus Casault,
Presbyter,
In Sacra theologia doctor,
Archiepiscopi Quebecencis Vicarius Generalis,
Unus e rectoribus hujusce urbis Seminarii
Cui per novem annos Superior præfuit ;
Idem postquam priores octo per annos Seminarii Minoris
Alumnos disciplina informavit,
Novissime Majoris Seminarii factus præsul.
Ad obtinendam condendæ Universitatis facultatem
In Angliam missus,
Mira prudentia miraque in rebus agendis peritia
Rem ad optatum finem perduxit.
Singulari tandem concilio, quum illustrissimas Europæ urbes
Invisisset,
Omnia quæcumque in singulis academiis crederet optima
Decerpens,
Patriam suam, adjuvantibus consortibus, Universitate Lavallensi,
cujus primus fuit rector,
Dotavit.
Nullius tamen rei appetens nisi Dei gloriæ et Religionis incrementi,
Per totam vitam totisque viribus institutioni juventutis indesinenter incubuit ;
Tum ipsis magistris acceptissimus, tum alumnis carissimus,
Incredibili omnium desiderio et dolore
Extinctus est,
Die V Maii, A. D. M.DCCCLXII, ætat. LIV.

R. I. P.

Ad memoriam tanti viri hoc pium monumentum erexerunt cives et clerici.

Cette épitaphe était le plus digne et le plus naturel ornement dont pouvait être embelli le monument Casault. Nous avons tenu à la rapporter ici parce que l'incendie qui, le premier janvier 1888, détruisit la chapelle du Séminaire, a fait aussi disparaître le monument. On se rappelle que ce monument élevé à la mémoire du fondateur de l'Université, faisait pendant, dans la chapelle, à celui de Mgr de Laval, fondateur du Séminaire. Ainsi la piété des anciens élèves, des citoyens et du clergé canadien avait voulu rapprocher ces deux noms qui ne seront jamais plus séparés.

Le marbre sur lequel on avait écrit le nom de M. Casault a péri ; mais ce nom lui-même ne périra pas. Le dévouement, les œuvres, les bienfaits de l'illustre recteur l'ont profondément gravé dans la mémoire de ses compatriotes, et lui assurent ainsi la gloire la plus durable. Au surplus, l'Université Laval, debout encore et jeune, et pleine de promesses après cinquante ans d'une existence laborieuse, est elle-même le plus beau monument que se soit élevé M. Casault, et aussi longtemps qu'elle subsistera, " elle portera à la postérité les noms réunis de son premier recteur et du premier évêque de Québec."

CHAPITRE VI

LES HOMMES.—(*Suite*)

Mgr Turgeon. — Mgr Baillargeon. — Le cardinal Taschereau. — Mgr Bégin.—Mgr M.-E. Méthot.—Mgr Ths-E. Hamel.—Mgr B. Paquet. —Mgr C. Laflamme.—Mgr O.-E. Mathieu.

CONCLUSION.—Qu'il ne faut pas s'endormir sur les lauriers.—Ce qui reste à faire.—Les besoins nouveaux de notre société.—Qu'il faut ici, dans notre province de Québec, une culture scientifique, littéraire et artistique plus développée.—Ce que devrait être la Faculté des arts : une Ecole de hautes études, où l'on s'occuperait surtout de préparer les professeurs de l'enseignement secondaire.—Vœux.

IL convient de placer à côté de la figure de M. Casault, fondateur de l'Université, celle de Mgr Turgeon [1] qui fut, de par la charte royale, le premier visiteur de cette institution.

On sait déjà comment ce prélat fut mêlé aux événements qui devaient amener la fondation de l'Université, et quelle heureuse influence il exerça pendant toute cette période de création sur les directeurs du Séminaire de

(1) Mgr Turgeon est né à Québec le 12 mars 1787. Ordonné prêtre en 1810, il reste attaché au Séminaire de Québec pendant 22 ans. Il y remplit les charges les plus importantes, et se distingue surtout comme procureur. Coadjuteur de Mgr Signay le 11 juin 1834, il fut créé archevêque de Québec le 8 octobre 1850. Il mourut le 25 août 1867.

Québec. Jusqu'à sa mort, qui arriva le 25 août 1867, il conserva le titre de visiteur; et aussi longtemps que sa santé lui permit de garder l'administration des affaires de son diocèse, il ne cessa de s'occuper très activement des progrès d'une institution à laquelle il attachait une importance capitale. Sans doute, la Providence ne lui permit de s'associer d'une façon efficace qu'à l'œuvre des commencements de l'Université; mais parce qu'il fut au nombre des premiers ouvriers, à une heure pénible où les esprits les plus éclairés cherchaient avec quelque inquiétude une orientation, parce qu'il fut l'un des plus ardents promoteurs d'une œuvre que beaucoup de nos compatriotes pouvaient bien entrevoir, mais que l'on ne savait trop comment réaliser, et parce qu'enfin il fut le conseiller prudent et hardi tout ensemble, auprès duquel les fondateurs de l'Université trouvaient toujours une direction sûre et ferme, Mgr Turgeon mérite d'occuper une large place dans l'histoire de cette maison qui, suivant ses propres paroles, devait être si utile parmi nous aux grands intérêts de l'ordre, de la morale, et des saines études.

Nous ne pouvons mieux faire, pour résumer en quelques mots tout le rôle joué par Mgr Turgeon à l'époque de la fondation de l'Université, que de citer ces lignes qui terminent la notice biographique que l'on a publiée dans l'*Annuaire* pour l'année 1868-1869:

" Saluer avec bonheur l'idée de cette création (de l'Université), d'abord émise par Mgr de Montréal; appuyer et par ses paroles et par ses lettres la demande qui était adressée, à ce sujet, au gouvernement de la Province; soutenir avec énergie le projet une fois conçu, et ne plus permettre qu'on l'abandonnât; donner de puissants encouragements à M. L.-J. Casault, qui parfois sentait quelque

défaillance à la vue des difficultés sans nombre qui attendaient le Séminaire de Québec; se réjouir infiniment quand il voit le projet sur le point de se réaliser, grâce à la libéralité du gouvernement impérial; enfin, recommander, par son mandement du 8 décembre 1853, l'Université Laval aux fidèles de son diocèse; la louer en face du pays, dans des termes qui font honneur et à la largeur de ses vues, et à la justesse de ses idées; voilà, si nous ne nous trompons, voilà le beau rôle que Mgr Pierre-Flavien Turgeon a joué vis-à-vis cet établissement qui s'honorera à jamais de l'avoir eu pour premier visiteur et pour premier protecteur."

Ce zèle courageux et ardent pour l'Université, Mgr Turgeon avait bien su en communiquer la flamme à son coadjuteur, Mgr Baillargeon [1]. Celui-ci était déjà depuis 1851 évêque de Tloa, et très activement associé aux travaux de Mgr Turgeon, quand on songea à fonder l'Université. Dès lors, Mgr Baillargeon, qui devait, en 1867, devenir le second visiteur de cette institution, se consacra avec toutes les énergies de son incroyable dévouement à assurer la réalisation de l'œuvre projetée. Et quand, en 1855, il devint administrateur du diocèse, il prit d'une façon plus directe encore sous sa haute protection l'œuvre commencée. Un des premiers actes de son administration fut un appel pressant aux fabriques et aux personnes fortunées du pays pour les engager à prêter au

---

Mgr Charles-François Baillargeon est né à l'Ile-aux-Grues le 26 avril 1798. Il fit ses études au Séminaire de Nicolet. Ordonné prêtre le 1er juin 1822, et attaché d'abord à la paroisse de Saint-Roch pendant quatre ans, il fut nommé curé de Saint-François, Ile d'Orléans, en 1826. Curé de la paroisse du Château-Richer et de l'Ange-Gardien de 1827 à 1831, puis curé de Québec jusqu'à 1850, il fut choisi cette année même comme coadjuteur de Mgr Turgeon, qu'il remplaça comme archevêque de Québec en 1867. Il mourut le 13 octobre 1870.

Séminaire une partie des fonds nécessaires à l'entreprise gigantesque, ce sont ses propres expressions, dont il s'était chargé.

On sait combien laborieuse a été ce que l'on peut appeler la période de formation de l'Université, période qui comprend les dix ou quinze premières années de son existence. Que d'obstacles à écarter, que de craintes à dissiper, que de susceptibilités à ménager, que de préventions à faire tomber ! Mgr Baillargeon a toujours fermement soutenu les prêtres de son Séminaire et les directeurs de l'Université à travers les épreuves nombreuses et inévitables qu'ils durent traverser. Intéressé à toutes les grandes discussions que soulevait l'organisation définitive des Facultés, Mgr Baillargeon apporta dans toutes ces luttes cette charité inépuisable, ce bon sens pratique et clairvoyant qui lui étaient particuliers, et dont on retrouve la trace à chaque ligne des correspondances importantes qu'il fit alors au nom de l'Université.

Il fut, entre tous, l'ami constant et le ferme appui du premier recteur, M. Casault. Des liens tout particuliers de sympathie et de mutuelle estime unissaient ces deux hommes. Doués tous deux de la même puissance de travail, et de cette même énergie patiente et persuasive qui triomphe à la fin de toutes les difficultés, ils s'entendaient admirablement pour concerter leurs efforts, et donner à l'œuvre de l'Université cette unité de direction qu'il importe tant de maintenir toujours. Ce fut la suprême consolation de M. Casault, de pouvoir jusqu'à sa mort constater avec quelle fidélité Mgr Baillargeon ne cessait de seconder le zèle de son successeur dans la charge de recteur. Mgr Baillargeon, en effet, était en route pour Rome, où il allait plaider les plus graves intérêts de

l'Université, quand M. Casault mourut. C'est de Rome même qu'il écrivait, le 27 mai 1862, en apprenant cette mort qui frappait d'un coup si rude l'Université, et qui brisait aussi une de ses plus vives amitiés : " Quel coup et quelle perte ! cette mort m'accable et me jetterait dans le découragement, sans la pensée que rien n'arrive que par la volonté de Dieu, et qu'il faut s'y soumettre sans murmurer et toujours avec confiance. "

Un autre motif pouvait aussi consoler, dans quelque mesure, Mgr Baillargeon et les directeurs de l'Université de la perte du premier recteur. Depuis, en effet, que M. Casault avait quitté le fauteuil rectoral, un autre prêtre l'y avait remplacé, digne de recueillir l'héritage de son prédécesseur, et qui devait consacrer à l'Université les meilleures années de sa vie, avant de faire briller son talent et ses vertus sur le trône archiépiscopal de Québec.

L'abbé Elzéar-Alexandre Taschereau [1] devenait, en 1860, supérieur du Séminaire et recteur de l'Université Laval. Il devait occuper ces deux charges jusqu'en 1866, pour les reprendre en 1869, et les garder jusqu'à son élévation à l'épiscopat en février 1871.

L'abbé Taschereau avait été l'un des fondateurs de l'Université ; il avait pu apprécier, au cours des laborieuses négociations qui assurèrent enfin la vie à cette grande

(1) Elzéar-Alexandre Taschereau est né à Sainte-Marie, Beauce, le 7 février 1820. A l'âge de 8 ans, il entre au Séminaire de Québec comme élève. Après ses études classiques, en 1836, il fait un premier voyage en Europe, et visite Rome où il est tonsuré le 20 mai 1837. Revenu à Québec pour y faire ses études théologiques, il est ordonné prêtre à Sainte-Marie, le 10 septembre 1842. Il reste au Séminaire où il occupe successivement toutes les charges les plus importantes du professorat et de l'administration. De 1854 à 1856, il fit à Rome des études spéciales de droit canonique. Consacré archevêque de Québec le 19 mars 1871, créé cardinal le 7 juin 1886, il mourut le 12 avril 1898.

institution, tout le prix qu'elle vaut, et toute la grandeur du rôle qu'elle devait jouer. Il avait surtout rapporté de ses relations avec M. Casault cette prudence et cette énergie qui font les vrais administrateurs. Sagesse et fermeté résument toute l'histoire de son rectorat, comme plus tard ces deux mots caractériseront aussi, avec une admirable justesse, l'épiscopat de l'archevêque.

Fondateur, directeur, professeur, recteur, et plus tard enfin, et jusqu'à sa mort, visiteur et chancelier de l'Université, le cardinal Taschereau fut mêlé en quelque sorte à tous les événements des cinquante premières années de cette institution : si bien que l'histoire de sa vie, si quelqu'un s'avise de l'écrire, sera dans une très large mesure l'histoire même de l'Université.

Esprit réfléchi et studieux, ami du silence et de la retraite, discret jusqu'à devenir taciturne, le cardinal Taschereau inspirait à ses collaborateurs la plus entière confiance. D'une noblesse de caractère et d'une fermeté qui ne se démentirent pas, il était, pour tous ceux qui l'approchaient, le plus vivant et le plus beau modèle de la régularité et de la dignité de la vie. Les hommes du dehors ne pouvaient eux-mêmes s'empêcher d'admirer ce concitoyen si véritablement prêtre, et sollicitaient volontiers ses avis et sa direction. Capable d'une franchise entière, doué d'un caractère essentiellement droit, et d'un esprit aussi éloigné des idées étroites que des conceptions aventureuses, il était justement estimé par tous, et il jouissait auprès des laïcs d'une autorité qui lui permit de rendre à la société de son temps de nombreux et inappréciables services.

A l'Université et au Séminaire, il fut un éducateur particulièrement soucieux de former les âmes sur le modèle de l'idéal qu'il s'efforçait de réaliser. Il voulait que

les étudiants de l'Université, comme aussi les élèves du Petit Séminaire, fussent avant tout des jeunes gens irréprochables dans leur conduite, honnêtes, sincères, loyaux et laborieux. Il leur donnait lui-même l'exemple d'une activité toujours en éveil. L'abbé Taschereau ménageait avec parcimonie les moindres instants de sa journée. D'une très grande fidélité au règlement de la communauté, il jugeait que le bon ordre dans la distribution des heures de travail est le meilleur moyen de bien utiliser tout son temps. Il eut à cœur de ne perdre aucune heure des vingt-neuf années qu'il passa au Séminaire et à l'Université. Aussi, les habitudes de vie de l'abbé Taschereau étaient-elles, pour les professeurs comme pour les élèves, une incitation très réelle et très efficace à l'exactitude et au travail.

Mais si l'abbé Taschereau aimait par-dessus tout la régularité monastique et le travail en chambre, jamais il ne refusa de sortir de sa retraite et de son silence pour accepter les charges multiples qu'on lui confia dans l'administration du Séminaire et de l'Université; il savait se dépenser au dehors et sans mesure quand les intérêts de ces deux établissements sollicitaient son action. Et s'il fallait résumer ici en un mot toute la vie de l'administrateur que fut à l'Université l'abbé Taschereau, nous pourrions affirmer sans crainte qu'aucune des œuvres universitaires qui furent accomplies de 1852 à 1871 ne lui fut étrangère, qu'il a contribué à toutes par ses conseils utiles ou par son dévouement personnel.

C'est pourquoi, sans doute, il s'attacha si profondément à l'Université, comme il s'était identifié en quelque sorte avec le Séminaire. Le Séminaire et l'Université, ce fut vraiment "le jardin" de prédilection qu'il cultivait

avec le plus d'amour. Il le rappelait lui-même dans la réponse qu'il fit, en 1871, à l'adresse que lui présentaient les élèves du Petit Séminaire, au lendemain de sa consécration épiscopale; et il ajoutait dans cette langue gracieuse et imagée qu'il avait apprise en lisant les Pères: " c'est là, dans ce jardin, que j'aimais à suivre l'épanouissement de ces faibles roses que le retour de l'année scolaire fait éclore et que le soleil de l'étude, avec la douce rosée de la piété, mûrit peu à peu et convertit en fruit de bénédiction."

Aussi quel chagrin ce lui fut de quitter l'Université et le Séminaire pour aller vivre sous un autre toit, et prendre charge du diocèse de Québec.

" Le plus jeune de tous, disait-il le jour même de sa consécration épiscopale, le 19 mars 1871, en réponse à l'adresse du recteur et des professeurs de l'Université, et faisant allusion à ses confrères fondateurs, alors déjà tous disparus ou dispersés, le plus jeune, j'étais resté dans cette barque, le dernier de tous ceux qui ont travaillé à la construire et à la lancer sur les flots : à mon tour, je cesse de prendre une part directe aux délibérations qui doivent lui donner l'impulsion.... La tristesse est la compagne inséparable de toute séparation ; aujourd'hui, elle se trouve heureusement tempérée par la douce confiance qu'avec l'aide de Dieu, qui a déjà tant fait dans cette entreprise, cet arbre majestueux étendra de plus en plus ses racines dans le sol, et ses branches sous le soleil pour donner à la jeunesse catholique de notre chère patrie des fruits de plus en plus abondants."

Ce qui consolait encore Mgr Taschereau, c'est que " si les liens qui l'unisaient à l'Université changeaient de nature, ils n'étaient pas rompus ". De recteur qu'il était,

Mgr Taschereau devenait en effet visiteur, en attendant qu'il reçut aussi, en 1876, la charge de chancelier apostolique. Et l'on sait quelle large part il allait prendre encore, à ce double titre, dans toute cette activité qui ne devait cesser de régner à l'Université Laval.

Et c'est surtout aux heures difficiles et périlleuses, c'est quand l'Université avait à livrer de plus rudes combats, c'est quand elle avait davantage besoin de la haute protection de son visiteur et de son chancelier, que Mgr Taschereau s'empressait toujours de la couvrir de son autorité et de son prestige. Comme son prédécesseur, Mgr Baillargeon, il ne craignit pas d'entreprendre le voyage de Rome chaque fois que cela était jugé nécessaire ou utile aux intérêts de l'Université.

Et puis, l'archevêque de Québec s'intéressait toujours vivement à ses anciens collègues, et s'appliquait sans cesse à le leur prouver. Il les assistait de ses conseils, il les faisait bénéficier de son expérience, il ne manquait jamais surtout de leur manifester publiquement sa haute et entière sympathie. C'est ainsi qu'il assistait avec une régularité exemplaire à toutes les séances et à tous les cours publics que l'on donnait à l'Université; il tenait tout particulièrement à encourager de sa présence et de ses applaudissements les professeurs qui essayaient de distribuer à l'élite de la population de Québec l'enseignement universitaire.

Un attachement vraiment inaltérable, des liens véritablement indissolubles unissaient donc à l'Université et au vieux Séminaire le cardinal Taschereau. Et tous ceux qui ont été témoins des relations qu'il n'a cessé d'entretenir avec ces deux maisons, savent combien cette sympathie n'était pas de surface, ni déterminée par une sentimentalité

vague et capricieuse. L'affection si fidèle du cardinal avait pour base solide le sentiment d'une vive reconnaissance pour une institution où il avait passé les plus belles et les plus fécondes années de sa vie, une conception très austère et très réfléchie du rôle du prêtre éducateur, un dévouement très éclairé et toujours persévérant à l'œuvre de l'instruction et de la formation de la jeunesse étudiante.

Pour toutes ces raisons, le cardinal Taschereau pensa qu'il ne pouvait jamais trop témoigner d'intérêt à l'Université Laval. Dans ses mandements, il aimait quelquefois à rappeler à ses fidèles l'œuvre patriotique que l'on faisait à l'Université, et il cherchait à rallier à cette institution de précieux concours. Dans la lettre pastorale qu'il publia, le 13 septembre 1876, pour promulguer la bulle *Inter varias sollicitudines*, et dans sa lettre du 8 décembre 1886, au sujet de l'Université Laval, il appuya surtout sur le rôle national que joue dans notre pays cette Université, et il invitait avec instance tous les citoyens que la fortune favorise à prendre une part de ce rôle et de cet honneur.

L'on comprend dès lors que l'Université soit elle-même restée si dévouée à son ancien recteur et à son chancelier, et pourquoi sa joie fut si vive et si exubérante quand Léon XIII, voulant récompenser les grandes qualités et les éminentes vertus de Mgr Taschereau, l'éleva à la dignité de prince de l'Eglise, et lui donna une place dans le collège des cardinaux. L'on comprend aussi pourquoi, le 12 avril 1898, quand la mort vint enlever au clergé et au peuple canadien son vénéré cardinal, l'Université fut, plus que toute autre institution, affligée de ce douloureux événement. Avec le cardinal Taschereau disparaissait un des plus vaillants et le dernier de ses fondateurs,

un de ses recteurs les plus illustres, un de ses amis les plus dévoués, un de ceux qui ont le mieux personnifié son esprit et sa grandeur.

Le lendemain des funérailles de Son Éminence le cardinal Taschereau, Mgr L.-N. Bégin prenait possession du trône archiépiscopal et devenait par là même le nouveau visiteur et chancelier de l'Université. La Providence n'avait pu ménager au cardinal un successeur qui fût plus digne de lui, et à l'Université un protecteur plus distingué par la haute culture de son esprit, plus intéressé par l'œuvre même d'une grande partie de sa vie à toutes les questions d'enseignement et d'éducation [1]. Mgr l'archevêque est, en effet, un ancien et des plus illustres professeurs de l'Université Laval, et longtemps il a pris part à sa direction ; il tient donc à cette institution par des liens qui ne peuvent jamais se briser tout à fait.

Ce sont ces liens si étroits et si durables, ces relations qui ont si intimement uni la vie de Mgr Bégin à l'Université, que rappelait en termes fort heureux Mgr Laflamme, le recteur de l'Université, dans son allocution du 20 juin 1898, lorsque, pour la première fois, Mgr l'archevêque assistait, en sa qualité de chancelier, à la séance de clôture de l'année académique. Monseigneur avait bien voulu interrompre sa visite pastorale pour apporter personnellement à l'Université ce témoignage d'attachement sincère et de bienveillante sympathie.

---

(1) Mgr Louis-Nazaire Bégin est né à Lévis le 10 janvier 1840. Il fit ses études au Séminaire de Québec. Envoyé à Rome, en 1863, pour y faire des études théologiques, il y est ordonné prêtre le 10 juin 1865. Revenu au pays, en 1868, il reste attaché au Séminaire et à l'Université jusqu'en 1885. Il fut alors nommé Principal de l'Ecole normale Laval. Consacré évêque de Chicoutimi, le 28 octobre 1888, coadjuteur du cardinal Taschereau en 1891, il remplaça ce dernier sur le siège archiépiscopal de Québec en 1898.

Après avoir, dans cette allocution, évoqué le souvenir des brillants succès qui couronnèrent les études de l'écolier et du séminariste, le recteur ajoutait:

" Les succès de Québec ne furent que le prélude des triomphes de Rome, et quand,au retour d'un long séjour en Europe, vous montiez, jeune professeur, dans la chaire de théologie, ce fut avec une avidité insatiable que les grands séminaristes recueillirent vos doctes enseignements. Je le sais, Monseigneur, car ce fut mon heureux privilège de suivre vos premières leçons.

" Plus tard, Québec voulut jouir d'un enseignement dont la réputation se répandait de jour en jour. Tout le monde se rappelle qu'à un moment donné, le local destiné à vos conférences publiques se trouva trop étroit, et que l'on dut émigrer dans cette salle même[1], afin d'accommoder tous ceux qui désiraient vous entendre. Plus tard, vous publiiez ces mêmes conférences, et inauguriez ainsi la chaîne des œuvres universitaires qui, grâce au Ciel, n'est pas encore interrompue parmi nous."

L'on comprend que la longue carrière fournie par Mgr Bégin au Séminaire et à l'Université soit une garantie de l'intérêt qu'il porte à ces institutions. C'est de cela même que le recteur voulait assurer le public dans son allocution du 20 juin 1898, et c'est aussi ce qui le justifiait de faire si ouvertement violence à la modestie de Mgr l'archevêque.

" Me pardonnez-vous, Monseigneur, disait-il avant de terminer, de vous rappeler tous ces souvenirs, d'appuyer surtout sur les plus intimes, sur ceux qui nous touchent de plus près, sur votre vie de prêtre du Séminaire? C'est

(1) La salle des séances publiques de l'Université.

que nous y trouvons à la fois un encouragement et une espérance. Un encouragement à continuer de grand cœur le travail ardu et difficile où vous nous avez si brillamment devancés. Une espérance, en vous voyant aujourd'hui à la tête de l'Université et en saluant dans la personne de notre vénéré Chancelier apostolique, celui qui fut si longtemps notre confrère, et qui connaît mieux que personne l'étendue de notre bonne volonté et de notre dévouement."

Inutile d'ajouter maintenant combien l'Université Laval est toujours heureuse de travailler et de se développer dans la mesure de toutes ses forces sous le haut et bienveillant patronage de Mgr l'archevêque.

Le troisième recteur de l'Université Laval fut Mgr M.-E. Méthot [1]. Membre du conseil universitaire dès l'année 1856, l'abbé Méthot fut nommé recteur pour la première fois en 1866. Il arrivait, à ce moment, de l'Université de Louvain, où il avait passé l'année précédente, et il était regardé comme l'un des esprits les plus cultivés qu'il y eût à Québec. M. Casault avait été surtout versé dans les sciences expérimentales; M. Taschereau était surtout théologien; avec M. Méthot, c'est l'humanisme qui s'installait dans la chaire du recteur.

" D'une érudition littéraire assez vaste, d'un goût sûr, et surtout fort habile à démasquer le côté plaisant et ridicule des hommes et des choses; plaisantant avec gaieté, acérant un trait qu'il aime à voir se fixer à la cuirasse d'un autre, sans rebondir vers lui [2]," voilà ce

(1) Michel-Edouard Méthot est né à Sainte-Croix de Lotbinière, en juillet 1826. Il fit ses études au Séminaire de Québec. Ordonné prêtre en septembre 1849, il resta toute sa vie attaché au Séminaire. En 1860, il fit un premier voyage en Europe; en 1866, il y retourna et suivit pendant une année les cours de théologie de l'Université de Louvain. Créé prélat domestique de S. S. Léon XIII en 1886; il mourut en 1892.

(2) *Journal* de Mgr Legaré, 15 mai 1865.

qu'était, en 1865, aux yeux de ses confrères, l'abbé Méthot, et ce qu'il devait être toute sa vie.

Malheureusement, Mgr Méthot, comme il arrive quelquefois chez les lettrés et chez les artistes, était d'une modestie, ou plutôt d'une timidité excessive, et c'est précisément ce qui l'empêcha d'exercer autour de lui toute l'influence à laquelle il avait droit. Pourtant, à l'Université, où l'on connaissait mieux les qualités de son esprit et les ressources de son zèle, Mgr Méthot fut toujours bien apprécié et ses services y furent considérables.

Sans doute, à cause même de sa timidité, " il n'était pas un de ces hommes qui jouent un rôle à l'emporte-pièce dans les situations difficiles ; mais un dévouement constant, un travail qui ne s'est relaché que lorsque les forces physiques ont fait défaut, et surtout des talents très variés, lui ont permis de fournir, dans une institution complexe comme l'Université, une de ces carrières qui ne s'oublient pas (1) ".

C'est à la Faculté des arts que Mgr Méthot a laissé le meilleur souvenir. Professeur de littérature, il a souvent monté dans la chaire des cours publics, et il ne manquait jamais de réunir un auditoire très nombreux. Non pas certes que Mgr Méthot fut né orateur ; mais il était agréable causeur, et ses causeries littéraires, préparées avec grand soin, étaient écoutées avec plaisir.

" Il publia, à diverses reprises, et le plus souvent sous le couvert de pseudonymes, des notes et des souvenirs de voyage. L'élégance et le mérite de ces travaux ont fait regretter qu'il n'en ait pas publié davantage. D'autre

---

(1) Notice publiée par Mgr Hamel dans l'*Annuaire* de 1892-1893. Nous empruntons à cette notice, à peu près textuellement, la plupart des détails que nous donnons ici.

part, la courte existence du *Canada-Français* lui donna occasion d'écrire plusieurs articles qui ont été très goûtés du public. Ce furent ses derniers travaux. Il en a laissé un grand nombre d'autres, la plupart inachevés, qui montrent que cet esprit ne restait jamais oisif.

" Les témoignages de sympathies qui accompagnaient, en 1892, les funérailles de Mgr Méthot, firent voir que l'on avait conscience qu'une belle carrière venait de se terminer, et que le nom de Mgr Méthot est un de ceux qui doivent se perpétuer dans l'histoire d'une institution dont il avait été un membre dévoué pendant près d'un demi-siècle."

Quand, en 1871, Mgr Taschereau quitta le rectorat de l'Université pour prendre charge du diocèse de Québec, il fut remplacé par M. l'abbé Thomas-Etienne Hamel (1).

Mgr Hamel exerça ses fonctions de recteur de 1871 jusqu'à 1880, puis de 1883 à 1886. Son rectorat compte certainement parmi les plus importants, les plus mouvementés, et les plus féconds de l'histoire de l'Université. Il ne nous appartient pas d'analyser ici l'œuvre de Mgr Hamel, ni non plus de peindre aujourd'hui, avec toute la précision désirable, une figure qui restera, dans la galerie des recteurs, comme l'une des plus caractéristiques. Bien des raisons nous empêchent de dire tout ce qu'il faudrait, et Mgr Hamel, tout le premier, ne nous permettrait pas de semblables indiscrétions. Nous nous en consolons en songeant que cette figure est présente encore à tous les regards, que cette vie remplit toutes les mémoires et se développe dans une vieillesse toujours active.

Nous dirons seulement que Mgr Hamel est par-dessus

(1) Né à Québec le 28 décembre 1830 ; ordonné prêtre le 8 janvier 1854.

tout l'homme du labeur, le lutteur énergique, l'ouvrier infatigable, l'éducateur dévoué jusqu'à s'oublier constamment lui-même. " Capable de tout entreprendre, il ne connaît point de bornes à son zèle. Très ardent à l'œuvre parce que c'est un cœur immense qui l'anime et le soutient. Véritable apôtre d'idées, entraîné à les communiquer non par le juste désir de les faire prévaloir, mais par l'amour du bien ". C'est en ces termes que Mgr Legaré trace le portrait de son collègue en 1865, et voilà bien l'attitude que Mgr Hamel s'est appliqué à garder toujours ; ou plutôt, comme il ne s'est jamais soucié de poser devant les hommes, c'est cela même que tout naturellement il aura été toute sa vie.

Seulement, l'ardeur, le zèle, l'énergie ne vont pas sans se heurter ici-bas à de nombreux obstacles, ni non plus sans rencontrer parfois chez les hommes une ardeur, un zèle, une énergie toute contraire. De là des luttes inévitables, et d'autant plus vives que la franchise est plus entière, et les volontés plus droites. Mgr Hamel aura connu l'honneur et les fatigues de pareils combats. Ses adversaires lui rendent déjà le témoignage que si jamais contradicteur ne fut plus ardent, jamais homme non plus ne fut plus loyal, jamais diplomate moins tortueux, que jamais philosophe attaché aux principes ne voulut, avec plus de sincérité, une humanité plus raisonnable.

Grâce à cette droiture inflexible, Mgr Hamel aura travaillé lui-même à donner à tous l'exemple d'une rare probité intellectuelle ; il aura surtout, pour sa prodigieuse activité, et pour son dévouement sans limites, laissé à ses collaborateurs et à ses successeurs un modèle qui défie les meilleures volontés.

Il a été dans l'Université un des ouvriers de la pre-

mière heure. En 1852, il accompagnait M. Casault, en qualité de secrétaire, à Londres, en France, en Belgique et en Italie. M. Hamel n'était alors que jeune séminariste, et déjà, sans doute, M. Casault, qui avait pour cet étudiant beaucoup d'affection et d'estime, entrevoyait le rôle qu'il pourrait jouer plus tard dans l'Université que l'on essayait de fonder. En 1854, l'abbé Hamel retournait à Paris pour y suivre pendant quelques années des cours de sciences ; il en revenait en 1858 avec le titre de licencié.

C'est à ce moment que commence la longue carrière de Mgr Hamel, qui devait successivement occuper tous les postes de confiance au Séminaire et à l'Université. Il a été tour à tour professeur, préfet des études, directeur du Pensionnat, secrétaire de l'Université, directeur du Grand Séminaire, supérieur et recteur, vice-recteur à Montréal, économe au Séminaire, bibliothécaire à l'Université.

Comme professeur, Mgr Hamel a longtemps occupé la chaire de physique à la Faculté des arts. Ses cours publics ont toujours été suivis avec beaucoup d'assuidité, et la réputation scientifique qu'il s'acquit bientôt le désigna de bonne heure au choix de la Société royale dont il devint un des membres les plus marquants. Depuis de longues années, avec une persévérance qui ne se lasse pas, Mgr Hamel expose et commente, dans la chaire d'éloquence, les théories de Delsarte sur la diction et la déclamation. Ce cours, qui est public, est surtout suivi par les élèves de la Faculté des arts et de la Faculté de théologie.

Vicaire général de Mgr l'archevêque depuis 1871, Mgr Hamel est placé, à bon droit, au premier rang du clergé de ce diocèse, et de tout le clergé canadien. En 1886, il fut élevé par Léon XIII à la dignité de protonotaire apostolique.

Mgr Hamel est, à l'Université, le dernier représentant de la génération de travailleurs qui ont vu naître cette institution, et qui ont collaboré à ses premières œuvres. Nous souhaitons que longtemps encore il soit entre le présent et le passé l'anneau qui rattache aux généreuses ambitions des fondateurs, les espérances nouvelles qu'aujourd'hui nous entretenons pour l'avenir de l'Université.

Mgr Benjamin Paquet [1] fut le cinquième recteur de l'Université Laval. Appelé à cette charge en 1887, il y fut réélu pour trois ans en 1890. Mgr Paquet a passé à l'Université trente-quatre années de sa vie; il y entrait en 1866 comme professeur à la Faculté de théologie, et il y mourut le 25 février 1900.

Nous ne pouvons mieux faire, pour rappeler l'œuvre de ce prélat, que de citer ici quelques extraits de la notice biographique que lui a consacrée Mgr Laflamme dans l'*Annuaire* pour l'année 1900-1901.

" En 1866, l'abbé Paquet revenait de Rome et était chargé du cours de théologie morale à notre Faculté, poste qu'il occupa effectivement pendant de longues années. Ses élèves gardent encore très vif le souvenir de sa parole claire et facile, de la justesse et de la précision de sa doctrine. Sa science, perfectionnée à Rome, jointe à l'expérience des travaux du ministère, donnait à son enseignement un caractère positif et pratique, tel que le désiraient des lévites appelés à travailler bientôt eux-mêmes au ministère paroissial.

" Le cours public qu'il donna en 1871-1872 sur le

(1) Né à Saint-Nicolas le 27 mars 1832. Il étudia au Séminaire de Québec. Ordonné prêtre le 20 septembre 1857, et nommé vicaire à N.-D. de Québec, il fut rappelé au Séminaire en 1862. De 1863 à 1866, il étudia la théologie à Rome. Il revint au Séminaire de Québec où il est mort le 25 février 1900.

droit naturel, alors que l'opinion publique était vivement agitée à propos des questions de libéralisme, eurent un grand retentissement. Le professeur, pour traiter ces questions brûlantes, s'appuyait exclusivement sur les documents pontificaux et l'enseignement de ses anciens professeurs de Rome. Les cinq dernières leçons furent publiées en brochure sous le titre *Le libéralisme* ...

" En 1879, il renonça définitivement à l'enseignement pour occuper le poste de procureur du Séminaire. C'est sous son administration qu'a été bâti le Grand Séminaire actuel, l'un des plus beaux de la Puissance. Cette construction a été son œuvre par excellence comme procureur, et ceux qui l'ont vu à l'ouvrage savent quelle somme énorme de travail elle lui a coûtée.

" Après avoir occupé ce poste pendant six ans, il fut nommé directeur du Grand Séminaire. Ecoutons ce que disent aujourd'hui ceux qui furent alors sous sa direction : " Sa fraternelle bonté et sa douceur le faisaient chérir lui-même de ses lévites autant que sa science et son expérience lui donnaient de prestige sur eux. Les prêtres qu'il a formés ont conservé pour lui un tel attachement, une affection filiale si profonde que nous les avons rarement entendus parler de lui sans émotion."

" La piété, voilà la vertu que Mgr Paquet tenait à inculquer par-dessus tout à ses élèves. L'un d'eux écrivait :

" Je puis dire que si j'ai quelque dévotion au Saint-Sacrement, je le dois à ce prêtre zélé qui fut notre directeur du Grand Séminaire, et qui n'a cessé de nous porter, par ses exhortations et ses exemples, à cette dévotion qu'il appelait la dévotion du prêtre par excellence."

" Après ses six années de rectorat, il reprit, avec un

grand plaisir, la charge de directeur du Grand Séminaire, où il se trouvait tout à fait dans son élément.

" Mais déjà sa santé faiblissait sensiblement, et, en 1896, il fut forcé de renoncer définitivement à la direction et se vit condamné à un repos absolu ...

" Voici ce qu'écrivait l'un des premiers citoyens de Québec, le lendemain de sa mort :

" La vie de Mgr Paquet a été très laborieuse, très utile et remplie de vertus. Il a rendu des services signalés à la cause de l'instruction supérieure, et il s'est identifié à tous les travaux et à tous les succès du Séminaire de Québec et de l'Université Laval pendant plus de quarante ans...

" En descendant dans la tombe, il laisse la réputation d'un saint prêtre, d'un citoyen qui a rendu de grands services à son pays."

Nous pensons que ces extraits que nous venons de citer caractérisent assez bien l'esprit et l'œuvre de Mgr Paquet. Ayant vécu à une époque où l'Université eut à soutenir des luttes parfois vives, on a pu différer avec lui d'avis sur certaines questions très délicates, mais personne n'a pu soupçonner la droiture de ses intentions. C'est pourquoi Mgr Laflamme avait raison de terminer sa notice biographique par cette sentence qui se trouve sur l'image mortuaire distribuée par la famille aux amis du regretté défunt : " Sa mémoire sera louée de plusieurs et elle ne tombera pas dans l'oubli."

En 1893, Mgr Paquet laissait à Mgr Laflamme [1] la charge de recteur. On se souvient avec quelle vive satisfaction cette nomination fut accueillie du public. Mgr

---

(1) Né à Saint-Anselme le 19 septembre 1849 ; ordonné prêtre le 6 octobre 1872.

Laflamme représentait à l'Université la science, il jouissait partout d'une autorité incontestable, et son avènement au rectorat ne pouvait que donner à l'Université un prestige nouveau.

Mgr Laflamme est depuis plus de trente ans professeur à la Faculté des arts, puisqu'il y fût chargé de cours dès 1871. La carrière et l'œuvre qu'il commençait si tôt ne sont pas encore terminées, et l'auteur des manuels d'histoire naturelle et d'électricité, que l'on apprécie si favorablement, consacre ses loisirs à d'autres travaux personnels. Nous n'oserons donc pas juger ici cette œuvre et cette carrière ; au reste, le nom de Mgr Laflamme porte avec lui-même sa louange, et il signifie ce que trente années d'études, faites à peu près sans interruption dans le silence du cabinet, peuvent apporter de prudence, de savoir, de culture générale.

Membre de la Société royale du Canada, Mgr Laflamme est parmi nos savants canadiens un des géologues les mieux informés, et il a souvent représenté avec honneur la géologie dans les congrès, aux Etats-Unis, ou en Europe.

Mgr Laflamme a successivement exploré plusieurs parties de notre province, et il a largement contribué à faire mieux connaître, au point de vue de la nature du sol, les régions qu'il a visitées. Chargé par le gouvernement de différentes missions scientifiques, il a toujours rapporté de ses études des conclusions aussi nettes que pratiques.

Les leçons publiques qu'a souvent données Mgr Laflamme sur divers sujets qui intéressent nos industries, ont toujours été suivies avec beaucoup d'attention. On écoute sans se lasser ces causeries scientifiques où il vulgarise avec une clarté merveilleuse les théories qui, en apparence, ne paraissent accessibles qu'aux initiés.

En 1894, Mgr Laflamme reçut de Rome le titre et la dignité de protonotaire apostolique. En 1898, lors des fêtes du monument Champlain, la France voulut bien accorder à quelques-uns de nos concitoyens les plus méritants des distinctions honorifiques, et Mgr Laflamme, à ce moment recteur de l'Université, fut tout naturellement créé chevalier de la Légion d'honneur.

Mgr Laflamme est surtout ami de la solitude ; il ne s'abandonne pas volontiers aux distractions qu'entraînent fatalement les œuvres d'administration ; il estime plus que les postes de la plus haute confiance les studieuses journées de la vie intellectuelle, et c'est dans la laborieuse retraite où il sait se retirer qu'il continue de travailler pour le progrès de la science et de l'Université.

Lorsqu'en 1899, Mgr Laflamme cessa d'être recteur, le conseil du Séminaire lui donna pour successeur, M. l'abbé O.-E. Mathieu, le recteur actuel [1].

Chargé depuis dix ans de la direction du Petit Séminaire de Québec, Mgr Mathieu y avait donné la mesure de cette bonté, de ce dévouement qui lui attachaient si étroitement ses élèves, et qui en ont fait un des plus populaires éducateurs canadiens. Placé à la tête de l'Université depuis bientôt quatre ans, Mgr Mathieu se dépense avec non moins de zèle, et non moins de prodigalité à l'œuvre nouvelle qui lui est confiée.

Voulant sincèrement le bien des jeunes gens qui viennent suivre les cours dans les diverses Facultés, le recteur actuel s'applique tout particulièrement à cultiver chez eux les qualités du cœur, les énergies de la volonté. Admirablement aidé par tout le prestige que lui a valu sa

(1) Né à Saint-Roch de Québec, le 24 décembre 1853 ; ordonné prêtre le 2 juin 1878.

longue carrière de professeur et de directeur de l'Université, il exerce sur ces âmes si ouvertes aux bonnes influences, et si sensibles aux marques de dévouement qu'on leur donne, une action morale aussi salutaire que précieuse.

A peine avait-il pris charge du rectorat, qu'il organisait cette admirable congrégation de la Sainte Vierge qui réunit tous les dimanches, dans la chapelle du Séminaire, l'élite et le plus grand nombre de nos jeunes étudiants. Unis ensemble dans une commune prière, les élèves de l'Université prennent ainsi de fortes et solides habitudes de vie chrétienne; ils s'édifient mutuellement; ils apprennent à se mieux connaître et à s'estimer davantage. Leur travail, que soutient et anime une piété virile, est plus persévérant et plus fécond. Ils puisent dans la fréquentation des sacrements des forces de résistance et un vif sentiment du devoir qui assurent chez eux la dignité de la vie personnelle. Et c'est ainsi que ne devait pas tarder à paraître les résultats d'une œuvre vraiment sacerdotale.

Certes, l'esprit qui règne chez nos étudiants a toujours été, avec quelques variations inévitables, vraiment bon; mais l'Université de Québec peut se flatter de grouper aujourd'hui, autour de ses chaires, des jeunes gens qui sont animés d'un excellent esprit. Ces jeunes gens ne laissent pas, sans doute, de garder toute la joyeuse vivacité qui est l'inséparable compagne des illusions de vingt ans, mais ils sont aussi, et en toute vérité, l'ornement et l'honneur de notre société québecquoise. Et ceci même n'est pas moins propre à réjouir et à rassurer leurs parents que très agréable, nous pouvons les en assurer, à leur recteur.

C'est pour reconnaître et récompenser le zèle qu'apporte M. le recteur à continuer, à l'Université, les œuvres d'éducation qu'il avait commencées au Petit Séminaire, qu'à

l'occasion des fêtes du cinquantenaire le Souverain Pontife Léon XIII l'a élevé à la dignité de protonotaire apostolique.

Quelques mois auparavant, Son Altesse Royale le duc d'York, depuis Prince de Galles, conférait à Mgr Mathieu, à l'occasion de sa visite à l'Université Laval, la dignité de compagnon de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges. Au lendemain des fêtes universitaires, la France voulait bien aussi honorer notre recteur, et attacher à sa boutonnière le ruban rouge des chevaliers de la Légion d'honneur.

Ces trois décorations ne pouvaient être mieux attribuées, ni arriver à une heure plus opportune. L'Université a été heureuse d'y applaudir. L'Eglise, la France et l'Angleterre; Rome, Paris et Londres s'unissaient à merveille pour reconnaître le mérite, et récompenser près de vingt-cinq années de dévouement à l'éducation de la jeunesse.

Nul n'a travaillé plus que Mgr Mathieu à assurer le succès des fêtes du 25 juin dernier. Les anciens élèves ont pu voir à l'œuvre le recteur de l'Université; et ils ont pu surtout éprouver avec quelle affabilité il accueillait tous les membres de la grande famille universitaire. Aussi, ces fêtes n'ont-elles fait que fortifier les liens qui unissaient déjà les anciens élèves à l'Université et à son recteur. C'est pourquoi tous ces anciens élèves, aussi bien que les professeurs et les élèves actuels, souhaitent à Mgr Mathieu une carrière bien longue encore, dont ne pourra que bénéficier la cause si importante de l'éducation au Canada.

***

CONCLUSION

Nous croyons pouvoir terminer ici, sans entrer dans plus de détails sur les personnes et sur les choses, l'esquisse que nous avons essayé de faire de l'histoire des cinquante premières années de l'Université Laval. Nous osons espérer que cet exposé, nécessairement incomplet et défectueux, suffira pourtant à persuader le lecteur que l'Université fait œuvre utile, et qu'elle a répondu dans une mesure vraiment satisfaisante aux espérances que ses fondateurs avaient placées en elles. Son influence a été considérable, puisqu'elle a donné l'enseignement de la théologie, du droit, de la médecine à la plupart des ecclésiastiques, des avocats, des médecins de cette province, et qu'elle a de cette façon contribué, pour une très large part, à former à la vie intellectuelle l'élite même de notre société canadienne-française. Son rôle a été véritablement patriotique, puisqu'elle a groupé dans la personne de ses professeurs un bon nombre d'esprits qui se sont livrés avec ardeur au travail de la science, et qui ont fait connaître au delà même des frontières de notre province et de notre pays, avec le nom de l'Université, ces bonnes et ces glorieuses traditions de l'esprit français que nous nous efforçons de maintenir sur la terre canadienne.

Cependant, il ne faudrait pas nous faire d'illusions, ni surtout nous endormir sur les lauriers jusqu'ici moissonnés. Depuis cinquante ans que l'Université est fondée, notre population s'est accrue, notre commerce, nos industries se sont développés, et notre pays commence à sortir

de l'ombre où forcément sont réduites à vivre pendant longtemps les colonies. Le Canada s'affirme déjà aux regards du monde avec des airs d'autonomie qui lui donnent presque l'allure d'une nation indépendante, et la province de Québec s'efforce de se hausser de plus en plus vers les grandes destinées que nous rêvons pour la patrie tout entière.

Ce nouvel état de choses crée des besoins qui n'existaient pas encore lorsqu'en 1852 le Séminaire de Québec fondait l'Université Laval. Plus les institutions sociales se compliquent et se perfectionnent, plus les ressources du pays sont largement exploitées, et plus aussi les besoins que réclament la vie intellectuelle et la vie économique sont nombreux et variés.

L'attention de nos hommes d'état semble aujourd'hui se porter, d'une façon toute particulière, sur les moyens multiples et les meilleurs qu'il faudrait prendre pour tirer parti des richesses abondantes que nous offre la nature du sol de la province. Bien connaître ce sol pour diriger avec quelque compétence et avec quelque sagesse le mouvement de colonisation, dont tout le monde parle et que tout le monde souhaite voir se développer de mieux en mieux; explorer par conséquent, et très scientifiquement, les différentes régions de notre domaine national, les étudier avec grand soin pour prévenir les inutiles et ruineuses tentatives d'exploitation agricole ou commerciale; faire rendre à nos mines, à nos tourbières, à nos forêts tout le profit que nous en pouvons attendre; utiliser les nombreux pouvoirs d'eau dont nous pouvons disposer, cette *houille blanche*, comme on l'appelle dans les Alpes, que l'on trouve au flanc des rochers, des montagnes, et que l'on peut si facilement recueillir et faire servir aux industries de l'homme;

relier par des ponts les rives de nos fleuves et de nos rivières, pour faciliter les communications et tout le mouvement de la vie civile et commerciale: voilà bien, semble-t-il, quelques-unes des préocupations de l'heure présente. Or, pour répondre à toutes ces exigences, pour seconder tous ces desseins utiles, il faut dans notre province des hommes qui aient reçu une culture scientifique toute particulière, à qui l'on puisse confier le soin d'exécuter tant et de si difficiles travaux. Il est infiniment regrettable que l'on en soit encore réduit à aller chercher à l'étranger, aux Etats-Unis, en Angleterre, en Allemagne, en France, ou encore dans nos provinces anglaises, les hommes dont nous avons besoin pour diriger nos principales entreprises industrielles; c'est grand dommage qu'un ministre des travaux publics soit forcé d'avouer que, malgré toute sa bonne volonté, il n'a pu trouver chez ses compatriotes canadiens-français les hommes dont il avait besoin pour présider à certaines constructions qui intéressaient particulièrement notre province.

L'Université pourrait sans doute, dans une grande mesure, remédier à cet état de chose et ouvrir à nos jeunes Canadiens, en leur donnant une formation scientifique plus complète, de très nombreuses et très utiles carrières. Nous ne nous dissimulons pas, cependant, que c'est à l'Ecole polytechnique que convient surtout ce rôle, que c'est elle qu'il faut pour cela perfectionner, que c'est vers elle qu'il faut diriger les étudiants qui se sentent quelque aptitude pour l'une ou l'autre branche du génie civil. Les études pratiques, comme celles dont nous venons de parler, ne relèvent pas ordinairement de l'enseignement universitaire; et si peut-être il convient de greffer sur notre Faculté des arts quelques-unes de ces études qui n'ont pas

à l'École polytechnique, ni ailleurs dans notre province, tout le développement qu'elles devraient avoir, c'est qu'il importe, pour ne pas trop disperser nos forces, pour ne pas trop augmenter les frais, de ne pas trop multiplier les grands centres du haut enseignement.

Ce qu'il appartient à une Université de donner, c'est plutôt un enseignement théorique, c'est une culture scientifique très pénétrante et très désintéressée, c'est aussi une formation philosophique, littéraire et artistique, très sérieuse, très ouverte, et poussée aussi loin que possible. Notre province canadienne française, on le repète sans cesse, par cela seul qu'elle se développe et prospère, cherche à assurer de plus en plus dans tout le pays son influence; elle veut, avec une énergie de plus en plus grande, jouer en Amérique ce rôle éminemment civilisateur qui fut, partout où elle s'est implantée, celui de la race française. Or, ayons le courage de nous le dire, pour réaliser ces légitimes ambitions, il faut aux esprits de notre classe dirigeante une culture plus intense, une formation plus large et plus perfectionnée que celle que l'on a pu leur donner jusqu'ici. C'est pourquoi, plus les aspirations du peuple canadien se précisent et s'élèvent, et plus aussi devient évidente, impérieuse, la nécessité d'un enseignement universitaire supérieur et complet.

C'est par sa haute culture littéraire, artistique et scientifique, plus encore que par ses industries, qu'une nation peut assurer aujourd'hui sa véritable supériorité. Certes, nous savons bien quelle large place occupent à l'heure présente, dans le développement des influences nationales, les questions si importantes de la vie économique; mais nous savons aussi que les nations les plus riches ne sont pas nécessairement les plus civilisées, ni

non plus celles qui sont le plus assurées de faire rayonner dans le monde l'idéal le plus élevé, le plus propre à glorifier un peuple. En vérité, il en fut toujours ainsi, et personne, même en notre siècle de progrès matériels, ne s'avise encore de le contester. Mais sur cette terre d'Amérique, qui est la patrie des florissantes manufactures et des machines perfectionnées, ne sommes-nous pas quelquefois portés à l'oublier? Dans notre Canada surtout, où il y a tant de choses à faire encore pour asseoir sur des bases suffisamment larges et solides notre fortune économique, n'oublie-t-on pas un peu trop parfois le rôle qu'il conviendrait d'assurer à l'influence des arts, des lettres et des sciences? N'oublie-t-on pas même le sens qu'il faut donner à l'œuvre universitaire? Ne voudrions-nous pas parfois faire de l'Université une grande école industrielle? Quelques-uns ne croient-ils pas que l'Université a fait à peu près tout ce qu'elle doit faire quand elle a jeté tous les ans dans la circulation un certain nombre de bacheliers, de médecins, d'avocats et de théologiens? Soyons-en convaincus, l'Université a fait alors tout ce qu'elle pouvait faire; elle n'a pas fait tout ce qu'elle voudrait, ni tout ce qu'elle devrait faire.

Il n'y a aucun intérêt à le dissimuler, l'enseignement universitaire que nous avons ici est encore trop resserré dans des cadres étroits, et trop confiné dans les limites du strict nécessaire. Le droit, la médecine, la théologie, la littérature et les sciences expérimentales ne se bornent pas au manuel qu'il faut savoir pour entrer dans les professions libérales, ou pour devenir bachelier ou docteur de Laval. Or, les cours de l'Université sont faits, ici, pour initier les élèves à ce qu'il y a d'essentiel dans chacune de ces sciences, et donc aux éléments de ces sciences, plutôt que pour

assurer aux étudiants une large et véritable culture scientifique.

Si l'Université Laval avait plus de ressources, si, par exemple, elle pouvait assurer à ses professeurs un salaire qui leur permît de se livrer exclusivement à l'étude de la science qu'ils ont mission d'enseigner, nous verrions bientôt se former parmi nous des spécialistes véritables dont les noms prendraient place à côté des maîtres de la science contemporaine; nous verrions surtout se créer ici une science originale qui serait comme le produit de l'esprit national.

Si encore l'Université pouvait donner un enseignement littéraire plus complet, organiser d'une façon véritablement sérieuse des cours supérieurs de lettres, nul doute que son influence sur le développement de notre littérature serait plus considérable et plus efficace. Il faut bien le reconnaître, notre littérature se développe fort lentement, et elle se développe trop en dehors ou à côté de l'Université. L'influence que l'Université a pu exercer parfois sur nos écrivains n'a été qu'une influence indirecte, très générale, et partant peu décisive. De quoi il ne faut pas d'ailleurs s'étonner, puisque notre enseignement des lettres a été jusqu'ici réduit à quelques cours publics, qui ne pouvaient en réalité contribuer que peu ou point du tout à une sérieuse formation de l'esprit. Et pourtant, quels services aurait pu rendre à notre littérature nationale l'Université! Cette littérature canadienne, née, comme l'Université, il y a à peu près cinquante ans, a beaucoup sans doute des qualités qui sont particulières à cet esprit français qui persiste en nous malgré toutes les influences cosmopolites qui nous enveloppent; mais, reconnaissons-le franchement, elle a encore beaucoup des défauts qui sont

propres aux peuples qu'une culture intellectuelle et artistique suffisamment intense n'a pas assez affinés. Or, c'est à l'Université Laval qu'il convient de procurer aux esprits cette haute culture, de former d'une façon plus rigoureuse et plus sûre le goût de nos écrivains, de propager les bonnes méthodes du travail intellectuel, et elle ne peut remplir cette mission que par un enseignement suffisamment complet des lettres.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés qu'il peut y avoir à vaincre pour organiser ici cet enseignement. Nous croyons même que l'auditoire des étudiants sérieux qui voudraient s'astreindre à un travail personnel considérable, sous la direction des professeurs, serait nécessairement restreint. Dans une province comme la nôtre, et dans une ville comme Québec, ils sont fatalement assez rares ceux qui peuvent se livrer avec quelque liberté aux travaux de l'esprit. Mais le grand nombre ici importe assez peu; ce n'est jamais le grand nombre qui peut véritablement profiter des cours de l'enseignement supérieur.

Au reste, on peut concevoir autrement encore l'utilité que pourrait avoir pour notre pays la création de l'enseignement supérieur des lettres, et nous pensons même que c'est de cette autre façon qu'il faut surtout la considérer. Pourquoi, en effet, ne songerait-on pas à établir à la Faculté des arts de l'Université Laval une manière d'Ecole normale supérieure, où l'on préparerait avec soin ceux qui se destinent au professorat dans l'enseignement secondaire? La question des études classiques est une de celles dont on se préoccupe davantage aujourd'hui, même parmi nous canadiens; ne pourrait-on pas chercher à résoudre en même temps la question si capitale, et un

peu beaucoup négligée, de la formation des professeurs? Le progrès des études classiques secondaires dans notre province est intimement lié avec la création des études préparatoires au professorat; c'est pourquoi l'on pourrait peut-être enfin s'aviser d'organiser à Québec, une de ces écoles d'enseignement supérieur, comme l'on en voit dans tous les autres pays, où l'on s'occuperait spécialement de donner aux étudiants une formation scientifique et pédagogique. L'Université assumerait alors la charge, qui d'ailleurs lui revient de droit,de préparer les professeurs de nos collèges et de nos petits séminaires; elle serait parmi nous ce que sont en France, l'École normale supérieure, la Sorbonne, les Instituts catholiques. Avec le concours des directeurs de nos maisons d'enseignement secondaire, et de tous ceux à qui incombe le soin de pourvoir à ces maisons, on pourrait facilement créer un auditoire de jeunes ecclésiastiques, séminaristes ou prêtres, qui suivraient en nombre suffisant les leçons des professeurs. Des cours variés et nombreux, et surtout des travaux personnels sans cesse exigés des élèves, puisque c'est par ce moyen seul que l'on peut obtenir une formation sérieuse, devraient absorber toute l'activité de ces futurs professeurs. On comprend, en effet, qu'il ne peut suffire d'un cours ou deux par semaine, plus ou moins suivis à la façon des amateurs, pour constituer une discipline intellectuelle assez vigoureuse, ou pour donner quelque idée de ce que peut être dans les grandes universités d'Europe le travail de la formation littéraire.

Et pourquoi n'organiserait-on pas encore dans une pareille école de hautes études, à côté de l'enseignement des lettres, des cours supérieurs de sciences? Nous ne pouvons nous cacher que notre baccalauréat ès sciences ou

ès arts n'exige de nos candidats que des connaissances très élémentaires, inférieures à celles que doit posséder en France le bachelier ès sciences. Dès lors, il y aurait grand profit à procurer un enseignement plus développé à ceux que l'on destine à occuper dans nos collèges ou dans nos petits séminaires des chaires de sciences.

Nous comprenons que pour bien organiser ces divers ordres d'enseignement supérieur, l'Université Laval n'a pas encore dans ses caisses toutes les ressources qu'il lui faut. Peut-être, cependant, pourrait-on jeter déjà d'une façon pratique les bases d'une semblable organisation, et concentrer vers cet objet des énergies et des ressources qu'il ne faut pas trop disperser. Quand cette œuvre aura fonctionné et produit quelques résultats, on ne pourra manquer de lui accorder beaucoup de sympathie, et ceux-là surtout s'empresseront de la favoriser et de la secourir qui ont ici le périlleux devoir, ou qui ont reçu la grave mission de faire distribuer aux jeunes canadiens-français le bienfait de l'enseignement secondaire.

Nous savons d'ailleurs que tous ces projets de développement de la Faculté des arts commencent à attirer, dans notre province, l'attention des meilleurs esprits. Il suffit, par exemple, de lire les discours de fin d'année que l'*Annuaire* publie tous les ans, pour constater combien ces graves problèmes, que nous nous sommes permis de rappeler ici, préoccupent depuis quelque temps les directeurs de l'Université Laval.

Si, dans ces réunions publiques, les recteurs entretiennent parfois l'auditoire de pareilles questions, c'est qu'ils comprennent que l'Université, qu'ils ont charge d'administrer et de faire grandir, aurait besoin de puissants et généreux concours pour rendre à la population canadienne-

française tous les services qu'elle doit en attendre; c'est aussi que le Séminaire de Québec, qui a tant fait déjà pour cette œuvre universitaire, qui n'a cessé de verser des milliers de piastres pour en assurer le fonctionnement régulier, ne peut suffire à toutes ces exigences nouvelles que réclame aujourd'hui notre état social.

Les fêtes du cinquantenaire ont déjà provoqué un mouvement de généreuse sympathie. Les anciens élèves ont voulu contribuer, dans la mesure où cela leur était possible, à la prospérité de l'*Alma Mater*, et quelques Mécènes ont donné l'exemple d'une libéralité vraiment princière. Nous osons croire que l'œuvre universitaire, mieux connue et mieux appréciée, continuera à bénéficier de cette faveur nouvelle dont on l'entoure; nous espérons surtout que dans cinquante ans, quand nos neveux et nos fils accourreront pour fêter le premier centenaire, ils trouveront à Québec une Université plus puissante, plus complète et mieux dotée.

C'est le vœu que nous formons en terminant, et auquel s'associent sans doute tous nos confrères. Nous souhaitons d'ailleurs que l'Université Laval continue, en se développant, les traditions très nobles que lui ont créées ses cinquante premières années, et que jamais, à travers toutes les fluctuations inévitables de son existence, elle ne laisse s'affaiblir en elle l'esprit de dévouement qui lui a communiqué la vie, l'esprit chrétien qui a ennobli, soutenu, fortifié toutes ses œuvres, le patriotisme très large et très fécond qui l'a fait s'orienter sans cesse vers de nouveaux progrès.

DEUXIÈME PARTIE

LES FÊTES DU CINQUANTENAIRE

CHAPITRE I

LES PRÉPARATIONS

Réunions du 15 décembre 1901 et du 8 janvier 1902.—On jette les bases d'une grande organisation.—Le choix du président général.—Formation des comités.—Circulaires du comité général et du comité des finances.—La corbeille de noces.—Elaboration du programme.—La toilette des édifices.—Coup d'œil au Séminaire ; à l'Université ; à la Basilique ; en ville.

On n'improvise pas les noces d'or d'une Université. De pareilles fêtes veulent être organisées avec grand soin, et il faut bien y songer quelques mois d'avance. Or, les anciens élèves y songeaient. Ils le vinrent dire à Monsieur le recteur le 15 décembre 1901, et ils lui demandèrent en même temps de convoquer, pour le 8 janvier 1902, une réunion de confrères, où l'on pourrait échanger quelques idées, quelques projets, et où l'on jetterait les bases d'une

grande et très complexe organisation. On se promettait d'avance de n'épargner ni les comités, ni les sous-comités, ni les vice-présidents, ni les secrétaires. On était si heureux de fêter l'Université, que chacun était prêt à payer de sa personne, voulait prendre part au mouvement, et de sa propre main, s'il était besoin, pousser à la roue.

Donc, le 8 janvier 1902, c'était un vendredi, dès huit heures du soir, il y avait foule dans la salle des cours littéraires de l'Université Laval. La plupart des anciens élèves résidant à Québec, à Lévis et dans les paroisses qui avoisinent ces deux villes, avaient répondu à l'appel qui leur avait été fait. Au premier rang des invités M. le gouverneur Sir Louis Jetté, et S. G. Mgr l'archevêque Bégin occupaient des fauteuils d'honneur. Le premier ministre et le secrétaire de la province, l'hon. M. Parent et l'hon. M. Turgeon, Messeigneurs Marois et Hamel, vicaires généraux, les prélats du Séminaire et de l'archevêché, les professeurs de l'Université, un grand nombre de juges, de sénateurs, de conseillers législatifs, de députés assistaient à cette assemblée.

M. le recteur ouvrit la séance. Quand il se leva pour exposer aux assistants le but de cette réunion, on lui fit une chaleureuse ovation, et l'on comprit bien, dès ce moment, que la plus vive et la plus entière sympathie unissait à l'Université tous les anciens élèves.

M. l'abbé Mathieu, au nom de l'Université, souhaita d'abord la bienvenue à tous ceux qui étaient présents. Il dit pourquoi l'on s'était ici réuni, et il entretint ensuite l'auditoire de l'œuvre de l'Université et de quelques-uns des progrès qu'elle a réalisés depuis cinquante ans.

Il suffit, ce sont à peu près les termes dont il s'est servi, de parcourir la liste des élèves que l'Université a

formés, et de voir quelle situation ces élèves occupent dans notre société pour comprendre que le dévouement des fondateurs et leur activité n'ont pas été stériles.

L'Université n'a voulu que faire du bien ; elle a pu quelquefois se créer des ennemis : c'est le sort des institutions appelées à faire de grandes choses. Cependant qu'on veuille bien ne tenir compte que des bonnes intentions qui ont toujours animé les directeurs de l'Université. Les fêtes du cinquantenaire ne manqueront pas, en réunissant ici les anciens élèves, de rapprocher aussi les esprits et les cœurs.

S'adressant ensuite tout particulièrement aux anciens élèves présents, M. le recteur ajouta :

" Votre amitié pour l'Université a toujours été sincère, et, j'en suis sûr, elle a grandi avec les années... Vous avez vieilli depuis que vous avez quitté la maison, et vos affections ont veilli avec vous ; cependant, votre amitié n'a pas été sujette à cette vieillesse qui tue les choses, mais à celle qui les vivifie ; elle n'a pas subi une vieillesse de décrépitude, mais une vieillesse de maturité.

" Vous le sentirez mieux que jamais au mois de juin prochain, quand vous retrouverez vos anciens condisciples dans cette maison où vous vous êtes si bien connus, si mutuellement appréciés, ou vous vous êtes aimés de cette amitié franche, généreuse, sans réserve, qui est celle du printemps de la vie. Vous le comprendrez alors mieux que jamais, les liens d'amitié qui unissent les hommes se forment au collège, à l'Université, avec une solidité que les agitations ultérieures, les intérêts divers, les opinions opposées, l'esprit de parti, les concurrences, ne peuvent jamais détruire."

Puis M. le recteur exprima l'espoir que les anciens

élèves, voyant de plus près l'œuvre universitaire, sauront mieux apprécier son utilité. Il rappela, en passant, tout le zèle que depuis quelques années l'on déploie dans les collèges affiliés à l'Université pour assurer au personnel des professeurs une plus grande valeur, une autorité plus considérable.

M. le recteur remercia Mgr l'archevêque, M. le gouverneur, M. le président du Conseil des ministres de la province d'avoir bien voulu, par leur présence à cette réunion, donner un précieux encouragement aux organisateurs des fêtes du cinquantenaire de l'Université.

Mgr l'archevêque Bégin, chancelier de l'Université, exprima d'ailleurs lui-même toute sa satisfaction de voir les anciens élèves se préparer à célébrer les noces d'or de Laval, d'une institution à laquelle il a appartenu, à laquelle il est resté si attaché. Mgr l'archevêque prit occasion de cette démonstration si sympathique pour marquer le rôle que doit jouer l'Université dans ce pays, et l'influence bienfaisante qu'elle peut avoir sur les destinées de notre peuple canadien. L'Université Laval, comme celles de Louvain, en Belgique, de Cambridge et d'Oxford en Angleterre, de Harvard et de Yale aux Etats-Unis, exerce ici une action sociale considérable, et nos gouvernements ne sauraient trop l'aider à continuer cette œuvre, ni suppléer dans une trop large mesure à ce que le dévouement bien reconnu des directeurs de Laval ne saurait pourtant seul réaliser.

M. le gouverneur Jetté voulut bien ensuite rappeler les services que l'Université Laval a rendus à notre population, et surtout à nos professions libérales. L'enseignement des Facultés de droit et de médecine a déterminé des progrès considérables que sa longue carrière de pro-

fesseur lui a permis de constater. M. le gouverneur regrette de n'être pas un ancien élève de Laval, mais il n'en est pas moins attaché à cette institution par les liens les plus étroits, et il forme des vœux pour que les fêtes du cinquantenaire obtiennent un plein succès.

L'honorable M. Turgeon, secrétaire de la province, chargé du département de l'Instruction publique, fit de l'Université l'éloge le plus enthousiaste. Il insista sur cette pensée que le peuple canadien-français doit être, en Amérique, un peuple par-dessus tout civilisateur, instruit, ami des choses de l'art et de la science, que là est la raison d'être de son existence et le secret de sa mission ; il montra combien l'Université l'aide à remplir ce rôle, et combien surtout elle vint à une heure opportune éclairer les routes nouvelles où s'engageaient nos destinées.

" C'était au lendemain de l'Acte d'Union de 1840, qui devait,—du moins, dans la pensée de quelques-uns de ses auteurs,—noyer l'élément français, et qui, par un dessein providentiel, allait nous assurer la reconnaissance complète de tous nos droits civiles et politiques. Pour la première fois, notre province est dotée d'un système régulier d'écoles primaires. Sur toute la surface du territoire, des prêtres au cœur d'apôtre répandent par les collèges classiques, la semence féconde de l'enseignement secondaire. Notre peuple, jusqu'ici exclusivement attaché à la glèbe, s'immisce, par de timides tâtonnements, dans le négoce et l'industrie... La vaste machine de notre organisation sociale serait complète,... si le jeune paysan formé à l'école de son village, puis recueilli par le collège classique, pouvait gravir un degré de plus et être convié aux bienfaits de l'enseignement supérieur. N'ayez crainte, l'édifice se couronne aussitôt : l'Université Laval est fondée.

" Les distingués continuateurs du premier évêque de Québec, s'inspirant de son zèle pour la jeunesse, entrevoyant les hautes destinées de ce pays et la place exceptionnelle qu'il tient sur le continent, devinant le véritable terrain où la prépondérance doit nous appartenir, comprenant qu'il n'y a que les travaux sérieux des jeunes générations pour préparer la conquête de cet ascendant pacifique,... dotèrent notre pays de cette grande institution de l'Université Laval à laquelle nous avons tous appartenu, et dont nous sommes si fiers, ce soir, de nous proclamer les fils émus et reconnaissants.

" L'Université Laval est fondée et déjà sa renommée traverse les mers ; et quelques années plus tard, par la bouche de l'éloquent Monsabré, dans la chaire de Notre-Dame de Paris, elle aura le très grand honneur d'être notée à l'admiration du monde catholique, quand l'orateur, parlant de l'alliance de la science et de la foi, s'écriait: " Il existe au champ du Nouveau Monde une institution qui a religieusement conservé cette sainte alliance, et les traditions des vieilles universités catholiques, c'est l'Université Laval de Québec."

" L'œuvre de Laval, je n'ai pas à l'indiquer. Elle est ici devant vous, elle emplit cette salle, elle déborde sur le pays. Je la retrouve dans la chaire sacrée, dans la clinique des hôpitaux, au prétoire, dans l'enceinte législative, au fauteuil gubernatorial, dans le siège archiépiscopal. Elle traverse les frontières et l'on retrace son action chez les groupes de nos nationaux à l'étranger...

" Les fondateurs de l'Université Laval — c'est leur immortel honneur—ont compris notre situation et notre tempérament, car tous, même nos pires ennemis, reconnaissent que nous sommes naturellement portés vers les

choses de l'esprit; et avec des ressources minimes et, sans aucun concours des grands corps de l'Etat, ils se sont fait silencieusement et modestement les ouvriers de l'avenir..."

L'honorable M. Thomas Chapais, C. L., président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, prit ensuite la parole. La Société Saint-Jean-Baptiste devait, au mois de juin prochain, célébrer ses noces de diamant, et son très distingué président, ancien élève lui-même de l'Université, voulut bien assurer ses confrères que cette Société serait heureuse de faire coïncider ses fêtes jubilaires avec celles de l'Université, et de contribuer ainsi pour sa part à donner à notre population de Québec une série de brillantes démonstrations. M. Chapais rappela les principaux événements qui depuis la cession du Canada à l'Angleterre ont marqué le développement de notre vie nationale, et s'appliqua surtout à faire voir le rôle joué par nos maisons d'éducation pendant ces périodes héroïques de notre histoire, la mission vraiment providentielle qu'a si bien remplie le clergé, l'Église du Canada français.

Tous ces éloquents discours firent plusieurs fois battre les mains, et mirent dans les esprits beaucoup d'enthousiasme. L'éloquence avait admirablement préparé les âmes à l'action. Il fallut agir.

L'honorable sénateur Sir Alphonse Pelletier donna le premier l'exemple des fortes et pratiques déterminations. Il proposa donc que différents comités fussent immédiatement constitués pour travailler sans retard à l'organisation des fêtes universitaires, et tout le monde l'approuva.

Mais il fallait d'abord donner aux anciens élèves un président général qui serait auprès de l'Université leur représentant officiel. Il convenait que ce haut dignitaire fut choisi parmi les aînés de la famille, et parmi les

plus illustres : aussi n'y eut-il qu'une voix pour acclamer le nom de l'honorable juge G. Bossé, juge de la Cour d'appel. Sir Alphonse Pelletier proposa lui-même M. le juge Bossé pour la présidence, rappelant que ce très distingué confrère joignait, à tant d'autres titres, celui d'avoir été un des premiers élèves inscrits de la Faculté de droit.

On procéda ensuite à la formation des différents comités qui seraient chargés de préparer, chacun dans sa sphère, les démonstrations du mois de juin. A côté du comité général ou du comité d'honneur, on institua le comité exécutif qui se subdivisa en autant de sections qu'il y a de facultés universitaires. Rien ne vaut comme la division du travail, surtout quand il faut faire vite et bien : et l'on ne voulut pas à Laval faire chômer l'axiome.

Après que l'assemblée eut agréé la composition des divers comités, M. le président général remercia ses confrères de la confiance qu'ils avaient mise en lui, et de l'honneur qui lui était fait. Après avoir donné à l'enseignement universitaire, dont il avait un des premiers bénéficié, l'éloge le plus délicat et le plus sincère, il assura les anciens élèves qu'il concourrait dans toute la mesure de ses forces aux laborieuses préparations des fêtes du jubilé.

Et l'assemblée se dispersa, tout heureuse de cette première rencontre, et confiante dans l'avenir.



Dès le lendemain de la réunion du 8 janvier, les différents comités étaient à l'œuvre. Il importait de se mettre sans retard en communication avec tous les anciens élèves de l'Université, dispersés aux quatre coins de la très grande Amérique. Ce fut en vérité une tâche assez rude, et il

fallut consulter bien des cahiers d'inscriptions, bien des registres, bien des amis, bien des souvenirs. Enfin on dressa une liste, la plus longue, la plus complète possible, et l'on fit parvenir à tous ceux de la grande famille universitaire que l'on put atteindre, la circulaire toute fraternelle qui suit :

" Cher confrère,

" Cette année 1902 marque le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Université Laval. C'est une date que ne peuvent laisser passer inaperçue ceux qui ont bénéficié de l'enseignement donné dans cette institution.

" En décembre dernier, un groupe nombreux d'anciens élèves s'est rendu auprès de Monsieur le recteur, et lui a exprimé le désir de célébrer par une démonstration solennelle les noces d'or de l'Université. Cette démarche a été favorablement accueillie, et, dès les premiers jours de janvier, dans une assemblée convoquée à cette fin, on a procédé à l'organisation des comités chargés de préparer les fêtes du cinquantenaire.

" Nous venons aujourd'hui, au nom du Comité général, vous faire part de nos projets, et vous inviter à concourir au succès de ces fêtes jubilaires.

" Nous avons pensé que le premier devoir qui s'impose, cette année, aux élèves de Laval, c'est celui d'apporter personnellement à Messieurs les directeurs de l'Université l'assurance de leur dévouement et le témoignage de leur gratitude. C'est pourquoi, le 24 juin prochain a été choisi pour grouper autour de l'*Alma Mater* tous ceux d'entre nous qui ont été élèves des différentes Facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts.

" Il nous fait plaisir de vous annoncer aussi que la

Société Saint-Jean-Baptiste de Québec célébrera, à cette même date, ses noces de diamant. La journée du lundi, 23 juin, sera particulièrement consacrée à cette Société, qui a toujours travaillé à côté de l'Université Laval, et avec l'Université Laval, à sauvegarder nos plus précieux intérêts, à réaliser, avec l'union pacifique et cordiale qui doit exister ici entre toutes les races, les légitimes aspirations du peuple canadien-français.

" De plus, les médecins de langue française de l'Amérique du Nord, en très grand nombre élèves de Laval, organisent pour cette année un congrès scientifique, qui tiendra ses séances à Québec. C'est une pensée heureuse et féconde qui a déterminé un pareil projet, et nous ne saurions trop nous en réjouir. Nos compatriotes médecins ont bien voulu répondre à nos plus vifs désirs en faisant coïncider leurs réunions avec les fêtes universitaires, et c'est le mercredi, 25 juin, que commenceront les séances solennelles de ce congrès. Ainsi donc, pendant plusieurs jours, Québec offrira, nous l'espérons, le spectacle des plus belles fêtes patriotiques et intellectuelles.

" Nous ne croyons pas devoir insister sur le sens de ces démonstrations. Chacun de nous en comprend la portée. Toutes ces solennités serviront à mettre en plus vive lumière l'œuvre universitaire. La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a voulu nous promettre d'orienter en ce sens les démonstrations qu'elle prépare ; le congrès scientifique des médecins sera par lui-même,—et les anciens élèves de la Faculté de médecine aimeront sans doute à s'en souvenir,—une attestation publique des progrès considérables que la science médicale a réalisés dans notre pays depuis cinquante ans, progrès auxquels n'a pas été étrangère l'Université.

" Nous osons donc croire que les fêtes du cinquantenaire contribueront à mieux faire comprendre, à faire mieux apprécier par nos compatriotes l'œuvre de l'Université Laval. C'est une œuvre dont nous ne pouvons guère nous désintéresser, puisque le haut enseignement qu'elle distribue est la source principale où s'alimente dans notre province la vie intellectuelle. Au reste, il suffit de voir ce qu'a fait l'Université pendant les cinquante dernières années, quels hommes elle a formés, quelle louable émulation elle a fait naître, quel goût des choses de l'esprit elle a développé, pour constater que son rôle a été éminemment bienfaisant.

" Soucieuse, d'ailleurs, de former, en même temps que des hommes instruits, des citoyens honnêtes et utiles, elle s'est appliquée à pénétrer les intelligences des enseignements chrétiens dont elle est, de par sa mission, la haute dispensatrice. Elle n'a pas manqué de répandre, avec la science qui éclaire l'esprit, ces principes de vie morale qui assurent le progrès réel des sociétés.

" C'est pourtant à travers de bien nombreuses difficultés que jusqu'ici l'Université a pris naissance et qu'elle a grandi. Et le Séminaire de Québec a dû faire des sacrifices énormes pour maintenir, à peu près seul, pendant si longtemps, une institution de cette nature. Espérons que l'année 1902 sera, en même temps qu'une étape agréable et consolante, le point de départ de progrès nouveaux, qui assureront à l'Université Laval une action de plus en plus efficace sur notre jeune pays.

" Quant à nous, ses élèves, nous aurons l'ambition de prouver par l'éclat de nos fêtes et par leur imposante signification, que l'œuvre de l'Université, pendant les cinquante dernières années, a été féconde et glorieuse et

que nous souhaitons voir s'accroître et se développer de plus en plus sa bienfaisante influence; nous voudrons affirmer qu'elle mérite nos plus sympathiques encouragements.

" Nous adressons à tous les anciens élèves de l'Université Laval la présente circulaire. Il nous serait utile de connaître le nombre approximatif de ceux qui se rendront à notre invitation. Vous nous obligeriez beaucoup en nous faisant savoir si vous pouvez assister aux fêtes du cinquantenaire.

" Il est probable que nous avons fait des omissions dans la liste des anciens élèves, et que quelques-uns d'entre eux ne recevront pas notre circulaire. Veuillez donc nous faire parvenir l'adresse de ces derniers, si vous en connaissez, et nous serons toujours heureux de tenir compte de ces renseignements.

" Veuillez agréer, cher confrère, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

J.-G. BOSSÉ,
Président du comité général.

N.-E. DIONNE,
PH. MALOUIN,
Secrétaires du comité général.

N. B.—On est prié d'adresser toute correspondance aux secrétaires ou à un membre quelconque du comité exécutif.



Cette première circulaire devait être bientôt suivie d'une autre.

On sait qu'il n'y a pas de noces sans corbeille. Les institutions les plus graves ou les moins mondaines se

résignent volontiers à ces usages. Les anciens élèves de l'Université ne l'ignoraient pas, et ils résolurent donc de préparer pour le vingt-quatre juin un cadeau qui serait digne d'eux et digne aussi de leur vénérable jubilaire.

Les ressources de l'Université sont si limitées, et ses besoins si considérables, que l'on escompta sans tarder la générosité intelligente du public, et dès la première heure l'on dit tout bas, de façon pourtant à être entendu des futurs souscripteurs, que la corbeille, au matin des noces, serait bien lourde de cent mille piastres.

Le comité des finances se chargea de pousser à bien l'entreprise, et de procurer à la libéralité de tous les moyens de se satisfaire. Le vingt-sept mars, il adressa donc aux anciens élèves la circulaire suivante :

Cher confrère,

" Un de nos littérateurs distingués [1], qui est aussi un ancien élève de notre *Alma Mater*, vient de publier sur l'Université Laval un article remarquable que vous avez sans doute eu l'occasion de lire. Il y rappelle le dévouement des hommes éminents qui ont fondé cette grande institution, le zèle et l'esprit de sacrifice de ceux qui ont été appelés par la divine Providence à continuer et à faire progresser cette œuvre qui fait la gloire de la race française au Canada. L'article est bien pensé, superbement écrit. On y sent la joie de l'enfant fier des qualités de sa mère, l'enthousiasme du citoyen désirant la grandeur et la prospérité de sa patrie.

" Cet article exprime un sentiment sur lequel nous croyons devoir appeler votre attention.

---

(1) M. Ths Chapais.

" Nous ne remplirions pas tout notre devoir, écrit l'auteur, si nous nous bornions à constater l'importance de l'œuvre accomplie par l'Université Laval. Nous devons nous demander si un accroissement de ressources ne donnerait pas à cette œuvre un plus complet épanouissement et un plus vif éclat. Les hommes éminents qui dirigent notre Université gémissent tous les jours sur l'impuissance où ils sont de réaliser tel progrès, de donner plus d'extension à telle faculté, d'élargir le cadre de tel programme, de lutter à armes égales avec leurs émules anglais et protestants. Que d'innovations fécondes ils entrevoient dans leurs généreuses ambitions ! Créer un haut enseignement littéraire où de toutes parts notre classe instruite, et spécialement les jeunes professeurs de nos collèges, viendraient puiser une connaissance plus approfondie, une plus vive intelligence des lettres françaises et de leurs chefs-d'œuvre immortels ; fonder des chaires d'économie politique et d'histoire ; compléter la faculté des arts par un ou plusieurs cours de *sciences appliquées*, où la pratique éclairerait la théorie, grâce à une installation et à un outillage *ad hoc :* ce sont là autant de *desiderata* qui ne peuvent être satisfaits qu'aux prix de sommes considérables. Or, le Séminaire de Québec a fait déjà des sacrifices énormes et assumé des charges peut-être disproportionnées avec ses moyens. Faudra-t-il donc nous résigner à voir notre grande institution nationale d'enseignement supérieur demeurer stationnaire, à la voir paralysée, frappée d'une stérilité relative, et distancée de très loin par ses concurrentes mieux rentées ? Non, sans doute. Eh bien ! sortons des vœux platoniques, et entrons dans l'action. La parole est à la province de Québec, à la nationalité canadienne-française. Si nous ne voulons pas être vaincue dans

l'arène du progrès intellectuel par les races qui nous entourent, si nous voulons garder notre rang et notre influence, il nous faut seconder les efforts de nos éducateurs (1)."

" Ces nobles et généreuses paroles sont l'écho de sentiments manifestés par un grand nombre d'anciens élèves. Leurs lettres, adressées au comité exécutif, sont d'un charme délicat, et elles formeront le dossier de la fidélité à une maison qui est plus appréciée que jamais, parce qu'on comprend mieux son utilité.

" Notre Université, tous la veulent voir grande, prospère, capable de donner à nos enfants l'instruction la plus haute et la plus complète dans les branches de la science humaine. Tous souhaitent que les jeunes Canadiens-français ne soient pas obligés d'aller chercher dans d'autres institutions les connaissances dont ils ont besoin pour les préparer aux carrières qu'ils veulent embrasser ; qu'ils trouvent ici tout ce qui est nécessaire à leur formation intellectuelle, et qu'ils y contractent les salutaires habitudes de la vérité et de la vertu.

" Nous le comprenons, en effet, et parfaitement bien, l'instruction la plus brillante ne suffit pas pour faire un homme complet, ne suffit pas surtout pour le guider dans la vie. A un esprit cultivé, l'élève doit joindre un caractère fièrement trempé, une conscience inébranlablement chrétienne, un cœur droit, aimant le bien, cherchant dans la foi l'aide puissante, la conseillère fidèle de la raison.

" C'est bien là ce que ne cesse d'enseigner Sa Sainteté Léon XIII, et ce qui le poussait à écrire de M. le Chevalier Baillargé, lorsque celui-ci eut l'heureuse idée de fonder

---

(1) Extrait d'un article paru dans la *Nouvelle-France*, mars 1902.

une chaire d'éloquence à l'Université: "Nous pensons que, par cet acte de libéralité, ce cher Fils n'aura pas seulement contribué au développement des arts et des lettres dans sa patrie, mais se sera élevé à lui-même un monument durable, car il a mérité les louanges de ses concitoyens et les éloges de la postérité."

"Nous avons le ferme espoir, continuait le grand Pape, que ce noble exemple sera un fort stimulant pour engager d'autres fidèles, distingués par leur zèle et favorisés par la fortune, à bien mériter de la religion et de la patrie, en contribuant par leur libéralité à cette grande œuvre, si importante surtout de nos jours, d'un bon et solide enseignement de la jeunesse."

"Voilà les raisons qui nous ont fait croire qu'il fallait s'adresser à tous les anciens élèves pour leur demander une obole proportionnée à leurs moyens.

Nous le savons, les millionnaires parmi nous ne sont pas nombreux. Il en est cependant quelques-uns qui sont favorisés de la fortune; ceux-ci sont trop intelligents et trop chrétiens pour ne pas comprendre le sens profond de cette parole: "Qui donne s'enrichit".

"Il en est d'autres, et c'est le plus grand nombre, qui ne sont pas riches; mais qu'ils veuillent bien se le rappeler: ce sont les gouttes d'eau qui forment les rivières, ce sont les rivières qui forment les grands fleuves.

"Quelques-uns sont relativement pauvres; qu'ils ne tiennent aucun compte de cette demande, et qu'ils s'empressent de nous écrire pour nous dire qu'ils seront avec nous au mois de juin prochain. Ils ne trouveront ici que des amis; ils goûteront toute la vérité de l'adage: "L'amitié vit d'égalité; elle la trouve ou la produit". Nous voulons surtout que notre réunion soit vraiment une fête, une

fête joyeuse et désintéressée. Sachons le bien, c'est l'amitié qui invite, l'amitié qui amènera, et l'amitié qui recevra.

" Afin d'intéresser un plus grand nombre de nos compatriotes à l'œuvre de l'enseignement supérieur, nous avons demandé à l'Université de mettre en vigueur une loi passée par la législature, en 1887, et créant une corporation intitulée : " Syndicat financier de l'Université Laval de Québec. " Ce syndicat n'a évidemment pas pour but d'enlever au conseil universitaire la direction de la maison ; il doit seulement travailler de son mieux à lui fournir les ressources nécessaires pour perfectionner le haut enseignement, et donner à nos jeunes gens toutes les facilités possibles de succès, quelle que soit la carrière qu'ils veulent embrasser. Ce syndicat est déjà régulièrement formé et prêt à se mettre à l'œuvre.

Espérant que vous verrez d'un œil favorable notre démarche, nous avons l'honneur d'être,

cher confrère,

vos bien dévoués

N.-E. DIONNE,
Secrétaire du comité de finances.

C.-A.-P. PELLETIER,
Président du comité de finances.

La circulaire du comité des finances reçut l'accueil que l'on avait prévu. Non seulement les anciens élèves de l'Université, mais aussi des citoyens appartenant à toutes les classes de notre société canadienne, répondirent par de généreuses souscriptions. Quelques-unes de nos institutions publiques, quelques-uns de nos capitalistes, appartenant au monde de la politique, du commerce, ou de l'industrie, firent à l'Université des dons princiers. L'œuvre de l'Université Laval était vraiment comprise ; on la jugeait nationale, et l'on estimait que nul, parmi

ceux qui peuvent coopérer au progrès intellectuel de notre pays, ne pouvait s'en désintéresser. Les journaux dénoncèrent hardiment tous les donateurs, même les plus modestes, qui souvent ne sont pas les moins louables, et ce fut pendant plusieurs semaines, tous les samedis, dans leurs colonnes, de merveilleuses et sonores litanies où la reconnaissance chantait bien haut des noms qu'alarmait une telle publicité.

***

Pendant que le comité des finances était absorbé par tous les devoirs que lui créait la générosité du public, le comité exécutif s'appliquait à préparer le programme des fêtes, et mettait sur pied tout le monde de nos musiciens, tous nos artistes de profession, et tous nos amateurs.

On décida que de très harmonieux concerts, tels que jamais on n'en entendit à Québec, serait donnés à l'occasion des fêtes de l'Université. C'était sans doute beaucoup promettre, mais M. Joseph Vézina fut chargé de réaliser cette gageure, et personne ne douta plus du succès. Deux grandes soirées artistiques furent donc laborieusement organisées, et pendant plusieurs mois la salle des promotions de l'Université devint le "Conservatoire" où se réunirent assidument soixante-dix instrumentistes et trois cents choristes.

D'autre part, on préparait, à l'intention des anciens élèves, un *Album-Souvenir* où se trouverait racontée par la gravure toute l'histoire de l'Université Laval. Les bâtiments universitaires, leurs salles principales, les musées, les laboratoires, la chapelle, les fondateurs de l'Université, le personnel administrant et enseignant, depuis le pre-

mier recteur jusqu'au dernier professeur, les divers comités des fêtes du cinquantenaire : ce devait être, et c'est en effet, une galerie de tableaux, de portraits, de paysages où se plaîsent à errer le regard et l'imagination des anciens élèves.

Mais ce qu'il importait par-dessus tout de prévoir, c'était les séances religieuses, académiques, amicales, où se rencontreraient les enfants de Laval accourus à Québec. Messe solennelle, banquet, présentations d'adresse, réceptions, tout fut soigneusement réglé, et l'on multiplia les sous-comités chargés de présider à l'organisation de ces parties essentielles du programme.

Entre temps, les lettres arrivaient nombreuses à l'Université, chargées des meilleurs souvenirs, messagères de bonnes paroles. De tous les coins du pays elles apportaient l'assurance de précieux concours et de vives adhésions. C'était dans la famille universitaire un merveilleux entrain. D'une extrémité à l'autre du Canada, et dans les Etats-Unis, où sont établis en si grand nombre les anciens élèves des Facultés de médecine et de théologie, circulait la grande nouvelle du cinquantenaire, et l'on se donnait à Québec un commun rendez-vous. Ce fut, pendant les mois qui précédèrent l'événement, non pas un réveil, mais un regain de sympathie et de popularité dont l'Université était tout heureuse d'être l'objet. Comme une bonne mère qui se souvient, et qui voit revenir près d'elle des enfants depuis longtemps éloignés du foyer familial, elle sentait se dilater ses affections, elle s'attendrissait de tant de fidélité, et d'aussi loin qu'elle les pouvait apercevoir, elle regardait venir sur toutes les routes ceux qui lui amenaient la piété et la reconnaissance.

***

Or, ses fils, elle voulut les recevoir dignement, et pour cela faire grande toilette. Ne convenait-il pas de leur montrer tout d'abord un visage agréable? L'Université se mit donc en frais; un moment elle parut oublier sa plus grande vertu, et, après cinquante ans de modestie, elle se fit coquette.

Cinquante ans font à nos maisons, comme d'ailleurs à nos personnes, d'irréparables outrages. Ne convient-il pas, du moins pour les jours de fête, de dissimuler, autant qu'il se peut, les lézardes et les vilaines taches, les rides qui sont l'œuvre et l'ironie du temps?

Et puis, tout à côté de l'Université, il y avait encore ce vieux Petit Séminaire qu'il fallait bien aussi grimer un peu. N'est-il pas, lui l'aïeul, un personnage à qui l'on devait passer, pour le jour des noces, l'habit du dimanche? Le vieux Petit Séminaire, c'est aussi comme le vestibule de l'Université, c'est dans ses cours et dans le dédale de ses longs couloirs que se répandrait tout d'abord la foule des anciens élèves. Il convenait que, pour souhaiter la bienvenue, il fût lui aussi quelque peu rafraîchi. Oh! sans doute, il ne faut jamais ôter aux vieilles maisons ce quelque chose de bien passé, de bien fané, qui est indéfinissable, qui est comme le signe et le mélancolique sourire de la vieillesse! Mais il ne faut pas non plus que, les jours de fête, elles paraissent avoir trop souffert, et, pour parler comme Sully Prudhomme, qu'elles aient

......l'air de veuves
Qui se souviennent en pleurant.

On se mit donc à l'œuvre. Non seulement on fit reluire les escaliers et briller les parquets, mais encore on blanchit les murailles, on dissimula sous le badigeon ce

que les siècles et les étourderies d'une année scolaire y peuvent laisser d'inopportun. A mesure que le jour solennel approchait, on pouvait voir s'opérer rapidement toutes ces transformations. Et l'étudiant qui, le 23 juin, se serait attardé dans les corridors et les jardins du Séminaire et de l'Université, aurait eu quelque mal à reconnaître dans ses nouveaux atours la maison hospitalière.

C'est l'Université surtout que l'on se préoccupa de décorer. La petite rue qui lui sert d'avenue, et qui porte son nom, n'est pas la plus imposante qui soit, ni non plus la plus fréquentée : et l'on sait qu'il faut connaître assez à fond notre petit quartier latin pour s'orienter vers la grande porte d'honneur de notre Sorbonne. Or, cette petite rue si modeste prit, pour les fêtes, les allures des plus ambitieux boulevards. De chaque côté de la chaussée avaient été plantés, ou plutôt fixés, des arbres qui visiblement n'avaient pas poussé là, mais dont les longues files parallèles et l'abondante ramure donnaient grand air aux abords du palais académique. Cette allée était terminée, à chacune de ses extrémités, par deux arcs de triomphe dont les branches de sapin faisaient tons les frais : œuvres pittoresques, monumentales et fragiles, qui ne pouvaient durer que ce que durent des fêtes. Au sommet de l'arc qui encadrait l'entrée de la rue des Remparts, se détachait en grosses lettres le mot *Bienvenue*, jamais banal quand on le trouve écrit sur une porte. Pavoisée d'un bout à l'autre, la rue de l'Université offrait à l'œil le spectacle le plus varié et le plus réjouissant. Des drapeaux, des étendards, des banderoles se mêlaient partout à la verdure des arbres, et secouaient sous la brise leurs innombrables couleurs.

Le vestibule ou la salle des pas-perdus de l'Université

n'avait pas moins que l'avenue subi d'étonnantes métamorphoses. On en avait fait un vaste bureau d'information où les anciens élèves pourraient s'inscrire, dès leur arrivée, et prendre tous les renseignements dont ils auraient besoin pour leur gouverne pendant leur séjour à Québec. Ce bureau ressemblait d'ailleurs merveilleusement à une salle de fête. De riches draperies aux couleurs nationales dissimulaient ce que ses murs pouvaient offrir à l'œil de trop sévère. Pour toute tenture on n'avait voulu se servir que des drapeaux canadiens, français et américains : ces trois drapeaux, emblèmes de loyauté, de souvenir fidèle, et d'activité féconde, ne symbolisaient-ils pas toutes les aspirations patriotiques des fils de l'Université française répandus par tout le Canada et aux États-Unis ? Au milieu du vestibule un palmier de haute taille, aux larges rameaux épanouis, trônait majestueusement, était le centre de toute une décoration de plantes, de fleurs et de guirlandes artistement dispersées par toute la salle.

De semblables ornementations avaient été faites dans le grand salon de réception et dans la salle des fêtes. Le chiffre 50, mêlé à toute cette fraîche et riante parure, rappelait sans doute aux anciens élèves que des institutions comme l'Université Laval peuvent compter un demi-siècle d'existence sans cesser d'être jeune.

Pendant que l'on travaillait ferme à la décoration de l'intérieur, de nombreux ouvriers étaient occupés à fixer, sur le toit, sur le dôme et sur les clochetons de l'Université, un réseau de fils électriques destinés à distribuer la lumière à des milliers de lampes. Une centaine de drapeaux disposés sur de longues cordes couraient en guirlande d'un clocheton à l'autre, et couronnaient merveilleusement de leurs flottantes couleurs le sommet de l'édifice.

Dans le jardin de la Faculté de théologie, on avait tout préparé pour une brillante illumination, et là encore on avait multiplié les lampes électriques, les lanternes vénitiennes et les drapeaux.

C'est à la Basilique que devait être célébrée la messe pontificale du jubilé. On sait combien ce temple est cher aux québecquois pour l'harmonieux ensemble de ses parties, et pour cette atmosphère de recueillement et de piété qu'on y respire. La voute principale, si élevée et si remplie d'abondante lumière, les grandes arcades et les graves piliers des nefs ; le sanctuaire avec sa décoration *renaissance*, les riches sculptures qu'on y voit à profusion et son baldaquin doré si élégant et si majestueux ; les nombreux chefs-d'œuvre de peinture exposés dans le chœur ou dans la nef centrale, et si propres à intéresser et à édifier les fidèles : tout ce concours de lignes imposantes, de richesses artistiques et d'émotions éprouvées font de la Basilique de Québec un des temples les plus beaux et les plus recherchés qui soient dans notre pays.

On se rappelle que c'est dans ce temple que fut célébrée, le 21 septembre 1854, la messe d'inauguration officielle de l'Université Laval. C'est au pied de l'autel des premières bénédictions qu'il convenait, sans doute, que se réunissent pour de communes actions de grâces les anciens élèves accourus à l'occasion des fêtes du cinquantenaire. Avec la permission, et grâce aussi à la générosité de Monsieur le curé de Québec, dont on connaît le bon goût si exercé et si sûr, on ajouta aux décorations architecturales de l'église une parure nouvelle, de riches draperies, de gracieuses tentures où dominaient les couleurs pontificales. A l'autel et dans le sanctuaire des fleurs et des plantes, des candélabres de toutes formes et d'une grâce parfaite,

des lampes aux teintes les plus variées offraient un spectacle à la fois religieux et artistique. Au-dessus de l'autel, étaient représentées sur une grande toile les armes de l'Université Laval. Tout autour de la nef centrale, à la hauteur des galeries et des jubés, courait un cordon électrique auquel on avait attaché des centaines de lampes. Ces lampes s'ajoutaient à toutes celles qui déjà étaient fixées sous le baldaquin et sur la corniche du chœur, et qui font de l'illumination du sanctuaire de la Basilique une merveilleuse féerie. Le chiffre 50, gravé en lettres d'or sur des étendards, sur les piliers ou sur les murs, rappelait le motif des solennelles démonstrations qui allaient se dérouler dans la vieille cathédrale.

Nous ne pouvons que mentionner en passant les décorations que l'on avait faites par toute la ville pour fêter dignement les noces de diamant de la Société Saint-Jean-Baptiste et les noces d'or de l'Université. Les citoyens avaient vraiment rivalisé de zèle pour orner les rues, pavoiser les maisons, les édifices publics, pour transformer la vieille capitale, et ajouter aux grâces que la nature lui prodigue toutes celles que l'art et le bon goût peuvent procurer. Partout, sur les monuments, sur les arcs de triomphe, sur les drapeaux on voyait le nom de l'Université mêlé à tous ceux que notre population aime tant rappeler et acclamer le jour des grandes fêtes nationales.

On a particulièrement admiré les décorations qui furent faites au palais archiépiscopal. La facade principale et celle qui donne sur la rue Dauphin étaient ornées de drapeaux, de banderoles, d'inscriptions fixées sur des tentures de pourpre. Sur la façade de la rue Dauphin on pouvait lire, résumée avec une merveilleuse concision et écrite en lettres et en chiffres d'or, toute l'histoire de

l'Université Laval. Le long de la partie supérieure de cette façade couraient deux inscriptions qui donnaient à cette décoration tout son sens: " *Qui erudiunt multos quasi stellæ fulgebunt.*" " *Honneur, reconnaissance à notre Université catholique.*" Au-dessous étaient gravés les noms des fondateurs de l'Université. Puis on indiquait sur d'intéressantes pancartes le nombre des anciens élèves sortis de l'Université Laval: avocats et notaires: vivants, 425; défunts, 150. Total 575. Prêtres: vivants, 780; défunts, 250. Total, 1030. Médecins: vivants, 500; défunts, 175. Total, 675. On ne pouvait mieux mêler l'utile à l'agréable. L'ensemble de ces décorations, faites avec goût, offrait à l'œil un spectacle qui vraiment n'avait rien de banal, et retenait infailliblement l'attention des visiteurs.

Déjà, par la côte de la Montagne, et sous la façade historique de l'archevêché, défilait la longue procession des anciens élèves, des patriotes, des curieux, des voyageurs de toutes sortes qui par toutes les voies arrivaient à Québec. A tous la vieille cité esquissait le plus agréable sourire. La joie et la vie débordaient de toutes les demeures, remplissaient la rue et les places publiques. A l'heure marquée tout était prêt pour le grand événement. La série des fêtes pouvait commencer.

CHAPITRE II

LE JUBILÉ

La journée du 23 juin.—La fête de Saint-Jean-Baptiste.—L'Université Laval prend une large part à toutes les démonstrations patriotiques.—La procession ; la messe en plein air sur la terrasse Dufferin.—L'adresse présentée à l'Université Laval par M. le maire et par les citoyens de Québec.—L'adresse et le cadeau des dames de Québec.—Le concert.—Au banquet national.

C'EST lundi, 23 juin, que s'ouvrit le jubilé universitaire. Ce jour devait être spécialement consacré aux noces de diamant de la Société Saint-Jean-Baptiste, et à la célébration de la fête nationale des Canadiens-Français ; mais, on le sait, la Société Saint-Jean-Baptiste avait gracieusement invité l'Université Laval à s'unir à elle dans de communes réjouissances, et le 23 juin fut, en réalité, le premier jour des noces d'or de Laval.

Certes, on ne pouvait mieux inaugurer la série des fêtes du cinquantenaire. Rarement Québec vit plus solennelle et plus enthousiaste démonstration populaire. Cette journée fut vraiment, avec quelque chose de plus parfait dans l'organisation et dans l'exécution du programme, comme le prolongement de ces grandes manifestations

nationales qui, en 1880, en 1889, et en 1898, avaient si profondément remué le patriotisme des Canadiens.

C'est toujours par une procession à travers les rues que commencent nos *Saint-Jean-Baptistes.* Rien n'est plus propre à provoquer, jusque dans les quartiers les plus reculés de la ville, l'explosion du sentiment national : c'est, avec le drapeau, la flamme du patriotisme que l'on promène par toutes les places et dans tous les faubourgs de la cité.

C'est donc par une procession que devait s'ouvrir la journée du 23 juin. Des délégués de toutes nos sociétés industrielles, commerciales, politiques et religieuses ; des représentants de toutes les classes de la population canadienne-française figuraient dans cet immense cortège qui défila par les principales rues de Saint-Malo, de Saint-Sauveur, de Jacques-Cartier, de Saint-Roch, de Saint-Jean-Baptiste, et de Notre-Dame de Québec. Les professeurs de l'Université Laval avaient été spécialement invités à prendre place dans les rangs de cette procession : le peuple aimerait sans doute voir s'unir à lui, dans une circonstance aussi solennelle de sa vie publique, ces ouvriers d'une œuvre si éminemment patriotique. Précédés du massier et des appariteurs, revêtus de la robe magistrale et de l'épitoge bordée d'hermine, coiffés de la toque, les professeurs des Facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts marchèrent donc sous le regard de la foule par toutes les rues où s'avançait la procession.

Jamais encore pareil spectacle n'avait été donné au peuple des faubourgs ou aux braves gens des campagnes venus à Québec pour la Saint-Jean-Baptiste. Le corps universitaire figurait, en effet, pour la première fois dans les rangs de notre procession nationale ; et les brillantes

couleurs et les amples robes dont il s'habille, étaient faites pour en étonner plusieurs. Beaucoup d'excellents patriotes ne se rappelaient pas avoir vu jamais des hommes ainsi vêtus, et regardèrent d'abord avec une curiosité peu dissimulée tant de costumes si bigarrés. Mais, d'un voisin à l'autre et de rang en rang, on se répétait bien vite que c'était l'Université qui passait, et ce mot plus d'une fois fit éclater de vives acclamations. A Saint-Roch surtout, dans ce quartier si profondément français et si généreusement enthousiaste, ce fut à plusieurs reprises de véritables ovations qui accueillirent au passage les professeurs de Laval.

Ce triomphe populaire exprimait, avec une éloquence irrésistible, le sentiment de la foule, et l'Université put constater encore cette fois, et avec une joie vive, comme elle était bien en communion avec ce peuple qui l'applaudissait, pour lequel elle ne cesse de travailler, dont elle s'efforce de développer et d'agrandir les destinées.

C'est avec ce même peuple qu'elle alla s'agenouiller au pied de l'autel dressé sur la terrasse Dufferin, à côté du monument Champlain. C'est là, en effet, que devait aboutir la procession, et c'est là que l'on fut témoin d'un spectacle que n'oublieront jamais les milliers de citoyens qui y assistèrent.

On n'aurait pu choisir un site plus merveilleux pour célébrer en plein air la messe d'action de grâces. Et ceux qui savent quel panorama l'on découvre de la terrasse Dufferin, quelles séries de payages aussi variés que grandioses encadrent le rocher de Québec, quelle majesté sereine il y a dans les lignes si souples et si gracieuses qui constituent le dessin général de ce tableau, peuvent seuls imaginer ce que nous ne saurions décrire.

La terrasse elle-même, avec ses élégants kiosques au toit vert et blanc, avec ses longues promenades qui brusquement s'arrêtent aux flancs du cap ou se prolongent sur les pentes de la citadelle, était comme le théâtre principal où devait s'accomplir l'action du sacrifice. A quelques pas de cette scène, et la dominant tout entière, en face de l'autel pavoisé de drapeaux et orné de fleurs et de lumières, c'est le château Frontenac qui développe avec grâce ses larges ailes, étale de tous côtés ses façades, avance jusque sur le bord de la promenade sa grosse tour ronde, et semble vouloir, comme ces châteaux de la Loire auxquels il ressemble, mirer sa toilette dans les eaux du fleuve. A gauche du château, et se dressant en pleine lumière, c'est le monument Champlain qui porte fièrement sur son piédestal le héros dont le geste large salue la ville qu'il a fondée.

De la terrasse, de l'estrade qui s'adosse au château, des fenêtres du château peuplées elles-mêmes de spectateurs, des pelouses qui entourent le monument et qu'avaient envahies les fidèles, l'on pouvait voir, par delà l'autel, dans l'abside immense, infinie du ciel bleu, le fleuve Saint-Laurent, baigner d'abord, caresser, envelopper de ses flots la ville, avant d'étendre au loin, comme en un lac, leur nappe mouvante, et d'aller étreindre à l'horizon l'île d'Orléans, brillante et gracieuse comme une perle détachée des Cyclades. De chaque côté du fleuve se développant à l'horizon comme les bas-reliefs du temple, ce sont les rives imposantes que la nature a faites au Saint-Laurent. C'est, au sud, en face de Québec, se prolongeant vers l'est, et poussant dans le fleuve sa pointe hérissée de quais, couverte d'arbres, de maisons et de clochers, Lévis avec sa ville basse et sa ville haute, ses falaises

escarpées et ses pentes adoucies où nichent les plus élégantes villas. C'est, au nord, par delà le toit et les flèches de l'Université que l'on aperçoit d'abord de la terrasse, l'estuaire de la rivière Saint-Charles, les toits neufs de Limoilou, les prairies de la Canardière, puis les plaines montantes de Charlesbourg et de Beauport se confondant parfois là-haut avec les premiers mamelons des Laurentides, ou glissant et fuyant à travers les anneaux détachées des hautes collines. C'est enfin, là-bas, le long du ciel, nos minuscules montagnes, bien boisées, qui élèvent et abaissent tour à tour leurs cimes arrondies, creusent ici et là de pittoresques échancrures, découpent mollement la ligne bleue du firmament, et terminent en les couronnant d'une sombre dentelle nos paysages de la rive nord.

Vraiment, tous ces tableaux, tous ces décors que la nature avait taillés pour la grande scène où, le 23 juin dernier, s'accomplissait un acte si solennel de la vie nationale, sont merveilleux. Et ce jour-là, l'air de fête qui rayonnait sur tous les visages, au front de tous les monuments, et qui enveloppait toutes choses, leur donnait une beauté nouvelle, ajoutée à toutes celles qu'elles empruntaient à ces dernières journées de juin, qui sont à Québec celles où la nature retrouve toutes ses exubérances et tous ses parfums. Le matin du 23 juin dernier, un bon soleil, ce soleil chaud déjà, mais bienfaisant encore, qui féconde les dernières heures de notre printemps si tardif, baignait dans une lumière éblouissante tout ce panorama, cette nef immense, d'une grandeur et d'une architecture nouvelles, qui déroulait partout autour de l'autel de la patrie ses harmonieuses perspectives ; et dans tout ce sublime décor l'on sentait passer, avec les souffles et les bruits de la nature, la prière et l'adoration de tout un peuple.

Aussi, comme l'Université fut heureuse de mêler et de confondre sa reconnaissance avec celle des trente mille Canadiens agenouillés, le 23 juin 1902, sur la terrasse et les pelouses du Cap Diamant. Avec eux tous elle appela de ses vœux les plus ardents sur notre pays et sur nos espérances patriotiques les bénédictions du ciel, pendant que Mgr l'archevêque de Québec, en présence de Son Excellence Mgr Falconio, délégué apostolique, et entouré d'une quinzaine d'évêques, célébrait le saint sacrifice de la messe. Comme il était facile de faire monter vers Dieu les supplications ardentes, pendant qu'un chœur puissant exécutait avec un merveilleux ensemble les chants si graves de la liturgie, lorsque surtout la voix du canon tonnant du haut de la citadelle annonçait aux fidèles, aux villes voisines, à tous les échos du pays, que le Christ venait de descendre sur l'autel, que Dieu était avec son peuple!

Après la messe, ce fut un professeur de l'Université Laval, M. l'abbé L.-A. Paquet, de la Faculté de théologie, qui fut invité à prononcer devant la foule le discours d'usage. L'orateur, visiblement inspiré par un concours si admirable de circonstances, tint pendant plus d'une demiheure son immense auditoire sous le charme d'une parole à la fois onctueuse et pénétrante, et définit, avec l'ampleur et la précision qui caractérisent sa manière, la vocation de notre race française en Amérique.

Véritablement, l'Université ne pouvait commencer par une plus imposante démonstration la série de ses fêtes jubilaires. Elle avait pris avec toute la nation un large contact : cela était dans l'ordre, et cela convenait donc avant qu'elle se donnât plus particulièrement à la ville de Québec et à ses anciens élèves, qui tour à tour allaient maintenant la congratuler et lui offrir leurs souhaits.

Le Conseil municipal et les citoyens de Québec avaient exprimé à Monsieur le recteur le désir de présenter une adresse aux directeurs et aux professeurs de l'Université à l'occasion des noces d'or de cette institution. Les relations entre la ville de Québec et l'Université sont nécessairement si étroites que cette marque de sympathie, venue de la part de M. le maire et des échevins, ne pouvait être que très agréable au personnel de l'Université Laval. C'est dans Québec que l'Université existe et se développe ; c'est à la ville que l'Université, par ses cours publics, par ses bibliothèques, par ses musées, par l'organisation du service gratuit de son dispensaire, par les cliniques des hôpitaux, rend de très réels services : aussi n'est-il pas étonnant que l'administration municipale ait voulu dévancer les anciens élèves, et apporter à l'Université les premières félicitations officielles qui lui aient été offertes.

M. le maire avait invité les citoyens à s'unir aux échevins, et à se rendre en foule pour quatre heures dans la cour intérieure du Petit Séminaire, où devait avoir lieu la lecture de l'adresse. Malheureusement, une pluie torrentielle commença à tomber vers trois heures, et la démonstration dût être faite dans la salle des promotions de l'Université. C'est là que se réfugia le public très nombreux qui vint, malgré l'orage, s'associer au Conseil municipal et donner aux professeurs de l'Université un précieux témoignage de sympathie.

A quatre heures précises, Monsieur le maire Parent, revêtu de la toge, accompagné de ses collègues de l'Hôtel-de-Ville, rejoignit au grand salon de la Faculté de théologie le corps universitaire qui l'attendait en grande tenue.

On se rendit à la sa salle des promotions où Monsieur le maire lut l'adresse suivante :

" Monsieur le recteur,

" Messieurs les professeurs,

" Je ne sais rien de plus touchant que les allusions constamment faites dans nos vieilles Annales à l'entente cordiale, à l'union vraiment fraternelle qui liaient ensemble les pionniers de la Nouvelle-France, les fondateurs de notre pays. Presqu'à chaque page il est fait mention des agréables rapports sociaux qu'il y avait entre eux, et si l'on y enregistre quelquefois les divergences d'opinion de ces âmes que leur dévouement et leur patriotisme n'empêchaient pas de rester altières, on les retrouve toujours d'accord en face des situations critiques ou des dangers qui menacent la colonie.

" On dit que la vie des camps, qui fut à bien dire pendant plus d'un siècle celle de nos pères, engendre de ces amitiés immortelles qui naissent des dangers courus ensemble, des nobles ambitions poursuivies en commun, et des sacrifices généreusement accomplis jusqu'au renoncement à la vie et jusqu'à l'effusion du sang. Telle a été, Monsieur le Recteur et Messieurs, l'origine des liens plus que deux fois séculaires qui n'ont cessé d'unir ensemble les habitants de Québec et cette illustre maison. C'est que, voyez-vous, cette alliance, elle est née, elle a grandi à l'ombre tutélaire de deux tombes également glorieuses, et à nous tous également chères : celle de Champlain et celle de Laval. Voilà, Messieurs, le lien infrangible qui unit ensemble, dans toute l'étendue de la patrie canadienne, mais plus particulièrement à Québec, où reposent leurs cendres vénérées, les fils de Champlain et les héritiers de Laval.

"Vous étiez avec nous partout et toujours, dans les temps

héroïques de notre histoire, rivalisant avec vos généreux émules les fils de saint François et les disciples de Loyola, tous égalemeut assoiffés d'apostolat, courant au martyre dans l'évangélisation des Sauvages ; mais vous étiez aussi les guides spirituels aimés de nos défricheurs soldats. Non contents d'éclairer leurs âmes, de les soutenir dans la lutte et de les consoler dans l'épreuve, vous suiviez partout nos pères dans l'existence ardue du pionnier, au milieu des dangers de la guerre, et jusque dans les émouvantes péripéties de la carrière aventureuse de nos coureurs des bois. On vous retrouve dans les vallées du Saint-Laurent et du Mississipi, sur les grands lacs, dans les neiges de la Baie d'Hudson, au doux pays d'Évangéline, sous le ciel enivrant de la Louisiane, et jusqu'aux extrémités de ce vaste continent. Vous étiez avec nous dans ces sièges soutenus avec tant de courage, dans les privations et les souffrances de la famine causée par la guerre incessante. Il est vrai que votre maison a recueilli le patrimoine quasi royal du grand évêque, digne fils des premiers barons chrétiens. Mais elle a aussi connu les angoises de nos jours mauvais et la pénurie des temps de notre appauvrissement national. Vos ancêtres du Séminaire ont partagé avec nos aïeux la maigre pitance et la ration mesurée dont eurent à se contenter en 1759 et 1760 les derniers défenseurs de Québec.

" Mais ce qui ajoute encore à notre reconnaissance et à notre affection pour vous, c'est l'étonnante facilité avec laquelle vous êtes entrés dans le courant nouveau qui s'est produit à ce point tournant de notre histoire, où s'est opérée la transformation complète de notre destinée. Lorsque la Nouvelle-France se releva meurtrie, brisée, des champs de bataille des Plaines d'Abraham et de Ste-Foye, vous avez compris qu'il fallait agrandir le jardin soigneusement

cultivé dans lequel vous formiez notre clergé national, et la nécessité d'élever des générations de laïques, d'où sont sortis ces vaillants défenseurs de nos droits, et ces habiles interprètes de la constitution qui ont transformé en instruments de liberté les mesures que l'on avait inventées, ou mieux forgées, comme autant de fers, pour nous réduire en esclavage et nous effacer de l'histoire. A travers le temps, nous sommes restés unis : nos joies ont été vos joies, nos deuils ont été vos deuils, et vous avez pris votre large part dans toutes les manifestations de notre vie nationale.

" Quand nous eûmes achevé la conquête de nos libertés politiques et que notre rapide développement rendit nécessaire une plus haute culture intellectuelle, c'est vers le Séminaire de Québec que notre peuple tourna ses regards, et ce fut à lui que nos évêques demandèrent la fondation de l'enseignement universitaire. Appelant à votre aide le secours de l'élément laïque, vous avez accepté cette tâche immense et laborieuse qui compte aujourd'hui cinquante années de carrière.

" Ce que le Séminaire avait été pour l'enseignement secondaire, l'Université Laval l'a été pour l'enseignement supérieur et son extension à toutes les professions libérales. Cinquante années d'épreuve ont établi l'excellence du travail qu'elle a accompli. Demain, nous célébrerons dans la joie ce glorieux anniversaire. Elle a rallié à sa cause comme professeurs les hommes les plus éminents dans les carrières laïques. Elle a rehaussé le niveau des études dans toutes les branches des connaissances humaines, et formé plusieurs générations d'avocats, de notaires, de médecins qui font honneur à notre race et qui sont les égaux de leurs collègues des pays les plus avancés en science et

en civilisation. Votre vigilance, Messieurs, toujours en éveil, recherche sans cesse les perfectionnements nouveaux et les méthodes les plus récentes et les plus recommandées, et c'est à cela que nous devons la renommée toujours grandissante de notre Université canadienne-française, et le mouvement qui dirige sur Québec ces colonies d'étudiants venus jusque de l'Ancien Monde. Déjà, nous avons fait un chaleureux accueil à la pensée généreuse de nos gouvernants qui dotent notre Université et notre ville d'une chaire de littérature française tenue par un professeur distingué de Paris.

" Et, pour que rien ne manque à la gloire de Laval, déjà honoré de la confiance de nos souverains, tout Québec s'enorgueillit, Monsieur le recteur, de l'honneur qui rejaillit sur nous de votre élévation au rang distingué de compagnon de St-Michel et de St-George, témoignage de la haute estime que vous avez su conquérir à la grande institution dont vous dirigez les destinées.

" Soyez sûrs, Messieurs, que de toutes ces grandes et nobles choses, notre peuple garde un durable et fidèle souvenir. Toutes ces œuvres éminement religieuses et patriotiques forment aujourd'hui à l'Université une brillante couronne, et mettent au front de notre vieux Québec l'auréole qui resplendit sur les endroits privilégiés reconnus comme les sièges de la science et les centres du savoir.

" Tel est, Monsieur le recteur et Messieurs, le rôle éminent que le Séminaire de Québec et l'Université Laval ont joué dans notre vie nationale.

" Mais là ne s'est point bornée la sphère de leur action bienfaisante ; et pour mieux rendre ma pensée, laissez-moi vous dire que ce n'est pas sans une émotion profonde que nous avons pénétré dans cette enceinte du

Séminaire, qui garde, pour un grand nombre d'entre nous, un aspect familial, quelque chose qui ressemble au sanctuaire de la famille, qui fait rêver de la maison paternelle agrandie. Ce vaste préau, témoin des joyeux ébats d'une brillante jeunesse, ces bâtiments, les uns vénérables par leur antiquité et les souvenirs qu'ils rappellent, et les autres marqués du cachet de notre époque, éclatante manifestation de développement et de progrès moderne, ces immenses corridors pleins de silence et de calme, ces salles d'études et de classes où s'élabore la transformation lente mais sûre de jeunes et belles intelligences ; puis, planant au-dessus de tout cet ensemble harmonieux mais austère, la grande figure de Monseigneur de Laval, qui y passa cinquante années de sa vie, l'ombre de Champlain qui, cinquante années plus tôt, avait sans doute bien des fois dirigé ses promenades de ce côté ; le souvenir de sept générations d'hommes qui ont passé ici tour à tour, les uns sur les bancs de l'école, les autres dans la chaire d'un enseignement donné avec dévouement, avec amour, avec toutes les délicatesses d'une sollicitude vraiment maternelle—toutes ces pensées, tous ces souvenirs nous revenaient en foule, et dans notre mémoire ressuscitaient des noms bénis, aujourd'hui disparus pour la plupart, mais remplacés par de dignes continuateurs, et nous songions à l'heureuse influence que dans le pays, mais surtout dans Québec, les membres du Séminaire et de l'Université n'ont jamais cessé d'exercer et exercent encore, non-seulement comme éducateurs de la jeunesse, mais comme exemples dignes d'être proposés comme modèles du vrai patriote et du bon citoyen.

" C'est pour cela que, devançant la foule joyeuse de vos anciens élèves, de vos admirateurs et de vos amis, nous

avons voulu venir aujourd'hui en précurseurs des solennelles manifestations de demain, comme des membres reconnus de votre grande et glorieuse famille, à des titres différents, sans doute, mais qui nous sont également chers, puisqu'ils sont fondés sur deux siècles de respect et d'affection mutuels que nous venons renouveler et rajeunir.

" Recevez, Messieurs, avec nos félicitations et nos souhaits, l'assurance que vous occupez et que vous occuperez toujours une grande place dans notre estime. Et je n'avancerai rien de trop, si je vous dis que ce soir et de longtemps votre nom reviendra souvent dans nos entretiens au coin du feu, pendant que nous deviserons de l'avenir de nos chers enfants, et que nous formerons probablement, en bons québecquois que nous sommes, le projet de vous les confier un jour pour les former, pour les instruire, comme vous en avez formé tant d'autres pour l'honneur de l'Eglise et la gloire de notre Patrie. Car, pour eux comme pour nous, votre nom signifiera toujours direction élevée pour les âmes, lumière pour les intelligences, sollicitude et vigilance pour nos intérêts les plus chers, prédication de la vertu par l'exemple autant que par le précepte, dévouement et sacrifices de chaque jour pour la cité et pour la patrie, et, pourquoi ne l'ajouterais-je pas, bon conseil dans les affaires difficiles, et, dans l'épreuve, consolations pour tous ceux qui viendront vous en demander.

" Puisse bientôt luire le jour ardemment desiré qui nous verra de nouveau réunis comme ce matin autour d'un autre monument, mais cette fois à deux pas d'ici, pour glorifier par le marbre et par le bronze, le grand évêque, entouré alors, nous l'espérons, de l'auréole que l'Eglise met au front de ceux qu'elle juge dignes de monter sur ses autels."

Monsieur le recteur O.-E. Mathieu répondit à cette adresse, et s'efforça surtout de bien marquer les rapports qui créent entre la ville de Québec et l'Université des liens qu'une mutuelle sympathie et un mutuel dévouement doivent sans cesse fortifier. Voici cette réponse :

" Monsieur le maire,

" Messieurs les échevins,

" Messieurs,

" L'Université Laval est heureuse de recevoir aujourd'hui le témoignage de sympathie que vous lui apportez au nom de la ville de Québec, et elle vous en remercie. Aucune autre preuve de bienveillance, après celle que lui donnent ses anciens élèves, ne pouvait lui être plus agréable ni plus précieuse.

" Nous n'oublions pas, en effet, que si notre Université est une institution nationale, que si son ambition est d'exercer dans tout notre pays une action bienfaisante, c'est ici sans doute, dans cette ville de Québec, que son rôle est le plus efficace, son influence plus décisive. C'est à Québec que l'Université a été fondée ; c'est à Québec qu'elle se développe ; c'est dans votre ville que s'exerce d'abord tout le zèle de ses maîtres ; c'est à votre ville qu'elle s'efforce, par tous les moyens qui sont à sa disposition, de conserver cette réputation d'activité intellectuelle que nos devanciers lui ont acquise, qu'un dicton populaire a confirmée, qu'une longue série d'hommes et d'œuvres lui a assurée jusqu'à aujourd'hui.

" C'est bien ici d'ailleurs, sur ce promontoire dont l'altitude et la beauté sont incomparables, que devait se former l'Athènes du Canada. Le rocher de Québec,

entouré de ses faubourgs populeux et commerçants, c'est pour nous une vaste acropole qui porte fièrement ses temples sacrés, temples de Dieu et sanctuaires de la science, dont nous voudrions que l'Université Laval ne fût pas le moins glorieux. Ici, comme sur le rocher de la vieille cité grecque, les horizons sont larges, la lumière est abondante; ici les paysages que nous apercevons se déroulent avec grâce, les plaines sont pittoresques, terminées par les rives du plus beau fleuve et encadrées dans des collines harmonieuses. Ici donc, comme dans la capitale de l'Attique, tout favorise la vie et les travaux de l'intelligence; l'esprit facilement se recueille ou s'élève; il va librement d'une pensée à l'autre, secouru par toute cette nature merveilleuse dont il voit sans cesse, étalé sous son regard, le magique et séduisant spectacle.

" C'est ici, en vérité, que devait naître l'Université Laval, et nous sommes heureux de travailler ici, au milieu de vous, à son progrès et à son développement.

" Mais vous avez pensé que si l'Université n'avait pu placer mieux ailleurs son berceau, la ville de Québec recevait elle-même de l'Université comme une beauté nouvelle.

" Si, en effet, Québec peut se glorifier déjà d'être situé à l'endroit précis où le fleuve St-Laurent dessine à son rivage le port si accueillant dont nous sommes fiers; si notre ville peut ainsi espérer devenir une grande ville marchande et industrielle, les œuvres de haute éducation dont elle est aujourd'hui le centre, le foyer toujours actif, ne peuvent qu'ajouter encore à son prestige, à sa grandeur, à sa prospérité.

" C'est dans les murs de votre cité qu'accourent ces centaines de jeunes gens qui viennent chercher à l'Université la science, la formation intellectuelle et morale que

nous essayons de leur donner; et tous ces nouveaux venus, qu'amène tous les ans la réouverture des cours, constituent parmi vous une élite que vous savez apprécier. Pendant que quelques-uns de vos contribuables trouvent dans cet apport régulier fait à la population de Québec une aubaine pour leur industrie, d'autres y voient comme un élément actif et intéressant qui ne peut que fortifier parmi nous et agrémenter la vie sociale.

" Nous savons, d'autre part, combien ceux de nos concitoyens qui veulent procurer à leurs enfants le bienfait de l'enseignement universitaire sont heureux de trouver ici, dans leur propre ville, une institution où ces enfants, sans s'éloigner de leur famille, peuvent acquérir la science de leur choix.

" Au reste, l'Université comprend qu'elle peut autrement, et plus directement encore, être utile à la ville de Québec. Au dispensaire de la Faculté de médecine, elle distribue gratuitement à vos malades pauvres les soins et les remèdes dont ils ont besoin; elle ouvre à toute notre population ses musées, ses galeries de peinture et sa bibliothèque. Par ses cours publics, par ses séances artistiques et académiques, elle désire développer parmi nous, avec l'amour des choses de l'esprit, le bon goût qui doit en être inséparable.

" Sans doute l'Université Laval ne donne pas encore à notre ville cet éclat particulier dont rayonne les grandes universités européennes ou des États-Unis. Nous n'avons que cinquante ans d'existence; nous ne pouvons que lentement nous développer: tout le monde le sait, et personne n'en ignore la cause. Mais nous voulons grandir et multiplier notre activité. La ville de Québec, grâce à l'initiative énergique de son premier magistrat et de ses dévoués

auxiliaires, se transforme rapidement, s'embellit et prospère. Nous souhaitons pour l'Université un progrès aussi rapide et aussi considérable. Nous voudrions que la ville et l'Université, unies par des liens de commune et efficace sympathie, croissent avec une égale vigueur, et d'un même élan.

" Mais, quoi que l'avenir nous réserve, nous pouvons vous assurer dès maintenant que l'Université Laval, fière d'exister au sein même de votre cité, sera toujours fidèle à ses traditions. Ces traditions, elle les tient surtout de ce Séminaire de Québec dont elle est sortie, et dont tout à l'heure vous avez bien voulu dire la mission providentielle. Tous les professeurs de l'Université Laval, laïques et ecclésiastiques, ne désirent rien tant que de participer à l'esprit entreprenant, large et fécond de ce grand évêque dont nous continuons ici l'œuvre, et pour qui vos dernières paroles ont été un pieux hommage rendu à son dévouement et à sa vertu.

" Nous retenons un mot surtout que vous avez prononcé, qui signifie à lui seul toute la mission que Mgr de Laval confiait aux professeurs de son Séminaire, qui résume, par conséquent, toute cette tradition que nous voulons maintenir. Vous avez bien voulu, dans un langage trop aimable, déclarer que vous voyez en nous non seulement des éducateurs de la jeunesse, mais encore des modèles du vrai patriote et du bon citoyen.

" Certes, nous n'osons pas nous flatter d'avoir réalisé un si bel idéal. Mais, soyez en sûrs, et il n'y a pas de fatuité à le proclamer ici, cet idéal est bien le nôtre, et c'est vers lui que tous les jours nous tendons. Nous voulons être de vrais éducateurs, capables d'initier vos enfants, vos jeunes gens à la vie qu'ils mèneront plus tard dans

les différentes carrières libérales où la Providence les appelle ; nous voulons être aussi de vrais citoyens, désireux de travailler de toutes nos forces à la grandeur de notre commune patrie.

" Au reste, pour nous, éducation de la jeunesse et patriotisme, ces deux mots confondent leur signification et nous rappellent un même devoir. Nous comprenons même que dans la vie sociale où chaque patriote doit jouer sa partie, l'éducateur tient un rôle essentiel ; et nous souhaitons que dans toutes les classes de notre ville de Québec et de notre province on le comprenne toujours de même, et qu'on se rende bien compte que celui qui passe sa vie dans les laborieuses méditations de la pensée, et qui distribue du haut d'une chaire l'enseignement des lettres et des sciences, de la médecine, du droit et de la théologie, est un patriote aussi utile et non moins besogneux que l'industriel, que le marchand, que l'ouvrier qui travaille sous le soleil et qui gagne honorablement le pain de sa famille.

" Ce patriotisme qui est le nôtre, le patriotisme de l'éducateur, nous voulons l'exercer surtout en préparant à la vie civique et nationale les enfants que vous nous confiez ; et aujourd'hui que tout dans Québec exalte et fortifie le sens patriotique, nous pouvons vous assurer que nous rapporterons nous aussi de toutes ces démonstrations une leçon salutaire.

" Mais nous voulons aussi, en terminant, vous dire encore que l'Université Laval, tout en cherchant à étendre de plus en plus par tout notre pays son influence, n'oubliera jamais qu'elle est une institution de la ville de Québec. Elle travaillera sans doute et toujours à l'œuvre sociale et nationale qu'elle a entreprise il y a cinquante

ans, mais toujours aussi elle continuera d'exercer dans cette ville le rôle bienfaisant que vous avez voulu rappeler aujourd'hui ; toujours elle s'efforcera de se montrer digne des paroles d'encouragement que vous nous avez apportées."

Les citoyens accueillirent très favorablement les paroles de M. le recteur, et firent voir par leurs applaudissements combien ils apprécient l'œuvre de haute éducation à laquelle se livrent au milieu d'eux les professeurs de l'Université. Nul doute que l'Université et la ville ne bénéficient de ces bonnes relations qui ont été échangées à l'occasion du cinquantenaire, et que l'une et l'autre ne continuent à rivaliser de zèle pour le bien commun de tous les contribuables et de tous les citoyens de Québec.



Les dames de Québec ont bien voulu, en même temps que les citoyens, montrer quelle délicate et ingénieuse sympathie elles portent à l'Université Laval. Grâce à une généreuse souscription recueillie par Madame Mailloux, elles avaient acquis une riche collection de médailles fort artistiques, qui rappellent l'œuvre de chacune des vingt-cinq années du pontificat de Léon XIII, et c'est ce cadeau qu'elles ont offert à l'Université pour ses noces d'or. Ces médailles avaient été données quelques mois auparavant aux dames religieuses de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur ; et ce fut pour associer à la plus discrète charité leur témoignage de vive admiration pour Laval que les dames de Québec voulurent acquérir pour le musée numismatique cette précieuse collection.

Madame Mailloux présenta à M. le recteur de l'Uni-

versité, au nom des dames de Québec, les médailles commémoratives, qu'elle accompagna de l'adresse suivante :

" A Monsieur l'abbé O.-E. Mathieu, C. M. G.
recteur de l'Université Laval.

" Monsieur le recteur,

" L'Université Laval célèbre le ciuquantième anniversaire de sa fondation, et vous voyez groupés autour de vous, unis dans un commun sentiment de fidélité, les anciens élèves, les élèves actuels, et les amis de cette institution. Vous recevez de toutes les classes de la société des témoignages éclatants de vive sympathie, de reconnaissance et d'admiration.

" Les dames ont pensé qu'elles pouvaient réclamer une place et un rôle dans ce concert d'éloges qui s'élève de toute part à l'adresse de l'Université Laval. C'est de l'Université que nos pères et nos époux ont reçu le haut enseignement qui leur a permis, qui leur permet de remplir dans la société la mission que la Providence leur a confiée ; c'est l'Université qui distribue aujourd'hui à nos fils et à nos frères ce même enseignement, qui travaille à leur formation morale et intellectuelle, qui s'efforce de faire d'eux tous des citoyens honnêtes, éclairés et utiles ; c'est l'Université qui, par l'heureuse influence qu'elle exerce sur l'esprit public, nous aide à conserver dans nos foyers les bonnes et fortifiantes traditions de vie domestique qui sont la joie et l'honneur de nos familles.

" L'œuvre de l'Université Laval, nous en avons donc bénéficié. Nous aussi, nous en ressentons tous les jours les heureux effets. Aussi, vous ne serez pas étonné,

Monsieur le recteur, si nous osons aujourd'hui vous dire toute notre gratitude, et vous offrir un témoignage tangible de notre respectueuse admiration.

" Nous savons par quels liens forts et durables l'Université Laval est attachée au Siège de Pierre, et en particulier à la personne de Notre Très-Saint Père le Pape Léon XIII. Depuis vingt-cinq ans qu'il est devenu le chef de l'Eglise, Léon XIII n'a cessé de donner des marques de la plus inaltérable sollicitude pour le peuple canadien, et pour l'Université Laval. Nous avons donc pensé qu'il vous serait agréable de posséder dans vos musées, gravée dans l'argent, l'histoire de ce long et glorieux pontificat. Chaque médaille que nous offrons à l'Université est une page de cette histoire ; elle symbolise l'œuvre d'une année de ce règne si fécond. Cette collection précieuse est donc à la fois une œuvre d'art et un document historique de la plus grande importance ; et vous voudrez bien, Monsieur le recteur, l'accepter pour l'Université Laval.

" La coïncidence des fêtes jubilaires de Léon XIII et des noces d'or de l'Université nous fait espérer que ce cadeau, plus considérable, sans doute, par sa haute signification que par sa valeur matérielle, sera favorablement accueilli.

" Nous voulons surtout qu'il soit auprès de vous, Monsieur le recteur, et auprès de Messieurs les directeurs de l'Université, le gage de notre inaltérable dévouement à l'œuvre que vous accomplissez avec tant de zèle au milieu de notre population.

" Aussi, veuillez recevoir, Monsieur le recteur, en même temps que ce cadeau et nos plus respectueux hommages, les vœux ardents que nous formons pour le déve-

loppement de plus en plus rapide, et pour la prospérité de l'Université Laval."

Le texte de cette adresse était suivi de plusieurs pages de signatures où l'on voyait les noms de dames appartenant à toutes les classes de la société de Québec, auxquelles s'étaient jointes aussi un grand nombre de dames qui, de différentes parties de la province, avaient envoyé leur adhésion et leur offrande.



Le soir même du vingt-trois juin, l'Université Laval invitait ses anciens élèves à un grand concert organisé par le comité exécutif des fêtes. Ce concert devait être le premier rendez-vous de la grande famille universitaire, et comme l'avant-goût des réunions du lendemain.

Mais d'ailleurs quelle rencontre déjà ! et quelles jouissances vraiment délicieuses ! Le concert du vingt-trois juin, exécuté dans l'immense salle du Manège militaire, sur la Grande Allée, a été, de l'aveu de tous, un des plus remarquables, sinon le mieux réussi, de tous ceux qui ont été jusqu'ici donnés à Québec. On n'avait épargné pour réaliser ce succès ni travaux ni fatigues. M. Joseph Vézina, chef de musique de la Garnison royale canadienne, y a révélé une fois de plus toute son habileté de chef d'orchestre. Des artistes venus de Paris et des Etats-Unis prêtèrent leurs concours à ceux que fournissaient déjà Québec et Montréal, et contribuèrent pour une très large part à assurer le succès de ce grand festival.

Nous ne pouvons mieux faire, pour rendre justice à tous, et pour donner quelque idée des choses entendues, que de remettre ici, sous les yeux des lecteurs, le programme que ce soir-là l'on a si bien exécuté.

LUNDI SOIR, 23 JUIN 1902

PROGRAMME

Marche de Rakoczy (de la *Damnation de Faust*) . . . . H. Berlioz
Orchestre

Songe d'une nuit d'été.—*Ouverture* . . . . Mendelssohn
Orchestre

Le Pêcheur de perles.—*Air pour baryton* . . . . Bizet
Monsieur Joseph Saucier

Concerto en Ré mineur, *op.* 22, pour violon . . . . H. Wieniawski
A—*Cantabile ;* B—*Allegro final.*—Avec accompagnement d'orchestre
Monsieur J.-A. Gilbert

Chanson de la cloche.—de l'opéra *Lakmé* . . . . . . Léo Delibes
Madame Charlotte Maconda

L'Arlésienne.—*Suite pour orchestre* . . .. G. Bizet
A—*Prélude.* B—*Menuet.* C—*Adagietto.* D—*Carillon.*
Orchestre

a.—Dernière prière de la Vierge . . . . J. Massenet
b.— Ronde de nuit.—(*La Sentinelle*) . . . . F. Hiller
Orchestre

O Paradis.—*Air de l'Africaine* . . . . G. Meyerbeer
Monsieur Albert Quesnel

Concerto en Ré mineur, *op.* 32, pour violoncelle . . . Jules De Swert
A—*Allegro.* B—*Cantabile.* C—*Allegro final.*
Avec accompagnement d'orchestre
Rosario Bourdon

Chanson de Juillet . . . . B. Godard
Monsieur Joseph Saucier

Grand air de " *La Perle du Brésil* " . . . . F. David
(*Avec flûte obligée*)
Madame Charlotte Maconda

Scènes pittoresques.—*Suite pour orchestre* . . . . . J. Massenet
A—*Marche ;* B—*Air de ballet ;* C—*Angelus ;* D—*Fête bohême*
Orchestre

Chant national—Dieu sauve le Roi !
Chœur et orchestre



Pendant qu'à la salle des exercices militaires on donnait aux anciens élèves une soirée musicale absolument exquise, la Société Saint-Jean-Baptiste réunissait à la salle Jacques-Cartier, pour des agapes fraternelles, plusieurs centaines de patriotes. L'honorable M. Ths Chapais, le président de la Société, y était entouré de Monsieur le gouverneur de la province, Sir L.-A. Jetté, de Son Excellence Mgr Falconio, délégué apostolique, de Mgr l'archevêque de Québec, des archevêques et évêques présents à Québec, d'un grand nombre de ministres des gouvernements d'Ottawa et de Québec, de sénateurs, de députés, et de dignitaires ecclésiastiques.

La salle avait été décorée avec beaucoup de goût. Les drapeaux canadiens et français y développaient largement leurs couleurs, pendant que sur les tables les plantes et les fleurs de toutes sortes, mêlées aux plats du menu offraient le plus gai et le plus réjouissant spectacle.

Au dessert commença la longue série des toasts proposés à grand renfort de discours, et bus avec enthousiasme. On sait que la salle du banquet national est, par excellence, le lieu où se déploie sans contrainte notre

éloquence patriotique. L'on boit successivement au roi, au pape, à l'épiscopat, à la fête du jour, à la France, au Canada, à la province de Québec, aux frères de l'Acadie et des Etats-Unis, aux sociétés sœurs, aux sociétés mutuelles, aux sociétés ouvrières, aux dames enfin et à la presse. C'est donc à toutes ces personnes et à toutes ces choses que l'on but le 23 juin dernier, et chacun des toasts portés provoqua de longues et éloquentes harangues. M. Ths Chapais, président, répondant au toast porté à la fête du jour, prononça un discours qui lui valut à plusieurs reprises de véritables ovations, et qui restera comme l'une de ses meilleures œuvres oratoires.

Ce soir du 23 juin 1902, un toast, que l'on n'avait pas coutume de proposer pendant le traditionnel banquet de la Saint-Jean-Baptiste, fut ajouté à tous les autres: c'est celui de l'Université Laval. Les fêtes du cinquantenaire et la part que l'Université avait prise aux grandes démonstrations de la matinée, organisées par notre société nationale, justifiaient amplement cette innovation. Après donc que l'on eut bu à la province de Québec, Mgr C.-O. Gagnon, chapelain de la Société Saint-Jean-Baptiste, s'avança sur l'estrade et porta lui-même le toast de l'Université Laval.

Il était alors déjà une heure du matin. Mgr Gagnon, pour ne pas contribuer à retenir trop longtemps l'auditoire, et avec une extrême délicatesse à laquelle il fallut bien se résigner, ne fit que rappeler en quelques mots les circonstances toutes particulières et solennelles qui mettaient ce jour-là en vive lumière l'Université, et souhaita à cette institution, avec toute la sincérité dont sa parole était pénétrée, une prospérité aussi glorieuse à elle-même qu'utile au pays tout entier. L'orateur, qui nous privait d'un plus long discours, nous consola quelque peu en nous annon-

çant que ce discours serait le lendemain publié dans les journaux. Nous sommes heureux de le reproduire ici. Voici en quels termes devait s'exprimer Mgr Gagnon :

" Messieurs,

" La société Saint-Jean-Baptiste de Québec, toujours pleine de prévenances et d'attentions délicates pour son chapelain, me demande de présenter la santé de l'Université Laval dont on célèbre demain les noces d'or. C'est pour moi un grand honneur, et j'accepte volontiers.

" Ce matin, j'assistais au défilé de cette majestueuse procession de la Saint-Jean-Baptiste, et, inscrits en lettres d'or sur plus d'une bannière, j'ai lu ces mots : " Religion et Patrie."

" Un peuple, me disais-je, qui a une telle devise est un peuple qui, à coup sûr, peut avoir confiance dans ses destinées. Car le sentiment religieux et le sentiment patriotique, l'amour de Dieu et celui de la patrie, sont les deux plus grandes et les plus saintes passions. Etroitement unies entre elles, elles sont la source féconde des plus héroïques dévouements et des plus sublimes sacrifices.

" C'est ce qu'ont parfaitement compris les fondateurs de la société Saint-Jean-Baptiste, quand ils ont inscrit sur leurs drapeaux ces deux noms inséparables : Religion et Patrie.

" Religion et Patrie, " voilà donc le mot de passe de notre société nationale. A ceux qui viennent à elle sans ce mot, elle dit : Vous n'êtes pas des nôtres. Ceux de ses membres—ce qu'à Dieu ne plaise !—qui voudraient briser cette heureuse alliance, elle les répudierait et les rejetterait de son sein.

" La société St-Jean-Baptiste ne se contente pas de proclamer les liens étroits qui existent entre la religion et la patrie; elle veut prêcher l'exemple. Ce matin, tous les membres de la société se sont fait un devoir de venir s'agenouiller au pied de l'autel du sacrifice, à l'ombre de la statue du fondateur de Québec, du père de la Nouvelle-France, de ce Champlain brave comme son épée, mais aussi, croyant comme les croisés. Et là, s'unissant dans une même prière, ils ont imploré les bénédictions de Dieu sur le peuple canadien.

" Aussi longtemps que des spectacles comme celui-là nous seront donnés, la nation canadienne-française sera fidèles à sa vocation.

" Nous avons raison, Messieurs, d'espérer dans l'avenir. L'action ferme et paternelle de l'épiscopat, le dévouement du clergé, les sentiments chrétiens gravés dans tous les cœurs, justifient notre confiance. Comment ne pas avoir foi dans l'avenir, en voyant à l'œuvre ces hommes d'élite, l'orgueil de notre race, qui dans une autre sphère mettent leur talent et leur énergie au service de la religion et de la patrie ? Comment douter un instant de la destinée de notre peuple et de la mission glorieuse que Dieu lui a confiée, quand on se rend compte du patriotisme éclairé de nos maisons d'éducation ?

" Et parmi ces maisons d'éducation, n'y en a-t-il pas une grande entre toutes, et qui porte un nom immortel ? Saluons, Messieurs, l'Université Laval, dont on va célébrer demain le glorieux cinquantième anniversaire de fondation ! Si jamais l'on devait inscrire au frontispice de l'Université quelque mot résumant son œuvre merveilleuse, la société St-Jean-Baptiste proposerait d'y graver dans la pierre ces deux noms: Religion et Patrie, qui

caractérisent si bien la mission respective de notre société nationale et de notre université catholique. Dans un cas, c'est la patrie travaillant à resserrer les liens qui unissent ses enfants, liens dont le plus fort est assurément celui de la religion,—dans l'autre cas, c'est la religion élevant un asile aux sciences divines et humaines et y conviant la patrie pour que ses enfants s'abreuvent à cette source féconde. Voilà donc deux institutions bien faites pour s'entendre!

" Quand la société Saint-Jean-Baptiste, en 1852, lorsqu'elle comptait déjà dix années d'existence, vit se fonder à Québec une université catholique et française, elle dut tressaillir de joie. Cette belle mission que la société Saint-Jean-Baptiste s'était donnée parmi nous—" unir entre eux les Canadiens-Français de tous les rangs,—prêter main-forte à tout ce qui peut contribuer au développement matériel, intellectuel et moral de la nation,—conserver parmi nous le culte du passé et l'amour de notre belle langue,—rappeler souvent au peuple les événements dramatiques de notre histoire, et graver profondément dans sa mémoire les noms des grands citoyens qui ont aimé et servi la patrie."—cette belle mission, l'Université Laval en assurait le succès et la durée par la perfection de son organisation religieuse et civile.

" Comme le disait un évêque patriote, Mgr Antoine Racine : " Dieu nous donnait l'Université Laval pour rallumer et alimenter le flambeau de la science dans notre patrie."

" La société Saint-Jean-Baptiste avait raison de se réjouir. La création de l'Université Laval était une œuvre de patriotisme, en même temps que de foi. Et notre pays devra une éternelle reconnaissance au Sémi-

naire de Québec, qui n'a pas reculé devant les difficultés d'une semblable fondation. Ne l'oublions pas, en effet, Messieurs, grâce au Séminaire de Québec, il nous est permis de revendiquer pour notre jeune pays l'honneur d'avoir créé la première université catholique du siècle.

" A cette époque, les universités catholiques n'avaient pas encore été reconstituées en France. Ce ne fut qu'après la loi de 1875 que l'on vit surgir les Facultés catholiques de Lille, de Paris, d'Angers, de Toulouse et de Lyon. Le Canada pouvait être fier d'avoir le pas sur de grands pays d'Europe, et sur les Etats-Unis, qui n'ont eu leur université catholique qu'en 1884, et encore pendant plusieurs années n'y a-t-il eu que la Faculté de théologie.

" Quel bien on pouvait attendre d'une institution comme celle-là! " Une université, disait un jour Lord Dufferin, à l'Université même, (ce sont ses propres paroles, car sachant bien le français il n'aurait jamais voulu parler anglais dans une institution essentiellement française), au milieu d'un pays intelligent, c'est un pouvoir irrésistible, d'une énergie sans borne, entre les mains d'un géant."

" Il n'appartient pas à la société Saint-Jean-Baptiste, et ce serait témérité de sa part, de décerner des louanges à l'Université Laval et de dire jusqu'à quel point elle a répondu à l'attente de tous. Mais il nous est bien permis de proclamer hautement que, pour la défense de nos institutions, de notre langue et de nos lois, l'Université a toujours été et est encore un rempart inattaquable.

" Il nous est bien permis aussi de lui redire avec fierté, en cette circonstance solennelle, ces paroles d'un prélat distingué de la vieille Europe (Mgr Conroy, 24 mai 1877), qui fut à même de connaître l'Université,

paroles prononcées cependant à une époque où elle était en butte à bien des attaques qui entravaient sa marche :

" Parmi les gloires impérissables du Canada catholique, disait Mgr Conroy, l'une d'elles sera toujours d'avoir créé une université catholique digne de ce nom, dans laquelle la plénitude de la vérité religieuse sera sans cesse heureusement unie aux libres recherches de la science. Je ne puis m'abstenir d'exprimer ici mon admiration pour la corporation ecclésiastique du Séminaire de Québec : au lieu d'employer ses ressources à assurer pour ses membres les délicatesses d'une vie où la science n'a plus qu'à se reposer tranquillement, comme l'ont fait quelques-unes des anciennes universités, devenues proverbiales parmi les savants, le Séminaire de Québec a tout dépensé pour ériger, doter et fournir de toutes les ressources nécessaires un sanctuaire d'études qui ferait honneur à la munificence d'un roi."

" Que dirait aujourd'hui Mgr Conroy, s'il lui était donné de contempler cette exubérance de vie dont l'Université fait preuve en ce moment-ci ?

" Dès 1874, Mgr Taché pouvait dire, en réponse à l'adresse de l'Université Laval aux archevêques et évêques présents aux fêtes du deuxième centenaire de l'érection du siège de Québec (1er oct. 1874) : " Le nom même de l'Université est un drapeau, autour duquel il est doux de se rallier. La noblesse, le dévouement, l'esprit de justice, l'amour de la science, et par-dessus tout le culte de Dieu et de sa vérité s'unissent nécessairement au mot Laval. Toutes ces grandes et saintes choses sont l'apanage naturel de l'Université, qui est l'honneur de notre pays."

" Et s'adressant au recteur et aux professeurs de l'Université, Mgr Taché ajoutait ces paroles, que nous

pourrions bien adresser nous-mêmes au très digne recteur et à ceux de ses professeurs ici présents : " Toutes ces grandes et saintes choses vous sont confiées, à vous Messieurs, qui êtes l'honneur de l'Université. "

" Honneur donc et reconnaissance aux vénérables Pères du premier Concile de Québec, qui émirent le vœu de voir la province de Québec dotée d'une université catholique !

" Honneur et reconnaissance au Séminaire de Québec qui, fidèle à ses nobles traditions de déférence et de soumission pour NN. SS. les évêques, a mis à exécution ce vœu si patriotique !

" Saluons de nos souhaits et de nos espérances cette Université dont la foi est la base solide, et le bien des âmes son but glorieux. Tous ceux qui aiment leur pays la désirent grande et forte.

" Qu'elle vive longtemps et qu'elle prospère toujours !

" Que Dieu lui conserve intact son cachet d'Université catholique et française !

" Qu'elle soit sans cesse à nos côtés, ou plutôt à notre tête, pour nous aider à garder ce triple dépôt, que nous ont confié nos pères : nos institutions si chrétiennes, notre langue si harmonieuse, nos lois si pleines de liberté !

" L'Université a la garde de ce précieux trésor, comme elle a aussi la garde du drapeau de Carillon. A quelles mains plus sûres pourrions-nous confier

" .... cette relique sainte,
" Qui nous redit encor la gloire du passé."

" Laissez-moi, messieurs, en proposant le toast à l'Université, vous rappeler ces beaux vers de Crémazie,

extraits d'un envoi aux Messieurs du Séminaire de Québec, daté du quinze juin mil huit cent cinquante-neuf :

Si nous avons gardé, pur de tout alliage,
Des pionniers français l'héroïque héritage,
Notre religion, notre langue et nos lois ;
Si, dans les mauvais jours de notre jeune histoire,
Nous avons, avec vous, vu marcher la victoire,
Nous vous devons encor ces glorieux exploits.

Si du séjour céleste où son âme immortelle
S'enivre des clartés de la vie éternelle,
Laval peut contempler ces murs resplendissants,
Où, lançant tous ses feux, l'intelligence humaine,
Des travaux de l'esprit embrassant le domaine,
Fait briller des rayons sans cesse renaissants ;

S'il a vu comme nous vos nobles sacrifices,
Les arts encouragés par vos mains bienfaitrices ;
S'il entend aujourd'hui ces hymnes triomphants
Qui chantent votre nom dans ce concert immense
Que fait monter au ciel notre reconnaissance.
Il doit dire de vous : Ils sont bien mes enfants !

Monsieur l'abbé O.-E. Mathieu, recteur de l'Université, répondit au toast proposé par Mgr C.-O. Gagnon. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici quelques-unes des observations très simples et très pratiques qu'il voulut bien adresser à l'auditoire.

" Un enfant éprouve toujours de la joie à entendre faire l'éloge de sa mère. Et cette joie est plus vive, plus agréable, quand l'éloge est fait avec la chaleur que donne le cœur, la délicatesse que donne le tact, et l'élégance que procure le talent. C'est vous dire de suite la joie avec laquelle je viens d'entendre les paroles de Mgr Gagnon, et les applaudissements avec lesquels elles ont été reçues.

" Je puis bien me regarder comme l'enfant du Sémi-

naire et de l'Université. Depuis bientôt près de quarante ans, j'ai vécu dans ces deux institutions. Je ne m'en plains pas, j'y ai été heureux. Au commencement, un peu sans le savoir, j'y jouissais du bonheur que les autres trouvaient à se sacrifier pour moi ; depuis plus de vingt-cinq ans, j'y jouis du bonheur suave qu'on éprouve à se sacrifier pour les autres, quand ce sacrifice consiste dans l'accomplissement du devoir.

" Et ce bonheur tout naturellement s'accroît dans une fête comme celle-ci, puisque nous vous voyons, vous, l'élite de la nation, applaudir au bien que le Séminaire et l'Université font ici ; et notre cœur tressaille lorsqu'il sent les battements du vôtre répondre à son dévouement.

" Comme toutes les œuvres qui semblent destinées à vivre et à grandir, l'Université est née des besoins de la société et n'a été que la réalisation des vœux des hommes les plus éclairés. On vient de le dire, c'est le vieux Séminaire de Québec qui l'a fondée, à la demande et sur les instances de NN. SS. les évêques.

" Voulez-vous avoir une juste idée de la charité des prêtres qui dirigeaient alors le Séminaire, et de l'affection qu'ils portaient à l'œuvre de l'éducation ? Permettez-moi de vous faire connaître une page de l'histoire intime de la maison.

" Au Canada, comme partout ailleurs, la pauvreté a souvent le privilège de faire des hommes : *fecunda virorum mater paupertas.* Aux premiers jours de l'Université, quelques jeunes gens chez qui, comme il arrive souvent, les grands talents égalaient l'extrême pauvreté, se trouvèrent dans l'impossibilité de suivre les cours de droit et de médecine, faute de moyens pécuniaires. En ce temps-là, toute la rémunération des directeurs du Séminaire, pour

la vie de sacrifices à laquelle ils s'étaient voués, se bornait à la nourriture, au vêtement, plus à la modique somme de vingt piastres dont chacun pouvait disposer à son gré pour les vacances. Eh bien! cette somme de vingt piastres, tous les prêtres du Séminaire en faisaient généreusement le sacrifice pour permettre aux élèves pauvres de faire leurs études à l'Université.

" A la guerre, quand les Romains se trouvaient dans une situation difficile, un d'entre eux, leur chef ordinairement, jetait ses armes, puis se lançait tête baissée sur l'ennemi qui le criblait de coups et le tuait. Ils appelaient cela "se dévouer". Ils pensaient que les dieux prendraient en mains la cause pour laquelle un homme s'était ainsi sacrifié. Ils en étaient si persuadés qu'une fois ce dévouement accompli, l'espoir renaissait dans l'âme des vaincus ou des craintifs, et ils triomphaient.

" Ceux qui ont continué l'œuvre du Séminaire et de l'Université ont rencontré bien des difficultés, ils ont eu à lutter contre bien des obstacles; mais ils n'ont eu qu'à se rappeler le dévouement des fondateurs de ces œuvres nationales pour ne pas manquer de courage, pour travailler même avec plaisir, pour être persuadés qu'ils se sacrifiaient pour la patrie et pour l'Église.

" Ce dévouement, inscrit en lettres d'or à chaque page de notre histoire, est sorti de notre maison avec ceux qu'elle a formés, et qu'a-t-il produit? Il a produit tous ces séminaires, tous ces collèges dont vous êtes fiers, car ils sont la force et la gloire de notre race. C'est là que nos jeunes gens, par milliers, vivent avec les génies les plus cultivés qui aient paru dans l'histoire; c'est là qu'ils se nourrissent et se fortifient des plus hautes conceptions, des plus nobles sentiments dont s'honorent les hommes.

" A la première page de l'histoire de toutes ces maisons d'éducation, je le répète, se trouve écrit en lettres d'or le nom d'un prêtre qui en est le fondateur.

" Et non seulement ces maisons d'éducation, affiliées à notre Université, doivent leur existence à des prêtres, mais elles ne subsistent que grâce aux sacrifices des prêtres. Allez visiter les pays étrangers, dites à ceux que vous rencontrerez qu'au Canada les parents mettent leurs enfants dans des collèges et des séminaires parfaitement organisés, où ils ne paient pour l'éducation, pour l'instruction, pour la pension, que la somme de cent piastres; ajoutez que huit sur dix de ces enfants ne donnent même pas cette somme. Ceux qui vous écouteront vous regarderont avec étonnement, et ils en croiront à peine leurs oreilles. Pour leur expliquer cet état de choses, vous leur direz que dans vos maisons d'éducation, les supérieurs, les directeurs, les professeurs, sont des prêtres qui consentent à ne recevoir que cent piastres comme salaire annuel, c'est-à-dire, à peu près ce qu'il leur faut pour payer les frais de leur habillement, c'est-à-dire, ce que le dernier marchand de ville aurait honte d'offrir au dernier de ses commis.

" Voilà les principales pensées qu'ont fait naître dans mon esprit les paroles de Mgr Gagnon. La Société St-Jean-Baptiste, dont il est le digne chapelain, ne veut pas séparer de nos institutions publiques nos institutions religieuses; elle estime que l'évêque, le prêtre est un ami, un père pour notre race française au Canada. On a dit que " les évêques firent la France comme les abeilles leur ruche." Dieu merci, on peut dire la même chose de notre province, et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de le rappeler.

" Nous continuerons, c'est du moins notre ferme désir, à former de bons citoyens qui deviendront des membres dévoués de votre Société.

" Et nous souhaitons que, dans toutes les réunions patriotiques comme celle que vous avez si bien organisée ce soir, l'on puisse dire toujours que l'Eglise ne renferme pas de prêtres plus saints et plus distingués, ni la patrie de citoyens plus éclairés et plus sages, plus dévoués à l'œuvre nationale, que les directeurs et les professeurs de notre chère Université française et catholique. "

Les paroles de M. le recteur furent plus d'une fois soulignées par de vifs applaudissements. Ce qu'elles apprirent surtout du dévouement pratiqué par les premiers ouvriers de l'Université Laval frappa l'attention des auditeurs ; pour plusieurs c'était la révélation de cette charité discrète qui se dépense sans compter, sans bruit, et qui pénètre de son action bienfaisante toutes nos œuvres d'enseignement. L'auditoire voulut bien montrer qu'il savait apprécier ces choses, et il prodigua ses acclamations à l'Université Laval et à son dévoué recteur.

CHAPITRE III

LE JUBILÉ (*Suite*)

La journée du vingt-quatre juin.—La messe d'action de grâces à la Basilique ; discours de Mgr Bruchési.—Le banquet et les toasts.—Séance à l'Université ; l'adresse des anciens élèves ; réponse de M. le recteur.—Discours de M. Kleczkowski, consul général de France, et de M. R. Thamin, délégué de l'Université de France.—Allocutions des autres délégués des universités étrangères.—Honneurs académiques.—Le concert.

LA journée du vingt-quatre juin a été consacrée tout entière aux noces d'or : elle a été par excellence la journée de l'Université. Et vraiment, l'Université n'en pouvait souhaiter une plus brillante ni mieux remplie.

Le soleil, qui s'était levé le matin dans un ciel pur, nous promettait pour toute la journée une température fort agréable, et évidemment nous n'aurions pas aujourd'hui ces orages torrentiels qui avaient un peu gâté la soirée de la veille.

Plus de quinze cents anciens élèves étaient arrivés à Québec ; aussi la plus vive animation régnait-elle, dès le matin, dans le quartier de l'Université : on se préparait à exécuter de point en point tous les articles du programme de la journée.

Le premier de ces articles fut la messe pontificale célébrée à dix heures dans la Basilique. C'est donc vers la vieille et belle cathédrale que l'on se dirigea tout d'abord vers les neuf heures et demie. Une foule considérable s'apprêtait déjà à envahir l'église; mais, à cause du grand nombre d'anciens élèves présents à Québec, et des invitations nombreuses qu'il avait fallu lancer, les porteurs de cartes eurent seuls leur entrée libre, et la cathédrale fut fermée au public jusqu'après l'heure marquée pour le commencement de l'office religieux. Les dames des professeurs étaient les seules dames admises; on les plaça dans les galeries latérales de la grande nef.

A dix heures, tous les invités et les anciens élèves étant réunis et remplissant toutes les nefs de la Basilique, le corps universitaire, au grand complet et en costume officiel, précédé du massier et des appariteurs, fit son entrée, et prit place en avant de la nef principale, près de la balustrade. Au bas-chœur, M. le gouverneur de la province, les ministres représentant les gouvernements fédéral et provincial, Sir A.-P. Pelletier, président du comité des finances, représentant le président général, M. le consul général de France et les délégués des universités étrangères, occupaient des fauteuils d'honneur.

La messe pontificale fut célébrée par Son Excellence le délégué apostolique, Mgr Falconio. Elle fut immédiatement précédée d'une grande procession du clergé qui, de l'archevêché à la Basilique, en passant par les rues Dauphin et Buade, escorta solennellement Son Excellence Mgr le délégué et les archevêques et évêques qui l'accompagnaient. Une grande foule de fidèles et de curieux faisait la haie sur tout le parcours de la procession, et encombrait la place de la Basilique. Le clergé entra dans

l'église par la porte d'honneur, et Mgr Falconio vint prendre place sur le trône qui lui avait été préparé en face de celui de Mgr l'archevêque. Plus de quinze archevêques et évêques, revêtus de la robe et du mantelet violets, occupaient de chaque côté du chœur des prie-Dieu. L'abbé mitré d'Oka, les prélats romains et les autres dignitaires ecclésiastiques occupaient les stalles.

Vers dix heures et quart la messe commence, solennelle et recueillie. Au jubé de l'orgue, un chœur puissant, sous la très habile direction de monsieur Gustave Gagnon, organiste, exécute la messe de Sainte Cécile de Gounod. La Basilique, avec cette immense foule d'hommes qui occupent ses vastes nefs, avec le déploiement si imposant des cérémonies pontificales, avec ses tentures, ses inscriptions, et les milliers de lampes électriques qui brillent sous le baldaquin, et sur les corniches du chœur et de la nef centrale, offre à l'œil un spectacle merveilleux. Rien n'est beau surtout comme cette pieuse assemblée où sont mêlés les laïcs et les ecclésiastiques, où sont confondues toutes les classes dirigeantes de notre société, où se trouve réunie l'élite de la population française du Canada. Tous, à cet instant, se sentent bien frères par l'esprit, par le cœur, par l'éducation, par cet ensemble de choses si délicates, si intimes et si complexes, qui créent entre les étudiants d'une même maison des liens indissolubles. Aussi comme tous s'unissent volontiers au pontife qui célèbre à l'autel pour faire monter vers Dieu la prière de l'action de grâces, et les vœux que l'on forme nombreux, sincères et ardents, pour l'accroissement et pour la prospérité de l'Université Laval.

Il fallait cependant qu'une voix se fît l'interprète de sentiments aussi vivants, qui débordaient de toutes les

âmes et qui ne demandaient qu'à s'exprimer. Pour traduire ces sentiments, et donner à la pensée de tous une forme qui la mît en bonne lumière et la fit bien saisir, on avait invité Monseigneur Bruchési, archevêque de Montréal, et vice-chancelier de l'Université, à prendre la parole après l'évangile.

Monseigneur de Montréal, qui fut lui-même pendant trois ans professeur à la Faculté de théologie de Québec, se rendit avec bonne grâce aux désirs des anciens élèves, et prononça le discours suivant :

"*Jubilæus est et quinquagesimus annus.*"
"C'est l'année jubilaire, l'année cinquantième".
(Lévitique, ch. XXV, v. II.)

"Excellence, (1)

"Messeigneurs,

"Mes frères,

"L'Université Laval a été fondée en 1852 par le Séminaire de Québec. La charte royale qui lui a été accordée par Sa Majesté la reine Victoria a été signée à Westminster le 8 décembre de la même année. Par la Bulle *Inter varias sollicitudines* du 15 avril 1876, le Souverain Pontife Pie IX a donné à l'Université son complément en lui accordant l'érection canonique solennelle avec les privilèges les plus étendus. Dès le principe, l'Université s'est placée sous la protection spéciale de la Très Sainte Vierge et a choisi pour sa fête patronale la fête de l'Immaculée Conception."

"Ce sont, mes frères, les paroles de la courte notice officielle qui raconte les origines de l'une des plus grandes

(1) Mgr Falconio, délégué apostolique.

œuvres dont notre pays s'honore. Qui, parmi vous, ne les connaît pas ? Mais en les relisant dernièrement, je n'ai pu m'empêcher d'être frappé de leur simplicité. J'y ai reconnu le langage du dévouement et du patriotisme qui s'ignorent eux-mêmes, et je me suis rappelé ces chroniques du moyen âge qui, en termes concis, avec une modestie touchante comme celle des récits évangéliques, nous disent les glorieuses actions de nos pères.

" C'est que l'humilité, vertu divine, a tout pénétré dans le christianisme. Elle est devenue la passion des grandes âmes qui, heureuses de travailler au progrès des sciences, au soulagement du malheur, à l'avancement de toutes les nobles causes, ont mis plus de soin à cacher leurs mérites aux yeux des hommes que les héros du paganisme n'avaient employé d'art et d'éloquence à vanter leurs moindres exploits.

" Mais l'humilité des fondateurs et des bienfaiteurs publics ne saurait nous interdire à nous l'admiration et la louange.

" En présence des superbes cathédrales dont les architectes et les ouvriers n'avaient gravé leur nom sur aucune pierre, le peuple catholique aimait à chanter, à la gloire de ces ouvriers inconnus, l'hymne de sa joie et de sa reconnaissance.

" Donc, l'Université Laval naquit ici, à l'ombre de cette basilique, il y a cinquante ans, et nous sommes réunis aujourd'hui, autour de l'éminent délégué du Souverain Pontife, évêques, prêtres, citoyens, professeurs, élèves, j'oserai dire nation et patrie, pour célébrer son jubilé d'or.

" Cette fête était justice ; elle est pour nous, ce me semble, une fête nationale aussi bien que celle que nous

célébrions hier, et une patriotique gratitude nous faisait à tous un devoir d'y prendre part. Un grand nombre parmi vous, mes frères, sont accourus pour remercier une mère, la mère qui a cultivé ce qu'ils ont en eux de meilleur, leur " *Alma mater*, " et le Canada tout entier veut acclamer une de ses bienfaitrices les plus insignes. D'une commune voix félicitons-la donc de son glorieux passé, et souhaitons lui d'heureuses, de longues, de fécondes années : *ad multos et faustissimos annos !*

" Je regarde comme un grand jour pour notre pays celui où fut décidée sur nos rives la création d'une université catholique. N'était-ce pas une ère nouvelle qui s'inaugurait alors ? Que voulait-on, en effet ? Répondre aux besoins des temps, donner un élan vigoureux aux études, placer au cœur de notre province un foyer de science sacrée et profane, mettre par là même le couronnement au système de notre instruction publique, et former cette classe de jeunes gens destinés par leur vocation et leur profession à devenir la classe dirigeante de la société. Oui, c'était là le but que l'on se proposait, et il n'y en avait point d'autre. C'était le noble rêve dans lequel n'entraient ni ambition, ni orgueil, ni intérêt personnel, et cela était grand comme tout ce que l'Eglise inspire, comme tout ce qui sort de son cœur. Car dans la personne des évêques, de ces prêtres qui s'appelaient Casault, Holmes, Taschereau et les autres, c'était bien l'Eglise qui tenait conseil.

Certes, l'entreprise n'était pas facile et mille obstacles s'opposaient à sa réalisation. Ces hommes au cœur d'apôtre, que je viens de nommer, ne l'ignoraient pas. Rien cependant n'était capable de les effrayer ni de les décourager. Pleins de confiance dans la parole du Maître,

qui a promis son assistance à tous ceux qui veulent travailler à sa gloire, ils se mirent énergiquement à l'œuvre. Il n'y eut ni rois ni princes, comme cela se vit jadis, ni milionnaires, comme cela avait eu lieu récemment dans la république voisine, pour doter l'institution nouvelle et en assurer l'existence. Il leur fallait prendre le bien nécessaire, le bien même de la famille; ils n'hésitèrent pas. Ils le prirent, le bien de famille, se disant qu'ils ne pouvaient le consacrer à une fin meilleure, puisqu'il s'agissait du progrès de la science et de l'honneur de la religion.

" Ah ! pourrons-nous jamais assez remercier le vieux Séminaire de Québec de sa patriotique initiative et de ses généreuses contributions ? Canadiens et catholiques, nous sommes tous, n'est-il pas vrai, membres de la même famille ? L'émulation et non la rivalité doit régner parmi nous. Ce qui contribue à la gloire nationale, dans la cité de Champlain, dans celle de Maisonneuve ou ailleurs, peu importe, est un bien commun dont nous devons tous nous réjouir. Voilà pourquoi, à quelque partie de la terre canadienne que nous appartenions, nous resterons les débiteurs reconnaissants de cette maison dont François de Montmorency Laval fut le fondateur et le père, comme nous le sommes universellement de la vénérable famille de Saint-Sulpice dont l'influence bénie s'est fait sentir depuis des siècles sur notre société civile en même temps que sur notre société religieuse.

" Permettez-moi, mes frères, de ne point les séparer aujourd'hui dans nos louanges et nos sympathies, et de saluer du même titre de bienfaiteurs illustres de notre sol les continuateurs de l'œuvre de Mgr de Laval et les pieux fils de M. Olier. Ils ont, en effet, des traits de ressemblance

qui les font frères. Ils ont été ensemble au travail et à la peine, il est juste qu'ensemble ils soient à l'honneur.

" Hier, Messieurs, dans vos brillantes démonstrations civiques, n'avez-vous pas affirmé ce qui a été souvent répété dans le passé, qu'au clergé revient le mérite d'avoir sauvé notre race aux jours sombres de son histoire, que c'est le clergé qui l'a vraiment faite ce qu'elle est aujourd'hui ? Mais le clergé, qui donc l'a formé, qui lui a donné la science et lui a mis au cœur un si sincère et si ardent amour du peuple ? Après les Jésuites, à qui appartient l'honneur d'avoir ouvert dans cette ville de Québec la première école de théologie, ne sont-ce pas ces humbles maîtres du Séminaire de Saint-Sulpice et du Séminaire de Québec ? Messieurs, rappelons-nous qu'ils instruisaient la jeunesse canadienne, suivant dans leur enseignement les programmes classiques de France, alors que les Etats-Unis ne possédaient pas encore un seul évêque. Or, à cette époque si laborieuse des débuts, quelle n'était pas, je vous le demande, la vie de zèle, de sacrifices, de renoncement quotidien de ces pionniers de l'éducation nationale ? Aussi firent-ils école. Ils eurent des disciples qui furent leur récompense, en même temps que leur glorieuse couronne. On les vit, ces disciples fidèles, aller où la Providence les appelait, et pendant que la population croissait, que les paroisses se multipliaient, et que s'érigeaient de nouveaux diocèses, ils fondèrent des maisons d'études qui s'appelèrent les séminaires de Nicolet, de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Thérèse, de Sainte-Anne de la Pocatière, de l'Assomption, et ils s'y enfermèrent pour y accomplir l'œuvre apostolique, et, à leur tour, communiquer à la jeunesse les trésors de vertu et de savoir recueillis à si bonne source. Tous ces séminaires existaient, précurseurs de ceux

qui devaient naître dans un avenir prochain, lorsque l'Université Laval apparut pour unir leurs forces et confondre leur admirable dévouement.

" Je le répète, c'était un grand mouvement, et, dans notre jeune pays, l'imitation de ce qui se fit en Europe, au moyen âge. Mes frères, on ne défend plus aujourd'hui ces siècles pendant longtemps décriés et appelés barbares. S'ils n'eurent pas les jouissances, les facilités, les avantages matériels, fruits de nos découvertes et de nos inventions modernes, ils furent, avouons-le, des siècles de foi ardente et d'entreprises gigantesques, et ils firent surtout trois choses qui les immortalisent dans l'histoire : les croisades, les cathédrales et les universités.

" Oui, ce furent des siècles créateurs, et entre ces créations multiples, je me demande si ce n'est pas aux universités catholiques qu'il faut donner le premier rang ?

" Les papes, les princes, les nobles, le clergé, le peuple, tout le monde voulut mettre la main à cette grande œuvre. L'enthousiasme fut universel ; on n'en déploya pas moins pour la construction, la prospérité et l'éclat de ces véritables arches de la science, que pour la conquête du tombeau du Christ. A un moment on put presque croire qu'elles étaient tout ? Ce sont elles qui faisaient la ville et lui donnaient sa renommée. Selon la belle parole d'un prélat des Etats-Unis, Mgr Spalding, " le progrès vient d'en haut, comme le soleil dore la cime des montagnes, avant que sa lumière n'inonde la plaine. " L'Europe semblait attendre des universités son salut intellectuel. Elle admirait les maîtres qui y enseignaient, elle y envoyait par milliers les élèves les plus distingués par leurs talents, et s'habitua à en voir sortir ses savants illustres, ses chefs civils et spirituels, ses évêques et

jusqu'à ses papes. Le Saint-Siège entourait des plus touchantes sollicitudes ces bienfaisants asiles du travail. Il leur accordait les privilèges les plus précieux, et, dans des questions difficiles, faisait à leurs docteurs l'honneur de les consulter. Les rois les dotaient avec magnificence, les protégeaient par leurs lois et leurs édits, et il se trouvait toujours de riches et nobles cœurs prêts à venir en aide aux étudiants pauvres qui unissaient le talent et la probité.

" Paris surtout jetait sur le monde un éclat incomparable. Son université en avait fait pour ainsi dire un sanctuaire de la théologie et des lettres. Le vrai théologien devait y avoir vécu quelque temps. C'était l'école européenne par excellence ; les élèves y affluaient de partout. Quelle vie ! quelle ardeur ! quelles belles joutes intellectuelles ! La prière et l'étude remplissaient toutes les journées, et, chez les maîtres comme chez les disciples, que de fois le sommeil était sacrifié à la recherche des ardus problèmes de la métaphysique et du dogme. Il régnait pour la science l'activité fiévreuse que l'on constatait ailleurs pour l'industrie, le commerce et le plaisir. L'Egypte et Athènes n'avaient rien vu de pareil ; jamais les tribunes de Socrate et de Platon ne rayonnèrent de la gloire dont brillèrent les chaires de ces humbles moines, savants universels, génies merveilleux devant qui notre temps doit s'incliner avec respect, et qui se nommaient Albert le Grand, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin.

" Nest-ce pas, mes frères, un spectacle capable de nous ravir : une jeunesse ardente, passionnée pour la vérité, mettant la science bien au-dessus de la fortune, réunie de toutes les parties de l'Europe en un lieu célèbre, et là, silencieuse, attentive, le livre ou le stylet à la main, recueil-

lant les leçons qui tombent des lèvres d'or des grands maîtres ; et eux, les maîtres, ne vivant que pour cette jeunesse aimée, composant pour elle ces admirables *Sommes* qui, aujourd'hui encore, sont dans nos bibliothèques modernes ce que sont les fondations de granit aux vastes édifices, laissant le monde s'agiter autour d'eux pour ne s'occuper que de la vérité pure, puis, après des services signalés rendus à l'humanité, à genoux, au pied du crucifix, dans une pauvre cellule de monastère, disant à Dieu qu'ils ne veulent que lui pour récompense, et demandant à mourir sur la cendre en adorant avec une foi d'enfant les augustes mystères de notre religion.

" Les universités ! vous vous êtes demandé, mes frères, pourquoi ces écoles furent baptisées de ce grand nom ? Quand la France du moyen âge bâtit des hospices pour y recevoir les pauvres malades, elle les appela des hôtels-Dieu. L'antiquité n'avait point eu d'hôtel-Dieu : ce mot sublime est comme bien d'autres de la langue que le christianisme a faite. De même, l'antiquité eut bien ses aréopages et ses académies ; elle n'eut point ses universités. Comment aurait-elle pu appeler ainsi ses écoles de philosophie, qui, posant tant de problèmes, savaient en résoudre si peu, et laissaient planer le doute sur les questions qui intéressent le plus l'esprit de l'homme ? Elles n'étaient pas sans lumière, il est vrai, mais la lumière complète, celle de la révélation et d'un magistère infaillible, leur faisait défaut. Ne possédant qu'une partie de la science, pouvaient-elles annoncer qu'elles communiquaient la science parfaite et entière ? Mais les écoles de l'Eglise dont je parle, reconnaissant pour premier maître Celui qui s'est dit la Voie, la Vérité et la Vie, se tracèrent un programme sublime d'où rien de

ce qui touche à la science ne devait être exclu. Elles embrassèrent donc le créé et l'incréé, le monde et les mystères, la vie présente et la vie future, et elles avaient une réponse à tout. C'était, suivant la formule si profonde de saint Anselme, la raison à la recherche de la foi et la foi à la recherche de la raison : *Intellectus quærens fidem, fides quærens intellectum.*

" Dès lors, il devait y avoir un nom exprès pour elles, et ce nom devait résonner à l'oreille comme celui de catholique pour l'Eglise du Christ ; c'était le nom d'Université. Et ce qu'il n'est pas inutile de remarquer, c'est que l'Université, qui ramenait sous un sceptre unique l'ensemble des sciences, voulait aussi du même coup discipliner toutes les forces vives de la nation. C'est l'idéal que doit se proposer une université catholique, et c'est l'œuvre qu'elle doit poursuivre. Il faut que par elle l'ordre descende des sommets jusqu'aux couches les plus profondes du peuple, qu'il s'établisse dans l'intelligence par la soumission raisonnée à l'autorité divine, qu'il affermisse les consciences par le respect des lois divines, et qu'il protège l'autorité sociale contre les entreprises de la haine et de l'anarchie. Œuvre grandiose à laquelle s'étaient employés, au moyen âge, les plus grands esprits, et qui avait groupé tous les dévouements et toutes les ardeurs.

" Mais qu'advint-il ? Un jour, une erreur néfaste entre toutes naquit. Comme elle tenait au fond même de la nature humaine, et qu'elle flattait singulièrement son indépendance et son orgueil, elle devait durer plus que toutes les autres qui s'étaient succédé au sein du christianisme. Ce n'était pas seulement une hérésie, mais l'hérésie : la révolte de la raison contre le magistère infaillible de l'Eglise, révolte d'autant plus dangereuse et

séduisante qu'elle ne détruisait pas cette vie extérieure répondant par ses rites et ses cérémonies aux besoins de piété de l'âme humaine. Cette erreur, ai-je besoin de la nommer ? Balmès a recherché les causes de son succès et de sa persévérance séculaire dans un ouvrage à jamais célèbre. C'était le libre examen substitué à la règle de foi donnée par le Christ : " Prêchez, qui vous écoute m'écoute." Les conséquences en furent terribles ; elles étaient inévitables. Le rationalisme en découla logiquement et s'infiltra partout, dans l'enseignement scientifique aussi bien que dans la religion. Une scission éclata entre deux choses qui ne devaient jamais être séparées : la raison et la foi.

" C'était ramener l'humanité à la doctrine incomplète, aux doutes et aux hypothèses des temps anciens. Les écoles de philosophie, de lettres, de sciences n'en subsistèrent pas moins, mais, de même qu'au sein de la Réforme s'il restait des sectes, il n'y avait plus d'Eglise proprement dite et ne pouvait plus y en avoir, ainsi, au point de vue scientifique, là où la raison était abandonnée à ses seules lumières, là où la révélation divine et la direction de l'Eglise étaient exclues, il n'y avait plus d'universités véritables, et malgré l'élaboration des systèmes, malgré les plus laborieuses recherches, la parole de l'Apôtre trouvait sa triste application : Apprendre toujours sans parvenir à la science de l'intégrale vérité : *Semper discentes et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes.* N'est-ce pas l'équivalent d'un mot célèbre qui a fait le tour du monde : " la banqueroute de la science " ?

" Vous savez, mes frères, ce qui suivit, comment le rationalisme enfanta l'indifférentisme religieux, et comment l'indifférentisme donna naissance à une philosophie, à une

critique, à une histoire, à une géologie, à une astronomie ennemies de l'Evangile et de toute notion révélée. Les âmes en souffrirent. Des sauveurs apparurent pour les guérir ; on les vit dans la chaire transformée en tribune apologétique, dans le journalisme, dans la politique, dans les œuvres de charité.

" Il y eut un beau et consolant réveil, et, pour opposer au mal le remède efficace, on recourut aux vieilles traditions méconnues, et les énergies se concentrèrent surtout sur un point : la création de nouvelles universités catholiques.

" Grâce à Dieu, le Canada n'a point connu ces défaillances et ces tristesses ; il ne rencontra pas non plus de semblables luttes. Notre Université ne pouvait avoir un autre caractère que celui de notre pays lui-même, et quand le dévouement dont j'ai parlé en décida l'existence, on put la comtempler réalisant le rêve des croyants, nos pères. L'Eglise la regarda avec complaisance, reconnut en elle son enfant, et la bénit.

" Cette bénédiction sainte, mes frères, a porté ses fruits, et après un demi-siècle je vous la présente ; regardez-là notre Université, et soyez-en fiers.

" Un jour, à Notre-Dame de Paris, Monsabré l'offrit à l'admiration de son auditoire, comme gardant fidèlement les traditions de la vieille France. Oui, c'est bien, chez elle comme chez ses illustres aînées, le même esprit, le même but poursuivi, la même discipline, la même soumission à l'auguste vicaire du Christ, la même harmonie entre la science et la foi. Elle a mis dans le Seigneur sa confiance et son espoir ; la Vierge Immaculée la couvre de sa protection maternelle ; c'est du Siège apostolique qu'elle attend sa direction. Y occuper une chaire de théologie ou de

philosophie, de médecine ou de droit, n'est pas seulement exercer une profession honorable, c'est être chargé d'un apostolat, et devenir auprès de la jeunesse l'auxiliaire dévoué de la sainte Eglise. Aussi n'y monte que le croyant qui a fait sur l'Evangile la profession de foi des apôtres et des martyrs. De cette chaire n'attendez point de systèmes fantaisistes, mais la doctrine telle que les siècles chrétiens nous l'ont transmise. Ce qui s'y enseigne encore, c'est le droit catholique, c'est la médecine catholique toujours respectueuse des décisions de l'Eglise et de la morale évangélique. Et, en conséquence, je vois se former et grandir une génération d'hommes qui, dans la vie publique, fidèles aux principes dont ils ont été nourris, seront des citoyens de caractère, exemplaires par leur conduite religieuse, défenseurs de la vérité et apôtres du bien.

" Oui, voilà les fils sur lesquels compte l'*Alma Mater*, et son espérance ne sera pas déçue.

" Aujourd'hui, ses amis, désireux de l'aider dans sa noble mission, ont souscrit pour elle des sommes généreuses. Ils ont bien fait. Ils ne l'ont point rendue riche encore, mais ils lui ont prouvé leur amour, et ils ont, en même temps, donné à notre pays un exemple de patriotisme qui ne sera pas sans une grande portée morale. L'Université continuera son œuvre avec l'énergie, le désintéressement, le pur dévouement qu'elle y a mis depuis cinquante années. Ce que l'avenir lui réserve, ce que le temps pourra apporter de modification dans son organisation et son fonctionnement est le secret de Dieu; mais elle restera toujours, sur ce promontoire de Québec, la première institution catholique et nationale, la mère aimée et vénérée des autres universités qui pourront naître plus tard, et, aux yeux de la patrie entière, sa

gloire se confondra avec celle du grand évêque de Montmorency Laval dont elle porte le nom."

Ce discours fut religieusement écouté. L'auditoire s'intéressa vivement surtout aux passages où Mgr de Montréal, se renfermant d'une façon plus précise dans les limites de son sujet, parla de l'Université Laval elle-même, raconta ses modestes et laborieuses origines, définit le but de son action intellectuelle, la nature et la portée de ses œuvres. Ceci même fournissait, en effet, une matière abondante à l'esprit de l'orateur; plus d'une fois celui-ci s'en inspira fort heureusement, et les anciens élèves lui surent gré de rappeler si à propos la mission que la Providence a assignée sur cette terre du Canada à leur chère Université.



Il était midi, à peu près, quand la messe du cinquantenaire fut terminée, et que le flot des anciens élèves s'échappa par toutes les portes de la Basilique.

Il restait donc une heure, une heure de récréation, avant que le règlement de la journée nous invitât à passer au réfectoire. Car les anciens élèves devaient, ce jour-là comme jadis au Pensionnat ou au Grand Séminaire, dîner ensemble. Le comité exécutif, dans sa libérale sagesse, avait fait cette gageure de réunir dans une même salle, autour d'une table commune, tous les anciens étudiants de Laval présents à Québec. C'était, en réalité, une colossale entreprise ; et l'on put croire que se renouvelleraient, là où l'on pourrait faire manger ensemble tant de convives, quelques-unes des scènes si gourmandes que Rabelais a décrites en son merveilleux roman. On allait peut-être

éclipser les dîners plantureux que Grangousier et Gargamelle servaient à leurs amis. Mais on se faisait d'étranges illusions. Jamais formidables appétits, aiguisés par toute une matinée d'émotions, ne furent moins dévorants. Évidemment, les banquets pantagruéliques ne sont plus de notre âge : les élèves de Laval l'ont prouvé. Nul parmi eux n'a oublié, sans doute, pour quelles causes les cuisines restèrent si bien garnies ; tous se souviennent que si jamais quinze cents bouches ne furent plus avides, jamais non plus quinze cents convives ne furent plus abstinents, et que ceci même à rendu fameux et à jamais exemplaire le banquet des modernes *escholiers*.

Voici d'ailleurs le menu très abondant que l'on avait imprimé sur cartes, que l'on placa devant chaque convive, et que chacun put lire et méditer à loisir :

MENU.

Saumon frais de la Côte Nord Sauce au beurre
Tomates Radis
Dinde farcie Salade de légumes
Jambon Langue
Beignets aux bananes
Petits pains et beurre
Salade de homards
Croquettes de poulet Sauce blanche
Pudding glacé au vin
Crême à la glace, à la vanille, au citron, etc.
Fruits Gâteaux assortis Café
Vin de Bordeaux Cidre mousseux
Bière de gingembre

Donc, à une heure de l'après-midi, plus de quinze cents personnes se pressaient aux portes du *Patinoir* de la Grande Allée. C'est-là, dans l'immense salle qui voit des spectacles si variés, que l'on transforme tour à tour en lac de glace, en théâtre et en réfectoire, que devait être servi le dîner du jubilé. L'intérieur avait été décoré avec force drapeaux et banderoles aux couleurs nationales. Au fond, sur l'estrade, étaient dressées les tables d'honneur. Au pied de l'estrade, se trouvaient les tables réservées au personnel actuel des Facultés de l'Université Laval.

Vers une heure et quinze minutes, Sir A.-P. Pelletier, sénateur, président du comité des finances, et remplaçant Monsieur le juge Bossé, président du comité général, prit place à la première table d'honneur. Il fit asseoir à sa droite Monsieur le gouverneur de la province Sir L.-A. Jetté, Mgr Bégin, archevêque de Québec, visiteur et chancelier de l'Université, Monsieur l'abbé O.-E. Mathieu, recteur de l'Université, Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, l'hon. M. Tarte, ministre des travaux publics dans le gouvernement fédéral, et Monsieur R. Thamin, recteur des Facultés de Rennes, délégué de l'Université de France auprès de l'Université Laval ; à sa gauche, Son Excellence Mgr Falconio, délégué apostolique, Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, vice-chancelier de l'Université, M. le chanoine Archambault, vice-recteur de l'Université à Montréal, Mgr Gravel, évêque de Nicolet, Mgr Cameron, évêque d'Antigonish, l'hon. M. Charles Fitzpatrick, ministre de la justice dans le gouvernement fédéral, M. A. Kleczkowski, consul général de France. A la seconde table d'honneur avaient pris place les autres évêques présents à Québec, quelques invités du monde politique, universitaire et ecclésiastique, et les membres du comité général.

Aussitôt que les tables d'honneur furent garnies de tous les personnages officiels, tout le monde se mit à l'œuvre, et l'on fit un accueil très favorable à tout ce qui fut mis à portée des convives.

Nous n'entreprendrons pas de décrire tout le mouvement d'un pareil banquet. Nous dirons seulement que la plus vive animation, la plus cordiale gaîté n'a cessé de régner. Plus d'un ancien élève a retrouvé là, assis à ses côtés, des compagnons d'étude que les hasards de l'existence avaient depuis longtemps éloignés de lui. Ces rencontres imprévues, comme les relations nouvelles qui bien vite s'établissaient entre confrères jusque-là inconnus, donnaient à ces agapes familiales un charme indéfinissable, mettaient dans toutes les âmes une joie de vivre qui se traduisit d'abord par de longues et de joyeuses causeries, et finit par éclater en de sonores et bruyantes chansons.

Un chœur d'amateurs s'improvisa, en effet, sur le champ; il domina bientôt l'orchestre, qui du faire taire ses harpes et ses violons, et l'on entendit tour à tour toutes les populaires chansons du collège revenir sur les lèvres de tous, remplir la salle de leurs refrains animés, mêler leurs notes familières aux plus solennels accents des hymnes nationales. Jamais on ne sentit mieux que c'étaient vraiment les enfants d'une même famille que l'Université avait groupés autour d'elle; la vie d'étudiant, interrompue pour plusieurs et depuis longtemps par tous les soucis de la vie professionnelle, reprenait son cours, se remettait à rire et à chanter, débordait de toutes parts en un bruyant tapage, tour à tour confus et harmonieux, réglé ou discordant, comme elle fait souvent dans les salles du collège ou sur les bancs de l'Université. Toutes

les âmes se sentaient rajeunir, et vibraient avec une sensibilité merveilleuse sous la touche des souvenirs et des amitiés d'antan.

Il fallait bien cependant finir ce banquet-concert. Déjà les glaces étaient absorbées, le café fumait sur les tables : les toasts allaient commencer.

Et d'abord, ce n'est pas sans peine que M. le président put imposer silence à ses grands confrères. Quand le calme se fut pourtant rétabli dans l'immense salle, Sir A.-P. Pelletier porta le toast du roi. L'assemblée, debout, but à la santé du roi Edouard VII, pendant que la fanfare exécutait l'hymne " Dieu sauve le Roi."

M. le président porta ensuite le toast du pape. L'auditoire, debout, but à la santé de Léon XIII, pendant que la fanfare exécutait la marche des zouaves. De toutes les poitrines s'échappa spontanément le vaillant refrain des soldats de la liberté pontificale : " En avant, marchons ! " Monseigneur le délégué apostolique se leva ensuite, et exprima en quelques mots, au nom du Souverain Pontife, toute la joie que lui causait cette manifestation enthousiaste de la piété des anciens élèves de l'Université Laval envers le chef de l'Eglise. Puis Mgr Bégin, archevêque, lut un télégramme du cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, par lequel Sa Sainteté Léon XIII envoyait à l'Université Laval, aux archevêques et évêques, aux professeurs et aux anciens élèves réunis à Québec pour les fêtes du jubilé, sa paternelle bénédiction. Ce télégramme, dont l'assemblée écouta debout la lecture, provoqua d'unanimes et vifs applaudissements.

Mgr l'archevêque donna ensuite lecture d'un mémoire, qu'il avait l'honneur de présenter au pape pendant son dernier séjour à Rome, sur l'état actuel de l'administra-

tion et des études à l'Université Laval. Il dit tout l'intérêt que Léon XIII a toujours porté à l'Université catholique de Québec. Le Souverain Pontife a bien voulu, d'ailleurs, le prouver cette fois encore d'une façon toute particulière ; et c'est pour honorer l'Université, comme aussi sans doute pour récompenser le talent, les mérites, le zèle, qu'à l'occasion des fêtes jubilaires, il décorait de la plus haute prélature deux des professeurs de Laval. Mgr l'archevêque annonça, en effet, que Monsieur l'abbé Mathieu, recteur de l'Université, et Monsieur l'abbé L.-A. Paquet, professeur à la Faculté de théologie, étaient élevés à la dignité de protonotaires apostoliques *ad instar participantium*. L'immense auditoire éclata aussitôt en applaudissements et en acclamations enthousiastes. Ce fut, pendant que Mgr Marois jetait sur les épaules des nouveaux prélats la ceinture violette, une série d'ovations interminables. Jamais honneurs n'avaient été plus judicieusement distribués, jamais décorations ne seraient plus légitimement portées. En Mgr Mathieu, Léon XIII récompensait surtout une activité débordante, un dévouement sans borne à la cause de l'Université et de l'éducation ; en Mgr L.-A. Paquet, le Souverain Pontife voulait surtout honorer vingt années d'un enseignement théologique aussi brillant que solide, le professeur consciencieux et éclairé, le commentateur de saint Thomas qui a le plus fait en notre pays pour seconder les vues de Léon XIII lui-même, et développer les études de la théologie scholastique.

Après le toast du pape et les paroles si applaudies de Mgr l'archevêque, fut immédiatement porté le toast du recteur de l'Université. C'était, en réalité, le toast de l'Université elle-même, et c'est celui que les anciens élèves attendaient avec le plus d'impatience. M. le président

porta lui-même ce toast, et s'exprima à peu près en ces termes :

" La santé que j'ai l'honneur de proposer maintenant sera accueillie, j'en suis sûr, avec le plus grand enthousiasme. Vous avez compris déjà que j'ai à proposer la santé de l'éminent, du sympathique et digne recteur de l'Université Laval, Monsieur l'abbé Mathieu.

" Cet enthousiasme, que vous savez si bien manifester, parle plus éloquemment, est beaucoup plus expressif que tout ce que je pourrais essayer de dire de plus élogieux.

" Nous fêtons aujourd'hui le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Université Laval à Québec. Cinquante années de sacrifices et de dévouement à la cause de l'éducation sont couronnées par une des plus brillantes démonstrations que nous ayons jamais vues dans les murs de notre ville, et par l'expression de la plus vive reconnaissance de milliers d'élèves, hier encore dispersés dans les diverses parties de la province et même à l'étranger, mais qui se sont empressés d'accourir pour venir passer quelques heures délicieuses sous le toit hospitalier de leur *Alma Mater*...

" Nous n'avons pas à faire l'éloge de cette *Alma Mater;* cet éloge n'est plus à faire. Le grand nombre d'hommes sortis de ses Facultés, et qui se sont distingués dans toutes les classes de la société, indique assez éloquemment l'excellence de l'enseignement que l'on y reçoit...

" Mais, en fêtant ce cinquantième anniversaire, nous sommes particulièrement heureux d'offrir nos plus respectueux sentiments de reconnaissance et d'admiration à celui qui occupe aujourd'hui avec tant d'autorité la charge si importante de recteur.

" Si j'exprimais ici ce que nous pensons et ce que nous connaissons tous de M. l'abbé Mathieu, je ne pourrais que blesser son humilité. Comment d'ailleurs vous dire toutes les qualités qui font de Monsieur le recteur un prêtre distingué, un homme éminent et un guide sûr et précieux pour la jeunesse ?

" La Providence avait ménagé à cet homme si affable, si conciliant, aux vues si larges, et au dévouement si complet qu'il est allé jusqu'au sacrifice de la santé, la joie et la consolation de voir se terminer sous son rectorat les cinquante premières années de l'existence d'une Université pour laquelle il a tant fait, à laquelle il est si attaché.

" Et c'est à moi, le plus ancien élève présent à ces fêtes, en l'absence si vivement regrettée de notre président, qu'était réservé le grand honneur de présenter au digne recteur nos bien vives félicitations, nos souhaits les plus sincères de longue vie et l'assurance de notre bien respectueux attachement.

" Que Dieu nous garde encore longtemps notre recteur! c'est mon dernier mot, et il résume bien vos sentiments et les miens.

" Chers confrères, je propose la santé de M. le recteur de l'Université Laval."

Mgr Mathieu se leva ensuite au milieu de nouvelles acclamations de l'auditoire, et répondit au toast du recteur par le discours suivant :

" Vous me permettrez bien d'abord de remercier M. le président pour les paroles trop charitables qu'il a dites à mon adresse. C'est vrai, depuis plus d'un quart de siècle,

j'ai donné à l'œuvre du Séminaire et de l'Université tout ce que j'ai d'esprit et de cœur; mais si vous saviez comme j'en ai été bien récompensé! Mes confrères par leur affection, les élèves par leur sympathie m'ont payé au centuple mon attachement à des institutions dont nous sommes tous les enfants dévoués.

" En me levant pour répondre aux paroles que vous venez d'applaudir, je tiens surtout à me rappeler que je suis moi aussi un ancien élève de l'Université, et que je suis redevable à cette institution des mêmes bienfaits dont votre cœur conserve un souvenir si fidèle. Je veux suivre ce conseil du sage : *Rectorem te posuerunt; esto in illis quasi unus ex ipsis.* Ils t'ont fait recteur; ne manque pas d'être au milieu d'eux comme l'un d'eux.

" C'est donc plutôt comme confrère que je veux parler ici. C'est la seule circonstance qui me sera donnée de remercier, au nom de l'Université et en mon nom, tous ceux qui ont droit à notre reconnaissance. Je m'estime très heureux d'être aujourd'hui le porte-voix de l'Université et votre représentant. L'honneur du rang, qui n'est souvent qu'une charge, procure aussi parfois ces satisfactions du cœur qui allègent les peines et le travail.

" Excellence (1), vous ne perdez pas la mémoire des douces émotions que vous avez ressenties en mettant le pied sur le sol canadien. Notre Université a été la première à recevoir votre visite; votre belle intelligence a de suite compris le dévouement qui a présidé à sa fondation et à son développement; votre bon cœur a de suite senti les sentiments d'affection filiale, de profond respect qu'ont les directeurs et les professeurs de notre maison pour le si

---

(1) Mgr Falconio, délégué apostolique.

digne représentant de cet illustre Pontife dont les princes sollicitent l'arbitrage ou l'appui, dont les peuples entendent la voix avec étonnement, devant qui s'inclinent avec respect les incroyants comme les demi-chrétiens, auxquels il adresse les appels les plus paternels. Vous étiez content de nous, et nous ne pouvons oublier l'attachement que vous manifestez à une institution qui nous est chère, à laquelle vous ne cessez de donner des preuves d'un intérêt qui nous touche et nous honore grandement. Daignez agréer encore une fois l'expression de notre profonde gratitude et croire à la sincérité des prières que nous faisons pour que Dieu vous continue ses faveurs. Puisse-t-il vous laisser longtemps au milieu d'un peuple qui reconnaît vos talents, admire votre sagesse et apprécie le bien que vous faites à l'Eglise de notre cher Canada.

" M. le gouverneur (1), on s'attache d'autant plus à une chose qu'on s'est plus sacrifié pour elle. L'Université est une œuvre à laquelle depuis de longues années vous vous êtes intéressé. Vous avez pris part à ses luttes ; ses peines ont été les vôtres ; vous vous êtes réjoui de ses succès ; vous avez travaillé avec plaisir au rétablissement de la paix dont elle jouit maintenant, et qui lui permet de faire plus de bien. C'est vous dire que votre présence ici, ce soir, ne nous surprend pas et nous est bien agréable. Votre délicatesse vous fait saisir toutes les occasions qui se présentent de nous encourager à nous dévouer pour une œuvre dont vous avez toujours reconnu l'importance, et à laquelle nos compatriotes s'intéressent plus que jamais. L'Université, vous le savez, vous regarde comme un de ses plus fidèles amis, comme un de ses plus insignes bienfai-

(1) **Sir L.-A. Jetté, professeur à la Faculté de droit de Montréal.**

teurs, et soupire après le jour où vous pourrez reprendre ces cours de droit civil que vous permettait de rendre si intéressants une brillante intelligence ornée des connaissances les plus profondes et les plus variées. Malheureusement, et c'est là notre chagrin, vous ne pourrez de nouveau vous livrer à l'enseignement qu'en quittant notre ville; mais jamais elle ne perdra le souvenir des aimables qualités qui vous ont permis de remplir si dignement la charge la plus importante qui puisse être confiée à un de nos compatriotes.

" Messeigneurs, votre présence ici ne nous étonne pas. Vous êtes plus que personne à même de comprendre l'importance de notre Université; vous aimez trop notre patrie pour ne pas désirer le progrès de notre institution; vous aimez trop l'Eglise pour ne pas vous intéresser grandement à notre œuvre.

" Nous savons les sacrifices qu'il vous a fallu faire pour vous rendre à notre invitation. Les canons veulent que l'évêque ne vive pas enfermé dans son palais; suivant l'étymologie grecque de son nom, c'est un inspecteur qui doit parcourir son diocèse pour voir de ses yeux, enseigner de sa parole et redresser de sa main.

" Cette visite, vous avez bien voulu l'interrompre pour venir honorer ces fêtes de votre présence, et nous donner une nouvelle preuve d'un intérêt et d'un attachement qui nous touchent profondément. Nous chercherons à vous témoigner notre gratitude en travaillant plus que jamais à faire de nos élèves de fervents chrétiens et de saints prêtres.

" Je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas d'une manière spéciale Mgr l'archevêque de Montréal. Nous savons tout le travail qu'il s'impose, tout le bien

que sa vertu et ses talents lui permettent de faire dans son vaste archidiocèse. Aussi, nous n'aurions jamais songé à lui demander de venir ajouter le charme de sa parole à l'éclat de cette fête, si nous n'avions su que, pour lui, avoir de belles pensées et les bien exprimer semble être la chose la plus facile du monde. Comme d'habitude, Mgr Bruchési a dit de belles et bonnes choses ; tout commentaire de ma part ne ferait qu'atténuer le plaisir que nous avons goûté en les entendant.

" C'est avec plaisir que nous voyons ici les représentants du gouvernement fédéral, parmi lesquels l'Université a l'honneur de compter un de ses anciens élèves. Faire l'éloge de leur talent serait vouloir démontrer l'existence du soleil. Ils ont la gloire d'être les fils de leurs œuvres, et pour s'élever ils n'ont compté que sur eux-mêmes. Ils sont montés de degré en degré avec un courage opiniâtre jusqu'aux charges importantes qui leur ont été confiées. L'Université les remercie de l'honneur qu'ils lui ont fait en venant s'associer à son bonheur.

" Nous trouvons aussi des hommes de talent et d'énergie dans les ministres du gouvernement local. La plupart sont des anciens élèves de l'Université ; tous sont ses amis. Ils comprennent le bien que nous voulons faire, et ils sont heureux de nous donner l'aide efficace dont nous avons besoin pour réaliser nos désirs. Leur sympathie nous est chère, et ils peuvent compter sur notre gratitude.

" La présence des représentants des universités sœurs nous est aussi bien agréable. Ce sont des hommes que nous ne pouvons pas ne pas respecter, ne pas aimer. Leurs sentiments sont les nôtres. Un de mes collègues est chargé de leur souhaiter la bienvenue et de leur dire

notre reconnaissance. Qu'il me soit au moins permis de leur exprimer les vœux que nous formons pour le succès des universités qu'ils représentent. Qu'elles prospèrent de plus en plus, nous n'en serons pas jaloux; tout au contraire, nous dirons avec le poète latin : *Non equidem invideo, miror magis.*

" Parmi ces représentants, il en est un que nous remerçions d'une manière toute spéciale, et, il le sait bien, ce n'est pas seulement parce qu'il vient de plus loin que les autres. Jefferson disait : " Tout homme a deux patries : la France et la sienne". C'est surtout nous qui disons la vérité en prononçant cette belle parole, et je n'ai pas besoin d'en donner la raison.

" Il m'est impossible de ne pas faire mention des membres des différents comités d'organisation de ces fêtes. Ils ont travaillé avec un désintéressement et un zèle que nous avons admirés et dont nous ne perdrons jamais le souvenir. Vous ne pouvez vous faire d'idée de la fatigue que la plupart d'entre eux se sont imposée depuis des mois pour assurer le succès des fêtes universitaires. Nous ne savons vraiment quoi faire pour leur témoigner notre reconnaissance et leur exprimer notre admiration.

" Leur zèle n'a eu d'égal que celui qu'ont déployé MM. Vézina, Lavigne et Gagnon, qui ont été chargés d'organiser la partie musicale de ces fêtes. Il faut avoir assisté à quelques répétitions des concerts pour savoir la patience, la persévérance, le feu sacré qu'il faut à ces artistes pour mener à bonne fin leurs entreprises, et nous préparer ces heures de récréation si douces qu'il va nous être donné de passer en compagnie de musiciens dont nous admirons le talent et que l'Université remercie cordialement.

" Comme il est grand le nombre de ceux qu'il me

faudrait remercier tout spécialement à propos de l'organisation de ces fêtes ! Nous n'avons rencontré que de la sympathie, de la cordialité, du dévouement. Mais on m'a dit d'être court. Aussi, à tous ceux qui ont travaillé, à ceux qui se sont rendus à notre appel, aux anciens élèves, aux amis, du fond du cœur je dis : merci.

" Evidemment, dans l'organisation des fêtes, il a dû se glisser bien des oublis, se commettre bien des fautes qui sont de nature à faire de la peine à quelques-uns. Je vous supplie de vouloir bien les pardonner, et je vous prie de croire qu'elles sont involontaires. Nous avons voulu faire pour le mieux.

" Restons unis ; *stemus simul.* C'est le cri inspiré du prophète Isaïe, et il ajoute qu'ainsi associés nous n'avons rien à craindre. *Qui est adversarius meus accedat ad me.* Enfants, amis de Laval, nous nous aimerons, nous nous protègerons plus que jamais. Nous nous souviendrons qu'il y a des questions, des régions entières dans le domaine des idées, où les honnêtes gens ont le droit d'être divisés et l'obligation de se pardonner leurs divisions.

" L'Université se trouvera peut-être encore dans des situations difficiles. Mais il y a un proverbe qui dit que les situations sont comme les écheveaux de fil ou de soie : pour en tirer parti, il faut les prendre par le bon bout. Vous prierez Dieu qu'il nous fasse toujours trouver le bon bout. En attendant, jouissez des fêtes. Vous êtes venus pour revivre vos jeunes années, pour rappeler la mémoire des jours passés, des personnes, des choses, de tout cet ensemble qu'on appelle la vie universitaire. Je m'estime infiniment heureux, comme représentant de vos anciens professeurs et héritier de leur affection, de vous accorder une parole de cordiale bienvenue."

Après le discours de Mgr Mathieu, Monsieur le juge François Langelier, doyen de la Faculté de droit, porta le toast des " Université sœurs ". Les universités du Canada, et l'Université de France avaient, en effet, répondu avec empressement à l'invitation qui leur fut faite par l'Université Laval d'envoyer des représentants aux fêtes jubilaires ; et c'est à ces universités et à leurs délégués que Monsieur le juge Langelier adressa les paroles suivantes :

" Il serait difficile de trouver, pour le toast aux universités qui nous ont fait l'honneur de prendre part à cette fête, un nom plus approprié que celui-ci : " Aux universités sœurs." Dans le monde du commerce et de l'industrie, la rivalité est presque toujours de l'hostilité, et il est rare qu'elle ne mène tôt ou tard à la guerre. Les institutions rivales ne s'efforcent pas seulement de se surpasser les unes les autres, mais elles cherchent à se supplanter. Qu'une compagnie de chemin de fer ou de navigation devienne puissante, et vous la voyez de suite tâcher d'étouffer et de faire disparaître toutes celles qui lui font concurrence.

" Pour les universités, au contraire, la rivalité n'est qu'une bienveillante émulation. Au lieu de se nuire, elles cherchent à s'entr'aider. Lorsque l'Université Laval est allée s'établir à Montréal, elle entrait sur un terrain dont l'Université McGill avait presque le monopole. Et, cependant, celle-ci ne lui a jamais laissé voir le moindre mécontentement. Au contraire, elle a toujours cherché à vivre avec elle dans les termes de la plus grande cordialité. On a même vu le doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill donner une conférence à l'Université Laval.

" Mais, qu'est-il besoin de recourir au passé pour

montrer comment des universités rivales se traitent les unes les autres? L'Université Laval célèbre aujourd'hui le cinquantième anniversaire de sa fondation. Cinquante ans, c'est peu dans la vie d'une université comme celles de Paris, de Salamanque, de Bologne, d'Oxford, de Cambridge, qui comptent six ou sept siècles d'existence. Mais c'est beaucoup en Amérique, où tout est, pour ainsi dire, d'hier, où Québec, qui a moins de trois cents ans d'existence, passe pour une ville ancienne. Une université qui, au bout de cinquante ans, est encore pleine de vie, est une institution dont l'avenir est assuré.

" Les autres universités, au lieu de voir d'un mauvais œil cette fête, manifestation éclatante de la vitalité de l'Université Laval, s'en réjouissent et y prennent part comme si elles étaient intéressées à son succès. Elles agissent envers elle, non pas comme des ennemies ou même des rivales, mais comme des sœurs. Elles ont eu la délicate attention de se faire représenter à cette fête.

" D'où vient cette différence si profonde entre la manière d'agir des institutions commerciales ou industrielles, et celle des universités? Du mobile qui les fait agir, et du but qu'elles veulent atteindre. Le mobile des premières est l'intérêt personnel, et leur but l'agrandissement de leur domaine dans le monde matériel. Comme ce monde est limité, et qu'une grande partie en est déjà prise, chacun craint que les autres n'y prennent trop de place.

" Le mobile des universités, au contraire, c'est la culture désintéressée des sciences et des lettres, la recherche de la vérité, non pas pour elles-mêmes seulement, mais pour l'humanité tout entière. Les conquêtes qu'elles visent, ce sont des conquêtes dans le monde intellectuel,

et ce monde est si étendu, si illimité, que l'humanité n'en pourra jamais conquérir qu'une faible partie. Chaque nouvelle découverte scientifique profite, non pas à son auteur seulement, mais à tout le monde. C'est un nouvel échelon dans l'échelle où l'humanité monte depuis le commencement du monde, mais dont elle n'atteindra jamais le sommet. Et cet échelon, auquel tous ont accès, permet à ceux qui s'en servent d'aller toujours plus haut et de voir plus loin.

" Les anciens élèves de l'Université Laval, qui ont voulu donner cette fête à leur *Alma Mater*, ne sont donc pas surpris de voir ici aujourd'hui des représentants des autres universités. Mais si cet éclatant témoignage d'amitié et de confraternité ne nous surprend pas, il ne nous en cause pas moins un bien vif plaisir.

" Nous sommes particulièment heureux de voir à cette fête un représentant des universités françaises.

" Lorsque la nuit est noire, on voit quelquefois des vols d'oiseaux se diriger vers les phares, attirés par la lumière qu'ils projettent au loin.

" Au XIII[e] siècle, on voyait des milliers d'étudiants, partis de tous les coins de l'Europe, se diriger vers l'Université de Paris. Celle-ci était alors le plus brillant de ces phares intellectuels, vers lesquels se tournaient les regards de la jeunesse studieuse.

" Pendant les premières années de son existence, l'Université Laval envoyait tous ceux qui devaient y occuper des chaires suivre les cours des grandes universités européennes. Les uns sont allés à Louvain, d'autres à Heidelberg, d'autres à Giessen, d'autres à Inspruck, d'autres à Rome, d'autres à Paris. J'ai eu l'avantage d'être de ces derniers. Pendant deux ans, j'ai suivi les cours de

la Faculté de droit de la Sorbonne et du Collège de France. Avec une libéralité qui ne se voit, je crois, qu'en France, ces cours étaient ouverts gratuitement à tous les étudiants de l'univers. Je n'oublierai jamais la bienveillance et le dévouement de ceux qui les donnaient. Ces illustres maîtres, dont plusieurs avaient une renommée européenne, étaient aussi modestes que savants.

" Hélas ! ils sont tous disparus, mais ils ont des successeurs dignes d'eux. Nous avions un de ceux-ci au milieu de nous il y a quelques jours, M. Croiset, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Nous en avons un autre avec nous aujourd'hui dans la personne de M. Thamin, recteur de l'Académie de Rennes.

" Messieurs, levons nos verres à la santé des universités sœurs, si bien représentées par messieurs Thamin, Doherty, London, et Hamilton, ainsi que par le P. Emery et Sir Sandford Fleming."

Au toast des universités sœurs répondit Monsieur le juge Doherty, président de l'Université McGill, de Montréal. Le délégué de l'Université McGill s'exprima en français, et reçut pour cette marque de délicatesse de chaleureux applaudissements. M. le juge Doherty répondit d'ailleurs avec beaucoup d'esprit au discours de M. le juge Langelier, dit combien l'Université McGill était heureuse des succès de sa sœur l'Université Laval, qu'elle avait toujours vu dans cette dernière, non une rivale, mais une émule très digne, une institution vraiment nécessaire, indispensable à la population française de la province de Québec.

Après ce discours, comme l'heure était déjà avancée, et que le moment de se rendre à l'Université pour la

séance de la présentation de l'adresse des anciens élèves était arrivé, on remit à cette séance même les réponses que voulaient bien faire au discours de M. le juge Langelier les autres représentants des universités sœurs. M. le président déclara donc que le banquet était terminé; la fanfare fit entendre l'hymne national anglais et " Vive la canadienne," puis l'assemblée s'écoula lentement par toutes les rues qui conduisent à l'Université.

Quelques centaines d'anciens élèves allèrent pourtant, en passant, se grouper devant le Palais législatif, où M. Livernois vint les photographier.



Vers quatre heures, tous les convives du banquet universitaire se retrouvaient dans la salle des promotions de l'Université Laval.

Sur l'estrade avaient pris place Son Excellence Mgr le délégué apostolique, ayant à sa droite Mgr l'archevêque, chancelier, et à sa gauche, Mgr Mathieu, recteur; les professeurs des Facultés de Québec, auxquels s'étaient joints plusieurs professeurs des Facultés de Montréal. Tous les professeurs étaient revêtus de la toge.

Au pied de l'estrade, Monsieur le gouverneur occupait le fauteuil d'honneur, ayant à sa droite et à sa gauche les archevêques et les évêques présents. On remarquait encore aux premiers rangs Sir A.-P. Pelletier, remplaçant M. le président du comité général, plusieurs ministres des gouvernements fédéral et provincial, Monsieur le consul général de France, l'hon. M. Ths Chapais, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste, et tous les représentants des universités sœurs, revêtus de leur costume officiel. Quand

tout l'auditoire se fut groupé, Sir A.-P. Pelletier, au nom des anciens élèves de l'Université Laval, donna lecture de l'adresse suivante :

" Monsieur le recteur,

" Ceux qui ont l'honneur insigne de se présenter en ce moment devant vous sont tous des anciens élèves de l'Université Laval.

" Se rendant à une invitation dont ils ont apprécié la délicatesse et la sincérité, cédant aussi à l'impulsion de leurs propres cœurs, ils sont accourus, quelques-uns même de bien loin, pour revoir leur *Alma Mater*, passer une heure délicieuse sous son toit hospitalier, et prendre part à la célébration de ses noces d'or et aux fêtes pleines d'allégresse que lui ont préparées la reconnaissance et l'amour de ses enfants.

" Quelqu'agréable cependant qu'il soit pour nous, Monsieur le recteur, de nous rencontrer en ce mémorable anniversaire, et de nous saluer affectueusement comme frères, il nous est plus doux encore de reporter notre pensée et nos regards vers notre Mère bien-aimée, et de contempler ensemble l'auréole si pure qui brille toujours sur son front et à laquelle cinquante années de travaux et de dévouement ont ajouté tant de splendeur et de beauté.

" Oui, nous le disons avec orgueil, elle a été admirable, la carrière qu'a parcourue la noble institution dont nous sommes les fils, et qui reçut à son baptême un nom prédestiné. Longtemps attendue et désirée, annoncée par une tranquille aurore, elle s'est levée, comme l'astre du jour, à l'heure marquée de Dieu ; et depuis lors s'avançant avec calme, traversant quelquefois de sombres nuages, mais ne s'écartant jamais de sa route, elle a pu atteindre les régions

sereines où elle se fixera désormais, et d'où elle continuera à prodiguer à tous la lumière, le mouvement et la vie.

" Le privilège distinctif de notre Université Laval, ce sera d'avoir pu être fondée sur ce sol de la Nouvelle-France, dans des conditions qui rappellent la création des vieilles universités de l'Europe chrétienne d'autrefois. La sollicitude épiscopale prépara et réclama son existence ; la faveur royale en affermit les bases, et l'autorité pontificale lui donna son suprême couronnement.

" Il lui a sans doute manqué, dès l'origine, ces dotations princières qui étaient jadis l'apanage de nos antiques maisons de science et d'étude ; mais au moins n'a-t-elle pas été privée de ces trésors de zèle et de générosité qui valent mieux encore, puisque les révolutions ne sauraient les soustraire avec perfidie, ni les ravir avec violence.

" Par un bienfait signalé de la Providence, c'est dans notre Séminaire de Québec, berceau de tant d'hommes distingués, c'est au cœur de ses directeurs, dont la longue suite a été si glorieuse, que fut déposé, il y a un demi-siècle par les mains de nos évêques, et aux acclamations de tous, ce grain de sénevé qui, grâce à la bénédiction du ciel, est maintenant un arbre majestueux à l'ombre duquel plusieurs générations sont déjà venues s'asseoir et se nourrir de l'abondance de ses fruits.

" En évoquant ces souvenirs, il nous faut pourtant constater avec tristesse qu'ils sont tous, hélas ! disparus de la scène de ce monde, ceux qui assurèrent au peuple canadien son université catholique et les innombrables avantages dont elle a été la source féconde. Il n'est plus, en effet, ce grand Pape qui encouragea ses débuts et qui, par sa bulle *Inter varias sollicitudines*, lui accorda l'érection canonique solennelle et les privilèges les plus étendus. L'auguste

Souveraine qui en signa la charte, le huit décembre mil-huit-cent-cinquante-deux, est également descendue dans la tombe. Tout auprès des reliques du vénérable François de Laval, l'illustre Louis-Jacques Casault et les dignes prêtres qui furent ses auxiliaires dans l'œuvre de la fondation, dorment du sommeil des saints; et avec eux, deux de nos recteurs, de précieuse mémoire.

" Non loin de là, au sanctuaire de la cathédrale, à côté du premier visiteur, repose en paix dans sa pourpre cardinalice celui qui fut le dernier à s'éteindre de toute cette pléiade remarquable, et qui resta jusqu'à la fin le gardien jaloux et l'intrépide défenseur des droits sacrés de notre *Alma Mater.*

" Adjoignons-leur dans nos regrets cette multitude d'autres vaillants ouvriers, laïcs et ecclésiastiques, qui prêtèrent l'appui de leur influence et de leur travail à la consolidation de l'Université naissante.

" Mais aucun de ces personnages d'élite n'est mort tout entier: ils se sont survécu en ceux qui ont été appelés à continuer leur œuvre. Léon XIII, comme Pie IX, a aimé l'Université Laval; et s'il a cru, dans son incontestable sagesse, devoir un jour diviser en apparence ses forces, en les laissant s'épanouir sur deux théâtres distincts, il a tenu plus fortement encore à proclamer que l'unité de nom et de vie serait à jamais la consécration essentielle de cette transformation pacifique. Que de fois d'ailleurs, pendant son long règne, Sa Sainteté n'a-t-elle pas fait arriver jusqu'à cette institution, surtout dans son encyclique si élogieuse *Affari vos*, avec ses encouragements, des marques de sa haute approbation et de son affection toute particulière. La voix officielle de notre cardinal protecteur à Rome, et, en ces derniers temps, la

voix non moins chère de nos délégués apostoliques au Canada, en ont été souvent aussi les heureuses messagères.

" L'Université pourrait-elle douter un instant de la bienveillance royale ? Dès 1860, elle en a reçu dans cette enceinte les généreuses prémices de la part de Son Altesse le Prince de Galles, aujourd'hui notre roi ; et il y a quelques mois à peine, l'héritier présomptif du trône lui en réitérait l'assurance, et la félicitait d'être toujours demeurée, sous l'action de l'Eglise catholique, l'école par excellence du respect, de l'ordre et de la parfaite loyauté.

" Nous avons enfin, sur le siège métropolitain de Québec, un prélat vénéré qui ne peut oublier les liens étroits qui l'ont uni pendant de longues années à cette maison. Après en avoir été l'ornement et en avoir épousé toutes les causes, il continuera, nous en sommes sûrs, en sa qualité de chancelier, et de concert avec ses collègues dans l'épiscopat, à l'honorer de sa paternelle bienveillance et à la couvrir de son puissant patronage.

" Mais le meilleur gage de prospérité que puisse avoir notre *Alma Mater*, n'est-ce pas celui qui, en cette fête touchante, s'offre vivant à nos yeux sur cette estrade, où brille au complet le corps universitaire, sous le regard tutélaire de nos pères et bienfaiteurs dont les images bénies forment au-dessus de sa tête une immortelle couronne ? Ce magnifique spectacle résume toute notre histoire, puisqu'il atteste la fécondité du passé, les gloires du présent et les espérances de l'avenir.

" Vous êtes, Monsieur le recteur, le centre de toutes ces forces bienfaisantes ; et quand nous nous rappelons la sympathie qui accueillit votre élévation au poste éminent que vous occupez, et où vous avez su vous concilier tous

les esprits et captiver tous les cœurs; quand nous vous voyons assisté des sages conseils de deux des plus illustres recteurs qu'ait eus l'Université Laval; quand, enfin, nous apercevons groupés autour de votre personne les savants et dévoués professeurs de nos quatre grandes facultés, qui sont tous enfants de cette institution, il ne nous est plus possible de nous étonner de l'ascendant qu'a eu jusqu'ici, et que continuera à exercer notre Mère bien-aimée sur les destinées de la nation.

" Votre œuvre est là sous mille formes variées. Les lettres, les sciences et les arts vous doivent d'incessants progrès. Leurs fruits, dit-on, n'atteignent pas toujours une parfaite maturité, et ne donnent pas toujours toute la saveur désirable, mais les arbres qui les portent ne manquent ni de sève ni de vigueur: cultivés avec soin, greffés par des mains exercées, ils produiront peut-être un jour une récolte abondante et plus digne d'être recherchée. C'est à ce résultat que tendent, sous la direction de maîtres habiles, les milliers d'étudiants de nos collèges affiliés, en attendant qu'ils s'associent aux travaux intelligents de leurs aînés, ces esprits de choix qui appellent de tous leurs vœux le développement des études scientifiques et le perfectionnement de notre langue et de notre littérature nationale.

" Plus sensibles ont été les succès de la Faculté de médecine. Ses professeurs, formés ici d'abord, puis perfectionnés dans les célèbres universités d'Europe, se tenant au courant de toutes les découvertes récentes, se sont acquis, même à l'étranger, une enviable réputation. Nos familles les bénissent; les hôpitaux de nos villes redisent les merveilles de science et de charité qu'ils opèrent, et leurs élèves, consciencieux et chrétiens, répandus dans nos campagnes et sur tout ce continent, l'œil toujours fixé sur

ceux qui furent leurs instituteurs et leurs modèles, sont autant de bouches éloquentes qui publient partout la louange de l'Université Laval. Nous en aurons une nouvelle preuve dans la grande convention médicale qui coïncide avec ces fêtes, et à laquelle les autorités préparent un si cordial accueil.

" Nous sera-t-il permis d'espérer, Monsieur le recteur, qu'ils n'ont pas été non plus trop indignes de leur auguste Mère, les hommes de loi qu'elle a initiés depuis cinquante ans à la connaissance du droit, à la défense et à l'administration de la justice, ainsi qu'à cette autre profession qui en relève et d'où dépendent souvent la paix et la sécurité des citoyens ? Leurs noms vous sont connus ; vous les avez suivis jusque dans les positions élevées qu'ils ont occupées au barreau, sur le banc judiciaire, et même dans les fonctions redoutables du gouvernement de l'Etat. Toujours et partout, nous l'affirmons, ils se sont efforcés d'être les champions fidèles des immuables principes qu'on leur a appris à connaître et à respecter comme l'unique fondement du bonheur de la société chrétienne. C'est leur désir de ne dévier jamais de ces honorables sentiers.

" Monsieur le recteur, il appartiendrait à des voix plus autorisées que les nôtres de dire à quelles hauteurs on est parvenu, dans cette maison, dans la poursuite des études théologiques et des sciences divines qui en sont le royal domaine. Ce que nous savons toutefois, c'est que si notre clergé se distingua de tout temps par ses connaissances, jamais il n'a brillé d'un plus vif éclat que de nos jours. De l'aveu de tous, le foyer de lumière est ici : il s'alimente des richesses de doctrine dont la ville éternelle est la dépositaire infaillible ; les mains laborieuses de vos docteurs, ardents disciples de l'Ange de

l'Ecole, l'active sans cesse, et son rayonnement se projette non seulement sur les élèves du sanctuaire, mais sur l'Eglise entière du Canada.

" Grâce à une attention délicate, les bienfaits de l'enseignement universitaire ne sont pas restés le partage exclusif des étudiants de Laval; on a daigné y convier toutes les classes avides de s'instruire. Non seulement les immenses bibliothèques, les laboratoires et les musées leur sont constamment ouverts, mais chaque année on a organisé en leur faveur ces séries de cours et de conférences qui ont été suivies avec un si vif intérêt. La publication de ces remarquables leçons, jointe à celle d'ouvrages plus considérables encore, a valu à leurs auteurs les appréciations les plus flatteuses: leur gloire est devenue la nôtre.

" Et afin que rien ne manque à l'éloge de notre *Alma Mater*, comme rien n'a manqué à son mérite, laissez-nous rappeler, Monsieur le recteur, que c'est elle et toujours elle qui, depuis sa fondation, a été l'âme dirigeante de notre peuple, et qui s'est faite, en toute circonstance, l'inspiratrice et l'interprète de ses meilleurs sentiments. Nos fêtes religieuses et nationales ont trouvé ici, après nos temples, leur théâtre le plus beau. Est-il, Monsieur le recteur, un seul étranger de distinction, prince du sang, envoyé du Pontife Suprême, gouverneur, homme d'Etat, littérateur, historien, savant, que vous n'ayez salué à son passage dans la vieille cité de Champlain et décoré de vos titres les plus élevés? un ami de notre race que vous n'ayez acclamé et dont vous n'ayez cherché à faire entendre à nos populations les sympathiques accents? Est-il un seul de nos compatriotes dont l'Université n'ait encouragé le talent et couronné les efforts? une cause juste qu'elle n'ait publi-

quement défendue, un anniversaire qu'elle ait oublié de célébrer, un événement important qu'elle ait laissé passer inaperçu? Cette antique salle des promotions a vu toutes ces démonstrations splendides, et elle sera à jamais imprégnée du parfum de leur souvenir.

" Honneur donc, Monsieur le recteur, honneur, amour et reconnaissance éternelle à notre Mère!

" C'est le cri du cœur de tous ses fils ici présents, et de ceux même qui sont privés du bonheur de cette réunion, mais dont les poitrines vibrent à l'unisson des nôtres.

" Soyez nos témoins, en ce jour mémorable, vous tous qui assistez à ces fêtes, vous surtout, Universités sœurs, qui nous apportez par vos représentants ou qui nous avez fait parvenir l'hommage de vos vœux et l'assurance de votre précieuse amitié! Que l'écho de ces solennités aille redire au loin, et jusque par delà l'océan, mais plus spécialement à la France aimée, ce que nous sommes et ce que nous voulons être avec l'aide de Dieu!

" Heureux serions-nous maintenant, Monsieur le recteur, si, avec l'expression réitérée de notre gratitude et de notre attachement filial, il nous était possible de déposer aux pieds de notre vénérable *Alma Mater*, pour ses noces d'or, une corbeille plus riche et mieux remplie! Celle que nous présentons en ce moment est le fruit des offrandes réunies de ses enfants et de tous ceux qui l'aiment et qui l'admirent. Cette corbeille, elle restera ouverte à la munificence de nos concitoyens favorisés de la fortune, et auxquels il vient d'être donné de si magnifiques exemples de libéralité. Elle appellera peut-être aussi de nouvelles faveurs de la part de ceux qui par devoir sont chargés de protéger efficacement l'avancement intellectuel et moral des villes ou des pays dont ils ont la garde sacrée.

" En attendant, Monsieur le recteur, puisse cet humble témoignage de notre bonne volonté envers notre chère Université Laval l'aider à poursuivre sa noble mission, et à demeurer plus que jamais ce qu'elle a été pendant les cinquante premières années de son existence, la force vive et la gloire immaculée de la religion et de la patrie ! "

A cette adresse, qu'accompagnait un royal cadeau de cent mille piastres, offert par les anciens élèves et les amis de l'Université Laval, Monsieur le recteur répondit par le discours suivant :

" Il faudrait être bien froid et bien insensible pour ne pas se sentir ému jusqu'au fond du cœur par les témoignages si solennels que vous nous donnez de votre attachement et de votre reconnaissance. Cette réunion si nombreuse, où nous voyons groupées autour de nous tant de sympathiques amitiés, éveille en nos âmes de douces et profondes émotions. Cette démarche que vous faites aujourd'hui vous honore et nous cause une joie bien vive. Vous apportez à l'Université l'expression de votre filial dévouement, et à ceux qui la dirigent des marques sensibles d'une confiante et bienveillante amitié.

" S'il est vrai qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir, il n'est pas défendu de penser que le plein bonheur consiste à donner ce qu'on a de meilleur, et à recevoir en échange ce que les âmes peuvent offrir de plus excellent. Voilà pourquoi nous nous estimons aujourd'hui très heureux.

" Nous donnons notre temps, notre activité, notre zèle, nos forces, afin de contribuer à rendre notre chère Université plus prospère. A cela nous trouvons notre

bonheur, car, en agissant ainsi, nous savons donner au Canada, à l'Eglise, à Dieu.

" Mais recevoir de votre part des témoignages de fidélité et d'affection, d'amitié et de dévouement comme ceux dont nous sommes entourés aujourd'hui, c'est le comble, et nos cœurs débordent. Nous vous remercions avec effusion de la manifestation de ces nobles sentiments; nous en connaissons la sincérité et la profondeur. Aussi nous éprouvons une indicible émotion à vous entendre les exprimer.

" Notre joie n'a d'égale que la reconnaissance que nous éprouvons pour Dieu, dont nous ne pouvons oublier les bienfaits. " L'Université, dites-vous dans votre charmante adresse, a été longtemps attendue et désirée; elle s'est levée à l'heure marquée de Dieu... C'est du Séminaire de Québec qu'est sorti se grain de sénevé qui, grâce à la bénédiction du ciel, est maintenant un arbre majestueux à l'ombre duquel plusieurs générations sont déjà venues s'asseoir et se nourrir de l'abondance de ses fruits."

" Oui, vous avez raison de le dire, c'est Dieu qui l'a voulue, notre Université. C'est lui qui en a préparé la fondation, qui en a effectué le développement.

" Celui qui veut connaître parfaitement un fleuve majestueux se rend à sa source; il contemple l'eau limpide qui sort du rocher; il admire la beauté du paysage que vivifie et rafraîchit l'onde jaillissante; il bénit la main de la Providence qui ouvre les entrailles de la terre et verse des eaux fécondes afin de pourvoir aux besoins des peuples et de prévenir la sécheresse. Puis il descend le cours du fleuve; il suit les nombreux circuits de son cours rapide, et il contemple les bienfaits qu'il répand sur les rivages.

" Il fait bon, dans un jour comme celui-ci, de remonter

aux sources mêmes de l'histoire de l'Université, d'assister à la naissance de notre vieux Séminaire, de voir Dieu prenant cette maison sous sa protection, la comblant de ses faveurs, lui donnant chaque jour des preuves d'une prédilection qui surprendrait si nous ne connaissions pas le bien qu'il veut faire avec elle et par elle.

" Pour fondateur, il lui donne un homme de génie, un saint, qui quitta le beau pays de France pour venir sur les bords alors inhospitaliers de notre grand fleuve travailler à étendre le royaume de Jésus-Christ. Autour du vénérable Mgr de Laval, il met de vrais prêtres, capables de suivre sans peur ni faiblesse la voie du devoir, des hommes possédant l'énergie, la persévérance du caractère, cette volonté forte et vaillante que n'émeuvent pas les obstacles, que ne rebutent pas les épreuves, que ne ralentissent pas les combats. Comme leur évêque, ils ont renoncé à tout pour consacrer leur vie au bien et au bonheur des autres. Aussi on les voit partout élever les esprits, soigner les corps, fortifier les âmes, répandre les bienfaits d'un dévouement qui est intarissable parce qu'il vient de l'Infini et qu'il y retourne.

" Or, il est intéressant de voir comment le Séminaire de Québec, fondé avec tant de sollicitude, capable, dès ses premières années d'existence, de dévouements si apostoliques, s'est peu à peu développé, a subi avec les années des transformations profondes, et s'est, pour ainsi dire, lentement acheminé vers les œuvres de haute éducation qu'il devait créer au Canada.

" Sous le régime de la domination française, il est tout simplement un séminaire chargé de préparer au sacerdoce les jeunes clercs qu'on lui confie. Il ne donne pas lui-même l'enseignement classique que ses élèves

vont demander aux professeurs du Collège des jésuites.

" Mais un jour le Canada dut passer à l'Angleterre. Il fallut se séparer de la France, et cependant rester français; il fallut devenir les sujets loyaux d'un roi anglais, membres actifs d'une nation protestante, et cependant rester catholiques. Et pour travailler à cette œuvre, Dieu se servit de notre Séminaire. Le beau et vaste Collège des jésuites venait d'être fermé aux lettres et aux sciences. Le Séminaire comprit quelle tâche lui imposaient la religion et la patrie; il se chargea volontairement et gratuitement de l'instruction publique. Les circonstances furent difficiles, on le sait. Mais Dieu fit monter sur le trône épiscopal de Québec des hommes éminents, parmi lesquels nous nous plaisons à rappeler NN. SS. Briand et Plessis. Il y a dans la vie de ces hommes de grandes idées, de grands sacrifices et de grandes influences, c'est-à-dire les éléments essentiels de la grandeur humaine.

" Ces évêques demeurent au Séminaire; non seulement ils voient de près le dévouement de ses membres et ils admirent leur science et leur sagesse, mais encore ils prennent conseil de ces hommes éclairés dont tous les sentiments étaient marqués de noblesse et d'élévation.

" Encouragé par les chefs de l'Eglise canadienne, le Séminaire se développe; il forme des hommes éminents. Le gouvernement représentatif, introduit par l'acte de 1791, trouva des Canadiens instruits, capables de défendre leurs droits politiques, inébranlables dans leurs convictions, intègres dans leur conduite. Le Séminaire avait formé ces hommes vaillants et forts, éclairés et éloquents, qui ne demandaient pas leurs inspirations à de mobiles et de mesquins intérêts, qui ne regardaient pas au jour qu'il faisait pour prendre des décisions et orienter leur con-

duite. Plutôt que de trahir leur pays, ils auraient avec plaisir souffert la mort. *Parati sumus mori magis quam patrias Dei leges prævaricari.*

"En même temps que ces hommes d'État, sortent du Séminaire de Québec de saints prêtres comme les Brassard, les Ducharme, les Girouard, les Painchaud, qui s'en vont, à l'exemple de Mgr de Laval, fonder dans les différentes parties du Canada les séminaires de St-Hyacinthe, de Nicolet, de Ste-Thérèse, de Ste-Anne ; hommes de talent et d'énergie sans doute, mais surtout hommes de cœur ; et c'est pourquoi ils sont parvenus à réaliser leur merveilleux dessein ; c'est pour cela que nous leur donnons notre entière admiration, car nous sommes de ceux qui pensent avec Lacordaire que "s'il fallait dresser des autels à quelque chose d'humain, il serait mieux d'adorer la poussière du cœur que la poussière du génie."

"Mais le pays s'est développé. Des besoins nouveaux se font sentir. L'enseignement de nos collèges et de nos petits séminaires ne suffit plus : on songe à la fondation d'une université. Le gouvernement nomme un comité dont les membres doivent étudier cette importante question. Ils consultent Mgr Hubert, qui fait une réponse dont on ne saurait trop admirer la sagesse. L'éminent prélat est d'avis "que le temps n'est pas encore venu de fonder une université à Québec." C'était donner le coup de mort à un projet dont l'exécution eût été au complet désavantage des sujets français et catholiques de Sa Majesté.

"Cependant les évêques comprennent que la création d'une université pour la jeunesse catholique va s'imposer. Ils demandent, avec toute l'ardeur de leurs cœurs d'apôtres, au Séminaire de Québec de se charger de la fondation de cette œuvre nationale et religieuse.

" Le Séminaire prévoit des difficultés. Aussi le supérieur écrit-il à Mgr l'archevêque : " Tous les directeurs du Séminaire sont persuadés que l'existence d'une université catholique serait une chose excellente pour la gloire de Dieu : mais ils ne sont pas aussi sûrs que le bien de la religion et celui de notre maison demandent que ce soit le Séminaire de Québec qui devienne cette université."

" Plus tard, on fait de nouvelles instances. Il faut absolument agrandir l'œuvre de Mgr de Laval, et on dit au Séminaire : *Dilata locum tentorii tui et pelles tabernaculorum extende.* (1)

" Enfin, le supérieur et les directeurs du Séminaire répondent : " Nous sommes disposés à faire tout ce qui dépendra de nous pour satisfaire les désirs de NN. SS. les évêques, s'ils pensent que cette érection soit pour la plus grande gloire de Dieu."

" C'est cette parole qui a fondé l'Université. Elle est donc née de cette inspiration toute chrétienne et constamment renouvelée qui avait créé et agrandi le Séminaire de Québec. Comme toutes les institutions qui sont les œuvres du dévouement et de la charité, elle devait sans doute croître lentement, se développer au milieu des épreuves, des difficultés de toutes sortes ; mais n'est-ce pas là le signe même de sa noble origine ? et ces épreuves n'ont-elles pas été en somme comme la rosée amère et nourricière qui a alimenté sa vie et soutenu sa croissance ?

" Voilà cinquante ans que l'Université existe. Qu'a-t-elle fait ? Elle vous a faits, vous ses enfants distingués ; et il me semble qu'elle peut être appelée, comme la Rome ancienne, " une heureuse productrice d'hommes. "

---

(1) *Isaïe*, 44, 2.

" Fondée à une époque de notre histoire où le peuple canadien-français, jouissant enfin des libertés politiques qu'il avait si longtemps revendiquées, travaillait plus énergiquement que jamais à former sur cette terre de Québec une société bien constituée, prospère, ouverte à tous les véritables progrès, l'Université comprit le rôle social qu'elle devait jouer ; elle s'efforça, dans la mesure où le permettait son organisation encore incomplète, de contribuer au perfectionnement de nos institutions. Elle prépara les hommes qui plus tard, dans le clergé, sur la scène politique, dans la magistrature, dans les professions libérales, devaient être les artisans de notre fortune. Elle n'a cessé d'être la pépinière féconde d'où sont sortis ceux qui parmi nous ont exercé une action importante ou décisive sur notre vie nationale.

" Elle a été assez heureuse pour voir s'élargir peu à peu le champ de son activité et la zône de son influence. Et si Mgr de Laval, éveillé de son sommeil par toutes ces démonstations que vous faites, apparaissait au milieu de vous et voyait quels développements heureux a réalisés l'œuvre qu'il fondait en 1663, quel arbre est devenu le grain de sénevé, et quelle génération s'abrite aujourd'hui sous ses rameaux, il serait sans doute ravi d'un tel spectacle.

A la vue de tous ces prêtres, il s'écrierait : *Hi qui sunt, et unde venerunt ?—Qui sunt ?* Ce sont les vrais prêtres que le grand évêque désirait pour sa chère Eglise du Canada ; des prêtres qui ne comprennent pas qu'on puisse se résoudre à travailler avec négligence, à faire les choses à moitié, à compter sa peine et son temps, quand on est au service de Dieu. Ils se sont donnés à Dieu pour les âmes, et ils se sont donnés aux âmes pour Dieu.

Aussi le vénérable Mgr de Laval leur dirait-il : *Fratres mei carissimi et desideratissimi, gaudium meum et corona mea.*

" *Unde venerunt ?*

"—Ils viennent de tous les coins du pays ; ils viennent même de la France.

" Il y a deux siècles, les enfants de cette noble nation venaient au Canada pour conquérir des âmes à Dieu, ouvrir les esprits aux clartés de la foi et à la lumière des sciences. Aujourd'hui ils viennent nous demander la vie intellectuelle ; ils viennent respirer l'air si réconfortant de la plus entière liberté dans notre pays " beau en toutes perfections, " pour me servir de la pittoresque expression du grand Champlain.

" Puis, quand nous leur aurons servi avec plaisir pendant quelques années le pain des sciences, ils s'en iront en Afrique et dans les îles de l'Océanie porter sans doute avec l'Evangile les germes de la civilisation, mais aussi avec le règne de la foi, la langue de la France et le bon renom de l'Université Laval.

" Quelle consolation n'apporterait pas aussi au cœur de Mgr de Laval, le spectacle que nous offrent tous ces hommes d'Etat éminents, ces magistrats intègres, ces médecins éclairés, tous enfants de l'Université, tous accourus ici pour rendre hommage à la grande pensée qui inspira la fondation de notre maison, pour témoigner leur vive reconnaissance à notre Université qui les a formés, et pour lui dire avec le poète : *Quod spiro et placeo, si placeo, tuum est.*

" Pourquoi ne pas l'avouer ? Nous croyons lire dans vos cœurs les sentiments qui animaient notre poète canadien quand il écrivait :

Si du séjour céleste où son âme immortelle
S'enivre des clartés de la vie éternelle,
Laval peut contempler ces murs resplendissants
Où lançant tous ses feux l'intelligence humaine,
Des travaux de l'esprit embrassant le domaine,
Fait briller des rayons sans cesse renaissants ;

S'il a vu comme nous vos nobles sacrifices,
Les arts encouragés par vos mains bienfaitrices ;
S'il entend aujourd'hui ces hymnes triomphants
Qui chantent votre nom dans ce concert immense
Que fait monter au ciel notre reconnaissance,
Il doit dire de vous : Ils sont bien mes enfants.

" Etre les vrais enfants de Laval, continuer son œuvre, avoir son dévouement, être animés du même zèle pour la bonne formation des jeunes gens, voilà notre désir, voilà notre ambition, voilà le genre de reconnaissance que nous voulons vous donner pour les marques d'estime et de confiance dont nous sommes aujourd'hui l'objet.

" Nous travaillerons de notre mieux à faire de nos élèves de saints prêtres et de bons citoyens. Et si jamais nous nous sentons presque découragés sous le poids de la lourde charge que nous avons à remplir, nous penserons à Dieu, car ceux qui espèrent en lui renouvelleront leurs forces, ils prendront des ailes comme l'aigle et ils ne seront pas fatigués, ils iront toujours et ne défailliront jamais. *Assument pennas sicut aquilæ, current et non laborabunt, ambulabunt et non deficient.*" (1)

" Nous nous rappellerons ceux qui nous ont précédés dans cette maison, qui nous ont laissé de si bons exemples, qui nous protègent du haut du ciel où ils jouissent de la récompense promise à ceux qui se donnent à la formation

(1) *Isaïe*, 40, 31.

des âmes. *Fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates.*

" Nous nous rappellerons aussi la sympathie dont vous nous entourez, l'attachement que vous nous manifestez et sur lequel nous pourrons toujours compter. Les sacrifices deviennent une source de bonheur quand ils ont une telle récompense ; les âmes les plus faibles s'embrasent d'un courage à toute épreuve quand elles se sentent appuyées d'une telle protection.

" Vous savez quelles sont les dernières paroles adressées par Ozanam à son auditoire de la Sorbonne : " On reproche à notre siècle, dit-il, d'être un siècle d'égoïsme, et l'on dit les professeurs atteints de l'épidémie générale. Cependant, c'est ici que nous usons nos forces et je ne m'en plains pas ; notre vie appartient à nos élèves, nous la leur donnons jusqu'à notre dernier souffle. Quant à moi, messieurs, si je meurs, ce sera à votre service."

" Nous aussi nous voulons ne pas être égoïstes ; nous mourrons au service des jeunes gens que vous nous confiez ; nous nous appliquerons sans relâche à leur formation morale et intellectuelle, et notre suprême ambition est que se réalise pour notre Université cette parole de l'Esprit Saint : " Les enfants sont la couronne des pères, et les parents sont la gloire des enfants."

Après la réponse de Monsieur le recteur à l'adresse des anciens élèves, Monsieur A. Kleczkowski, consul général de France, monta sur l'estrade, et présenta à l'Université Laval et à ses anciens élèves, M. Thamin, recteur de l'Académie de Rennes, délégué de l'Université de France aux fêtes du cinquantenaire de Laval.

M. le consul général, dont on aime tant ici à entendre la parole si sympathique, s'est exprimé comme suit :

" La mission qui m'est dévolue est très simple et très agréable. J'ai à présenter, d'une manière formelle, à votre Université, jeune aujourd'hui de cinquante ans, le délégué envoyé auprès d'elle par l'Université de France, vieille, si l'on remonte à ses origines, de sept centaines d'années.

" A votre Université canadienne, l'envoyé, que je ne nomme pas encore, est chargé d'apporter, de la part des Universités françaises, un salut cordial, un salut où il entre de la sympathie, de l'estime, du respect, mais aussi, mais surtout, ce je ne sais quoi d'exquis et d'indéfinissable qui ne se trouve, si je l'ose dire, que dans un baiser d'affection maternelle. Que si cette expression cause de la surprise, sachez que l'idée de tendresse qu'elle inclut, je ne fais que l'emprunter à la lettre par laquelle, il y a peu de temps, le recteur aimé de cette maison m'entretenait de son vif désir de voir l'Université de France participer, au moyen d'une représentation directe, aux fêtes de votre jubilé. " C'est la mère, écrivait-il, qui viendrait dire à sa fille qu'elle est contente d'elle ; c'est la vieille France qui viendrait encourager, féliciter des enfants qui n'ont jamais cessé de l'aimer."

" Des sentiments si délicats, et d'une sincérité si éloquente, ne pouvaient manquer de toucher des cœurs français. La lettre, qui en contient l'expression, a été communiquée à Paris ; si c'est une indiscrétion, celui qui s'en est rendu coupable ne songe même pas à s'en repentir. Cette lettre a passé sous les yeux du ministre des Affaires étrangères et du ministre de l'Instruction publique. L'effet en fut irrésistible.

" Tout de suite l'envoi d'un délégué spécial à Québec fut décidé. Et, afin de donner à cet acte de courtoisie, à ce

témoignage de bonne amitié, la signification la plus ample, le choix du gouvernement s'est porté sur un des membres les plus distingués de notre enseignement supérieur, sur un des maîtres qui l'honorent le plus par leur vie et par leurs travaux, et sont dès lors particulièrement à même de le faire comprendre et de le faire aimer.

" Ce maître, maintenant, est là devant vous. Ce qu'il ressent, ce qu'il pense, depuis trois jours qu'il a pris contact avec cette terre canadienne, douce en cette saison, et si riche en tous temps de poésie et de souvenirs, je n'ai pas à vous l'apprendre. Il vous le dira lui-même. Ce que je sais, c'est qu'il se réjouit du mandat dont il est investi. Il est fier, très fier de venir à vous, comme une sorte d'" envoyé extraordinaire " auprès d'une grande puissance — d'une grande puissance morale—et l'Université Laval ne serait rien, si elle n'était pas cela. Elle est un sanctuaire, elle est une citadelle ; l'antique foi religieuse s'y réchauffe, l'esprit national s'y fortifie. Ici s'élabore l'avenir.

" Héritière d'un passé commun, ardente à perpétuer l'œuvre des ancêtres, comment cette Université ne serait-elle pas chère à la France, et à tous ceux qui ont au cœur l'amour de tout ce qui fut son histoire.

" Ma mission est remplie. Avec l'autorisation de M. le recteur, et sans prétendre empiéter sur aucune de ses prérogatives, je donne la parole à M. Raymond Thamin—je le nomme cette fois—recteur de l'Académie de Rennes, " ambassadeur " de l'Université de France auprès de la vaillante Université canadienne de Québec ! "

Après cette allocution vivement applaudie, M. Raymond Thamin, au nom de l'Université de France, prononça le discours suivant :

" Monsieur le Consul général vient de me présenter à vous en des termes trop aimables et qui me gêneraient, si je ne faisais abstraction, dans la solennité de cet instant, de tout sentiment personnel, de modestie aussi bien que de vanité, et si je n'étais disposé à me réjouir de tout ce qui peut donner un sens élevé—il ne saurait l'être trop—à la mission que je remplis près de vous.

" Oui, messieurs, je vous apporte le salut des universités françaises, de celle de Paris, si riche de passé et de gloire, qui m'a élevé, de celle de Lyon, où j'ai longtemps enseigné, de celle de Rennes, à la fortune de laquelle j'ai, pour le moment, le grand honneur de présider, de toutes enfin; d'un mot, je vous apporte le salut de la France, de la France non oublieuse et non oubliée. J'apporte ce salut à la terre toujours aimée, de plus en plus aimée du Canada; je l'apporte à la ville de Champlain et de Montcalm, je l'apporte à nos gloires communes, à vous Canadiens et à nous Français, je l'apporte à la mémoire vénérée de l'évêque apôtre dont votre Université porte le nom; à cette Université enfin, sanctuaire et citadelle tout à la fois, comme on vient de le dire si bien, à cette Université qui a su incarner l'âme d'un peuple, et se faire la génératrice d'âmes conscientes de leur nationalité et des destinées qui l'attendent.

" On me demande de vous dire les sentiments qui m'animent au contact de ce sol, en votre présence, au son de la langue si pure que vous parlez, et dont mes oreilles, qui en avaient été quelques jours sevrées, s'enchantaient hier et s'enchantent aujourd'hui. La bienvenue de ce pays m'a souri avant même que je fusse descendu du " char " qui m'amenait. Quelques-uns des vôtres, qui se rendaient aussi à ces fêtes, ont reconnu en moi le parent venant de

loin que je suis ; ils m'ont fait dire mon nom, les raisons de mon voyage, et la réunion de famille a, dès lors, commencé pour moi. D'un bout à l'autre des bancs bien remplis on a chuchoté, et bientôt on a su partout qu'un Français était là, et des yeux le cherchaient qu'il ne songeait pas à fuir. Des bonnes sœurs ont oublié un instant leur livre de prière, et braqué sur moi leurs blanches cornettes avec une curiosité émue. Que j'ai aimé ces regards et ces distractions que Dieu, pour l'amour de la France, pardonnera ! Puis, ç'a été l'enchantement de votre ville et de ses horizons si beaux, et beaux d'une beauté française, où je reconnaissais, agrandis, des sites familiers, et, d'un vert plus intense, les arbres de ma Bretagne. J'ai fait, à peine débarqué, comme un pèlerinage national aux monuments de gloire et de deuil qui entourent cette cité longtemps disputée, et me suis empli l'âme des religieuses émotions du souvenir. J'ai erré dans vos rues étroites et grimpantes où tant de ressemblances de choses et de gens m'arrêtaient, et je me disais que c'est ici, plutôt que de l'autre côté de l'eau, qu'est la vieille France, et, comme vous dites d'un mot exquis, le vieux pays. Mais rien n'a valu la douceur de votre accueil ici même, et la façon dont ce mot m'a été dit par vous : " Vous êtes ici chez vous ". Rien ne l'eût valu si je n'avais assisté hier à des spectacles dont je n'ai pas de mots pour égaler la poésie et la grandeur.

" Messieurs, vous avez eu le génie de la fidélité, et vous en éprouvez aujourd'hui la vertu irrésistible. Vous avez ébranlé jusque dans leurs fonds les cœurs français par l'obstination de votre tendresse filiale. Si la France a conquis le Canada, c'est le Canada aujourd'hui qui a conquis la France, et contre cette conquête du cœur il n'y a

pas de caprice de la fortune ni de force humaine qui puisse prévaloir ?

“ Laissez un français vous dire que votre tendresse a été bien placée. On vous a rappelé hier (et combien j'étais heureux d'entendre tomber d'une bouche canadienne, en des phrases où la pureté de la langue le disputait à la force de la pensée, ces choses que je projetais de vous dire moi-même !), on vous a rappelé le rôle historique de la France, son rôle dans le monde entier, son rôle en particulier sur ce coin de sol que nous foulons, et où une partie glorieuse de son histoire s'est jouée. Non seulement elle l'a arrosé de son sang dont elle a toujours été prodigue, mais elle y a inauguré des méthodes de colonisation qui lui sont propres, et où se révèle le meilleur de son génie, colonisant par l'instruction et la charité plus que par la force, et bâtissant ici même, de préférence à des comptoirs, des écoles et des hôpitaux. Avant de venir ici, j'ai relu votre histoire, Ursulines et Hospitalières, et jamais bataille gagnée n'a valu, je ne dis pas devant Dieu, mais à la mesure humaine des résultats acquis, votre dévouement silencieux et séculaire. Vous fûtes des conquérantes, vous aussi, et dont les conquêtes ont défié tous les orages. C'est que dans la répartition des fonctions entre les races diverses qui peuplent notre planète, à la nôtre, messieurs, a été dévolu le département de la charité et de l'idéal, quelque forme d'ailleurs que, selon les évolutions de la conscience, celui-ci revête. O ma patrie, tu as choisi la meilleure part, et elle ne te sera pas enlevée ! Pour suivre la trace de la France dans l'histoire, il ne suffit pas, en effet, de voir où sont peintes sur une carte les couleurs françaises. Un homme d'Etat américain le disait récemment, dans un sentiment d'é-

quité et de reconnaissance, aux délégués de notre pays : " Nos villes, nos fertiles vallées, nos immenses industries sont des monuments impérissables en l'honneur de la France ! " Cela se disait à New-York, et nous sommes à Québec, où l'action française n'a pas été le bienfait d'un jour, mais le don du sang, le don de l'âme fait à la France nouvelle !

" Pour perpétuer cette action, toutefois, pour maintenir ces traditions, pour défendre cet esprit contre les invasions et les alliages, pour préserver de tout ce qui en altèrerait la pureté les eaux de ce beau fleuve qui a transmis aux générations successives du Canada l'esprit français, je veux dire la langue française elle-même, il fallait ce centre de résistance, ce sanctuaire de piété nationale dont on vous parlait, et que fut votre Université. Cela a été le trait de génie de ses fondateurs. En la fondant, non seulement ils ont donné à ce pays les prêtres, les avocats et les médecins chrétiens qu'ils désiraient, mais ils ont, pour une bonne part, fondé la nation. Ici s'est élaborée la conscience nationale dont la cérémonie d'hier faisait retentir, sur cette cîme habituée aux grandes scènes historiques, la sage et forte affirmation. Pendant que certaines universités d'Europe forgeaient, mais dans la haine, l'âme d'un peuple aujourd'hui parmi les puissants de la terre, simplement, pieusement, vous ne demandiez qu'à l'amour et au souvenir leurs forces de conservation et leur don de résurrection. Votre méthode était la bonne ; elle est la méthode française, celle dont, malgré l'exemple donné, nous ne consentons pas à nous départir ; la seule dont nous voulions attendre les revanches d'influence déjà partout annoncées. L'Université Laval a donc été un conservatoire de la langue et de l'esprit français, et c'est de cela que l'Université de France vient

à cette heure la remercier par ma bouche. Elle a, par là, bien travaillé pour nos deux patries, pour les deux Frances !

" Votre recteur, avec l'admirable modestie de ceux qui font de grandes choses sans s'en apercevoir, s'excusait près de moi de l'exiguité de vos bâtiments. Outre que le recteur de l'Université de Rennes ne les trouve pas si exigus que cela, je ne mesure pas, messieurs, quoique je vienne des Etats-Unis, à la dimension des bâtiments, la force intellectuelle et morale d'une université. François I disait du Collège de France, qu'il venait de fonder, mais non de loger : " Il est bâti en hommes ". Cette Université aussi a été surtout bâtie en hommes, en hommes de foi et de dévouement (de ce dévouement dont on nous disait hier soir le degré), qui ont accompli une œuvre sans proportion avec les ressources apparentes et matérielles dont ils disposaient. Les œuvres de l'esprit et de la charité ne sont pas, Dieu merci ! du même ordre que les autres biens de ce monde : elles ne s'achètent ni ne se payent. Votre capital à vous, trésor de foi religieuse et nationale, peut défier les autres formes du capital,—quoique je ne sois disposé à en dédaigner aucune.

" Avec une égale modestie, dans l'élégante brochure que vous avez publiée en souvenir de ces fêtes, avec une sincérité dont jamais, à ma connaissance, programme d'Université n'a donné pareil exemple, vous accusez l'insuffisance de votre Faculté des arts, et vous annoncez l'intention d'organiser un haut enseignement littéraire et scientifique. Je salue cet avenir que vous nous promettez, comme j'ai salué votre passé. Oui, penchez-vous studieusement, tendrement sur votre histoire :

O votre histoire, écrin de perles ignorées !

comme dit un de vos poètes; oui, vivifiez par l'étude vos légendes, comme l'un de vous en a déjà donné l'exemple; considérez notre littérature et notre art comme vôtres; mais fécondez par la critique votre littérature et votre art propres, car là aussi sont des éléments de conscience pour un peuple qui naît ou qui renaît. Vous avez raison, de même, de penser que toutes les batailles de demain se gagneront par les armes que donne la science, et que vous risqueriez, si ces armes ne se fourbissaient pas chez vous, de voir s'éloigner de vous cette partie de la clientèle universitaire qui ne se contente pas du royaume de Dieu. Or il faut, dans l'intérêt même de ce que vous représentez, que vous continuiez d'être les éducateurs des fils les plus entreprenants de votre race, des futurs maîtres du monde matériel, de toute l'élite sociale. Donnez à cette élite ce qu'elle demande, et qui est aussi de la vérité, partant quelque chose qui vient de Dieu. Une université a un double rôle, tournée vers le passé et vers l'avenir, agent de conservation, et agent de progrès. Je ne sais si je dois vous féliciter davantage d'avoir si bien rempli celui-là ou de vous préparer à remplir celui-ci.

" Par là vous représenterez toute la culture française, celle d'aujourd'hui comme celle d'autrefois, la culture française dont vous êtes, dans cette partie du monde, les principaux dépositaires. De ce que vous avez fait, de ce que vous ferez dépend non-seulement l'avenir de notre commune race, mais l'avenir de ce continent à qui il faut, à lui aussi, sa France. Il manquerait quelque chose à l'Amérique, si notre race lui manquait, et si vous n'y remplissiez toute votre destinée. Il semble que l'horizon humain en serait assombri, et il semble que la vie serait moins douce à vivre si cette fleur sociale qu'est l'esprit français se faisait

plus rare sur le sol. Ainsi, non contents de vous aimer pour vous-mêmes, nous vous aimons pour l'humanité.

" N'allez pas ajouter que toutes ces façons de vous aimer reviennent à nous aimer, nous, et que nous nous mirons dans vos qualités. Si nous sommes fiers de reconnaître nos physionomies dans les vôtres, et si votre persistante affection a éveillé en nous les émotions les plus hautes, nous n'en sommes pas moins des frères depuis longtemps séparés, et qui, se retrouvant après une longue absence, ont beaucoup de choses à s'apprendre.

" Et j'ose dire, messieurs, que si vous avez à apprendre de nous peut-être, nous avons aussi à apprendre de vous. Nous pouvons nous être utiles les uns aux autres ; et j'espère bien que nous n'en resterons pas aux visites de politesse et de parenté, mais que l'échange d'idées, comme de denrées, deviendra incessant entre nous. Si le Canada a besoin de la France, de sa science, de ses arts, de sa littérature, la France a besoin du Canada, de l'exemple de ses vertus, de l'utile émulation que votre puissance d'expansion ferait peut-être naître chez nous, de la confiance en l'avenir de notre race que donne aux plus sceptiques l'admirable spectacle de vos récents progrès. Du chemin que vous avez fait, en suivant des voies différentes, nous tirerons de fraternelles leçons. Nous nous rajeunirons en un mot à votre contact, et vous nous rendrez en énergies neuves ce que nous vous donnerons d'expérience chèrement achetée et de connaissances lentement acquises.

" En attendant que s'établisse cette familiale coopération de nos forces vives aux uns et aux autres, que votre Université du moins, en cela encore initiatrice, resserre avec les Universités de France les liens que nous lions aujourd'hui,

" Je m'arrête sur l'expression de ce vœu, puisqu'il faut s'arrêter, si doux qu'il soit, entre personnes chères les unes aux autres, de faire des rêves d'avenir après avoir évoqué le passé.

" Je ne m'arrêterai pas toutefois, sans vous avoir remis cette adresse, comme c'est l'usage entre universités européennes qui se congratulent. Mais vous y verrez cette fois autre chose qu'une carte de visite et que l'accomplissement d'une formalité coutumière, à savoir la charte d'alliance, le pacte de famille que je suis venu de là-bas signer avec vous au nom de l'Université de France."

Monsieur Thamin remit en effet, après ce discours, à M. le recteur, l'adresse que nous reproduisons dans l'appendice. L'éloquence, à la fois simple, précise et forte de l'orateur de l'Université de France émut profondément l'auditoire et souleva de longs applaudissements. Nos âmes restées françaises reconnaissent si facilement leurs sœurs de là-bas, et vibrent si volontiers aux accents qu'elles nous font entendre, aux fraternelles et fortifiantes sympathies qu'elles nous apportent !

Après M. Thamin, tous les autres délégués qui n'avaient pas encore présenté à l'Université Laval les congratulations des universités qu'ils représentaient, vinrent tour à tour offrir à M. le recteur une adresse qu'ils accompagnèrent de bonnes et gracieuses paroles.

M. James London, président de l'Université de Toronto, présenta, en même temps qu'une adresse, une lettre de félicitations de M. le ministre de l'Instruction publique de la province d'Ontario. Sir Sanford Fleming, délégué du Quen's College, de Kingston, dit quelle joie il éprouvait de revoir Québec, qu'il avait visité une première fois en

1845, alors que l'Université Laval n'existait pas encore; combien surtout il était heureux d'y être aujourd'hui l'hôte d'une grande Université, et de rencontrer si nombreux les descendants de cette race éminente et brave qui, la première, a implanté la civilisation au Canada.

M. John Hamilton, de Québec, représentait l'Université Bishop, de Lennoxville; il s'estima particulièrement honoré d'être, auprès de l'Université Laval, le délégué d'une maison d'éducation qui a été fondée, comme Laval, sous l'inspiration du sentiment religieux, et qui reconnaît, comme elle, que la religion doit être la base solide de toute culture intellectuelle.

Le R. P. Emery, recteur de l'Université d'Ottawa, exprima ensuite tous les vœux que forme pour sa sœur aînée de Québec, la jeune et florissante institution qu'il représente.

Toutes ces allocutions des délégués des universités sœurs furent écoutées avec beaucoup d'intérêt, de curiosité et de sympathie. Plus d'une fois les orateurs furent acclamés.

Après tous ces discours, M. le recteur annonça à l'auditoire que le conseil universitaire avait résolu, à l'occasion du jubilé d'or, d'offrir quelques titres honorifiques à ceux de ses anciens élèves dont la carrière honore le plus l'Université, et aux amis qui ont plus particulièrement droit à son affection ou à sa reconnaissance.

Ont été proclamés docteurs :

Lord Alexander Smith, baron de Strathcona et Mont Royal, commissaire général du Canada à Londres, docteur en droit ;

Les membres du gouvernement fédéral dont les noms suivent: Sir Wilfrid Laurier, premier ministre, docteur

en droit et docteur ès lettres; MM. Israël Tarte, docteur ès lettres ; Charles Fitzpatrick, M.-E. Bernier, H.-G. Carroll, docteurs en droit ;

Les membres du gouvernement de la province de Québec dont les noms suivent : MM. S.-N. Parent, premier ministre, Lomer Gouin, H.-G. Duffy, docteurs en droit ; A. Turgeon, docteur ès lettres ; J.-J. Guérin, docteur en médecine ;

Messieurs les juges J.-B. Gagné, et P.-A. Landry ; MM. L.-Ph. Pelletier et M. Tellier, députés, docteurs en droit ; M. le chanoine Archambault, vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, docteur en théologie ;

MM. les supérieurs ou directeurs des séminaires ou collèges affiliés, dont les noms suivent :

M. I. Douville, supérieur du Séminaire de Nicolet, docteur en théologie ;

M. A. Nantel, supérieur du Petit Séminaire de Ste-Thérèse, docteur ès lettres ;

Mgr L. Richard, supérieur du Séminaire des Trois-Rivières, docteur en théologie ;

M. R.-P. Sylvain, supérieur du Petit Séminaire de Rimouski, docteur en théologie ;

M. E. Delamarre, supérieur du Petit Séminaire de Chicoutimi, docteur en théologie ;

M. P.-J.-A. Lefebvre, supérieur du Petit Séminaire de Sherbrooke, docteur en théologie ;

M. J.-R. Ouellette, supérieur du Petit Séminaire de Saint-Hyacinthe, docteur en théologie ;

M. J.-A. Lemieux, supérieur du Collège de Ste-Marie de Monnoir, docteur en théologie ;

M. G.-V. Villeneuve, supérieur du Collège de l'Assomption, docteur en théologie ;

M. C. Beaudry, C. S. V., supérieur du Collège de Joliette, docteur ès lettres ;

M. L. McGarry, C. S. C., supérieur du Collège de St-Laurent, docteur en théologie ;

M. J.-A. Charlebois, C. S. V., du Collège Bourget, docteur en théologie ;

M. F. Lelandais, P. S. S., directeur du Collège de Montréal, docteur en théologie ;

M. J.-A. Allard, directeur du Collège de Valleyfield, docteur en théologie ;

M. P.-C. Gauthier, du Collège de Saint-Dunstan, docteur en théologie ;

Les membres du comité général des fêtes qui n'étaient pas encore docteurs : Sir A.-P. Pelletier, MM. les notaires J.-B. Delâge et J.-A. Charlebois, docteurs en droit ; M. le coroner A.-G. Belleau et M. C. Sewell, docteurs en médecine ;

Les membres du comité exécutif des fêtes non encore docteurs : Les honorables MM. Charles Langelier, Amédée Robitaille, W. Larue, docteurs en droit ;

MM. J.-E. Bédard, Isidore Belleau, avocats, docteurs en droit ;

Trois littérateurs canadiens, récemment élus membres de la Société royale : M. l'abbé G. Bourassa, M. Ernest Gagnon, M. R. Bellemare, docteurs ès lettres.

Après cette proclamation des nouveaux docteurs, Mgr L.-A. Paquet s'avança au bord de l'estrade et remercia le Saint-Siège et Mgr l'archevêque de la dignité nouvelle dont on l'avait décoré pendant le banquet. Il le fit avec cette exquise délicatesse dont il est coutumier, et voulut bien reporter sur toute la Faculté de théologie un honneur dont, trop modestement sans doute, il se croyait indigne.

Ces dernières paroles mirent fin à la longue séance académique où l'intérêt toujours renouvelé avait tenu sans cesse en éveil l'attention des anciens élèves. Il était près de six heures du soir quand l'assemblée se dispersa : on avait juste le temps d'aller se reposer un peu avant de se rendre au concert qui devait terminer une journée si bien remplie.

***

A huit heures donc, le Manège de la Grande Allée, transformé encore une fois en salle de musique, s'ouvrait aux anciens élèves, se remplissait du même auditoire qui l'avait envahi la veille. Aussi bien, allait-on assister à l'exécution d'une œuvre qui faisait déjà grand bruit, que tout le monde voulait entendre, et qui devait, paraît-il, éclipser toutes les fêtes musicales que l'on avait jusqu'ici données à Québec.

Personne ne fut trompé dans son attente, et le drame-oratorio *Le Paradis perdu*, le chef-d'œuvre de Théodore Dubois, fut admirablement rendu par les chœurs et les solistes qui en avaient été chargés. M. Joseph Vézina dirigeait encore l'orchestre, et les mêmes artistes que nous avons signalés déjà, à propos du concert de la veille, s'acquittèrent de leur tâche avec la même perfection, et recueillirent les mêmes applaudissements. Nous ne mentionnerons ici que Monsieur Joseph Saucier, excellent baryton canadien, venu exprès de Paris, où il était à compléter ses études vocales, pour tenir dans *Le Paradis perdu* le rôle de Satan. M. Saucier a remporté ici, le vingt-quatre juin, pour la façon si précise et si dramatique avec laquelle il a su interpréter son rôle, un succès

qui fait le plus grand honneur à ses talents, et qui lui présage une brillante carrière.

Nous reproduisons, en même temps que les noms de tous les autres artistes, le programme de ce concert que le lendemain l'on devait répéter pour le public.

PROGRAMME

DES 24 ET 25 JUIN 1902

L'Arlésienne.—*Suite pour orchestre.* . . . . J. Bizet

A.—*Prélude.* B.—*Menuet.* C.—*Adagietto.* D.—*Le Carillon.*

Orchestre.

LE PARADIS PERDU

Drame-oratorio en quatre parties, pour Soli, Chœur et Orchestre

Paroles de Edouard Blau. **Musique de Théodore Dubois.**

Première partie : . . . . La Révolte
Seconde " . . . . L'Enfer
Troisième " . . . . Le Paradis, la Tentation
Quatrième " . . . . Le Jugement

PERSONNAGES :

Eve.	Madame Charlotte Maconda
L'Archange.	Mademoiselle Léontine Vézina
Adam.	Monsieur Albert Quesnel
Satan.	" Joseph Saucier
Le Fils de Dieu.	" Moyse Raymond
Uriel.	" Amédée Roy
Bélial	" Calixte Dagneau
Molock	" Emilien Cinq-Mars

Séraphins, Esprits, Anges fidèles, Anges rebelles, Anges damnés.

PREMIÈRE PARTIE.—LA RÉVOLTE.

Introduction : Alors que le monde n'était pas encore et que régnait le chaos..., les armées célestes furent appelées de tous les coins du ciel aux pieds du Seigneur.

Chœur et récit :—Aux profondeurs éthérées...
Air avec chœur :—Chantez, esprits dociles...
Chœur de la révolte :—Jadis tes anges fidèles...
Récits, double chœur, bataille :—O Seigneur, ces cris de menace...
Récit, chœur général :—L'Enfer, ô réprouvés, s'entr'ouvre...

Soli : Mademoiselle Léontine Vézina,—Monsieur Joseph Saucier.

DEUXIÈME PARTIE.—L'ENFER.

Introduction :—Gémissements, plaintes confuses, concerts des damnés.
Chœur des damnés :—Dans l'horrible fournaise...
Trio, récit et chœur :—Toi qui nous perdis...
Air avec chœur :—Depuis le jour qu'à notre race...
Récits et chœur général :—Pour cette œuvre difficile...

Soli : Messieurs Joseph Saucier, Amédée Roy, Calixte Dagneau, Emilien Cinq-Mars.

TROISIÈME PARTIE.—Le Paradis, la tentation.

Introduction :—C'est la nuit, mais la nuit transparente et sereine.
Le jour, loin de l'Eden à regret s'effaçant,
Epand tant de clartés sur les monts ou la plaine
Que l'ombre s'illumine alors qu'elle y descend.
Laissant flotter leur âme
Dans un rêve enchanteur,
Le premier homme et la première femme
Sont endormis sous les figuiers en fleur.

Chœur d'Esprits :—Le matin paraît...
Récit et prière :—C'est le jour et sur nous...
Duo : - Oui, je bénis, ma bien-aimée...
Scène, duo de la tentation et chœur :—Oui, mon cœur de lui-même...
Duo et trio :—Je te retrouve enfin, chère compagne...
Air de triomphe :—La voilà donc achevée...

Soli : Madame Charlotte Maconda, Messieurs Albert Quesnel et Joseph Saucier.

QUATRIÈME PARTIE.—Le Jugement.

Introduction :—Le sourd tressaillement de la terre qui pleure
Est monté jusqu'au ciel.—Si le ciel reste pur,
C'est que le Dieu de lumière y demeure,
Mais les doux Séraphins ont frémi dans l'azur.

Chœur et récit :—Quelle rumeur plaintive...
Récit, air et ensemble :—L'éclair brille, la foudre...
Prédiction : Vois cette plaine sombre...
Invocation. Morceau d'ensemble :—O Dieu vengeur, ô Dieu juste...
Récit et chœur final :—Homme, courage ; ô femme, espère.

Soli : Madame Charlotte Maconda, Mademoiselle Léontine Vézina, Messieurs Albert Quesnel et Moyse Raymond.

Chant national.—Dieu sauve le Roi !
Chœur et Orchestre.

Quand, après la soirée, les anciens élèves regagnèrent leur domicile ou leurs chambres d'hôtel, ils purent voir briller dans la nuit le toit, le dôme et les clochetons de l'Université, rayonnant de tout l'éclat de leurs trois mille lampes électriques. Il était vraiment beau, et d'une signification toute symbolique, le spectable de cet immense phare allumé sur le rocher de Québec, projetant si vivement et si loin, à travers les ombres, sa pure lumière.

CHAPITRE IV.

LE JUBILÉ (*Suite et fin*).

La journée du vingt-cinq juin—Nos défunts ; service solennel à la chapelle du Séminaire.—L'ouverture du premier congrès des médecins de langue française de l'Amérique du Nord.—Adresse de M. le président au recteur et aux professeurs de l'Université Laval ; réponse de M. le recteur.—Réception à l'Université, et fête de nuit dans les jardins de la Faculté de théologie. Conclusion.

UNE fête de famille comme doit l'être toute réunion d'anciens élèves ne peut se terminer sans que l'on accorde un souvenir aux absents, aux disparus, à ceux que la mort a moissonnés. Et ils sont si nombreux les tombeaux qui bordent la route de cinquante années d'existence ! si nombreux les maîtres et les confrères qui sont tombés le long du chemin [1] !

De tous ceux qui ont fondé l'Université, pas un ne devait voir les fêtes jubilaires. Le cardinal Taschereau, descendu dans la tombe il y a cinq ans, fut le dernier survivant de cette pléiade ; Casault et les autres dormaient depuis longtemps le tranquille sommeil des justes. De tous les anciens professeurs ou élèves, près de six cents déjà avaient pour toujours, et plusieurs très prématurément, fini leur carrière.

(1) Voici le chiffre des morts que l'on a pu relever parmi les anciens élèves : 150 avocats et notaires, 250 prêtres, 175 médecins.

Les caveaux de la chapelle du Séminaire conservent les cendres de la plupart des fondateurs, et de quelques-uns des plus laborieux ouvriers de l'œuvre de l'Université. (1) Aussi, est-ce bien dans cette chapelle qu'il convenait de rassembler un moment les anciens élèves, à l'occasion des noces d'or, et de les faire s'unir dans une prière commune pour le repos de l'âme de tous ceux qui ont appartenu à la grande famille universitaire.

A neuf heures donc, mercredi matin, une messe solennelle de *Requiem* fut chantée pour nos morts, dans cette chapelle du Séminaire qui est aussi la chapelle de l'Université. On avait élevé dans le chœur un catafalque, et c'est autour de cette image de la mort et du tombeau que se sont groupés très nombreux les anciens élèves. Mgr Casey, évêque de Saint-Jean, N. B., ancien élève de la Faculté de théologie, officiait pontificalement. Tous les professeurs actuels de l'Université étaient présents, revêtus de la toge. La messe fut suivie du *Libera*. Le chant grave, suppliant, solennel et si simple des prières liturgiques fut exécuté par un chœur d'anciens élèves.

Cette cérémonie funèbre fut sans doute une de celles dont on conserve le plus cher souvenir. Elle a évoqué dans la mémoire, et comme sous le regard, les figures de professeurs qui, à un moment de notre vie, exercèrent sur nous une si active influence, et auxquels nous avions voué

(1) Voici la liste des fondateurs, recteurs et professeurs dont les restes sont conservés dans la chapelle, avec la date des décès : John Holmes, fondateur, 1852 ; Antoine Parant, fondateur, 1855 ; Léon Gingras, fondateur, 1860 ; L.-J. Casault, fondateur et premier recteur, 1862 ; Louis Gingras, fondateur, 1866 ; C.-H. Laverdière, professeur et membre du conseil, 1873 ; Ovide Brunet, professeur et membre du conseil, 1876 ; L.-N. Maingui, membre du conseil, 1878 ; Louis Beaudet, professeur et membre du conseil, 1891 ; M.-E. Méthot, professeur et ancien recteur, 1892 ; Benj. Paquet, professeur et ancien recteur, 1900 ; Cyprien Tanguay, professeur, 1902.

un respect mêlé de tant de confiance et d'amitié ! elle a rappelé à nos souvenirs tant de camarades qui furent les compagnons et la joie de nos années d'études, et qui emportèrent avec eux dans la tombe une si large part de nos plus profondes affections !

***

Après ce service célébré pour les confrères défunts, les anciens élèves furent invités à se rendre à la salle des promotions de l'Université, où devait se faire l'ouverture solennelle du premier congrès des médecins de langue française de l'Amérique du Nord. C'est par toutes les séances et toutes les fêtes organisées pour ce congrès que devaient se prolonger et se terminer les démonstrations du cinquantenaire.

On se rappelle que des liens tout particuliers unissaient les membres du congrès à l'Université Laval. La plupart des médecins de langue française de l'Amérique du Nord sont sortis des Facultés de médecine établies par l'Université à Québec et à Montréal. Ils formaient donc tout naturellement un des groupes les plus considérables des anciens élèves réunis à Québec pour les fêtes jubilaires. D'autre part, l'idée même de convoquer en congrès les médecins de langue française de l'Amérique du Nord avait été proposée par des professeurs de la Faculté de médecine de Québec ; elle appartenait surtout à l'homme très actif et très zélé qu'est Monsieur le professeur Brochu.

C'est grâce à l'initiative hardie et intelligente de cet ami du progrès, que nous avons pu voir groupés ensemble, le vingt-cinq juin dix-neuf cent deux, près de quatre cents médecins venus de tous les points du Canada et des Etats-

Unis. C'était toute une armée de travailleurs qui a pu se compter une première fois et organiser ses forces pour les conquêtes de la science. Rien ne pouvait mieux stimuler l'ardeur de ceux qui ont le souci de leurs intérêts professionels et l'avancement des études médicales dans notre pays que cette mise en commun de toutes les énergies, de toutes les lumières, de toutes les expériences. Et parce qu'une sympathie plus étroite unit tous ceux qui parlent une même langue et qui sont nés d'un même sang, parce que surtout nos médecins peuvent être partout où ils se sont fixés, au Canada et aux Etats-Unis, des agents très puissants de l'idée et de cette influence française que nous cherchons tous à répandre et à fortifier sur ce continent, il était excellent, si cosmopolite que puisse et que doive être la science, de rassembler ici, dans une pensée et dans une aspiration commune, tant d'ouvriers laborieux que jusqu'ici leurs intérêts de famille et la distance avaient isolés.

C'est donc avec une joie bien grande que l'Université accueillait, le matin du vingt-cinq juin dernier, tous ceux qui avaient répondu à l'appel de M. le docteur Brochu. Elle avait conscience qu'en ouvrant aux congressistes ses portes, et en leur permettant de tenir dans ses salles leurs séances, elle faisait une œuvre essentiellement universitaire, et profondément patriotique.

A dix heures du matin, les congressistes étant réunis dans la salle des promotions, M. le président du congrès entra, accompagné de M. le recteur, de Mgr l'archevêque, chancelier de l'Université, de l'honorable M. A. Turgeon, secrétaire de la province, et des professeurs de l'Université. Quelques évêques et un grand nombre de citoyens laïcs étaient aussi présents.

M. le docteur Brochu, avant d'inviter M. Turgeon

à ouvrir, en sa qualité de ministre chargé du département de l'Instruction publique, la première séance du congrès, présenta aux directeurs et aux professeurs de l'Université les hommages de ses collègues. Il le fit en donnant lecture de l'adresse suivante :

" L'Association des médecins de langue française de l'Amérique du Nord, qui vient à peine d'ajouter le dernier complément à son organisation, est heureuse de marquer le premier acte public de son existence en présentant ses hommages aux autorités de l'Université Laval. C'est un devoir bien doux pour elle, avant d'inaugurer ses travaux, d'exprimer hautement son admiration et sa gratitude envers cette grande institution, qui fait la gloire de la race canadienne-française en prodiguant au pays, depuis un demi-siècle, les bienfaits de l'enseignement supérieur.

" Notre Association a cette bonne fortune de participer aux fêtes glorieuses par lesquelles tout le peuple canadien commémore le cinquantenaire de la fondation de cette Université, et elle est heureuse de placer sous son patronage distingué l'œuvre de son premier congrès. C'est pour nous un inestimable honneur en même temps qu'un gage assuré de succès.

" L'Université Laval vient d'être l'objet de démonstrations qui témoignent aux yeux de ce continent l'importance capitale de sa mission ; elle s'est acquis, en effet, en poursuivant la plus noble des tâches, l'estime et l'admiration de toute la nationalité française en Amérique. Grâce au dévouement de ses fondateurs et au zèle patriotique des hommes éminents qui se sont succédé depuis cinquante ans dans ses chaires d'enseignement, elle a jeté un vif éclat sur les sciences, les lettres et les arts. C'est

elle qui a formé le cœur et l'esprit de la société dirigeante au Canada ; c'est elle qui a donné à notre jeune peuple, un peu perdu au milieu de races différentes, l'arme si puissante et si nécessaire à la protection comme au maintien de son individualité : la haute culture intellectuelle. Elle a été, en un mot, le rempart de notre nationalité. Et ce sera son plus beau titre de gloire d'avoir fait éclore et s'épanouir, en même temps que le haut enseignement moral et religieux, les sciences et les lettres françaises sur cette terre que nos ancêtres ont conquise à la civilisation.

" Certes, l'enseignement de la médecine n'a pas été négligé à Laval ; bien au contraire, il y a toujours occupé une des premières places dans ses programmes. Des centaines de médecins ont été formés par des professeurs de haut mérite qui ont illustré successivement ses chaires. C'est à cette source qu'ils ont puisé, avec les dons du savoir et de l'éducation pratique, l'amour sacré du travail et de l'étude. Puis ils se sont dispersés aux quatre coins du pays, et même jusqu'aux limites extrêmes du continent américain, où ils exercent leur art en faisant le plus grand honneur à leur *Alma Mater* et à la noble profession qu'ils ont embrassée.

" Voilà pourquoi les médecins de langue française, réunis pour la première fois en une association dont le but les rapproche de l'œuvre des hautes institutions qui leur ont distribué le pain de la science, sont heureux d'applaudir aux succès de Laval, et de reconnaître le rôle si bienfaisant et si utile qu'elle a joué dans la patrie canadienne.

" Il nous est particulièrement agréable d'unir nos vœux et nos hommages à ceux que l'élite du peuple canadien-français vient de lui offrir dans une si touchante

unanimité, que cette date mémorable et glorieuse du cinquantenaire de sa fondation marque l'aurore d'une ère nouvelle, remplie de promesses et d'espérances.

" En voyant se succéder dans la haute direction de cette grande École nationale les hommes les plus éminents par leur savoir et leur sagesse, parmi lesquels nous comptons les princes les plus remarquables de l'Église, nous ne pouvons manquer d'être persuadés que l'œuvre commencée et soutenue au prix de tant de généreux sacrifices, ne soit de plus en plus appréciée du public et qu'une coopération plus efficace de toutes les classes de notre société ne lui apporte les ressources nécessaires pour atteindre son complet épanouissement.

" Tels sont les vœux que les médecins de langue française de ce continent forment pour l'avenir de l'Université Laval, qui a bien des titres particuliers à la reconnaissance de notre profession médicale ; et ils ont la très grande satisfaction de lui rappeler, avant de commencer les travaux de leur premier congrès, que l'œuvre délicate qu'ils ont entreprise leur a été inspirée surtout comme le corollaire de l'œuvre de haute éducation à laquelle cette Université travaille avec tant de dévouement et de succès depuis sa fondation."

Monsieur le recteur répondit à cette adresse par le discours suivant :

" Il y a quelques semaines à peine, dans la réunion solennelle des cinq Académies, un des hommes les plus distingués de notre ancienne mère-patrie se demandait " si la France est en décadence ".

" Il est tristement caractéristique qu'on ait à se poser

une pareille question, et, quelles que soient les considérations invoquées par M. Hanotaux pour nous rassurer sur l'avenir de cette grande nation, le fait seul d'avoir à dissiper de patriotiques inquiétudes est de nature à en entretenir l'ombre angoissante devant l'esprit public.

" Cette question à laquelle M. Hanotaux se croyait obligé de répondre, des hommes distingués des autres grandes nations de l'Europe se la posent souvent au sujet de leur propre patrie dont la condition n'est pas meilleure.

" Heureusement, une semblable question ne vient pas à l'esprit de ceux qui s'intéressent à l'Université et qui connaissent son histoire. Comme vous venez de nous le dire si aimablement, elle a toujours grandi et prospéré; il n'y a qu'à voir cette semaine la réunion de ses nombreux enfants pour être fier de son passé et confiant dans son avenir.

" Vous venez lui demander l'hospitalité. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle vous l'accorde avec plaisir. Une mère ne se croit pas obligée de dire à son enfant qu'il est le bienvenu chez elle. La plupart d'entre vous sont des enfants de notre institution; les autres sont ses amis, et tous vous aimez l'Université, vous désirez son progrès comme vous aimez votre patrie, comme vous désirez son développement.

" De notre côté, nous vous souhaitons un plein succès. Vous vous êtes réunis d'abord pour vous instruire, pour vous communiquer de mutuelles connaissances, afin de pouvoir faire plus de bien dans l'exercice de votre noble profession. La science médicale fait tous les jours de grands progrès; elle est semblable à ces astres qui se meuvent sur nos têtes, qui ne connaissent pas le repos ; et d'elle on pourrait bien dire ces mots que l'on rencontre sur

le frontispice de quelques vieux ouvrages avec le dessin d'une sphère céleste : *semper in motu*.

" Ce mouvement, vous voulez le suivre ; ce progrès, vous voulez le connaître ; ces développements, vous voulez les savoir. Honneur à vous, honneur à la race à laquelle vous appartenez, honneur aux institutions qui vous ont formés et qui sont fières de vous !

" Vous voulez ensuite vous connaître mieux et vous unir plus étroitement. C'est encore là un désir bien légitime. Il est dit dans l'Ecriture Sainte que Dieu a livré la terre aux disputes des hommes, et l'expérience est là pour démontrer que l'homme en profite. Ah ! messieurs, restez unis. Vous vous rappelez ce féroce César qui souhaitait une seule tête au genre humain afin de l'abattre d'un seul coup. Eh bien ! formant le vœu contraire, nous désirons que tous n'aient qu'un seul cœur pour être forts et lutter avec succès. " Si la vie est un passage, sur ce passage au moins jetons des fleurs ". Et les plus belles fleurs qu'on puisse trouver sur cette terre, ce sont celles que produisent la paix et la concorde.

" Vous savez ce que font chaque matin ceux qui habitent les bords de la mer durant les chaleurs de l'été ; ils ouvrent, dès le soleil levant, toutes les fenêtres de leurs appartements ; une brise fraîche et vivifiante s'y précipite, elle chasse les lourdes vapeurs de la nuit, elle renouvelle l'air de l'intérieur et prépare une nouvelle provision de fraîcheur pour le reste de la journée ; puis on ferme les volets, et on se précautionne ainsi contre les ardeurs croissantes du jour.

" Vous êtes au matin de votre congrès. Ouvrez toutes les fenêtres de votre cœur ; laissez-y pénétrer la brise vivifiante de la charité fraternelle ; qu'elle chasse

tout souvenir de mécontentement, de froissement passés; qu'elle anime toutes vos discussions, qu'elle préside à tous vos travaux. Et partez de Québec avec une affection mutuelle plus vive, avec un attachement plus profond pour notre chère Université, qui est heureuse de votre sympathie et fière de vos succès.

" Vous la dites le rempart de notre nationalité; vous applaudissez à la bonne formation qu'elle donne à ses élèves; vous la remerciez des sacrifices qu'elle a faits pour le haut enseignement dans notre province, et vous êtes revenus lui témoigner votre affection et votre reconnaissance en prenant part aux fêtes organisées à l'occasion de ses noces d'or.

" En son nom, et du fond du cœur, merci! Et pour vous témoigner sa gratitude, elle travaillera avec plus d'ardeur que jamais à la réalisation de vos vœux.

" La poésie nous montre la matrone romaine moins fière de ses bijoux que de ses enfants vigoureux de corps et d'esprit, laborieux, impatients d'affronter les périls pour mettre leur nom à côté de celui des glorieux ancêtres.

" Puisse l'Université être toujours fière de ses élèves! Puissent-ils sortir de notre maison avec une intelligence ornée de connaissances sans doute, mais surtout avec un cœur capable de résistance au vice, avec un caractère fièrement trempé, avec une conscience inébranlablement chrétienne! Puissent-ils, en un mot, se montrer toujours semblables à vous, monsieur le président, à tous ceux qui vous accompagnent ce matin pour exprimer à notre Université des sentiments qui l'encouragent et qui l'honorent!"

Après cette réponse, l'honorable M. Turgeon ouvrit le congrès. Dans un discours fort applaudi, fort patrio-

tique, et qui, à certains moments, valut à l'orateur de longues ovations, il félicita les médecins de l'initiative très heureuse qu'ils avaient prise, et fit voir quels résultats pourrait avoir pour la science médicale et pour la diffusion de l'influence française une association aussi puissante et aussi féconde que la leur. Puis M. le président général souhaita la bienvenue à ses collègues, et précisa, dans une série d'observations intéressantes, le sens de l'œuvre nouvelle à laquelle il les avait invités à collaborer.

Le congrès était ouvert. Il allait maintenant, pendant trois jours consécutifs, tenir ses séances. La bonne entente et l'entrain n'ont cessé de régner dans toutes les réunions. Un nombre très considérable de travaux ont été lus ou présentés, et nul doute que la science ne bénéficie de tous ces efforts personnels, de toutes ces observations soigneusement recueillies.



Le soir du vingt-cinq juin, les anciens élèves et toute la société de Québec devaient se rencontrer une dernière fois dans les salons et les jardins de l'Université. Ce soir-là, en effet, l'Université donnait à toute notre population la plus belle, la plus splendide réception qui peut-être se soit jamais faite à Québec. Elle ouvrait toutes grandes ses portes à ceux qui voudraient bien venir lui apporter leurs félicitations et leurs précieux encouragements.

C'est dans le grand salon que l'on venait d'abord présenter ses hommages. M. le recteur recevait, entouré des professeurs laïcs accompagnés de leurs femmes, et des professeurs ecclésiastiques. Tous les professeurs étaient

revêtus de la toge. M. le coroner Belleau présentait les visiteurs.

La réception commença à huit heures. Dès sept heures et demie, la foule inondait déjà les avenues de l'Université, où l'on attendait avec une impatience mêlée de quelque curiosité l'ouverture des portes. Et ce fut pendant toute la soirée une procession sans cesse renouvelée. Il n'est pas exagéré de dire que plus de trois mille personnes ont défilé devant le recteur et les professeurs.

Ce ne sont pas seulement les anciens élèves et les citoyens appartenant aux professions libérales qui se sont empressés ce soir-là de venir à l'Université; mais plutôt toutes les classes de notre société s'y étaient vraiment donné rendez-vous. Les hommes de la finance, l'industriel, le commerçant, l'ouvrier, tout le bon peuple de Québec avait accouru. Et rien n'était beau comme de voir se coudoyer dans les salons de réception tous ces représentants de toutes les classes de notre population. Chacun se sentait parfaitement à l'aise et comme chez soi dans cette maison qui est bien avant tout le foyer intellectuel de la grande famille canadienne. Et nul doute que les citoyens qui assistèrent à un si nouveau spectacle furent plus que jamais convaincus que l'Université Laval n'est pas l'œuvre d'une école, ni d'un parti, mais bien une institution populaire et nationale.

Au sortir des salons, la foule se répandait dans les musées ou dans les jardins de la Faculté de théologie. Les jardins surtout attirèrent et retinrent les visiteurs. On y fut témoin, spectateur émerveillé d'une des fêtes de nuit les plus belles, les plus délicieuses, les plus féeriques qui se puissent voir. Le toit de l'Université, le dôme et les clochetons étincelaient sous les milliers de lampes élec-

triques qui y étaient allumées; des guirlandes de lampes multicolores, de lanternes chinoises ou vénitiennes dessinaient sur les façades des bâtiments de l'Université et de la Faculté de théologie les plus élégantes broderies; d'autres étaient suspendues à travers les allées et les arbres du jardin. Mêlées à ces guirlandes de lumières, de longues files de petits étendards agitaient leurs vives couleurs, pendant qu'à l'extrémité des mâts flottaient les drapeaux. Les massifs de gazon et les fleurs des parterres ajoutaient à toute cette décoration leur fraîche et gracieuse parure, et donnaient aux premières heures de la nuit tous leurs parfums. Et le jardin ainsi illuminé et transformé offrait à l'œil l'ensemble le plus harmonieux, le plus réjouissant. On ne pouvait se lasser de se promener à travers ces allées, et de respirer l'air pur d'une de nos plus calmes soirées de juin. De temps en temps, la fanfare de la Garde Champlain faisait entendre une excellente musique, et des chœurs d'étudiants, formés à l'improviste, traversaient les jardins en chantant nos plus populaires chansons canadiennes. C'était alors une joie, des applaudissements, un enthousiasme bruyant. On se sentait heureux de vivre dans une communion si étroite, si intime, si parfaite, de pensées et de sentiments. On s'abordait comme font des camarades, de vieux amis, et l'on échangeait dans de longues conversations ses impressions ou ses souvenirs.

Les groupes circulaient lentement par les allées. Les élégantes toilettes des dames, l'hermine et les soies violettes, bleues, rouges ou vertes des toges doctorales se détachaient avec la meilleure grâce à travers cette foule immense qui pendant plus de trois heures remplit les jardins. Et toujours, malgré cette affluence extraordinaire, l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner. Cette

tenue si correcte, nous serions tenté de dire si respectueuse, n'a pas peu contribué à donner à cette fête de nuit ce charme tout particulier, ce grand air à la fois simple et royal qui enchantaient les spectateurs.

A onze heures, la foule commença à se retirer lentement, comme à regret, et peu à peu le jardin de la Faculté de théologie redevint plus calme, silencieux. Les constellations de lanternes vénitiennes brisèrent tour à tour leurs lignes symétriques : leurs étoiles, une à une, cessèrent de briller, comme font des astres qui s'éteignent. Les milliers de lampes qui marquaient si vivement les grandes lignes du toit de l'Université, des clochetons, et de la croix monumentale qui surmonte le dôme, s'éteignirent elles aussi. A minuit, spectateurs, décors et acteurs, tout avait disparu. Les derniers promeneurs s'étaient dispersés, et les dernières lumières achevaient de mourir. Une obscurité presque complète enveloppait maintenant tout le jardin ; et l'on n'entendait plus que le frissonnement des drapeaux que remuait doucement une brise très légère, et l'on ne voyait plus au-dessus de sa tête qu'un beau ciel tout semé d'étoiles. Mais ce ciel souriait encore à travers les ombres de la nuit, et il semblait promettre à l'Université, mère féconde de citoyens utiles, une postérité aussi nombreuse que ces astres qui éclairaient les dernières heures de son jubilé.



Cette fête de nuit, où l'art et la nature avaient si merveilleusement uni leurs grâces, était donc le dernier acte des fêtes du cinquantenaire. Depuis trois jours les scènes de ce spectacle inoubliable se déroulaient à travers notre

ville; elles avaient excité partout le plus vif intérêt; elles avaient tenu sous le charme tous ceux qui purent y prendre part; déjà elles allaient cesser, déjà elles étaient terminées.

Mais si des journées comme celles du vingt-trois, du vingt-quatre et du vingt-cinq juin, où l'Université Laval a pu prendre un si complet et si large contact avec la foule, avec l'âme populaire, si des journées comme celles-là passent trop rapidement dans la vie des institutions, elles laissent après elles dans l'esprit de tous une impression qui ne s'efface pas de si tôt. Longtemps on s'est plu à répéter dans les journaux et dans les salons que jamais fêtes n'avaient été célébrées avec plus d'entrain, avec plus d'éclat, avec autant de dignité. La mémoire des anciens élèves et des amis de l'Université Laval conservera elle-même sans doute le souvenir de tant de choses consolantes et utiles à rappeler. Elle gardera surtout le souvenir des leçons de désintéressement et de fraternité qui se sont dégagées de l'ensemble des démonstrations universitaires.

Ce qu'en effet l'on a pu si heureusement remarquer pendant ces fêtes de juin dernier, ce que le recteur et les professeurs de l'Université ont constaté avec infiniment de joie, c'est la spontanéité et l'unanimité des sympathies qui de toutes parts sont venues à l'institution qu'ils représentent. Toutes questions de clocher ont été vraiment écartées, oubliées, et l'on n'a plus vu dans l'Université Laval que l'œuvre admirable, nécessaire, qui complète et couronne notre système d'enseignement public. Et ceci honore particulièrement tous ceux que d'autres liens attachent nécessairement à d'autres institutions.

Au surplus, l'Université a été très sensible aux marques de bienveillante attention que lui a bien voulu donner, pendant ces fêtes de son jubilé, la presse anglaise et pro-

testante du pays. Des articles fort élogieux, et des compte rendus très détaillés publiés par ses journaux, ont attiré sur notre institution les regards et les applaudissements de citoyens qui, pour ne pas parler notre langue et ne pas partager nos croyances, ne laissent pas cependant d'être pour nous des compatriotes et des amis.

Nous avons été heureux surtout de voir prendre part à nos fêtes les délégués des universités anglaises et protestantes. Rien ne pouvait mieux montrer l'esprit de large et utile conciliation qui anime et doit toujours animer ceux qui sont chargés de travailler au développement des arts et des sciences dans notre pays. Si les universités canadiennes, catholiques et protestantes, ne peuvent s'entendre toujours sur les questions d'éducation religieuse et morale, où des doctrines opposées entraînent fatalement des pratiques, des convictions différentes, elles peuvent du moins se rencontrer et fraterniser sur le terrain des recherches purement scientifiques. Il est utile et nécessaire que sur ce terrain elles se rapprochent et essaient de se prêter un mutuel secours.

La science qui est toujours à faire parce que jamais encore l'esprit humain n'a pu la fixer, a besoin de tous les efforts, de toutes les lumières. Elle se propose de chercher la vérité ; c'est pourquoi elle ne doit connaître ni juifs ni gentils ; elle doit être placée par les hommes au-dessus de toutes les rivalités, au-dessus de toutes les concurrences ; et tous les hommes doivent s'unir pour assurer ses développements et ses progrès. Nos compatriotes anglais l'ont compris ainsi pendant les fêtes de juin dernier, et leurs représentants ont laissé à l'Université Laval des paroles et un souvenir qui ne seront pas perdus.

Ce que nous venons de dire de la fraternité étroite

qui doit unir tous les hommes de science suffirait à expliquer la joie très grande que nous a apportée le délégué de l'Université de France. Pourtant, ne serait-il pas plus exact encore d'affirmer que ce qui a valu à M. Thamin les ovations qu'on lui a si largement prodiguées pendant son discours, c'est que nous avons saisi sur ses lèvres, avec l'expression de la plus chaude sympathie, la voix, les accents, l'âme d'un frère de Bretagne ? Le recteur de l'Académie de Rennes a bien voulu nous dire qu'il retrouvait parmi nous la vieille France. De telles paroles vont toujours droit à nos cœurs de vieux français ; et si l'Université Laval y a vu comme le gage de l'intérêt que là-bas l'on nous porte toujours, elle y a vu surtout un motif nouveau de contribuer pour sa large part à conserver ici l'image de cette vieille France que M. Thamin peut rencontrer et aimer encore dans ces landes et dans ces campagnes bretonnes où la Providence le fait travailler.

La présence des délégués des universités étrangères donnait donc à nos réunions solennelles un caractère nouveau et comme une signification toute spéciale. Si ce sont les témoignages d'amitié et de dévouement donnés à l'Université par ses anciens élèves qui ont fait des fêtes jubilaires cette fête de famille que l'on avait voulu qu'elles fussent en effet, ce sont bien, d'autre part, les témoignages d'estime et de solidarité venus du dehors qui ont donné à ces mêmes fêtes cet autre sens très précis qu'on leur avait souhaité, et qui n'a échappé à personne. L'Université Laval a senti, avec une satisfaction bien grande, qu'elle n'était pas isolée dans le monde des travailleurs intellectuels, qu'elle représentait vraiment plus qu'un groupe de professeurs et d'étudiants, qu'elle était une force, et que, si elle n'avait pas encore le prestige et la puissance des

vieilles universités, celles-ci du moins ne dédaignaient pas de lui donner à côté d'elles une place honorable.

Puissent toutes ces manifestations d'une sympathie qui jamais ne fut moins avare, profiter à l'Université Laval, et encourager tous ses bienfaiteurs dans l'œuvre si utile de propagande qu'ils ont entreprise.

C'est d'ailleurs pour que toutes ces leçons et que toutes ces joies ne soient jamais oubliées, qu'on nous a chargé de les recueillir et de les raconter. Notre tâche est maintenant finie. Nous serions heureux si, tout en accomplissant une œuvre que la piété filiale nous a fait aimer, nous avions dans quelque mesure satisfait les légitimes exigences des amis et des anciens élèves de Laval.

APPENDICE

I

Lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII.

Le soir même du vingt-quatre juin arrivait à l'archevêché de Québec une lettre que Sa Sainteté Léon XIII voulait bien adresser à Mgr l'archevêque, chancelier de l'Université, à l'occasion des fêtes du cinquantenaire. Voici cette lettre :

A Notre Vénérable Frère Louis-Nazaire, archevêque de Québec, grand chancelier de l'Université Laval.

LÉON XIII, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction apostolique.

Nous avons appris de vous avec bonheur que l'Université dont vous êtes le chef doit bientôt compléter sa cinquantième année depuis son heureuse fondation, et que cet événement, sous votre direction et celle de vos collègues dans l'épiscopat, et par les soins des anciens élèves de cette institution, doit être célébré avec des manifestations de joie éclatantes. Nous n'ignorons pas combien, dans ce noble Institut des hautes études, on attache d'importance au maintien des intérêts catholiques.

Aussi comprenons-Nous qu'il est digne, et surtout qu'il est utile pour le progrès d'une œuvre si bien commencée, de rappeler comment cette institution a pris naissance à l'époque nécessaire, par quels moyens elle s'est développée, puis, quels services elle a, par la faveur divine, durant toute cette période, rendus à la société. Nous savons que, en ceci, une louange toute particulière est due pour ses mérites éminents au Séminaire de Québec, où semble respirer encore le zèle salutaire de son Fondateur, de cet homme digne d'une mémoire immortelle et dont le nom, à bon droit, a été attaché à cette Université. Mais ce qui, à juste titre, Nous réjouit grandement, c'est que vous rappelez surtout avec reconnaissance la prévoyance éclairée du Siège Apostolique à son égard et que vous attendez de ses paroles d'encouragement maternel le couronnement de sa prospérité. Certes, comme Notre illustre Prédécesseur, nous n'avons jamais cessé de témoigner Notre sollicitude et Notre faveur envers l'Institut de Laval. Toujours également Nous avons constaté votre diligence remarquable et votre docilité à Nos prescriptions pour y faire fleurir l'élégance des arts et des lettres, et le sain enseignement des sciences plus importantes. Nous Nous réjouissons de ce que votre principal souci est donné à la jeunesse cléricale, afin que, pour devenir telle qu'elle doit nécessairement être à notre époque, elle soit bien formée et pourvue de doctrine. Nous approuvons de tout cœur, Vénérable Frère, le dessein que vous Nous avez confié de faire enseigner le droit public de l'Eglise, non seulement aux clercs, mais aux laïcs, tant élèves qu'auditeurs étrangers à l'Université. En effet, les catholiques auront par là des armes toutes prêtes pour défendre la liberté et la dignité de l'Eglise, que partout l'on voit exposées au péril. Notre approbation, encore plus que Notre encouragement, est due à votre talent et à votre zèle, et Nous n'hésitons pas à croire que vous travaillerez à l'avenir comme vous l'avez fait jusqu'ici. Resterait—chose que Nous souhaitons ardemment—que les ressources des catholiques continuent à vous soutenir, dans la per-

suasion que l'accroissement de l'Université Laval est intimement uni à la prospérité de l'Eglise du Canada.

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance singulière, à vous Vénérable Frère, aux évêques vos collègues, ainsi qu'aux directeurs de l'Université, et à tous les professeurs et élèves, Nous accordons affectueusement la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le septième jour de juin, en l'année mil neuf cent deux, de Notre Pontificat la vingt-cinquième.

LÉON XIII, Pape.

II

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE A L'UNIVERSITÉ LAVAL

GALLICARVM . VNIVERSITATVM . OMNIVM
ORATOREM . QVI . VNIVERSITATIS . A . GALLICO . CONDITORIS
NOMINE . LAVAL . NVNCVPATÆ
DECIMVM . LVSTRVM . SALVTET
LEGAVISSE . VNIVERSITAS . RHEDONICA . GAVDET
AC . SIBI . GRATVLATVR

QVO . HONORE . DIGNISSIMAM . IPSA . RERVM . NATVRA . FECIT
REGIONEM . GALLIARVM . OCCIDENTALEM
QVIPPE . QVÆ . COLONOS . CANADÆ . ET . PRIMOS . ET . MVLTOS
DEDVXERIT
NAVTARVM . ADHVC . MAGNA . PARENS

VTINAM . IGITVR . VERSA . JAM . VICE
DEDVCAT . VNIVERSITAS . VESTRA . AD . GALLICAS
AGMINA . COLONORVM . STVDIOSORVM
IN . DIES . CRESCENTIA
QVOS . ACCIPIANT . SCHOLASTICI . NOSTRI . ET . AMPLECTANTVR
VT . REDVCES . FRATRES . SANGVINE . GENTILICIIS
IPSA . LINGVA . SEMPER . ET . VSQVE . COGNATOS . ET . GERMANOS !

QVOD . VOTVM . TOTA . MENTE
FOVENT . GALLICÆ . VNIVERSITATES . VNIVERSÆ
VESTRÆ . DENA . LVSTRA . GRATVLANTES
DENA . SÆCVLA . EXOPTANTES

HÆC . DABAT . R. THAMIN . VNIVERSITATIS . RHEDONICÆ . RECTOR
VNIVERSITATVM . GALLICARVM . LEGATVS
CONDATE . RHEDONVM
KAL . JVN . MCMII

Traduction

L'Université de France, dans la personne de son ambassadeur, salue le dixième lustre de l'Université qui du nom français de son fondateur s'appelle Laval [1],—et cet ambassadeur, l'Université de Rennes se réjouit et se félicite de l'avoir délégué.

C'est un honneur qui appartenait naturellement à cette région occidentale de la France, qui a fourni les premiers et de nombreux colons au Canada, et qui est encore la mère féconde des marins.

Plaise à Dieu qu'en retour votre Université dirige vers la nôtre des phalanges chaque jour croissantes de colons étudiants ! Nos professeurs les accueilleront et les embrasseront comme des frères qui reviennent, frères que le sang, les traditions de famille, et la langue elle-même n'ont cessé de faire jusqu'à maintenant nos parents et nos cousins.

Ce vœu, l'Université de France l'entretient avec une vive ardeur, félicitant en même temps votre Université de ses dix lustres, et lui souhaitant encore dix siècles.

C'est ce qu'exprimait R. Thamin, recteur de l'Université de Rennes, délégué de l'Université de France.

Fait à Rennes, le jour des Calendes de juin MCMII.

---

(1) Il est à peine besoin de signaler l'erreur qui s'est glissée dans la rédaction de cette adresse. Ce sont les directeurs du Séminaire de Québec qui ont fondé l'Université ; ils l'ont appelée du nom de Laval en mémoire de Mgr de Laval qui, lui, avait deux siècles auparavant fondé le Séminaire.

III

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ DE LA REINE

A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

QUEEN'S TO LAVAL.

QUEEN'S UNIVERSITY

CONGRATULATES

LAVAL UNIVERSITY

On this auspicious occasion, the semi-centennial, since it obtained its charter with the consent of Her late Most Gracious Majesty

QUEEN'S UNIVESITY cannot forget that LAVAL UNIVERSITY is the outcome of LE GRAND SÉMINAIRE, which in its turn was a developement of LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, founded in 1663, by that eminent father of the Church Monseigneur de Laval, the first Bishop of Canada whose sacred memory is preserved in the name which the University bears.

The continuous history of these schools of learning tells of many privations and struggles, only overcome by the zeal and activity which they seem to have inherited from their original founder. The Senate and graduates of Queen's University, mourning as they do the recent loss of Principal Grant, always an ardent friend of the race

represented by Laval University, cannot help expressing their admiration for the kindred spirit displayed by a sister University, which has ever been liberal in its teaching and administration, as is evidenced by the fact that Protestant Doctors, Lawyers and Scientists have held offices on its Staff, and that many of the public men who have risen to distinction in the various walks of life have been educated at LAVAL, and who by their liberal culture and their dignified bearing have given evidence of the nature of the education which they have received. Its great reputation is still upheld by its present Staff of Professors and by its Rector, Monsignor Mathieu, who by his learning, his zeal in the cause of education and his genial disposition, commands the esteem and affection of all who know him.

In the name and behalf of Queen's University.

SANDFORD FLEMING, K. C. M. G., LL. D.,
Chancellor.

June 1902.

Traduction

L'UNIVERSITÉ DE LA REINE

FÉLICITE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

en cette heureuse circonstance des cinquante années écoulées
depuis qu'elle a obtenu sa charte du bon vouloir
de Sa défunte Majesté Très Gracieuse.

L'Université de la Reine ne peut oublier que l'Université Laval est l'épanouissement du Grand Séminaire, qui à son tour

fut le développement du Petit Séminaire de Québec (1), fondé en 1663 par l'éminent Père de l'Eglise Monseigneur de Laval, premier évêque du Canada, dont la mémoire sacrée se perpétue dans le nom que porte l'Université.

Toute l'histoire de ces maisons d'enseignement rappelle les privations et les épreuves nombreuses que seuls le zèle et l'activité qu'elles semblaient avoir reçus en héritage de leur premier fondateur, ont pu supporter. Le Sénat et les gradués de l'Université de la Reine, pleurant encore la perte récente du Principal Grant, cet ami toujours dévoué de la race que représente l'Université Laval, ne peut s'empêcher de témoigner son admiration pour l'esprit de véritable fraternité qu'a toujours montré une Université sœur. Celle-ci, en effet, a toujours été libérale dans son enseignement et dans son administration, comme le prouve ce fait que des docteurs, des avocats et des hommes de science protestants ont fait partie de son personnel enseignant ; en outre, plusieurs hommes publics qui se sont distingués dans les diverses carrières sociales, ont reçu leur éducation à Laval, et ont rendu témoignage, par leur largeur d'esprit et la dignité de leur conduite, en faveur du genre de formation intellectuelle qu'ils avaient reçue. Cette haute réputation, elle la maintient, soutenue par le corps actuel des professeurs, et par son recteur Monseigneur Mathieu, qui, par sa science, son zèle pour la cause de l'éducation et l'affabilité de ses manières, sait gagner l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissent.

Au nom et de la part de l'Université de la Reine.

SANDFORD FLEMING, K. C. M. G., LL. D.,
Chancelier.

Juin 1902.

---

(1) Il y a ici quelque confusion dans les faits : c'est le Grand Séminaire qui fut d'abord fondé en 1663 par Mgr de Laval ; le Petit Séminaire ne fut ouvert qu'en 1668.

IV

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

Cancellarius Senatus Præses Professores Universitatis Torontonensis Cancellario Curiæ Rectori Professoribus Universitatis Laval.

S. P. D.

GRATULAMUR vobis, viri insignissimi, vos rursus ferias sæculares celebrare.

NEC enim nos fugit Academiam vestram in hac exacta ætate signa vetustatis ostendere nulla nisi gratiam et dignitatem, sed quotannis ALUMNOS emittere qui in litteris, in jure civili, in medicina, in sancta theologia vos et sese summo honore afficiunt. QUAMOBREM vobis gratulamur et ut gratulationes nostras ad vos mittamus, virum præclarissimum, Præsidem nostrum, Jacobum London, A. M., LL. D., qui lætus lætitiæ vestræ intersit, ad vos misimus.

J. LONDON,
Præses

CAROLUS MOSS
Vice-Cancellarius

JACOBUS BREBNER,
Registrarius

Datum ex Æde Academica
Kal. jun. MDCCCCII.

Traduction

Le Chancelier, le Sénat, le Président, les Professeurs de l'Université de Toronto, au Chancelier, au Conseil, au Recteur, aux Professeurs de l'Université Laval.
S. P. D.

Nous vous félicitons, très illustres Messieurs, de célébrer de nouvelles fêtes séculaires.

Et nous ne pouvons oublier que votre Académie, pendant cette période de temps qui vient de s'écouler, ne prenant de la vieillesse que la grâce et la dignité, n'a cessé de former chaque année des élèves qui dans les lettres, le droit civil, la médecine et la théologie sacrée, ont attiré sur vous et sur eux-mêmes le plus grand honneur. C'est pourquoi nous vous en félicitons, et pour vous faire parvenir nos félicitations, nous vous avons envoyé un homme très illustre, notre Président, Jacques London, A. M., LL. D., pour qu'il prenne part à votre joie en y mêlant la sienne.

J. LONDON,
Président.

CHARLES MOSS,
Vice-Chancelier.

JACQUES BBEBNER,
Registraire.

Fait au Palais Académique,
le jour des Calendes de juin MDCCCCII.

V

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ DE LENNOXVILLE

A

L'UNIVERSITÉ LAVAL

RECTORI ET PROFESSORIBUS UNIVERSITATIS LAVAL

SALUTEM

In nomine Episcopi Universitatis de Lennoxville vestræ Universitati quinquagesimum hodie annum institutionis celebranti gratulationes quam maximas offero.

Principium Universitatis vestræ, sicut nostræ, in eo positum est quod sapientia humana Dei sapientia debet semper sacrari, et doctrinæ omnis veræ fundamen est religio.

In historiæ Canadensis primordiis, unde Collegium vestrum insignissimum originem ducit, Ecclesia vestra inter invia silvarum et gentes hominum ferocissimas gloriam futuram indicabat per filios nobilissimos, qui pro cruce Christi se gaudentes ad mortem obtulerunt. Viros illos præclarissimos nos etiam, Christiani et Canadenses, pariter vobiscum memoria beatissima veneramur ; illi jam olim prœmium suum a Domino adepti sunt, nobis et toti Dei Ecclesiæ exemplum immortale reliquerunt.

Hodie quum, (pudet confiteri), religio, honor, pietas per homines nequissimos ubique in discrimen vocantur, ad eos, qui nomen Christi profitentur, universos attinet, acerbitate omni et discordia deposita, communiter contra improbos et infideles contendere.

Universitas vestra in rupibus sita nobili nostro flumini imminentibus semper in excelso apparebit omnibus qui terræ nostræ appropinquant. Haud minor sit, precamur, excelsitas fidei, culturæ, doctrinæ, diuque scientiam consecret et vitas nobilitet eorum, qui, alia e gente orti et alia lingua utentes, hodie tamen patria communi, communi libertate pariter nobiscum fruuntur.

JOHN HAMILTON,
Cancellarius

Sig. in Urbe Quebecana,
A. D. viii. Kal. Jul. A. S. MCMII.

Traduction

AU RECTEUR ET AUX PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

SALUT.

Au nom de l'Université épiscopale de Lennoxville, à votre Université qui célèbre aujourd'hui le cinquantième anniversaire de sa fondation, j'offre mes plus sincères félicitations.

Le principe de votre Université, comme celui de la nôtre, est que la sagesse humaine doit toujours être consacrée par la sagesse divine, et que le fondement de toute vraie doctrine est la religion.

Dans les commencements de l'histoire du Canada qui ont vu naître votre illustre Maison, votre Eglise, au milieu des forêts impénétrables et des nations les plus féroces, laissait entrevoir sa gloire future dans la personne de ces très nobles enfants qui pour la croix du Christ marchèrent avec joie au devant de la mort. Ces héros, nous aussi, Chrétiens et Cana-

diens, comme vous et avec vous, nous les entourons de notre vénération, et nous en conservons la mémoire bénie; depuis longtemps ils ont reçu du Seigneur leur récompense, et ils ont laissé à vous et à toute l'Eglise de Dieu un exemple immortel.

Aujourd'hui que (avouons-le à notre honte) la religion, l'honneur et la piété sont partout discréditées par des hommes très pervers, c'est le devoir de tous ceux qui professent le nom du Christ de déposer toute aigreur et toute discorde pour travailler dans un commun effort contre les méchants et les infidèles.

Votre Université, se dressant au sommet du promontoire qui domine votre noble fleuve, apparaîtra toujours sur ces hauteurs aux regards de ceux qui approcheront nos rivages. Qu'elle ne soit pas moins élevée, c'est notre vœu, par la grandeur de sa foi, sa haute culture, sa doctrine; qu'elle consacre longtemps le pain de la science et qu'elle ennoblisse la vie de ceux qui, sortis d'une autre race et parlant une autre langue, partagent avec nous une liberté commune dans une commune patrie.

JOHN HAMILTON,
Chancelier.

Signé dans la ville de Québec,

A. D. viii. Calendes de juillet, A. S. MCMII

VI

COMITÉS D'ORGANISATION DES FÊTES DU CINQUANTENAIRE

COMITÉ GÉNÉRAL

PRÉSIDENT GÉNÉRAL

L'honorable M. J.-G. Bossé, juge à la Cour d'appel.

VICE-PRÉSIDENTS

Faculté de théologie : Mgr C.-A. Marois, P. A., vicaire-général de l'archidiocèse, M. E. Carrier, docteur en théologie, supérieur du Collège de Lévis ;

Faculté de droit (avocats) : L'honorable M. Ch. Fitzpatrick, ministre de la Justice ; l'honorable M. S.-N. Parent, premier ministre de la province et maire de Québec ;

Faculté de droit (notaires) : M. J.-B. Delâge, M. J.-A. Charlebois ;

Faculté de médecine :—M. A.-G. Belleau, coroner, M. C. Sewell ;

Faculté des arts : — L'honorable M. Thomas Chapais, membre du Conseil législatif, le lieut.-colonel Oscar Pelletier.

SECRÉTAIRES

M. le docteur N. E. Dionne, bibliothécaire de la Chambre des députés, et M. Ph. Malouin, greffier de la Cour supérieure et de la Cour de circuit.

MEMBRES ADJOINTS AU COMITÉ GÉNÉRAL

Mgr A.-A. Blais, évêque de Rimouski ;

Mgr E. Gravel, évêque de Nicolet ;
Mgr M.-T. Labrecque, évêque Chicoutimi ;
Mgr T. Casey, évêque de St-Jean, N.-B. ;
Mgr C. Guay, P. A. ;
Mgr H. Têtu, P. D. ;
Mgr C.-O. Gagnon, P. D. ;
L'honorable M. P.-A. McIntyre, lieutenant-gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard ;
Sir A.-P. Pelletier, chevalier de l'Ordre de St-Michel et de St-George, membre du Conseil privé, sénateur ;
Sir A.-P. Caron, chevalier de l'Ordre de St-Michel et de St-George, membre du Conseil privé, député ;
L'honorable M. H.-E. Taschereau, juge à la Cour suprême du Canada ;
L'honorable M. J. Blanchet, juge à la Cour d'appel ;
Les honorables MM. C. Pelletier, J. Larue, E. Cimon, H. Taschereau, L. Tellier, F.-X. Lemieux, P.-A. Choquette, juges à la Cour supérieure ;
Les honorables MM. J. Bolduc, J.-P. Casgrain, J.-B.-R. Fiset, Jos. Godbout, sénateurs ;
L'honorable M. H.-G. Carroll, solliciteur général ;
M. Chs Angers, député de Charlevoix ;
M. D. Monet, député de Napierville ;
M. O. Turgeon, député de Gloucester, N. B. ;
M. Ls Lavergne, député d'Arthabaska ;
M. A. Malouin, député de Québec-Centre ;
M. Béland, député de Beauce ;
M. C.-A. Gauvreau, député de Témiscouata ;
M. J.-A. Ross, député de Rimouski ;
M. J. Bureau, député des Trois-Rivières ;
L'honorable M. W. LaRue, membre du conseil législatif ;
L'honorable M. G.-M. Déchêne, ministre de l'Agriculture ;
L'honorable M. A. Turgeon, secrétaire de la province
L'honorable M. L.-P. Pelletier, député de Dorchester ;

L'honorable M. J. Tessier, député de Portneuf ;
M. A. Bourbonnais, député de Soulanges ;
M. A. Tessier, député de Rimouski ;
M. Am. Robitaille, député de Québec-Centre ;
M. J.-A. Lane, député de Québec-Est ;
M. Al. Taschereau, député de Montmorency ;
M. J.-A. Lacombe, député de Montréal ;
M. R. Roy, député de Kamouraska ;
M. P.-P. Delaney, député des Iles de la Madeleine ;
M. P. Pelletier, député de Sherbrooke ;
M. J.-M. Tellier, député de Joliette ;
M. E. Roy, député de Montmagny ;
M. C.-F. Delâge, député du comté de Québec ;
M. J. Prévost, député de Terrebonne ;
M. A. Godbout, député de Beauce ;
M. J.-E. Bédard, bâtonnier du Barreau de Québec ;
M. l'abbé T.-G. Rouleau, principal de l'Ecole normale Laval. ;
Le recteur, le vice-recteur, les professeurs de l'Université Laval à Québec et à Montréal.

COMITÉ EXÉCUTIF

Président :—M. le docteur A. Vallée ;

M. le recteur, monsieur le juge J.-G. Bossé, Mgr Laflamme, Mgr Gagnon, l'honorable M. W. LaRue, l'honorable M. Chs Langelier, l'honorable M. Ths Chapais, MM. L.-P. Sirois, Am. Robitaille, C.-A. Pentland, M. le docteur Brochu, M. le docteur N.-E. Dionne et M. l'abbé Fillion, secrétaire de l'Université.

COMITÉS DES FACULTÉS

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Président :—M. F.-X. Faguy, curé de Québec.
Vice-présidents :—M. A. Gauvreau, curé de St-Roch ; M.

G.-P. Côté, curé de Ste-Croix, premier bachelier en théologie de l'Université.

Secrétaire.—M. B.-Ph. Garneau.

Adjoints :—MM. les abbés Demers, Déziel, Maguire et Eugène Roy.

FACULTÉ DE DROIT (*avocats*)

Président :—M. I. Belleau.

Vice-présidents :—L'honorable M. L.-P. Pelletier, M. A. Robitaille.

Secrétaires :—L'honorable M. Chs Langelier, M. Chs DeGuise.

Adjoints : MM. L.-J. Cannon, T.-C. Aylwin, E.-A. Jones,

FACULTÉ DE DROIT, (*notaires*)

Président.—L'honorable M. W. LaRue.

Vice-présidents :—M. J.-E. Boily, M. J.-E. Roy.

Secrétaire :—M. Chs. Grenier.

Adjoints : MM. E.-G. Meredith et O. Roy.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Président :—M. le docteur A. Robitaille.

Vice-présidents :—MM. J.-A. Ladrière et G. Watters.

Secrétaire :—M. le docteur P.-V. Faucher.

Adjoints : MM. les docteurs Brophy et Howe.

FACULTÉ DES ARTS

Président :—M. le docteur E. Casgrain, échevin de Québec.

Vice-présidents :—M. l'abbé E. Dionne, assistant-supérieur du Collège de Ste-Anne, M. F. Gauvreau, pharmacien.

Secrétaire :—M. Ernest Myrand, régistraire.

Adjoints : MM. N. Levasseur et Hon. Chassé.

COMITÉ DES FINANCES

Président :—Sir A.-P. Pelletier.

M. le juge Bossé, les honorables MM. Parent et Turgeon, Sir Hector Langevin, les honorables MM. Ths Chapais, W. LaRue, Chs Langelier, Mgr H. Têtu, M. l'abbé A. Gauvreau, MM. A.-G. Belleau. L.-P. Sirois, Cyr. Tessier, Chs Grenier, P. Huot, G. Garneau, I. Belleau, et N.-E. Dionne, secrétaire.

———

VII

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

DU

CADEAU OFFERT À L'UNIVERSITÉ LAVAL

LE 24 JUIN 1902

Le gouvernement de la province de Québec	$15,000 00
La Caisse d'économie de N.-D. de Québec	10,000 00
Lord Strathcona	10,000 00
Garneau, C. L., l'honorable M. Pierre, Québec	5,000 00
Le conseil de ville de Québec.	4,000 00
La Banque nationale	2,000 00

SOUSCRIPTIONS DE $1,000.00

Archambault, l'honorable M. Hor., Montréal
Bégin, Mgr L.-N,, archevêque de Québec
Belleau, le coroner A.-G.
Dupuis, A.-B., Québec
Gauvreau, l'abbé Ant., Québec
Livernois, J.-E., Québec

SOUSCRIPTIONS DE $500.00

Amyot, G.-Elie, Québec
Angers, Ch., député, Malbaie
Belleau, Isidore, Lévis
Bossé l'honorable juge G., Québec
Carroll, l'honorable M. H.-G., Rivière du Loup
Casgrain, l'abbé H.-R., Québec
Casgrain, l'honorable M. Th.-C., Montréal

SOUSCRIPTIONS $500.00—(*Suite*)

Catellier, le docteur L., Québec
Demers, l'abbé Benj., "
Faguy, l'abbé F.-X, "
Fitzpatrick, l'honorable M. Chs Québec
Fréchette, l'abbé J.-H., St-Malachie
Gravel, Mgr E., Nicolet
La Banque d'Hochelaga
La Chambre des notaires
Langelier, l'honorable juge Frs Québec
LaRue, l'honorable M. W., Québec
Laurier, Sir Wilfrid, Ottawa
Le Collège de Lévis
Méthot, E.-W., Québec
Paradis, Et., "
Pelletier, l'honorable M. L.-P., Québec
Rouleau, l'abbé Th.-G., Québec
Séminaire de St-Sulpice, Montréal
Sharples, l'honorable M. J., Québec
Sirois, le notaire L.-P., Québec
Tessier, le notaire Cyr., "
The Jacques-Cartier Water Power Co., Québec
Thivierge, M. le chanoine, Québec
Turcot, le docteur Ed., Québec
Turgeon, l'honorable M. A., "
Un ancien élève
Une dame amie de l'Institution
Un groupe d'anciens élèves
Vallée, le docteur A., Québec

Les professeurs du Séminaire de Québec $325 00
Le Collège de Ste-Anne de la Pocatière 300 00
Les Chevaliers de Colomb 255 00
La Société Chinic, Québec. 250 00

SOUSCRIPTIONS DE $200.00

Bacon, l'abbé Chs, L'Islet
Bergeron, l'abbé A., St-Gervais
Bilodeau, Louis, Québec
Blais, Mgr A.-A., évêque de Rimouski
Carrier, l'abbé C.-E., Lévis
Chauveau, l'honorable juge Alex. Québec
Garneau, l'abbé F., St-Roch des Aulnaies
Huot, Philippe, Québec
Mgr l'évêque de Chicoutimi et son Séminaire
Parent, l'honorable M. S.-N., Québec
Pelletier, Sir C.-A.-P., Québec
Rousseau, le docteur A. Québec
Roy, Edmond, Lévis
Têtu, Mgr Henri, Québec

McGarry, R. P., sup. du Collège de St-Laurent. $150 00

SOUSCRIPTIONS DE $100.00

Ahern, le docteur M.-J., Québec
Association pharmaceutique de Québec
Aylwin, T.-C., Québec
Banque de Québec
Beaudet, l'abbé A., St-Pascal
Bédard, J.-E., Québec
Belleau, Neuville, Québec
Blanchet, l'abbé A., St-Joseph, Beauce
Bureau, l'abbé J.-A., St-Michel
Casey, Mgr, évêque de St-Jean, N. B.
Casgrain, le docteur Edm., Québec
Casgrain, l'abbé R., Ange-Gardien
Charlebois, le notaire J.-A., Québec
Choquette, l'hon. juge P.-A., Québec
Cimon, l'hon. juge, Québec
Collège de Joliette
Collège de l'Assomption
Coote, le docteur P., Québec
Côté, l'abbé G., Ste-Croix
Dassylva, l'abbé Pierre, Québec
Delâge, le notaire Cyr., député, Québec
Delagrave, l'abbé T., St-Pierre
Demers, George, Québec
Déziel, l'abbé A., Beauport
Dionne, l'abbé A., St-George
Dionne, C. Léon., Québec
Dionne, le docteur N.-E., Québec
Dorion, C.-E., Québec
Drolet, F.-X., "
Duchaine, Th., "
Dumontier, le notaire J.-A., Lévis
Flynn, l'hon. M. E.-J., Québec
Fortier, le docteur René, Québec
Fournier, le chanoine F.-M., St-Arsène
Gagné, l'abbé L., St-Ferdinand
Gagnon, Mgr C.-O., Québec
Gagnon, l'abbé N., Ste-Flavie
Garneau, Jules, Québec
Garneau, C. L., l'honorable M. N., Québec
Gaudreau, le docteur S., Québec
Gauthier, l'abbé A., St-Basile
Gauvreau, le docteur Edm., Québec
Genest, l'abbé J.-M.-A., Mittineague, E.-U.
Girard, l'abbé J., N.-D. du Portage
Giroux, l'abbé G., St-Ambroise
Gosselin, l'abbé F.-X., Lévis
Grenier, le notaire Chs, Québec
Hamel, le docteur A.-C., Québec
Hamelin, l'abbé L., "
Jetté, Sir L.-A., lieut.-gouverneur, Québec
Kelly, l'abbé P., Frampton
Lacroix, Ed., Québec
Laliberté, J.-B., "
Laliberté, l'abbé F., St-Henri
Langevin, Sir Hector, Québec
Langlois, C.-A., "
LaRue, l'honorable M. J.-E., Québec
Lavery, J.-I., Québec
Ledroit, Théo., "
Lemoine, Gaspard, Québec
Lesage, Siméon "
Letellier, J.-B.-E., "
Lizotte, l'abbé J.-E., St-Jean-Deschaillons

SOUSCRIPTIONS DE $100.00—(*Suite*)

Malouin, Alb., député, Québec
Malouin, Phil., Québec
Marcoux, l'abbé J.-E., Fitchburg, E.-U.
Marois, le docteur A., Québec
Marois, Mgr C.-A., "
Marois, l'abbé O., Montmagny
Mathieu, le docteur Eug., Québec
Oblats, RR. PP., Québec
Pacaud, E., Québec
Pelletier, l'honorable juge H.-C., Québec
Pinault, le docteur J., Pass-Christian
Pouliot, Alph., Québec
Resther, Aurèle, "
Richard, l'abbé Chs, St-Romuald
Riopel, L.-J., Québec
Rioux, N., Québec
Robitaille, l'honorable M. Am., Québec
Roy, l'abbé Eugène, Québec
Scott, l'abbé H.-A., Ste-Foye
Séminaire de Rimouski
Séminaire des Trois-Rivières
Simard, le docteur Arth., Québec
Taschereau, L.-A., Québec
Tessier, l'honorable M. Jules, Québec
Un ancien élève, Québec
Un prêtre français ami de l'Université
Vaillancourt, l'abbé A., Somerset
Verrault, Melle J., L'Islet
Villeneuve, l'abbé J.-B., Charlesbourg

Jobin, l'abbé A.-D., St-Epiphane . . . . $ 75 00
Mayrand, l'abbé L., St-Isidore. . . . . $ 75 00
Schreibert, Frs, Québec . . . . $ 75 00

SOUSCRIPTIONS DE $50 00.

Archambault, l'abbé A., Montréal
Archer, Jos. jr, Québec
Aylward, l'abbé J.-F., London, Ont.
Beaudoin, l'abbé J., St-Charles
Bédard, l'abbé F., Hartford, E.-U
Bégin, l'abbé T.-P., Laval
Belleau, Eusèbe, Lévis
Bernier, Alph., Lévis
Bernier. l'hon. M. M.-E., St-Hyacinthe
Blais, l'abbé L., Riv. du Loup
Boily, le notaire J.-E., Québec
Boswell, V., "
Boucher de la Bruère, l'honorable M. P., Québec
Brophy, le docteur Mich., Ste-Foye
Casgrain, l'hon. M. J.-P.-B., sénateur, Montréal
Chapais, C. L., l'hon. M. Ths, Québec
Chateauvert, V., Québec
Cloutier, l'abbé Chs, "
Collège Bourget "
Côté, Aug., "
Couture, l'abbé W., Ste-Claire

SOUSCRIPTIONS DE $50.00—(*Suite*)

DeCazes, P., Québec
Delâge, le docteur Chs, St-Basile
Delâge, le notaire J.-B., Québec
Desjardins, C.-A.-R., St-André
Dorion, l'abbé H., Richford, E.-U
Drolet. D.-E., Québec
Dugal, l'abbé L.-N., St-Basile
Faucher, l'abbé A., Québec
Feuilteault, l'abbé J.-E., Ste-Marie
Finen, l'abbé J--E., Fillin, E,-U
Fraser, l'abbé G., Ste-Anne de la Pocatière
Gaboury, Mde Aug., Québec
Garant, V., "
Gauvreau, F.-E., "
Gauvreau, O.-E., "
Godbout, l'abbé A., "
Godbout, l'honorable J., sénateur, St-François, Beauce
Godin, l'abbé O., St-Augustin
Gosselin, le notaire V., St-Joseph, Beauce
Goulet, Onés., Québec.
Hamel, C.-N., "
Holt, John.-H., "
Huard, l'abbé V. "
Labrecque, le notaire Cyp., Québec
Lacerte, le docteur Eug., Lévis
Lane, J.-A., député, Québec
Langelier, l'honorable M. Chs, Québec
Larochelle, J.-H., Québec
Lemoine, le notaire Ed., Québec
Lesage, Jules, "
Maguire, l'abbé E.-A., Sillery
Mailloux, J.-A., Québec
Marcotte, le docteur J.-H., Lewiston, E.-U
Marcoux, L.-C., Québec
McCrea, l'abbé G., St-Casimir
Mercier, le notaire F.-A., Québec
Meredith, le notaire E.-G., "
Morisset, E.-G., "
O'Farrel, l'abbé J., Frampton
Paradis, l'abbé Louis, Lotbinière
Picard, Joseph-B., Québec
Pouliot, J.-Camille, Riv. du Loup
Price, H.-M., Sault Montmorency
Rainville, l'abbé J.-A., St-Jean, I. O.
Ratté, L.-O., Méthot's Mill
Robitaille, le docteur A., Québec
Roy, Ferdinand, "
Roy Rodolphe, député, "
S. Montréal
Scott, J.-G., Québec.
Séminaire de St-Hyacinthe
Séminaire de Ste-Marie de Monnoir.
Séminaire de Ste-Thérèse
Séminaire de Sherbrooke
Sirois, l'abbé N.-J., Cap St-Ignace
Tanguay, Georges, député, Québec
Taschereau, l'honorable juge H.-E., Ottawa.
Toussaint et Cie, Québec
Un ami de l'Université
Un ancien curé
Valin, l'abbé J., St-Edouard

Cannon, L.-A., Québec $40 00

SOUSCRIPTIONS DE $30 00.

Labbé, l'abbé R., Ste-Anastasie
LaRue, le notaire F.-A., Québec
Lemieux, l'abbé G.,St-Joachim
Trudel, l'abbé Th., Ste-Justine

Verret, l'abbé E., St-Sylvestre $26 00

SOUSCRIPTIONS DE $25.00

Archer, Chs, Montréal
Arsenault, l'abbé C., St-Valier
Audette, L.-A., Ottawa
Audet, l'abbé P., St-Fabien
Audet, Rod., Québec
Baillargeon, l'abbé C., St-Cyrille
Beaudry, J.-E., Québec
Bélanger, le docteur N.-A., Beauport
Bélanger, le notaire P.-E.-E., Québec
Belleau, l'abbé Arth., Lambton
Bellemare, Raphaël, Montréal
Belley, V. G., l'abbé F.-X., Chicoutimi
Bennett, S.-S., Québec
Bennett, W.-S., "
Bérubé, l'abbé C., St-Raphaël
Blouin, H., Québec
Boisvert, le notaire Henri, Québec
Bolduc, le chanoine, Cacouna
Boucher, le docteur G.-A., Brockton, E.-U.
Bouffard, Jean, Québec
Boulet, l'abbé J.-B.-G., St-Lazarre
Boutin, l'abbé F., St-Lambert
Brunet, Georges, Québec
Brunet, W.-J.-B., "
Burroughs, L.-F., "
Carrier, Ach., Montréal
Chabot, L., Québec
Chauveau, le notaire Alex., Québec
Chauveau, Chs-A., Québec
Cloutier, l'abbé E., St-Pierre-Baptiste
Cloutier, Eph., Québec
Cloutier, l'abbé Onés., Château-Richer
Corriveau, Phil., Québec
Côté, l'abbé E., Saints-Anges
Côté, le notaire Jules, Québec
Côté, Thomas, Ottawa
Côté et Giroux, Québec
Coulombe, l'abbé L., St-Ubald
Couture, le notaire J.-G., Québec
Crépault, Benj., Québec
Dauteuil, l'abbé A., "
Davidson, H., "
DeBlois, Eug. P., "
Deguise, Chs, "
Delâge, l'abbé F.-X., Chambord
Dorion, le docteur Jules, Québec
Doughty, A.-G., "
Dufault, S., "
Dumontier, J.-F., Québec
Dumoulin, P.-B., "
Dupuis, l'abbé F., Berthier
Duquet, Cyr., Québec
Dussault., Ach., "
Dussault, J., "
Fiset, Elzéar, "

SOUSCRIPTIONS DE $25.00—(*Suite*)

Fiset, le docteur Léon, Québec
Fiset, l'abbé Louis, N.-D. de Lourdes
Fortier, le notaire F.-G., St-François, Beauce
Fortier, l'abbé H., Lévis
Fortier, Naz., Québec
Fortier, le docteur Tancrède, Ste-Marie
Gagné, l'abbé Chs, Québec
Gagné, l'honorable juge J.-A., Chicoutimi
Garneau, J.-P., Québec
Garneau, le docteur J.-P.-A., Fall River, E.-U.
Garon, l'abbé D., St-Etienne
Garon, l'abbé L., St-Narcisse
Gauthier, Joseph, Québec
Gauthier, Ovide, "
Gauvreau, le notaire Alex., Québec
Gauvreau, l'abbé L., Bienville
Gendron, V. G., l'abbé F., Pointe aux Esquimaux
Giguère. l'abbé F., Fall River, E.-U.
Godbout, l'abbé P., Québec
Gosselin, l'abbé A.-H., St-Charles
Gosselin, le notaire C.-E., Plessisville
Gosselin, F.-X., Chicoutimi
Gosselin, l'abbé J.-B., St-Eugène
Grandbois, A.-E., St-Casimir.
Grandbois, Henri, "
Guy, l'abbé J., Ste-Louise
Howe, le docteur J.-C., Québec
Hudon, S., Rockland
Jobin, le docteur A., Québec
Jolicœur, le docteur J.-G., Québec
Laberge, l'abbé J.-E., Bourbonnais, E.-U.
Laberge, le docteur Elz., Québec
Ladrière, le docteur Joseph, Lévis
Lacerte, N., Lévis
Laflèche, l'abbé J.-P., Ste-Anne de la Pérade
Lagueux, l'abbé R., Pintendre
Laliberté, l'abbé E., Québec
Laliberté, le docteur Th.-L., Mineapolis, E.-U.
Langlais, J.-A., Québec
Langlais, J.-F., "
Laplante, l'abbé F.-X., Québec
Larochelle, le docteur A., "
LaRue Roger, Québec
Lauzé, l'abbé F., Ste-Germaine
Lavoie, Nap, Québec
Leclerc, l'abbé J., Saint-Joachim, Ont.
Legris, Mgr, Bourbonnais, E.-U.
Lemieux, Joseph-E., Québec
Lemieux, Victor, "
Lindsay, l'abbé L., "
Livernois, Jules, "
MacNider, J., Québec
Marquis, Mgr J.-C., St-Célestin
Marsh, W.-A., Québec
Martin, l'abbé J., St-Frédéric
Martineau, J.-E., Québec
Mercier, le notaire Alph., Québec
Morin, le docteur Ed., Québec
Morin, l'abbé J., Lévis
Morin, L.-D., Québec
Morisset, l'abbé A., Québec
Morisset, l'abbé F., St-Anselme
Morisset, l'abbé L., St-Ephrem
Murphy, John-A., Québec

SOUSCRIPTIONS DE $25.00—(*Suite*)

Myrand, l'abbé A., St-Thomas d'Aquin, Ont.
Nadeau, l'abbé C., Biddeford, E.-U.
O'Reilly, l'abbé P., St-Patrice
Pagé, l'abbé E., Québec
Paquet, l'abbé A., St-Hénédine
Paradis, l'abbé J.-C., Rochester, E.-U.
Paradis, V.-E., Québec
Parent, Chs-A., "
Pelchat. Emile, "
Pelletier, le lieut.-colonel Oscar, Québec
Petitgrew, l'abbé C.-A., Still Water, E.-U.
Picard, Arth., Québec
Picard, le docteur Philippe, Riv.-du-Loup.
Pinault, le lieut.-colonel L.-F., Ottawa
Pion, A., Québec
Poliquin, le docteur Arth., Saint-Félicien
Poliquin, Od., Québec
Pouliot, J.-E., Riv.-du-Loup
Prendergast, J.-A., Montréal
Prince, J.-E., Québec
Proulx, l'abbé N., St-Evariste
R., l'abbé
Ritchie, John, Québec
Rivard, Adj., "
Rosensteel, l'abbé, Shorlesburg, E.-U.
Rousseau, l'abbé A., Asile Saint-Michel
Roy, l'abbé P., St-Placide.
Savard, Joseph, Québec.
Shaw, William, "
Société musicale des élèves de l'Université Laval, Québec.
Stuart, G., Québec
Taché, E.-E., Québec
Taschereau, l'abbé A., Québec
Taschereau, le notaire C.-E., Québec
Tellier, J.-M., Joliette
Tessier, U., Québec
Turcotte, H.-A., Québec
Un ami, du diocèse de Rimouski
Un ancien élève, Québec.
Un ancien élève, des Etats-Unis
Verge, le docteur hs-A ., Québec

SOUSCRIPTIONS DE $20 00

Bégin, l'abbé F., St-Germain
Béland, Phil., Québec
Belisle, J.-A., "
Blanchet, Mgr, V. G., Portland, Ont.
Brunet, Lud., Québec
Cannon, L.-J., "
Corriveau, Apol., Québec
Côté, P.-J., Québec
Desjardins, l'abbé J.-R., Mastaï
Dion, le docteur F.-X., L'Islet
Dionne, l'abbé Emile, Ste-Anne de la Pocatière
Dumais, L.-V., Rivière-du-Loup
Foley, Ed., Québec
Fréchette, Louis, Montréal

SOUSCRIPTIONS DE $20.00—(*Suite*)

Giasson, le docteur Z., Québec
Gouin, l'abbé A., St-Laurent
Guay, Rodolphe, Québec
J.-E.-L., l'abbé
Jolicœur, l'abbé S., Ste-Catherine
Jones, le lieut.-colonel E.-A., Québec
Landry, le juge, N. B.
Langlois, le docteur Arth., Québec
LaRue, le notaire G.-T., Québec
Leonard, B., "
Lessard, le docteur Alph., "
Lessard, l'abbé H., Kamouraska
Lessard, l'abbé L, St-Aubert
Lortie, l'abbé Jules, N. D. de la Salette
Michaud, l'abbé A., Rivière-Ouelle
Miville, l'abbé G., Québec.
Pampalon, l'abbé A., Cap Rouge
Paquet, l'abbé N., St-Apollinaire
Paquin, le docteur C.-R., Québec
Pelletier, Arth., "
Pelletier, Nap., "
Potvin, le docteur Arthur, "
Pouliot, l'abbé P.-A., St-Agapit
Racine, Arch., Québec
Rouleau, le docteur E.-H., Calgary
Roy, le docteur C.-S., Mastaï
Ruel, l'abbé J.-B., Sault Montmorency
Sansfaçon, l'abbé L., Beauport
Tanguay, G.-Emile, Québec
Tessier, Aug., député, Rimouski
Thiboutot, l'abbé J.-B.
Turcot, l'abbé S., Ste-Agathe
Vincent, l'abbé Arth., Inverness
Voyer, l'abbé E., Québec

SOUSCRIPTIONS DE $15 00

Amyot, J., Québec
Bernard, Siméon, Lotbinière
Bernier, l'abbé H., Beaumont
Blouin, le docteur J.-B., Montmagny
Delisle, T., Québec
E. D., Québec
Elie dit Breton, l'abbé J., St-Côme
Gauthier, L.-O., Québec
Gauvin, Michel, "
Gauvreau, F.-T., "
Gosselin, le docteur F.-X., Saint-Roch des Aulnaies.
Grenier, Alfred, Québec
Guay, Camille, "
Houde, l'abbé E., St-Marc
Hudon, l'abbé E., St-Alexandre
Lachance, J.-H., Québec
Langlais, le docteur Joseph, Trois-Pistoles.
Langlois, l'abbé J.-O., St-Adrien
Laurie, Arch., Québec
Lemieux, le docteur Cyr., Weedon
Martineau, le docteur G.-E., Québec
McPherson, l'abbé, L'Ardoise, Cap Breton
Montminy, Chs, Québec
Rémillard, J.-A., "
Renault, Léandre, "

SOUSCRIPTIONS DE $12 00

Dérome, l'abbé J.-B., Grosse-Isle . . . . $ 12 00
Paradis, Chs-A., Québec . . . . $ 12 00
Poitras, Oct.-T., " . . . . $ 12 00

SOUSCRIPTIONS DE $10 00.

Angers, C.-P., Québec
Archambault, le docteur D.-E., St-Pierre les Becquets.
Aubry, J.-M., Québec
Auclair, l'abbé G., St-Jean-Chrysostôme
Audet, le notaire Ferd., Québec
Audet, le notaire J.-B.-E., St-Isidore
Babin, Arsène, Québec
Bacon, le docteur J.-L., Québec
Baillargé, W.-D., "
Ballantyne, l'abbé J., Grondines
Baril, V. G., l'abbé H., Trois-Rivières
Barry, H.-D., Québec
Beaubien, A.-J.-C., Montmagny
Beaulieu, l'abbé T.-E., Québec
Bédard, le docteur P.-H., "
Bégin, le notaire J.-A., Windsor-Mills
Béland, le docteur H.-S., député, St-Joseph, Beauce
Bélanger, J.-A., Québec
Belleau, G.-G., "
Belley, L.-G., Chicoutimi
Bender, J.-A., Montmagny
Bernier, l'abbé A., Riv.-du-Loup
Bernier, N., Rimouski
Blanchet, l'abbé O., Riv.-à-Pierre
Bolduc, Aug., St-Joseph, Beauce
Bolduc, le docteur J.-B., Beauport
Bourque, l'abbé Chs, Ste-Jeanne
Brochu, l'abbé C.-S., St-Denis
Brousseau, l'abbé O., St-Damien
Brunet, l'abbé U., N.-D.-du-Rosaire
Bureau, Th., Sault-Montmorency
C., l'abbé, St-N,
Campbell, R., Québec
Campeau, F., "
Cantin, P., "
Caouette, J.-B., Beauport
Carbonneau, le chanoine C.-A., Isle-Verte
Carbray, Ths, Québec
Caron, l'abbé Alph., Québec
Caron, l'abbé N., Maskinongé
Carrier. L.-N., Lévis
Carrier, l'abbé W., Gartby
Châteauvert, G.-P., Québec
Chamberland, l'abbé M., Ste-Rose de Lima
Chénard, l'abbé D., St-Eleuthère
Choquette, l'abbé C.-P., St-Hyacinthe
Cimon, H., Riv.-du-Loup
Cinq-Mars, l'abbé A., Portneuf
Clark, le docteur Ad., Québec
Collet, l'abbé C.-A., "
Corriveau, l'abbé E.-O., Sainte-Pétronille
Darveau, Chs, Lévis
Darveau, Georges, Québec

SOUSCRIPTIONS DE $10.00—(*Suite*)

David, L.-O., Montréal
DeBlois, le docteur J.-P., Château-Richer
Delamarre, l'abbé, Chicoutimi
Demers, le docteur J.-F., Québec
Demers, L.-G., Québec
Deschesnes, l'abbé L.-P., Saint-Samuel
Deux amis de l'Université
Dion, l'abbé L.-N., St-Gilbert
D.-O., Québec
Dorval, le docteur, Québec
Dubé, l'abbé P.-P., Ste-Julie
Dubeau, Eudore, Montréal
Dubord, C.-E., Beauport
Dugal, l'abbé F., Drummond, N.B.
Duggan, E.-J., Malbaie
Dumais, l'abbé J., St-Magloire
Dumas, l'abbé Th., Cabano
Dumont, J.-N., St-François, Beauce
Dupuis, l'abbé J.-B.-C., Cranbourne
Elèves des écoles de St-Jean-Baptiste des Ecureuils
Fiset, l'honorable M. R., sénateur, Rimouski
Fleury, le docteur Georges, St-Léon
Fortier, Taschereau, St-François, Beauce.
Fortin, l'abbé J.-S., Woonsocket, E.-U.
Frenette, l'abbé C.-E., Saint-Jean Port-Joli
Frenette, l'abbé Eug., Chicoutimi
Gagné, l'abbé Jacob
Gagnon, l'abbé Aug., Antigonish
Gagnon, David-R., Québec
Gagnon, Ernest, Québec
Gagnon, l'abbé J., Lac-Noir
Gagnon, l'abbé L.-J., Ste-Famille
Galerneau, l'abbé I., Montmagny
Galerneau, l'abbé J., St-Ferréol
Galipault, A., Québec
G. A. P., "
Gauvin, l'abbé N., Québec
Gauvreau, le docteur G, Charlesbourg
Gelley, Emile, Lévis
Gibsone, G.-F., Québec
Godbout, Arth., député, St-Georges, Beauce
Gayne l'abbé H.-G., Harrisson, E.-U.
Grandbois, le docteur P.-E., Riv. du Loup
Grenier, l'abbé A., Buckland
Grondin, l'abbé P., St-Bruno
Guérard, le docteur Joseph, Québec
Guimond, le docteur C. O., Québec
Hamel, Gust., Ste-Marie, Beauce
Hamelin, l'abbé J.-E., Ile Surette, N.-E.
Hébert, l'abbé Jean, Richardville, N.-B.
Hudon, l'abbé H., St-Léonard
Huot, l'abbé Ant., Québec
Huot, Emm., "
J.-B.-D., l'abbé "
Jolicœur, P.-J., "
Joly, l'abbé J.-M., St-Pierre, Manitoba
Kirouac, l'abbé J.-A., Stoneham
Labrecque, Alph , Québec

SOUSCRIPTIONS DE $10.00—(*Suite*)

Labrecque, P.-H., Chezzetcook, N.-E.
Lachance, Fréd., Québec.
Lachance, S., Montréal
Lacourcière, le docteur H., St-Victor
Laflamme, l'abbé Eug., Québec
Lafrance, l'abbé A. St-Martin
Lafrance, l'abbé A., Ste-Croix
Lamonde, P.-A., Québec
Langlois, C.-F., "
Langlois, l'abbé Chs, Sturgeon Falls
Lapierre, le docteur Chs-A., Minneapolis, E.-U.
Laroche, R., Québec.
LaRue, le notaire Richard, Québec
Laurin, le docteur V., Ancienne-Lorette
Lauriot, l'abbé J.-L.-E., St-Prime
Lavergne, Armand, Montréal
Lavergne, L., député, Arthabaska
Leclerc, A., Québec.
Leclerc, l'abbé Chs, St-Elzéar
Legaré, P.-T., Québec
Legendre, le docteur Ph., Ste-Croix
Léger, l'abbé D.-F., Moncton
Lelièvre, S., Ottawa
Lemay, l'abbé A,, Deschambault
Lemieux, l'abbé J.-A., Ste-Anne, Chicoutimi
Lessard, Oscar, Québec
Lévesque, l'abbé Cl., St-Philémon
L.-P.-C., l'abbé, Québec
Maguire, le docteur, New-Carlisle
Mailloux, l'abbé J.-O., Ste-Rose de Watford
Marcotte, le docteur F.-A., Ste-Anne de la Pérade
Marcoux, le notaire J.-D., Beauport
Marois, Louis, Québec
Martin, l'abbé E. "
Matte, l'abbé J.-E., N-D.-du-Lac
Mercier, l'abbé T., St-François
Meunier, l'abbé P.-N., St-Sébastien
Montambault, D.-J., Québec
Montreuil, l'abbé E., Montmagny
Montreuil, Israël, Québec
Moreau, l'abbé A., St-Casimir
Myers, Phil., Québec
Nadeau, le docteur Aur., St-Joseph, Beauce
Naud, l'abbé J.-O., S.-C.-de-Jésus
Noël, J.-M., Québec
O'Mally, l'abbé E.-M., Newark, E. U.
Ouellet, J.-P., Québec.
Paquet, Jules, St-Hénédine
Paquet, l'abbé J.-F.-A., St-Gilles
Paradis, l'abbé Benj., Québec
Paradis, l'abbé J., St-George
Parent, Frs, Beauport
Parent, l'abbé L., Jonquières
Parent, le notaire Louis, Québec
Pelletier, l'abbé D., Ste-Anne de la Pocatière
Pelletier, l'abbé G., St-François
Pentland, C.-A., Québec
Perreault, Georges, Lévis
Perreault, J.-E., Arthabaskaville
Perreault, J.-S., "
Picher, l'abbé L., Beauport

SOUSCRIPTIONS DE $10.00—(*Suite*)

Poirier, Alfred, Québec
Poisson, A'., Arthabaskaville
Pruneau, A.-O., Québec.
Rémillard, l'abbé G., St-Maxime
Rhéaume, A.-A., Québec
Rheinhard, L.-A., "
Richard, l'abbé E.-A. Ste-Anne de la Pocatière
Richard, l'abbé S., St-Paul
Riou, S.-C., Riv. du Loup
Riverin, Chs-S., Québec.
Ross, l'abbé F.-X., St-Louis du Ha! Ha!
Ross, le docteur J.-A., député, Ste-Flavie
Rouleau, le chanoine, McNider, Rimouski
Rousseau, le docteur, St-Casimir
Roy, Chs-E., Québec
Roy, Cyrias, Montmagny
Roy, Eugène, Lévis
Roy, G.-P., Québec
Roy, l'abbé Jos., St-Ferdinand
Ruel, le notaire P.-J., St-Charles
Savard, le notaire Joseph, Québec
Seguin, l'abbé N., Lennoxville
Simard, l'abbé Arth., Webster
Simard, L.-Eug., Québec
Smith, Charles, "
Soucy, l'abbé T., St-Ludger
Talbot, Aimé, Québec
Talbot, l'abbé L.-A.-A., Saint-Pamphile
Tessier, G.-V., St-Pamphile
Têtu, l'abbé A., "
Têtu, l'abbé F., St-Anne de la Pocatière
Tremblay, l'abbé L., St-Philippe de Néri
Turcotte, Joseph, Québec
Turgeon, P.-L., "
Un ami, Québec
Un ancien élève, Saint-François, Beauce
Vachon, Victor, Québec
Verge, le docteur W.-A., Québec
Vézina, le notaire A.-N., Beaupré

Provost, le docteur E.-H., Sorel . . . . $ 8 00
Desjardins, l'abbé B., St-Antonin . . . . $ 6 00
Vallée, R.-P., Roberval . . . . $ 6 00

SOUSCRIPTIONS DE $5.00

Alain, Ludger, Chicoutimi
Alleyn, E.-R., Québec
Amyot, le lieut.-colonel, J.-B., Québec
Angers, le notaire P., St-François, Beauce
Archambault, le notaire J.-E., St-Gabriel
Asselin, L.-N., Rimouski
Audet, le notaire L.-O., Lévis
Auger, l'abbé Chs, St-Nazaire
A. E. J., Québec

SOUSCRIPTIONS DE $5.00—(*Suite*)

Baillargé, l'abbé F.-A., St-Hubert
Baillargeon, Elzéar, Québec
Baillargeon, Jules, "
Barretto, le notaire J.-A., St-Barthélemi
Barry, John, Montréal
Beaulieu, Omer, Québec
Beauchamp, le docteur L.-E., Chicoutimi
Beauchemin, le docteur N., Yamachiche
Beaudet, le docteur E., N.-D. du Lac
Beaulieu, le notaire C.-F., N.-D. du Lac
Bédard, le docteur Azarie, Québec
Bédard, le docteur J.-A., Ancienne-Lorette
Bégin, Ed., Québec
Bélanger, l'abbé E., St-Jean-Port-Joli
Bélanger, l'abbé S., L'Islet
Belleau, le Dr E.-T., Arthabaskaville
Belleau, l'abbé L., Lambton
Bellerive, G., Québec
Belles-Iles, l'abbé A., St-Moïse
Bernard, l'abbé M., Ste-Christine
Bernier, J. O., St-Romain
Bérubé, le notaire L.-J., Ste-Anne de la Pocatière
Bilodeau le chanoine, St-Anaclet
Blagdon, le docteur W., St-Philippe de Néri
Blanchet, Chs, Québec
Blanchet, l'abbé F., Ste-Anne de la Pocatière
Blondin, le docteur J.-E., Victoriaville
Boilard, l'abbé A.-E., Québec
Boissonnault, A., Beauport
Boivin, J., Québec
Bossé, le docteur J.-F.-X., St-Octave
Boucher, A., Québec
Boucher, P., Lorette
Boulanger, le docteur Th., Québec
Brodie, Chs, Québec
Bruchési, Chs, Montréal
Brunet, le docteur Ph., Québec
Burroughs, Ed., Québec
Caron, le docteur S., St-Eugène
Carrier, Emile, Québec
Carrier, l'abbé Eug., Lévis
Carrier, Onésime, Lévis
Chabot, M.-H., Québec
Chagnon, C.-J., Riv. du Loup
Chaloult, L.-P., jnr, Québec
Chamberland, A., Rimouski
Chapais, J.-C., St-Denis
Chapleau, J.-E., Québec
Chartré, Chs, "
Chassé, Honoré, "
Chénard, l'abbé J., St-Rémi
Chiasson, l'abbé Jean, I. P. E.
Chisholm, l'abbé A.-J., Cap Breton
Chouinard, H.-J.-J.-B., Québec
Cimon, l'abbé H., St-Alexis
Cimon, Hubert, Québec
Cinq-Mars, Joseph, Québec
Cloutier, l'abbé G., St-Joseph de Lévis
Coderre, le docteur G.-A., Lac Mégantic

SOUSCRIPTIONS DE $5.00—(*Suite*)

Comtois, l'abbé A., Trois-Rivières
Constantin, le docteur Jules, Roberval
Côté, le docteur Chs-A., Tadoussac
Côté, le docteur J.-V., Cap Saint-Ignace
Couture, Chs, St-Patrick's Hill
Dagneau, le docteur C., Québec
Darveau, E.-D., Québec
Delâge, le notaire H., Beauport
Delagrave, le notaire, Chs Québec
DeLéry, le notaire G., "
DeLéry, W.-B., Saint-François, Beauce
Desaulniers, A.-L., Louiseville
Descarreaux, le docteur E., St-Augustin
Deschênes, le docteur B.-M., St-Pascal
Desjardins, le docteur A., Ste-Anne de la Pocatière
Desrochers, le docteur Jules, St-Raymond
Desroches, l'abbé H., Québec
DeVarennes, le notaire, Ern., Waterloo
Dion, Aimé, Québec
Dion, Arthur, "
Dionne, Arthur, Québec
Dionne, l'abbé Elz., Ste-Anne de la Pocatière
Dionne, J.-A., Québec
Dolbec, le docteur Ph., St-Casimir
Dorion, Nap., Charlesbourg
Drapeau, R.-A., Rimouski
Drolet, Arthur, Québec
Drolet, le notaire Elzéar, Québec

(25)

Drouin, le docteur P.-A., Québec
Dubé, Théo., Québec
Duchesnay, le lieut.-colonel T., Québec
Dufour, l'abbé P., Notre-Dame, N.-B.
Dugal, le notaire L.-J., Rivière du Loup
Dumais, le notaire Alph., Québec
Dumais, l'abbé L., Ste-Anne de la Pocatière
Dumontier, l'abbé F., Lévis
Dunbar, J.-S.-D., Québec.
Dupuis, l'abbé O., St-Denis
East, le notaire J.-A., St-Augustin
East, l'abbé U., St-Nérée
Edge, Aug., Québec
Falardeau, Cyr. Québec
Falardeau, le docteur M.-A., Québec
Faucher, l'abbé A., Lévis
Faucher, le notaire J.-A., Québec
Fillion, A.-E., N.-D. des Anges
Finlay, l'abbé, Margaree, N. E.
Fiset, le capitaine C.-F.-O., Québec
Fiset, le docteur Michel, Québec
Foisy, le notaire J.-A., Rivière du Loup
Fortier, S.-C., Lévis
Francœur, A.-E., Québec
Fréchette, O., "
Gaboury, E., Ste-Elizabeth
Gagné, l'abbé C., Ste-Angèle
Gagnon, l'abbé E., Cabano
Gagnon, le docteur P.-J., St-André
Garneau, A.-S., Percé

SOUSCRIPTIONS DE $5.00—(*Suite*)

Garneau, le notaire R., Arthabaskaville
Garon, P., Rimouski
Gauvreau, C.-A., député, Isle-Verte
Gauvreau, le docteur Chs N., St-Isidore
Gauvreau, F.-D., Québec
Genest, le docteur J.-S.-M., St-Bernard
Genest, Rosario, Québec
Girardin, Aug., "
Giroux, le docteur A., Cap St-Ignace
Giroux, le docteur W.-A., Isle Verte
Godbout, l'abbé C.-O., St-François, Beauce
Gosselin, le docteur Joseph, Québec
Gosselin, l'abbé L., St-Romuald
Gouin, l'abbé Chs, St-Laurent
Grenier, Joseph, Québec
Grenier, L.-Ph., Québec
Grondin, l'abbé L.-E., Ste-Anne de la Pocatière
Grondin, Joseph, Charlesbourg
Guilbault, le notaire L.-R., Plessisville
Guimont, l'abbé J.-D., St-André
Guimont, l'abbé J.-O., St-Damien
Guy, l'abbé B.-C., Ste-Hélène
Guy, l'abbé H., St-Anselme
Hallé, l'abbé J., Lévis
Holt, Chs-M., Montréal
Houle, l'abbé Th., Pontbriand
Hudon, l'abbé A., St-Damase
Hudon, l'abbé C.-A., Bouctouche
Hudon, J.-A., Québec
Hudon, l'abbé M.-P., St-Félicien
Huot, l'abbé L.-Z., Lewiston, Etats Unis
Jobin, Elie, Québec
Jobin, l'abbé J., Enfant-Jésus
Jolicœur, Alfred, Québec
Kirouac, J.-A., "
Laberge, Léon, "
Labrecque, le docteur Elzéar, Québec
Labrecque, l'abbé J.-A., St-Gervais
Labrecque, le docteur J.-J.-A., Manchester, E.-U.
Lacasse, l'abbé A., Ste-Marie
Lachance, l'abbé A.
Lachance, Arthur, Québec
Lachance, le docteur G., St-Jean, I. O.
Lachance, J. T., Québec
Laffin, l'abbé M., Tracadie, N.-E.
Laliberté, Edgar, Warwick
Laliberté, Napoléon Arthabaskaville
Lambert, l'abbé Z., St-Basile, N.-B.
Lamontagne, l'abbé F.-P., St-Damien
Lamothe, l'abbé A., Montmagny
Languedoc, Errol, Québec
Lapointe, Ernest, Riv. du Loup
Lapointe, le docteur, J.-A., Malbaie
Lapointe, Siméon, Baie St-Paul
Larose, le docteur D.-L., Thetford Mines
LaRue, le docteur Eug., St-Flavien

SOUSCRIPTIONS DE $5.00—(*Suite*)

LaRue, Alexis, Québec
LaRue, le notaire Joseph, St-Antoine
LaRue, le docteur J.-A., Amqui
Laurin, le notaire J.-O., Petite-Rivière
Lavoie, le docteur A., Sillery
LeBel, le docteur Ed., Québec
LeBel, l'abbé D., St-Donat
LeBel, J.-A.-W., Québec
Leblanc, l'abbé J.-A., St-Gabriel
Leclerc, A., Québec
Leclerc, le docteur L.-N., Saint-Ambroise
Lecours, l'abbé H., Longuepointe
Lecours, l'abbé I., Lévis
Lefaivre, J.-A., Québec
Lemay, L.-P., "
Lemieux, l'abbé Célestin, Lévis
Lemieux, Lucien, Québec
Lemieux, le docteur P.-E., St-Romuald
Lemoine, Alph., Ottawa
Lepage, le docteur L.-F., Rimouski
Lépine, J.-B.-A., Montmagny
Lessard, le docteur Arth., Granby
Lessard, le docteur Eph., St-Joseph, Beauce
Lessard, le notaire F.-V., St-Patrick de Tingwick
Lessard, le notaire Th., Sainte-Marie
Letendre, Ed., Rimouski
Lindsay, C.-P., Ste-Marie
Lindsay, Crawford, Québec
Lizotte, l'abbé O., Coll. St-Joseph
Lauriault, le docteur Od., St-Antoine
Lynch, J.-H., Brooklyn, E. U.
Marceau, l'abbé A.-H., N.-D. de Laterrière
Marceau, l'abbé L., St-Johnsbury
Marcoux, l'abbé Th., Roberval
Marmette, Alph., Québec
Martel, Joseph, Lorette
Martel, J.-B., St-Romuald
Martin, l'abbé, Charlo, N.-B.
Martin, l'abbé E., Ste-Perpétue
Martin, le docteur H.-J., Carleton
Martin, l'abbé O., St-Thuribe
Martin, le docteur V., Québec
Masson, le docteur J.-E., St-Lazare
Masson, Ph., Québec
McAvoy, Daniel, Valleyfield
McDonald, Jh.-A., Mascouche, I. P. E.
McKinzie, l'abbé M., East Bay, Cap Breton
McLean, l'abbé J.-C., Summerside
Meique, le docteur A.-G.-H., Magog
Michaud, Benj., Québec
Michaud, l'abbé H., St-Séverin
Moreau, le docteur M., L'Islet
Moreau, l'abbé Ph., N.-D. du Lac
Morency, D.-C., Lévis
Morin, le docteur Ch.-E., Thetford Mines
Morin, le docteur Edgar, Limoilou
Morin, le docteur J.-A., Québec
Morin, J.-B., "
Morisset, le notaire C.-A., Roberval
Morisset, le docteur F., St-Hénédine
Myrand, Ernest, Québec

SOUSCRIPTIONS DE $5.00—(*Suite*)

Nadeau, Ernest, Québec
Nadeau, Joseph, "
Noël, Lazare, "
Noël, le docteur L.-O., St-Ferdinand
Ostigny, le docteur C.-O., Valleyfield
Pagé, le docteur Damase, Waterloo
Pageau, Henri, Québec
Pageau, le docteur J.-T., St-Sylvestre
Paquet, le docteur Eug, St.-Aubert
Paquet, l'abbé H., St-Alban
Paquet, l'abbé L.-H., Québec
Paradis, le docteur, G., Montmagny
Paradis, le notaire L.-A., St-Ferdinand
Paradis, Philippe, Québec
Paradis, le docteur, Fitchburg, E.U.
Pelletier, l'abbé Eug., Ste-Anne de la Pocatière
Pelletier, le docteur P., Sherbrooke
Pelletier, le docteur S., Rivière-Ouelle
Pennée, le capitaine Frank, Québec
Perreault, Ant., Arthabaskaville
Perreault, Gustave, Roberval
Perron, le docteur O., St-Charles
Pérusse, l'abbé L., St-Flavien
Philibert, Ed., Québec
Picher, Ed., "
Plamondon, J.-E., "
Plante, Arth., Valleyfield
Plante, l'abbé Omer, Québec
Plante, l'abbé P., Lévis
Potvin, Adj., Québec
Poulin, l'abbé J., Lévis
Pouliot, le notaire J.-A., Ste-Croix
Proulx, l'abbé A., St-Joseph de Lévis
Provençal, le docteur Ed., Beauport
Rancour, le docteur C.-G., Waterville, E.-U.
Renaud, Cyr., St-Ambroise
Rioux, l'abbé J.-M., Worcester, E.-U.
Riverin, le docteur A., Chicoutimi
Rouillard, Eug., Québec
Rouillard, l'abbé N.-P., Ottawa
Roy, le notaire Adj., Lévis
Roy, le docteur Arth., St-Philémon
Roy, l'abbé Elias, Lévis
Roy, le notaire H.-O., Ancienne-Lorette
Roy, l'abbé J.-F., St-Alexis
Roy, l'abbé J.-O., Lévis
Roy, Joseph-P., Québec
Roy, l'abbé Valère, Lévis
Saint-Hilaire, le docteur Emile, Québec
Samson, le docteur C.-O., Québec
Samson, l'abbé Cyrille, Armagh
Sansfaçon, le docteur, Beauport
Savard, le docteur Ed., Chicoutimi
Schweigman, l'abbé Ch., Chicoutimi
Simard, Alfred, Québec
Simard, C.-Joseph, Québec

SOUSCRIPTIONS DE $5.00—(*Suite*)

Simard, le docteur E.-M.-A., Ste-Marie
Simard, R. P. Ste-Croix, Antilles
Sinclair, le docteur J.-H., St-Henri
Sirois, le docteur Ph., Lauzon
Smith, le notaire H.-F., St-Evariste
Soucy, l'abbé A, St-Jérôme
St-Amand, J.-C., L'Avenir
Sylvain, l'abbé P., Rimouski
Talbot, l'abbé N.-A., Tadoussac
Tanguay, le docteur Ph., St-Gervais
Tardif, le docteur P., Cacouna
Taschereau, Elz., Gueph, Ont.
Tessier, l'abbé Chs., Charlesbourg
Théberge, le docteur J., Montmagny
Thibaudeau, l'abbé, J., Parisville
Triganne, le docteur, J.-Z., Plessisville
Trudel, J.-Ed., Limoilou
Turcot, le docteur G.-G., Québec
Turcot, Eug., St-Hyacinthe
Turcotte le docteur G.-A., St-Hyacinthe
Turcotte, le docteur J.-M., Québec
Turcotte, l'abbé Th., St-Benoît-Labre
Turgeon, Elie, Québec
Un ami, Buckingham
Un ami, Lewiston, E.-U.
Un ami, Québec
Un ami, "
Un ancien élève
Un ancien élève
Un ancien élève, Cap Santé
Un ancien élève Québec
Vaillancourt, le docteur Em., St-Anselme
VanFelson, A.-B., Québec
Verret, Hector, Ottawa
Verret, J.-J.-B., Sherbrooke
Vézina, Alfred, St-Joseph, Beauce
Vézina, l'abbé Aug., Québec
Vézina, Chs., snr., "
Vézina, Chs. jnr., "
Vézina l'abbé D., Isle-aux-Grues
Vézina, l'abbé L., Riv. du Loup
Vidal, L.-J.-O., Québec
Voyer, J.-Arthur, Québec
Walker, l'abbé E., Rollo Bay, I. P. E.
Watters, le docteur G, Québec

SOUSCRIPTIONS DE $4,00

Fortier, Hugues, Ste-Marie, Beauce
LaRue, le docteur Léo. Québec

SOUSCRIPTIONS DE $3,00

Boutin, le docteur F.-E. Frampton
Cadot, l'abbé J.-A., St-Henri de Mascouche
Dorion, Jules-C., Rimouski
Lefebvre, Louis, Québec
Lemieux, le notaire J.-T.-O., St Romuald
Ouellet, E.-H., St-Hyacinthe
Routhier, J., Lowell, E. U.
Samson, le docteur J.-A., Lambton

SOUSCRIPTIONS DE $2 00

Boisseau, J.-P.-O., Québec
Castonguay, l'abbé A., Sherbrooke
Chabot, le docteur J.-A.-N., Ste-Claire
Gagnon, l'abbé A., St-David
Gagnon, le docteur J.-L.-P., St-Pacôme
Gauvin, T. Duberger, Québec
Guimont, F., St-Damien
Laberge, le notaire, M.-P., Cedar Hall
Lavoie, le docteur Nap., L'Islet
Pelletier, W., Riv. du Loup
Pouliot, Joseph, Québec
Robitaille, Arthur, Québec
Rouleau, C.-E., "
Têtu, Horace, "
Un ancien élève, Québec

SOUSCRIPTIONS DE $1 00

Barbeau, Arth., Québec
Bernier, C.-E., Roberval
Côté, l'abbé F.-X., L'Islet
DeLachevrotière, F.-C., Québec
Lavoie, l'abbé J., Ste-Marguerite
Lévesque, l'abbé L.-A., St-Camille
Marcoux, Paul, St-Prime
Martel, L.-E., Québec
Plamondon, G.-P., Québec
Talbot, Louis, "
Vézina, V., St-Alexandre

Bourque, J.	$0 50
Duchaîne, le docteur Henri, St-Léon	0 50
Martin, le docteur E., Rimouski	0 50

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

CHAPITRE II

LE JUBILÉ

CHAPITRE III

LE JUBILÉ.—(*Suite*)

CHAPITRE IV

LE JUBILÉ—(*Suite et fin*)

APPENDICE



